

# *DOCUMENT DE RÉFÉRENCE*

2009



**ERAMET**

DES ALLIAGES,  
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

# SOMMAIRE

Le plan du Document de référence ci-dessous est en conformité avec l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

## I

### PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1.	Profil du Groupe	6
1.2.	Chiffres Clés / Commentaires sur l'exercice	7
1.3.	Historique et évolution de la Société	13

## 2

### ACTIVITÉS

2.1.	Structure du Groupe	18
2.2.	La branche Nickel	18
2.3.	La branche Manganèse	28
2.4.	La branche Alliages	36
2.5.	Organisation ERAMET / ERAMET Holding	44
2.6.	L'activité des Branches en 2009	45
2.7.	Usines et équipements	48
2.8.	Recherche et développement / Réserves et Ressources	49

## 3

### FACTEURS DE RISQUES

3.1.	Risques sur matières premières	60
3.2.	Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	60
3.3.	Risques miniers et industriels	62
3.4.	Risques juridiques et fiscaux / Litiges	65
3.5.	Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	67
3.6.	Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	68

## 4

### GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1.	Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du Groupe	72
4.2.	Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	82
4.3.	Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	88
4.4.	Rémunération des mandataires sociaux	89

## 5

### DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1.	Introduction	100
5.2.	Politique de Développement durable	101
5.3.	Charte de l'environnement	103
5.4.	Certification ISO 14001 des sites industriels	104
5.5.	Données environnementales	104
5.6.	Économies d'énergie	112
5.7.	Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	112
5.8.	Bilan carbone Groupe	114
5.9.	Grands projets	114
5.10.	Responsabilité en matière de produits chimiques	116
5.11.	Intégration à la communauté	118
5.12.	Biodiversité	121
5.13.	Hygiène, Sécurité, Santé	124
5.14.	Relations humaines	129

## 6

### ÉTATS FINANCIERS

6.1.	Comptes consolidés de l'exercice 2009	140
6.2.	Comptes sociaux de l'exercice 2009	216
6.3.	Comptes consolidés des exercices 2008 et 2007	241
6.4.	Politique de distribution des dividendes	241
6.5.	Honoraires des Commissaires aux comptes	242

## 7

### INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

#### ET SON CAPITAL

7.1.	Marché des titres de la Société	244
7.2.	Capital social	247
7.3.	Renseignements concernant la Société	256
7.4.	Pactes d'actionnaires	259

## 8

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.1.	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	262
8.2.	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	264
8.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	265

## 9

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1.	Personne responsable du Document de référence	268
9.1.1.	Nom et qualité du responsable	268
9.1.2.	Attestation du responsable du document de référence	268
9.2.	Commissaires aux comptes	269
9.2.1.	Commissaires aux comptes titulaires	269
9.2.2.	Commissaires aux comptes suppléant	269
9.3.	Information financière	269
9.3.1.	Nom du responsable de l'information	269
9.3.2.	Modalités de la communication et calendrier	270
9.3.3.	Liste des informations financières et communiqués	270
9.4.	Liste des rapports - Exercice clos le 31 décembre 2009	271
9.5.	Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel	272
9.6.	Table de concordance avec le règlement européen 809-2004	273
9.7.	Lexique	275
9.7.1.	Les procédés	275
9.7.2.	Les produits	275
9.8.	Adresses des filiales consolidées	276



**ERAMET**

Société anonyme au capital  
de 80 427 929,65 euros

Siège social : Tour Maine Montparnasse  
33, avenue du Maine – 75015 Paris.  
Immatriculée au registre du commerce  
et des sociétés de Paris sous le numéro  
632 045 381.

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2009

*Le présent document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2009, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêt des comptes à la date de son dépôt.*



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



# I

## PRÉSENTATION

## DU GROUPE

<i>1.1. Profil du Groupe</i>	6
<i>1.2. Chiffres Clés / Commentaires sur l'exercice</i>	7
1.2.1. Chiffres clés de l'activité	7
1.2.2. Information sur les capitaux propres du groupe ERAMET	9
1.2.3. Financement et ressources de liquidités	9
1.2.4. Investissements	10
1.2.5. Évolution récente et perspectives	12
<i>1.3. Historique et évolution de la Société</i>	13

## 1.1. Profil du Groupe

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2009 environ 15 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros.

La stratégie du Groupe est de développer ses positions dans ses deux métiers, où il détient l'un des principaux portefeuilles mondiaux : les métaux d'alliages, qui apportent aux aciers des propriétés supérieures, et les alliages à hautes performances. Par ailleurs, le Groupe élargit ses activités à de nouveaux métaux à fort potentiel de croissance, tels que le lithium.

Le groupe ERAMET est organisé en trois Branches :

- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Sixième producteur mondial de nickel, le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. En 2006, ERAMET a fait l'acquisition du gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublement de la production de nickel du Groupe, si la décision finale d'investissement est prise courant 2012.
- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur, grâce à sa mine de Moanda (Gabon), et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.
- ERAMET Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides et le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs importants :

- des réserves minières de classe mondiale tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage par matriçage de grande puissance, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

La stratégie du Groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité sur des marchés en croissance sur le long terme :

- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux ;
- par le maintien permanent de la compétitivité de ses activités ;
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente ERAMET International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine ;
- par une politique de recherche et développement dynamique, tant sur le plan des procédés que des produits ;
- par une gestion prudente permettant au Groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques ;
- par des acquisitions ciblées et complémentaires des activités existantes.

Ces mouvements doivent permettre au groupe ERAMET d'accéder à une diversification géographique et à une diversification de son portefeuille de métaux plus importantes, afin d'améliorer son profil de risque et de renforcer sa capacité de résistance.

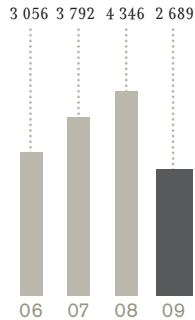
Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

## 1.2. Chiffres Clés / Commentaires sur l'exercice

### 1.2.1. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

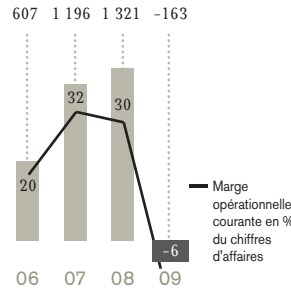
#### 1.2.1.1. Éléments d'activité

##### CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



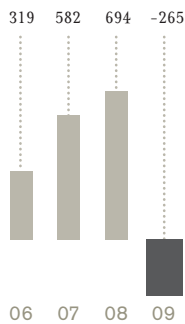
Une année très marquée par la crise mondiale, mais une amélioration au 2<sup>e</sup> semestre 2009.

##### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (en millions d'euros)



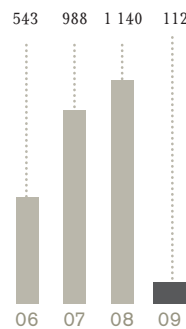
Un résultat opérationnel courant de -163 millions d'euros en 2009, mais un 2<sup>e</sup> semestre positif à +60 millions d'euros.

##### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (en millions d'euros)



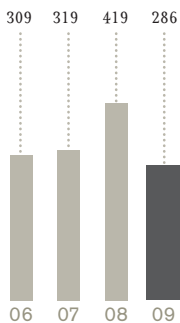
Baisse du résultat net part du Groupe à -265 millions d'euros, mais en amélioration au 2<sup>e</sup> semestre 2009 à -52 millions d'euros.

##### FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (en millions d'euros)



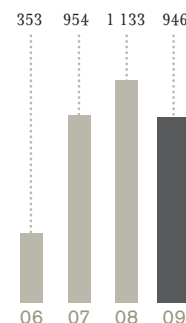
Maintien d'une génération de trésorerie positive grâce aux mesures prises par le Groupe face à la crise.

##### INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (en millions d'euros)



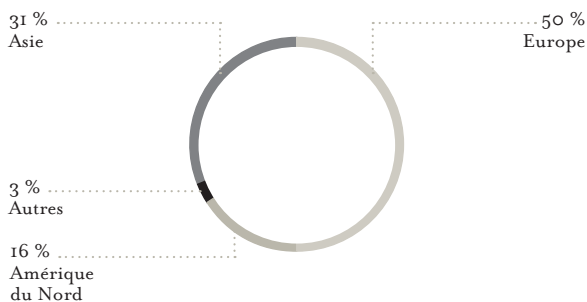
Des investissements industriels maîtrisés qui préservent l'avenir.

##### TRÉSORERIE NETTE (CONSOLIDÉE) (en millions d'euros)

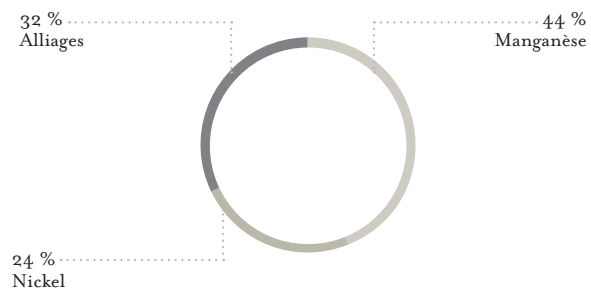


Maintien d'une trésorerie nette solide fin 2009 (946 millions d'euros).

##### CHIFFRE D'AFFAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



##### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE

	2009	2008	2007
- Nickel	655	897	1 290
- Manganèse	1 289	2 348	1 473
- Alliages	750	1 102	1 033
- Holding et divers	(5)	(1)	(4)
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>4 346</b>	<b>3 792</b>
- Chiffre d'affaires par zone géographique			
- Europe	1 270	2 224	1 985
- Amérique du Nord	466	812	643
- Asie	840	1 156	922
- Autres zones	113	154	242
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>4 346</b>	<b>3 792</b>

## 1.2.1.2. Comptes consolidés

(en norme IFRS et en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	2 689	4 346	3 792
Résultat opérationnel courant	(163)	1 321	1 196
Flux net de trésorerie généré par l'activité	112	1 140	988
Capitaux employés	2 474	2 637	2 046
Investissements industriels	286	419	319
Effectif moyen	14 465	14 702	14 175

Le Groupe a bénéficié au 2<sup>e</sup> semestre 2009 de conditions de marchés du manganèse et du nickel en amélioration par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2009, sans toutefois retrouver encore les niveaux pré-crise. ERAMET a renoué au 2<sup>e</sup> semestre avec un résultat opérationnel courant positif et bénéficie d'une situation financière très solide, avec une trésorerie nette de 946 millions d'euros à fin 2009.

## COMPTE DE RÉSULTAT

*Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires du groupe ERAMET s'est établi à 2 689 millions d'euros en 2009, soit un recul de 38 % par rapport à une année 2008 très élevée, du fait de la chute des prix et des volumes de vente, notamment pour le manganèse. Ceci traduit néanmoins une progression de 19 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2009 par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2009, grâce à l'amélioration des conditions des marchés du nickel et du manganèse et à la capacité de réaction du Groupe face à la reprise de la demande.

*Résultat opérationnel courant*

Le résultat opérationnel courant s'établit à (163) millions d'euros par rapport à 1 321 millions d'euros en 2008, soit une marge opérationnelle courante de - 6,1 %, en forte diminution par rapport à 2008 (+ 30 %).

La diminution du résultat opérationnel courant de 1 484 millions d'euros résulte pour l'essentiel de la très forte chute des prix du manganèse et dans une moindre mesure des cours du nickel et de la forte baisse des volumes chez ERAMET Manganèse et ERAMET Alliages.

*Résultat opérationnel*

Il s'élève à (267) millions d'euros en forte baisse par rapport à 2008 (+ 1 243 millions d'euros). Il intègre également des dépréciations d'actifs à hauteur de 51 millions d'euros dont 47 millions d'euros pour la société Erasteel, la perte à hauteur de 23 millions d'euros des actifs (options et frais de développement) suite à l'arrêt des opérations en Namibie, 8 millions d'euros de charges principalement au titre d'amortissements actuariels de plans de retraite (États-Unis et Norvège) suite au gel de ces plans, ainsi que 7 millions d'euros de provisions pour litiges avec des fournisseurs de fret.

*Résultat net*

Il s'établit à (261) millions d'euros pour 855 millions d'euros en 2008, après prise en compte :

- du Coût de l'endettement net, positif pour 11 millions d'euros dont + 14 millions d'euros, produit du placement de la trésorerie sur le marché et d'un écart de conversion de - 3 millions d'euros ;



- des Autres produits et charges financiers qui représentent une charge de 12 millions d'euros dont, pour l'essentiel, 9 millions d'euros de charges de désactualisation et d'un produit de 6 millions d'euros, suite à la valorisation d'instruments financiers non qualifiés de couverture, ainsi que d'une perte de change de 5 millions d'euros au titre d'annulation de couvertures ;
- d'un crédit d'impôt de 7 millions d'euros, soit un taux effectif de 3 % par rapport à 29 % en 2008. Le faible taux d'imposition en 2009 tient compte du contrôle fiscal SLN à hauteur de 49 millions d'euros, de - 15 millions d'euros d'impôts différés, de retenues à la source pour 10 millions d'euros, de la non-fiscalisation des dépréciations d'actifs d'Erasteel pour 16 millions d'euros et de la non-reconnaissance des déficits reportables générés sur l'exercice pour certaines entités à hauteur de 17 millions d'euros.

## BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2009 à 5 270 millions d'euros par rapport à 5 969 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cette baisse de 699 millions d'euros résulte principalement :

- à l'actif : de la très forte diminution des stocks (- 418 millions d'euros) et autres éléments des besoins en fonds de roulement actif (- 202 millions d'euros) et de la baisse des éléments de Trésorerie active (- 115 millions d'euros) ;
- au passif : de la diminution des capitaux propres (- 227 millions d'euros), de l'augmentation des Provisions et emprunts (169 millions d'euros) et de la très forte baisse des éléments Passif du besoin en fonds de roulement (- 662 millions d'euros).

### 1.2.2. INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE ERAMET

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2009 comparé au 31 décembre 2008.

#### 1.2.2.1. Fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks + clients – fournisseurs) était de 836 millions d'euros au 31 décembre 2009 par rapport à 1 216 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires était de 31 % à fin 2009 contre 28 % à fin 2008, en légère hausse.

#### 1.2.2.2. Trésorerie nette consolidée

##### FINANCEMENT

La trésorerie nette<sup>(1)</sup> du Groupe s'élève à 946 millions d'euros au 31 décembre 2009 par rapport à 1 133 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette diminution est la résultante des flux suivants :

- 112 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (1 140 millions d'euros en 2008) ;

- (293) millions d'euros de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement 286 millions d'euros d'investissements industriels et 88 millions d'investissements financiers (compléments d'acquisition des titres Tinfos pour 41,07 %, dont 74 payés en actions ERAMET et 14 payés en cash), et 93 millions d'euros en désinvestissements par cession de 33,4 % de Strand Minerals à Mitsubishi ;
- 71 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux opérations sur fonds propres, dont 163 millions d'euros de dividendes versés (dont 136 aux actionnaires d'ERAMET et 27 aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées), 74 millions d'euros en augmentation de capital rémunérant une partie de l'acquisition de Tinfos (cf. point précédent) et 20 millions d'euros de cession de créances Strand à Mitsubishi ;
- 65 millions d'euros en incidence positive des variations des cours de devises.

#### 1.2.2.3. Capitaux propres

Les capitaux propres de l'ensemble sont de 3 505 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 732 millions d'euros au 31 décembre 2008.

### 1.2.3. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Le groupe ERAMET ne fait actuellement pas l'objet de notation par une agence de notation financière.

Le Groupe dispose si nécessaire des sources de financement suivantes :

#### 1.2.3.1. Lignes de crédit renouvelables

Le 24 mai 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit syndiqué en multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) pour une durée de cinq ans extensible à sept ans. En 2006 et 2007, ERAMET a demandé aux prêteurs l'extension d'un an de la durée. L'échéance de cette ligne a donc été portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. ERAMET verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable. ERAMET a consenti un seul covenant (endettement financier net/capitaux propres de l'ensemble) détaillé à la note 21 aux comptes consolidés. Cette ligne n'a pas été utilisée au 31 décembre 2009.

#### 1.2.3.3. Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie. Au 31 décembre 2009, le montant des billets de trésorerie en circulation d'ERAMET était nul.

(1) La trésorerie nette est composée de la Trésorerie et Équivalents de trésorerie, des Autres actifs financiers minorés des Emprunts à moins et plus d'un an.

### 1.2.3.3. Pensions livrées

Le 18 décembre 2009, ERAMET a signé un engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 210 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables. L'échéance de ce programme correspond à la date la plus courte entre le 18 mars 2011 et la cessation éventuelle par la Banque centrale européenne de ses opérations principales de refinancement à taux fixe et sans limite de taille (LTRO « full allotment »). Au 31 décembre 2009, les pensions livrées n'étaient pas utilisées.

## 1.2.4. INVESTISSEMENTS

### 1.2.4.1. Objectifs poursuivis

La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE ET NATURE DES PRINCIPAUX PROJETS

### BRANCHE NICKEL

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009
Investissements comptabilisés	125	135	189	107

- **Augmentation de capacité Société Le Nickel-SLN** : le dernier volet de ce programme correspondant à la mise en production de l'unité de traitement des minerais de la mine de Tiébaghi a été conclu avec l'inauguration de cette unité en novembre 2008. Les installations sont actuellement en cours de tests/améliorations avec une production qui a commencé à être expédiée sur Doniambo.
- **Modernisation de l'outil de production Société Le Nickel-SLN** : pour conforter le niveau de production visé, un important programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines a parallèlement été mis en place en Nouvelle-Calédonie.

À Doniambo, ce programme a débuté en 2006 avec depuis, la réfection de deux fours rotatifs et celle du four électrique n° 9 réalisée en 2008 dans le respect du planning envisagé. Un très important volet environnemental est compris dans ce programme (projet « Doniambo propre »).

Sur mines, le renouvellement des engins mobiles se poursuit, les installations fixes des centres SLN actuels sont en cours de modernisation. L'ouverture de plusieurs mines dont l'activité sera sous-traitée est en cours de préparation.

### 1.2.4.2. Principaux investissements

#### MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006, 319 millions d'euros en 2007, 419 millions d'euros en 2008 et 286 millions en 2009. En 2009, les dépenses d'investissements industriels ont été réduites de 61 % par rapport à l'objectif pré-crise 2009. L'objectif de réduction des investissements industriels a été renforcé au 2<sup>e</sup> semestre 2009, tout en préservant l'avenir.

Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement (fonds propres, crédit-bail notamment). Ainsi, le programme de développement dans la branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. Des informations complémentaires figurent aux notes 5 et 6 aux comptes consolidés.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

- **Étude d'une nouvelle centrale électrique Société Le Nickel SLN.** Des études d'avant-projet pour la construction éventuelle d'une nouvelle centrale électrique se sont poursuivies.
- **Eurotungstène et Le Havre-Sandouville.** À Sandouville, un investissement de fabrication d'un nouveau produit destiné essentiellement au marché de l'électronique a été mis en production. À Eurotungstène, plusieurs projets de faible ampleur mais permettant la production de nouveaux produits ont été réalisés.
- **Projet Weda Bay.** Les études se poursuivent, tant en Indonésie qu'en France, afin de réunir tous les éléments indispensables à une décision prévue pour le courant 2012. Les autorisations administratives ont été initiées, conformément à la réglementation locale.

Pour l'ensemble de la branche Nickel, la crise internationale apparue fin 2008 a conduit à une révision des niveaux et plannings d'investissements sur fin 2008 et 2009. Certaines opérations envisagées fin 2008 ont été reportées à 2009 ou ultérieurement.

## BRANCHE MANGANÈSE

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009
Investissements comptabilisés	122	129	145	110

En 2009, la branche Manganèse a réduit le rythme de ses investissements afin de répondre aux impératifs de la crise, alors qu'elle avait initialement prévu de les augmenter sensiblement.

Le chiffre enregistré correspond environ au tiers du montant d'investissements envisagé avant la crise.

Ce résultat a été obtenu en ne renonçant à aucun des projets stratégiques de la Branche, notamment ceux de création de nouvelles usines en Chine et au Gabon.

Les autres projets ont été, suivant les cas :

- soit maintenus quand ils étaient engagés à plus de 50 % ou liés à la sécurité ;
- soit décalés dans le temps ;
- soit revus à la baisse.

### Projet New Guilin

Ce projet consiste à édifier à Guilin, en Chine, une nouvelle usine d'alliages de manganèse en remplacement de l'usine actuelle obsolète et située dans une zone que les autorités veulent affecter à d'autres activités non industrielles. La nouvelle usine sera orientée sur la production d'alliages affinés en cohérence avec l'évolution du marché en Chine et la stratégie de la Branche. Ce projet, dont l'achèvement était initialement prévu fin 2009, a été rééchelonné. L'achèvement est maintenant prévu en 2011.

### Projet « *Electrolytic Manganese Dioxide* » (« EMD ») Chine

La seconde phase du projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique (« *Electrolytic Manganese Dioxide* »), autorisée en septembre 2008, a été réalisée conformément au plan. L'unité a été mise en service en juin 2009.

### Projet d'usines Mn métal et SiMn à Moanda (Compagnie Métallurgique de Moanda)

Ce projet de nouvelles usines à proximité de la mine de Moanda, permet la valorisation de ressources minérales pauvres actuellement inexploitées, pour l'élaboration de SiMn et de Mn métal.

L'alimentation électrique sera obtenue grâce à une centrale hydroélectrique publique, propriété de l'Etat gabonais, dont la construction a démarré à proximité de Moanda, dans la réalisation et le financement de laquelle le Groupe ERAMET n'est absolument pas engagé.

2009 a vu la réalisation des études de faisabilité, le début de l'étude d'impact environnemental, et le début des travaux de terrassement, suivant un planning conforme au plan initial (projet stratégique prioritaire).

### Projet d'augmentation de capacité au Gabon

Initié en 2008, ce projet a pour objectifs à moyen terme :

- la valorisation de ressources inexploitées sur le site de Moanda (sédiments de la rivière Moulili) ;
- la suppression de tous les rejets de la laverie ;
- l'atteinte d'une capacité annuelle de 4 Mt/an.

En 2009, seule la partie relative à la suppression des rejets de la laverie a été maintenue.

Le projet de valorisation des sédiments de la rivière Moulili a été gelé (interruption des commandes en cours).

L'objectif d'augmentation de capacité à 4 Mt/an a été reporté de 2010 à 2012, et les sous-projets associés, notamment l'achat de nouvelles locomotives, ont été momentanément arrêtés.

### Projet « Rattrapage Setrag »

Le projet de rénovation des voies et infrastructures traduit les engagements contractuels pris lors de la signature du contrat de concession de l'exploitation ferroviaire du Transgabonais par Setrag, filiale de Comilog S.A. 2009 a vu la poursuite de l'effort de rénovation de la voie (60 000 traverses et 29 000 m de rails remplacés), après les résultats encourageants enregistrés en 2007 et 2008.

Un projet de communication satellitaire a également été engagé, afin d'améliorer la sécurité des circulations.

Comme à la mine, l'achat de nouvelles machines de traction, qui devait initialement être engagé cette année, a été reporté à une période plus favorable.

### Projets de rénovations de fours dans les usines d'alliages

Dans les usines d'alliages, les projets d'investissements se sont concentrés sur les seules opérations de rénovations de fours rendues indispensables par l'état des réfractaires, indépendamment de toute considération d'augmentation de capacité.

De plus, quand le marché l'imposait, les fours concernés ont été arrêtés, en l'attente d'une rénovation à déclencher ultérieurement. Seuls les études et les approvisionnements critiques ont été maintenus.

- Four 12 de Marietta : four arrêté en cours d'année – rénovation décalée à 2010 – Seul l'approvisionnement du réfractaire a été sécurisé (long délai), en vue de pouvoir reprendre le projet rapidement le moment venu.
- Four 10 de Porsgrunn : projet reporté à 2011 – Sécurisation de l'approvisionnement du réfractaire, comme à Marietta.
- Four 11 de Sauda : rénovation terminée fin 2008, four redémarré au 3<sup>e</sup> trimestre 2009 seulement.

Tous les autres projets des usines d'alliages ont été reportés, notamment :

- modernisation de l'atelier d'affinage à Sauda ;
- automatisation de la zone de coulée à Sauda ;
- réfection des zones de refroidissement à Porsgrunn et Sauda ;
- centrale de récupération d'énergie à Sauda.

## BRANCHE ALLIAGES

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009
Investissements comptabilisés	58	54	83	67

Compte tenu de la crise, la branche Alliages a réduit significativement ses investissements 2009 par rapport à 2008.

## Aubert &amp; Duval

- Fiabilisation de l'aciérie des Ancizes : fin du projet pluriannuel de fiabilisation et amélioration des performances de l'aciérie des Ancizes.
- Augmentation de la capacité d'Élaboration Sous Vide : poursuite de l'investissement en cours dans un nouveau four sur le site des Ancizes.
- Projet Presse Issoire : début d'investissement sur le site d'Issoire d'une nouvelle presse à forger permettant d'optimiser les flux des pièces aéronautiques en aluminium, titane et super alliages.
- Projet UKAD (transformation de lingots de titane) : avancement des études pour travaux de génie civil en 2010.
- Aubert & Duval a poursuivi ses investissements sur l'ensemble de ses sites dans le cadre de sa démarche LEAN : amélioration de la compétitivité, réduction des cycles et amélioration de la Qualité.

## Erasteel

- Élaboration de poudres : le projet d'augmentation de capacité se poursuit sur le site suédois de Söderfors.
- ERP : poursuite de l'installation de l'ERP SAP sur les différents sites d'Erasteel.
- Acquisition d'un centre de distribution aux États-Unis (Chicago) pour le développement des ventes sur le continent américain.

Les autres investissements ont été priorisés sur l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des sites.

## 1.2.5. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

## 1.2.5.1. Information jusqu'à la date du Conseil d'administration du 17 février 2010

Le groupe ERAMET a finalisé au mois de janvier 2010 l'acquisition de la société française Valdi, spécialisée dans le recyclage des catalyseurs pétroliers, des piles et des déchets d'aciéries ; cette opération avait été annoncée au mois de décembre 2009. Valdi a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

Par ailleurs, ERAMET a finalisé en janvier 2010 la cession, annoncée en décembre 2009, des opérations de négoce international qui avaient été acquises avec le groupe norvégien Tinfos en 2008 (« Tinfos Nizi »).

En outre, le 12 février 2010, le groupement Bolloré-ERAMET a signé un accord avec la société argentine Minera Santa Rita, qui lui donne l'accès à plusieurs gisements de lithium (« salars ») en Argentine afin d'en mener à bien l'exploration pendant une durée de 24 mois, tout en étudiant un projet de production de carbonate de lithium. L'accord donne au groupement Bolloré-ERAMET une option d'achats sur ces salars.

Ceci constitue une première étape dans la stratégie de développement de Bolloré et ERAMET dans le lithium, qui comprend entre autre le projet de développement d'une filière industrielle du lithium en Bolivie, qui a été proposé aux autorités de ce pays.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

## 1.2.5.2. Perspectives 2010

## ERAMET NICKEL

Le marché de l'acier inoxydable s'améliore dans toutes les zones après la correction du 4<sup>e</sup> trimestre 2009, sans toutefois retrouver globalement le niveau du 1<sup>er</sup> semestre 2008. Les cours du nickel au LME sont remontés à 8,36 USD/livre au mois de janvier. La demande de nickel est actuellement soutenue. Cependant les stocks de nickel notamment au LME restent à un niveau élevé. Le marché du nickel pourrait donc rester volatil au cours des prochains mois et sera fortement dépendant du maintien d'une offre réduite.

Le rythme de la production métallurgique de la SLN devrait être en légère hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2010, si les conditions de marché se maintiennent.

## ERAMET MANGANÈSE

L'activité sidérurgique mondiale continue à s'améliorer, soutenue notamment par la fin du déstockage et par les plans de relance, notamment chinois. La demande de manganèse est bien orientée actuellement, et les prix spot ont continué à progresser en début d'année. ERAMET Manganèse poursuit la remontée de sa production pour répondre aux besoins de ses clients.

Compte tenu de la compétitivité de sa mine de Moanda, il a été décidé de relancer le projet d'accroissement de la capacité de la production de minerai et d'aggloméré de Comilog au Gabon à 4 millions de tonnes, niveau qui est désormais visé en 2012.

Par ailleurs, une étape majeure a été franchie pour la réalisation du futur Complexe Métallurgique de Moanda, avec la signature le 7 janvier 2010 entre Comilog et les autorités gabonaises des conventions fixant le cadre dans lequel évoluera cet important projet industriel sur le plan fiscal et en ce qui concerne son approvisionnement en hydroélectricité. Avec la construction d'une usine de manganèse métal de 20 000 tonnes et d'une usine de silicomanganèse de 65 000 tonnes, une nouvelle étape de création de valeur industrielle à partir du minerai de Moanda sera réalisée au Gabon, pour un montant d'investissement d'environ 200 millions d'euros. Le démarrage est prévu en 2013, concomitamment à celui de la production d'électricité du barrage de Poubara.

Enfin, ERAMET Manganèse poursuivra également en 2010 le projet « New Guilin » en Chine, dont le démarrage de la production est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2011. Ce projet consiste à remplacer l'ancien site de Guilin,

qui produit des alliages de manganèse standard avec des hauts-fourneaux par une nouvelle usine qui utilisera des fours électriques et produira une part très significative d'alliages affinés. Ceci permettra de renforcer le leadership mondial d'ERAMET Manganèse dans ce domaine très prometteur des alliages affinés et de s'y introduire sur le marché chinois en forte croissance, car lié au développement des aciers plats pour l'industrie automobile.

### ERAMET ALLIAGES

Les perspectives pour ERAMET Alliages resteront très difficiles en 2010.

ERAMET Alliages continuera ses programmes en matière de maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement tout en continuant à préparer l'avenir en maintenant ses investissements stratégiques et en améliorant structurellement sa rentabilité.

Par ailleurs, ERAMET Alliages va renforcer ses positions dans le domaine de la métallurgie des poudres en Suède.

## 1.3. Historique et évolution de la Société

La Société a été créée sous le nom de Société Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

**1974-** L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

**1983-** Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

**1985-** Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la Société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

**À partir de 1989** et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

**1989-1991-** Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

### GROUPE ERAMET

Le résultat opérationnel courant du Groupe devrait poursuivre son redressement au 1<sup>er</sup> semestre 2010 par rapport au 2<sup>e</sup> semestre 2009 si les conditions de marché actuelles sont maintenues pour le nickel et le manganèse.

ERAMET prévoit de porter ses investissements industriels à un niveau de 350 à 400 millions d'euros en 2010 dans le cadre de la réalisation de ses projets de développement prioritaires.

Le Groupe continue également, en sus de l'étude de ses grands projets stratégiques (notamment Weda Bay Nickel en Indonésie), à rechercher des opportunités de développement dans de nouveaux métaux à fort potentiel de croissance, tels que le lithium en partenariat avec le groupe Bolloré, ou le niobium, avec la poursuite des études, encore très préliminaires, d'un procédé de traitement du gisement de Mabounié au Gabon.

**1991-** Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

**1992-** La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

**1994-** Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

**1994-** Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

**1995-** Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

**1995-1996-** Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

**1997-** Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

**1998-** Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

**1999-** Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe ERAMET est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

**2000-** Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

**2001-** Lancement d'un programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

**2002-** Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

**2003-** Lancement d'un programme de restructurations dans les Branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

**2004-** Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

**2005-** Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

**2006-** Aubert & Duval : ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

**2007-** Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2<sup>e</sup> semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

**2008-** Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien Tinfos (soit 55,78 % d'intérêt économique).

Octobre : accord comportant l'acquisition d'une option d'achat avec les actionnaires d'Otzojond Mining (Pty) Ltd en vue de l'étude du développement éventuel du gisement de manganèse d'Otzojond en Namibie.

**2009-** Janvier : Convention signée avec la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'étude du développement des gisements de nickel de Prony et Creek Pernod en Nouvelle-Calédonie.

Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

Mars : Tinfos : Nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation dans Eralloys (société regroupant les activités de l'ancien Tinfos hors centrale électrique de Nottoden) de 56 à 94,3% tout en réduisant sa participation dans Notodden de 56 à 34%.

Avril : pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon). Aubert & Duval et UKTMP implantent une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

Mai : réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

Juin : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

Décembre : accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

**2010-** Février : accord signé par ERAMET et Bolloré en vue de l'exploration de gisements de lithium en Argentine.



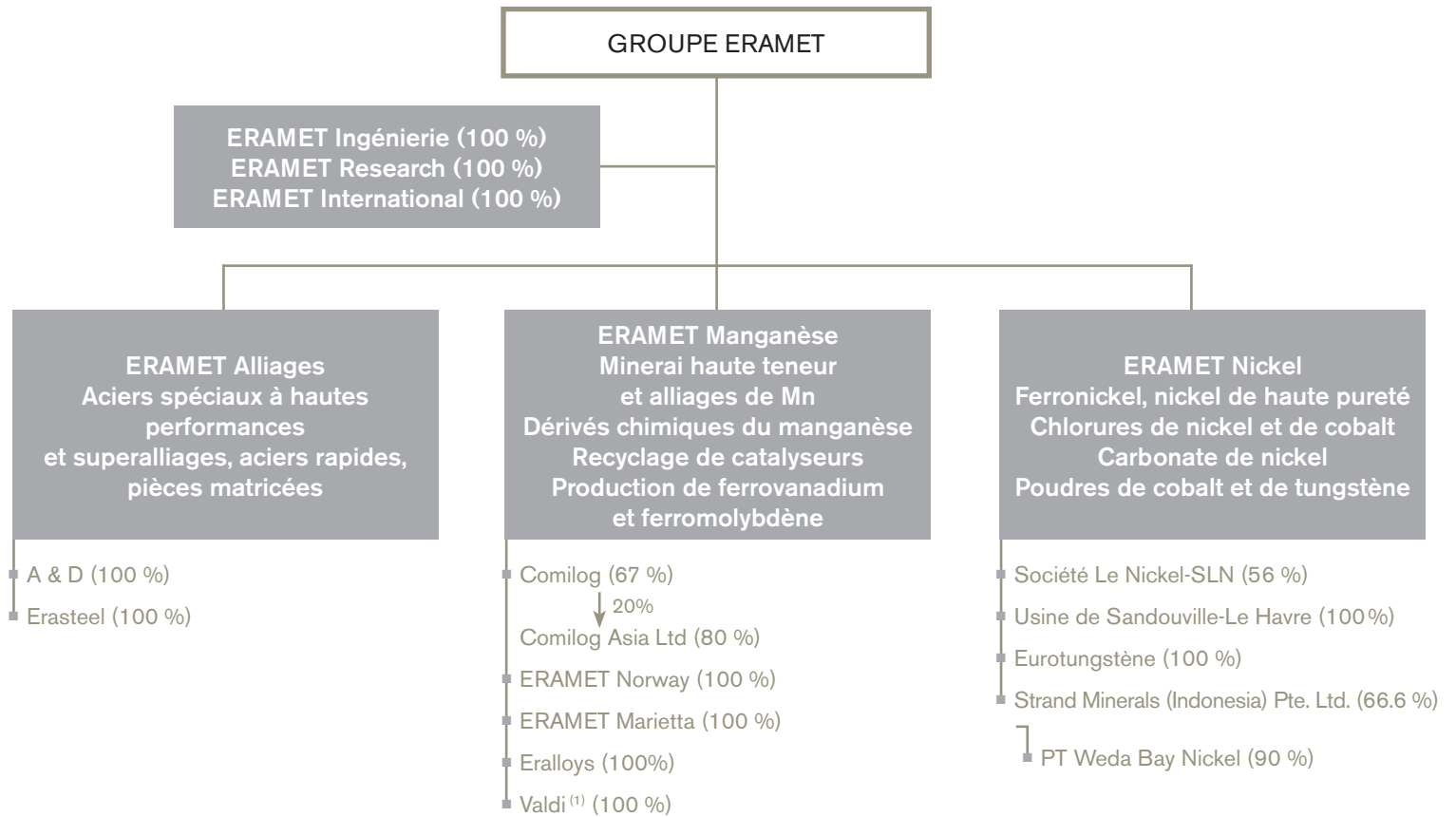


# 2

## ACTIVITÉS

<i>2.1. Structure du Groupe</i>	18
<i>2.2. La branche Nickel</i>	18
2.2.1. Le marché du nickel	18
2.2.2. Présentation de la branche Nickel	24
<i>2.3. La branche Manganèse</i>	28
2.3.1. Le marché du manganèse	28
2.3.2. Présentation de la branche Manganèse	32
<i>2.4. La branche Alliages</i>	36
2.4.1. Les métiers de la branche Alliages	36
2.4.2. Les marchés de la branche Alliages	36
2.4.3. Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages	38
2.4.4. Les producteurs d'alliages	39
2.4.5. Structure de la branche Alliages	39
<i>2.5. Organisation ERAMET / ERAMET Holding</i>	44
<i>2.6. L'activité des Branches en 2009</i>	45
2.6.1. La branche Nickel en 2009	45
2.6.2. La branche Manganèse en 2009	46
2.6.3. La branche Alliages en 2009	47
<i>2.7. Usines et équipements</i>	48
<i>2.8. Recherche et développement / Réserves et Ressources</i>	49
2.8.1. Recherche et développement : une organisation spécifique au service des Branches	49
2.8.2. Réserves et ressources minérales	50

## 2.1. Structure du Groupe



(1) La société Valdi a été acquise le 4 janvier 2010.

## 2.2. La branche Nickel

### 2.2.1. LE MARCHÉ DU NICKEL

#### 2.2.1.1. La demande de nickel

##### PROPRIÉTÉS DU NICKEL

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;

- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

## UTILISATIONS DU NICKEL

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2009 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel)*	64 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel)	12 %
Galvanoplastie (nickelage)	8 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel)	8 %
Batteries rechargeables	5 %
Monnaie	1 %
Autres (dont catalyse)	2 %

\*Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel.  
Sources : estimations ERAMET.

## USAGES FINAUX DU NICKEL

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ces différents usages.

### Acier inoxydable (« inox »)

#### Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...); l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration); les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

#### Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

#### Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

#### Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

### Alliages base nickel

#### Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

### Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

### Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

### Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

### Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

### Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

### Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

### Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NICKEL

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2009, le nickel issu du recyclage représentait près de 42 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

## MARCHÉ DU NICKEL

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. La hausse des cours du nickel entre 2002 et 2007 et le poids croissant de la Chine, où les critères de qualité sont moins établis, ont provoqué le développement des nuances ferritiques, sans nickel ainsi que de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu), tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) ont perdu environ 17 points de part de marché mondial de 2002 à 2007. Ce phénomène de substitution s'est très fortement ralenti en 2008 et 2009, les « séries 300 » regagnant même quatre points de parts de marché. De plus, les propriétés de ces différentes familles d'aciers inoxydables sont loin d'être identiques et les inox austénitiques ne peuvent pas du tout être substitués dans bon nombre d'applications industrielles.

### 2.2.1.2. L'offre de nickel

#### LES TROIS TYPES DE MINERAIS DE NICKEL

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (saproilités).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

#### *Minerais sulfurés*

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

#### *Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier*

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniaque ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

#### *Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier*

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique) qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Depuis 2006, des importations importantes de garniérites et de latérites à basse teneur en nickel ont été faites par la Chine pour produire des fontes au nickel à basse teneur (dénommé *Nickel Pig Iron* ou *Nickel Basic Feed*) en convertissant des anciens hauts fourneaux de production de fonte. Il s'agit d'une filière à fort impact sur l'environnement et dont l'efficacité technique (rendements, qualité) est moindre.

Le procédé hydrométallurgique développé par ERAMET présente l'avantage de traiter simultanément les latérites et la partie des garniérites à teneur plus basse.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION MINIÈRE PAR PAYS EN 2009

### PRODUCTION MINIÈRE 2009 EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL CONTENU

Russie	261,5	19,47 %
Indonésie	194,3	14,47 %
Australie	167,1	12,45 %
Canada	136,6	10,17 %
Philippines	119,0	8,86 %
Nouvelle-Calédonie	92,8	6,91 %
Chine	79,4	5,91 %
Colombie	72,0	5,36 %
Cuba	60,0	4,47 %
Brésil	38,1	2,84 %
Afrique du Sud	34,6	2,58 %
Botswana	32,4	2,41 %
Macédoine	12,0	0,89 %
Vénézuela	10,4	0,77 %
Grèce	10,2	0,76 %
Espagne	8,3	0,62 %
Zimbabwe	4,8	0,36 %
Serbie	4,7	0,35 %
Finlande	3,4	0,25 %
Albanie	0,6	0,04 %
Norvège	0,4	0,03 %
Zambie	0,3	0,02 %
MONDE	1 342,9	100 %

Prévisions – Source : International Nickel Study Group, INSG.

### COÛTS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel.

Il faut noter que le coût des extensions de capacité peut être évalué à environ la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine.

Ces coûts d'investissements ont connu un doublement en moyenne au cours des dernières années précédant la crise, compte tenu d'une part de l'inflation des prix liée à une forte demande et d'autre part du fait de la complexité croissante des gisements à traiter (lieux d'implantations, teneurs et analyses des minerais, profondeurs...) et de la nécessité de prendre pleinement en compte les aspects environnementaux.

### DÉLAIS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INTÉGRÉS DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 3 à 7 ans ;
- étude de préfaisabilité : 1 à 2 ans ;
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans ;
- étude de faisabilité bancaire : 1 à 2 ans ;
- construction (mine et usine) : 3 à 4 ans.

La durée minimum est ainsi de dix à quinze ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

## PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DU NICKEL

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter les nouveaux gisements. En effet, elle permet de traiter les latérites qui n'étaient pas exploitées par voie pyrométallurgique ainsi que les garniérites à teneur plus faible. De plus, ce procédé est très peu consommateur en énergie et permet de valoriser le cobalt contenu dans les minerais. ERAMET a déve-

loppé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui pourrait être déployé industriellement pour la première fois sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie et serait également particulièrement adapté aux minerais de Nouvelle-Calédonie non traitables par pyrométallurgie à Doniambo.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme le relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

### 2.2.1.3. Les producteurs de nickel

Année 2009 (en milliers de tonnes de nickel contenu)		Production métallurgique	
		Produits finis	
Norilsk	Russie/Finlande	273,6	21 %
Vale Inco	Indonésie/Canada	145,0	11 %
BHP Billiton	Australie/Colombie	136,2	10 %
Jinchuan	Chine	120,0	9 %
Xstrata (Falconbridge)	Canada/République dominicaine	88,6	7 %
ERAMET *	France/Nouvelle-Calédonie	52,1	4 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	48,4	4 %
Anglo Afrique du Sud, Brésil, Venezuela	Cuba	39,4	3 %
Sherritt	Cuba/États-Unis	33,6	3 %
Pamco	Japon	31,6	2 %
Autres		337,2	26 %
<b>Total</b>		<b>1 305,7</b>	<b>100 %</b>

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation ERAMET.

\*ERAMET : garniérite pour l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

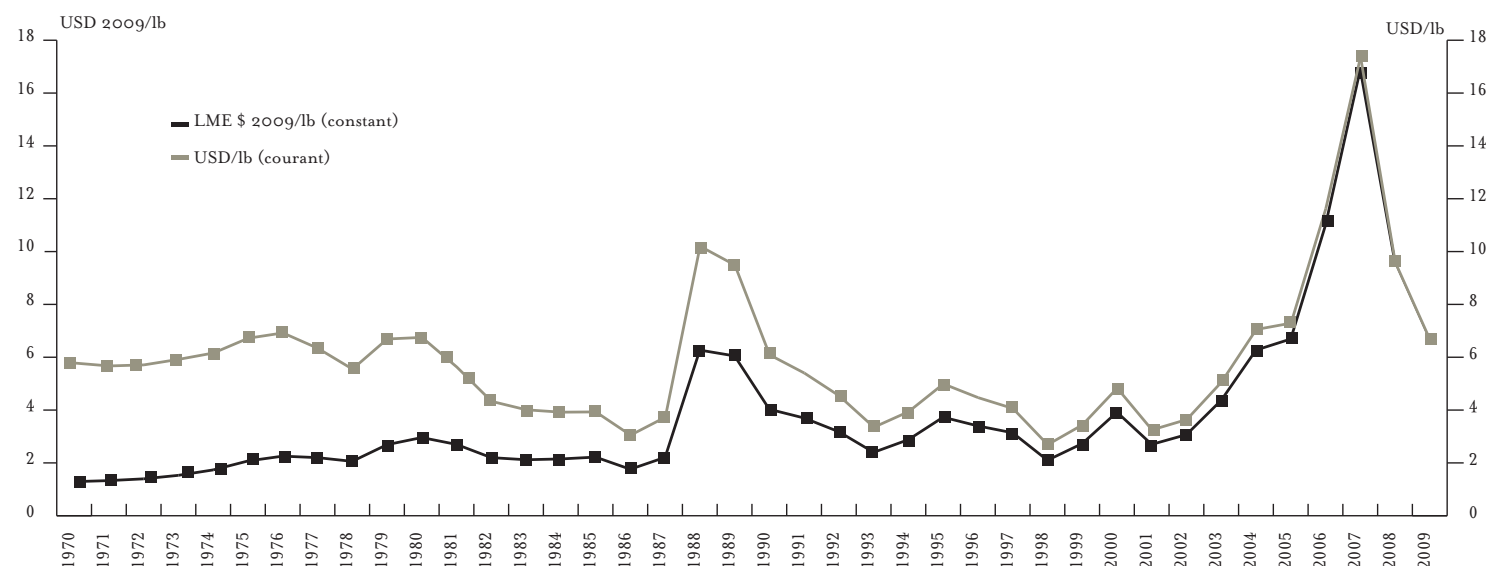
### 2.2.1.4. Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au *London Metal Exchange* (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Par ailleurs, des volumes importants sont traités de gré à gré entre institutions financières.

En janvier 2007, ERAMET est devenue *Associate Trade member (Category 5)* du *London Metal Exchange*.

Le poids des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2009/livre) :



Source : London Metal Exchange – Thomson Financial.

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et 2009 est de l'ordre de 4,3 USD/livre, soit 9 500 dollars par tonne et le cours futur à long terme estimé par les analystes des métaux de commodité se situe dans une fourchette d'environ 8 à 9 USD/livre, soit de 17 600 USD/t à 19 800 USD/t.

### 2.2.1.5. Situation du marché du nickel

Le marché du nickel a été affecté par la crise économique mondiale en 2009. L'année 2009 a néanmoins connu deux semestres contrastés. Le début de l'année, dans le prolongement du 4<sup>e</sup> trimestre 2008, a été marqué par des cours du nickel au LME à des niveaux très faibles, avec une moyenne de 5,31 USD/livre au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Le 2<sup>e</sup> semestre 2009 a vu une progression rapide et une stabilisation à un niveau moyen de 7,99 USD/livre, qui est resté toutefois sensiblement en retrait par rapport aux records de 2007 et début 2008.

Le marché de l'acier inoxydable, qui absorbe environ deux tiers du nickel primaire mondial, a touché un point bas au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, suivi par un redressement partiel rapide. Le 3<sup>e</sup> trimestre 2009 a été caractérisé par un pic d'activité voisin des niveaux de début 2008, du fait notamment d'excès de production et de stockage en Chine. Il a été suivi par un 4<sup>e</sup> trimestre en retrait. Au total la production mondiale d'acier inoxydable a reculé de 4 % environ en 2009. Les évolutions ont été très contrastées entre les zones géographiques, la Chine ayant accru sa

production d'acier inoxydable de 28 %. Contrairement aux années précédentes, le phénomène de substitution vers des nuances moins alliées en nickel ou sans nickel s'est inversé, les nuances austénitiques regagnant même plusieurs points de parts de marché.

Par ailleurs, la forte progression de la part du nickel primaire au détriment du nickel issu du recyclage, caractéristique des périodes de crise, a contribué à soutenir la demande de nickel pour le marché de l'acier inoxydable.

Les applications hors acier inoxydable ont globalement reculé en 2009 du fait de la crise.

Globalement, la consommation apparente de nickel primaire dans l'inox aura progressé de 6 % par rapport à 2008, une croissance insuffisante pour retrouver le niveau de 2007.

Confrontée sur la première partie de l'année à la baisse de la demande et à des prix du nickel ne permettant plus de couvrir les coûts des producteurs les moins compétitifs, l'offre mondiale de nickel a régressé de 4 % par rapport à 2008, année qui avait déjà vu une baisse par rapport à 2007. La production de fonte au nickel (Nickel Pig Iron) chinoise a notamment ralenti au 1<sup>er</sup> semestre 2009, avant de se redresser à la faveur de la hausse des cours du nickel au LME au 2<sup>e</sup> semestre 2009. Cependant, l'offre mondiale a été réduite simultanément par la grève prolongée qui a touché Vale Inco au Canada au 2<sup>e</sup> semestre 2009.

Au total, la légère amélioration de la demande apparente de nickel et les diverses réductions de la production mondiale ont permis au marché de revenir à un niveau voisin de l'équilibre, toutefois considéré comme étant en léger excédent si l'on prend en compte les stocks stratégiques et spéculatifs chinois. Les stocks mondiaux (producteurs, LME et stocks stratégiques et spéculatifs chinois) représentaient environ 15 à 16 semaines de consommation à la fin de l'année 2009, un niveau en amélioration par rapport aux 19 semaines observées fin 2008, mais qui reste trop élevé.

## BILAN OFFRE – DEMANDE DE NICKEL

(en milliers de tonnes)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 Estimée
Production d'inox	19 835	21 917	23 712	23 929	27 951	28 095	26 021	24 991
Production d'inox austénitique	15 454	17 180	18 243	17 560	21 233	19 942	18 812	18 715
Nickel vierge (%)	56,5 %	56,4 %	54,3 %	52,4 %	53,3 %	53,7 %	52,9 %	58,8 %
Nickel vierge dans l'inox	767,4	842,1	841,5	811,5	892,0	791,6	732,1	808,1
Nickel autres secteurs	386,8	405,9	415,5	470,2	499,2	523,8	530,2	449,2
Consommation apparente de nickel	1 154,2	1 248,0	1 257,0	1 256,1	1 381,1	1 369,9	1 252,4	1 325,2
Offre de nickel	1 177,3	1 196,0	1 258,6	1 283,3	1 354,6	1 432,6	1 376,5	1 305,7
Balance	23,2	(52)	1,6	27,1	(26,5)	62,7	124,1	(19,5)
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	10,5	7,6	7,4	8,8	6,7	9,5	18,6	13,9*

Sources : INSG – Producteurs – Estimations ERAMET.

\* correspond aux stocks producteurs et LME

### 2.2.2. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE NICKEL

#### 2.2.2.1. Points clés

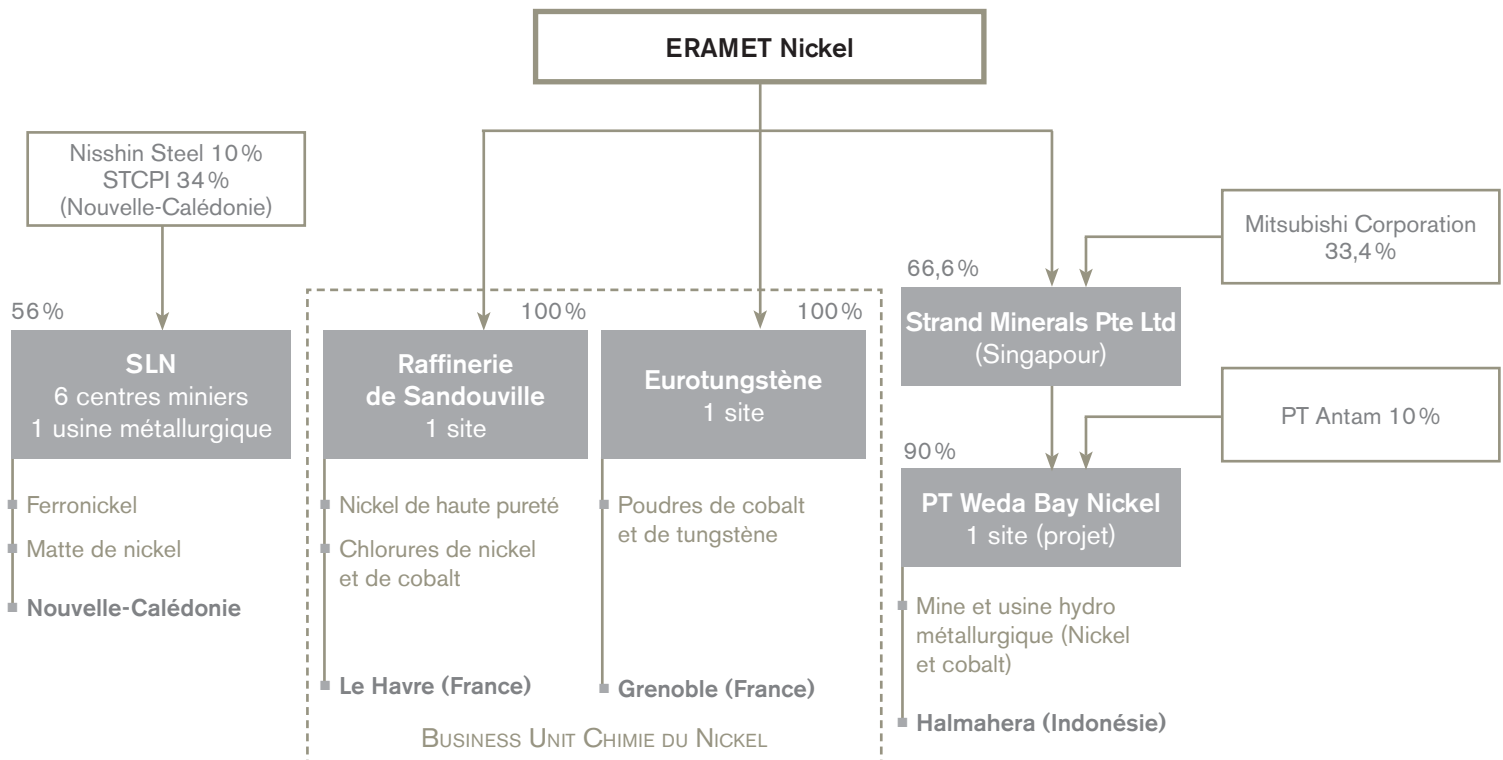
ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.

- ERAMET est le sixième producteur mondial de nickel.
- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Le Groupe a réalisé des investissements très importants en Nouvelle-Calédonie pour renouveler une part importante des équipements de la Société Le Nickel-SLN (SLN) et accroître leur capacité afin de compenser certaines évolutions techniques dans ses gisements.

- Par ailleurs, la SLN a démarré en novembre 2009 l'examen d'un projet de plan d'amélioration de sa compétitivité et a annoncé un nouveau point optimal de fonctionnement à 65 000 tonnes à terme, après validation d'un point intermédiaire à 60 000 tonnes à l'horizon 2012.
- Depuis 2006, ERAMET détient, en partenariat avec la société indonésienne Antam (actionnaire de 10 % de PT Weda Bay Nickel) et Mitsubishi Corporation (actionnaire, depuis le 18 février 2009 de 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd qui détient 90 % de PT Weda Bay Nickel), le gisement de nickel de classe mondiale, Weda Bay Nickel, à Halmahera en Indonésie, qui lui permettrait à terme de doubler de taille dans le nickel (projet à l'étude). Les études se poursuivent, en vue d'une décision en 2012.
- Prony/Creek Pernod : ERAMET et la Province Sud de Nouvelle-Calédonie ont signé une convention en janvier 2009 en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod. Néanmoins, l'attribution de ces gisements à la SLN a été remise en cause par des jugements du Tribunal administratif de Nouméa, suite à des recours déposés par Vale Inco. La SLN a fait appel en février 2010 de ces décisions.
- Les deux projets de Weda Bay et Prony/Creek Pernod feraient appel à une technologie hydrométallurgique développée par ERAMET.

#### 2.2.2.2. Structure

##### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2009





La branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Le Nickel-SLN, ERAMET (Sandouville), Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

### *Société Le Nickel-SLN*

La Société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

### *Weda Bay Minerals Inc.*

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est codétenu par la société Indonésienne PT Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de PT Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne PT Antam.

### *ERAMET*

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la Société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la Société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La Société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par ERAMET, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

**1991** : ERAMET a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de la Société Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par ERAMET ;
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe ERAMET. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, puis en 2007, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.

**1999** : Le groupe ERAMET a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la Société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'ERAMET.

**2006** : En décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la Société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions ERAMET/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'ERAMET.

### *Eurotungstène*

ERAMET détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène SA, située à Grenoble (ERAMET détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

## LES MINES ET L'OUTIL INDUSTRIEL

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

### *Les mines de nickel*

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de ressources et de réserves importantes en garnièrites ;
- de teneurs en nickel élevées (2,6 à 2,7 % en moyenne) avec une unité de traitement des minerais pour deux mines ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par la Société Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi.

### *Exploitation des mines de nickel*

Les gisements de minerais oxydés (garnièrites) de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la Société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la Société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994 ;
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997 ;
- Poum : la mine a été ouverte fin 2007.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat.

La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

#### *Les usines d'enrichissement de Népoui et Tiébaghi*

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(en milliers de tonnes humides)	2009	2008	2007
Production directe	2 574	2 430	2 885
Production sous-traitée	432	530	766
<b>Total</b>	<b>2 925</b>	<b>2 960</b>	<b>3 651</b>
Latérites	305	203	359

#### *L'usine métallurgique de Doniambo*

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (typiquement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. La proportion varie selon les évolutions des marchés respectifs de ces produits.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Ainsi, en 2007, deux fours de calcination ont fait l'objet de réfection et en 2008 un des trois fours électriques a été reconstruit d'où une baisse de production.

#### **PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (FERRONICKEL + MATTE) DE L'USINE DE DONIAMBO**

(en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131
<b>2009</b>	<b>52 131</b>

### La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en mattes à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

## POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS DE LA BRANCHE NICKEL

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la Société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

### Répartition des ventes

Le Groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2009	2008	2007	2006
Zone euro	35	40	46	42
Amériques	5	6	7	7
Asie et autres zones	60	54	47	51
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### Ferronickel : second producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité et de rendement importants. Le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe.

Le Groupe a conclu, avec certains clients, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

### Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : Les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).
- Chlorure de nickel (SELNIC) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs).
- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : le carbonate de nickel est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment.
- Chlorure de cobalt : Il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

### Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à l'usine de Yabulu en Australie (cédée par le groupe BHP Billiton en juillet 2009).

## POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE NICKEL

La politique de recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research.

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 62 300 tonnes entre 1990 et 2006.

## ROCE NICKEL

%	2005 *	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *
Nickel	58,6	79,7	119,6	23	(7)

\*Normes IFRS.

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation éventuelle des gisements de Prony et Creek Pernod.

## RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS DE LA BRANCHE NICKEL

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1 (Capitaux propres de la Branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay).

## 2.3. La branche Manganèse

### 2.3.1. LE MARCHÉ DU MANGANÈSE

#### 2.3.1.1. La demande de manganèse

##### PRINCIPALES APPLICATIONS

##### L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

##### Autres applications

- piles et batteries : Il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;

- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannes pour boissons).

##### ÉVOLUTIONS HISTORIQUES DE LA CONSOMMATION ET PERSPECTIVES

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone.

De 1998 à 2008, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout l'accélération de la demande des pays émergents, avec un poids de plus en plus majeur de la demande chinoise.

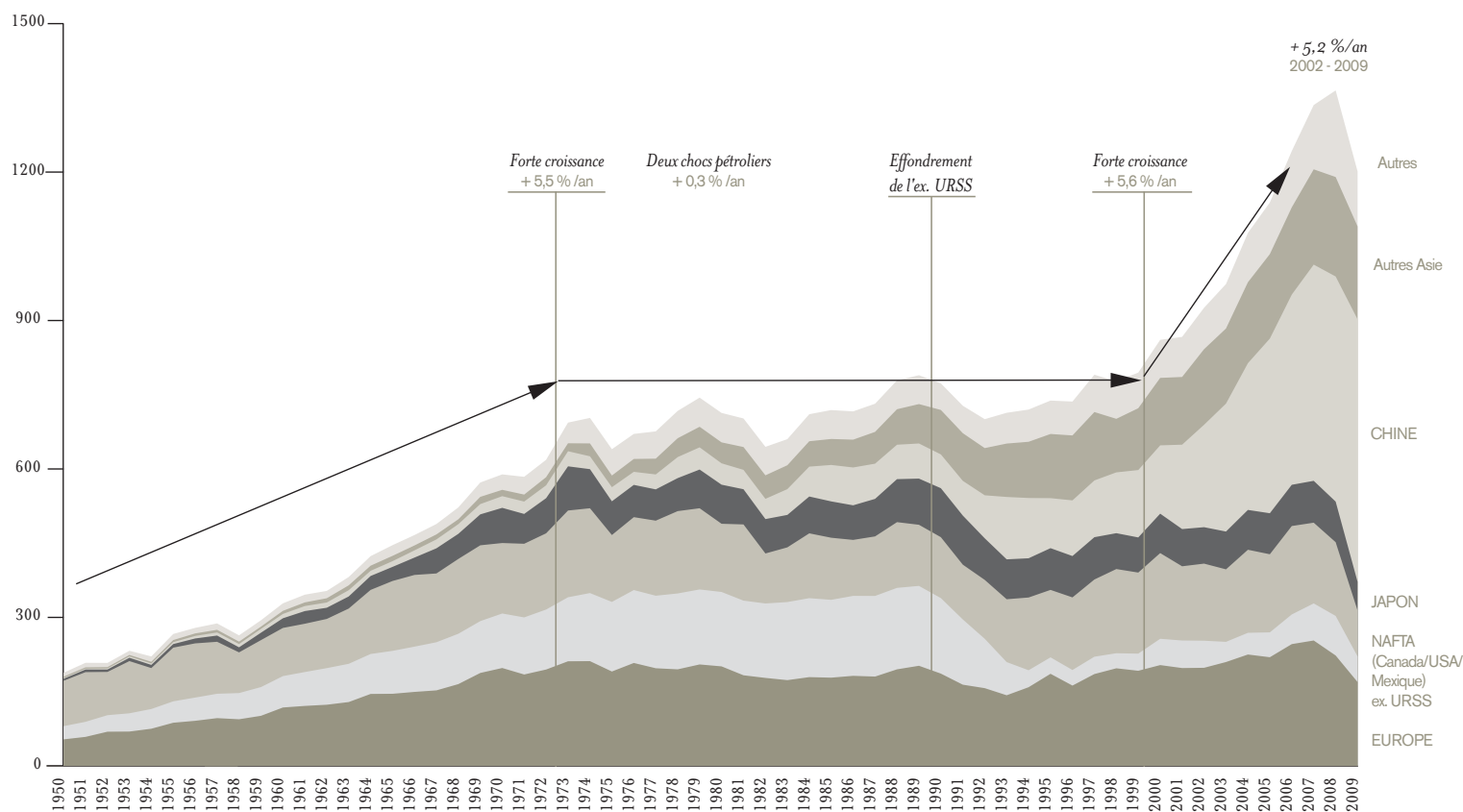
Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an.

En 2009, la consommation mondiale d'aciers a été fortement affectée par la crise ; un fort mouvement de déstockage a aggravé la chute de la demande réelle des industries consommatrices d'aciers. La production mondiale a ainsi chuté de 8 % par rapport à 2008.

Les perspectives à moyen et long terme sont favorables au-delà de la crise, car la croissance de la demande mondiale d'acier va continuer à être tirée par le développement des pays émergents, dont le potentiel reste considérable. L'urbanisation des populations mondiales, notamment, est un mouvement de fond : environ 20 millions de personnes en Chine et en Inde, et 60 millions

dans le monde, s'urbanisent annuellement. Or la construction représente plus de la moitié de la consommation mondiale d'aciers. Les besoins liés à l'infrastructure et à l'industrialisation sont progressivement complétés par ceux liés aux biens de consommation durable, tels que l'automobile.

### CONSUMMATION MONDIALE APPARENTE D'ACIER AU CARBONE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN MILLIONS DE TONNES)



Source : ERAMET et World Steel.

### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIERS CARBONE

(en millions de tonnes)	2007	%	2008	%	2009	%
Europe (27)	209,6	15,6 %	198,6	14,9 %	142,4	11,7 %
Ex. URSS	124,2	9,2 %	114,1	8,6 %	97,4	8,0 %
NAFTA (Canada/USA/Mexique)	131,3	9,8 %	124,2	9,3 %	81,4	6,7 %
Japon	120,2	8,9 %	118,7	8,9 %	87,5	7,2 %
Chine	489,2	36,4 %	502,0	37,8 %	567,9	46,6 %
Inde	53,1	3,9 %	55,0	4,1 %	56,6	4,6 %
Autres Asie & Océanie	102,6	7,6 %	103,2	7,8 %	89,2	7,3 %
Autres	115,2	8,6 %	113,9	8,6 %	96,6	7,9 %
<b>Total</b>	<b>1 345,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 329,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 219,0</b>	<b>100,0 %</b>

Source : World Steel.

### 2.3.1.2. L'offre de manganèse

#### LE MINERAI DE MANGANÈSE

La production mondiale de minerai était évaluée en 2009 à 9,6 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana. La production de minerai à haute teneur est concentrée en Australie, au Gabon, en Afrique du Sud et au Brésil.

#### PRODUCTION DE MINERAI DE MANGANÈSE EN 2009 (en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine*	2 278
Australie	1 641
Afrique du Sud	1 391
Brésil	888
Gabon	881
Inde*	802
Kazakhstan*	391
Ukraine*	388
Ghana*	180
Mexique*	126
Géorgie*	98
Autres*	591
Monde	9 655

\* Minerai à faible teneur. Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), ASSMANG et VALE.

#### LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement

en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone). Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux ;

- le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silicomanganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

**ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés**

#### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2009

Silicomanganèse :	65 %
Ferromanganèse haut carbone :	26 %
Ferromanganèse affiné :	9 %

Sources : estimations ERAMET.

#### PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2009 (en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	703
CEI	1 310
Amérique du Nord	212
Chine	7 129
Autres Asie et Océanie	1 820
Autres	837
Total Monde	12 011

Sources : estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine représente environ la moitié de la production mondiale. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont relativement modérés, notamment en Chine, par rapport à ceux de l'industrie du nickel.

### 2.3.1.3. Prix du manganèse

#### ALLIAGES DE MANGANÈSE

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les

grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

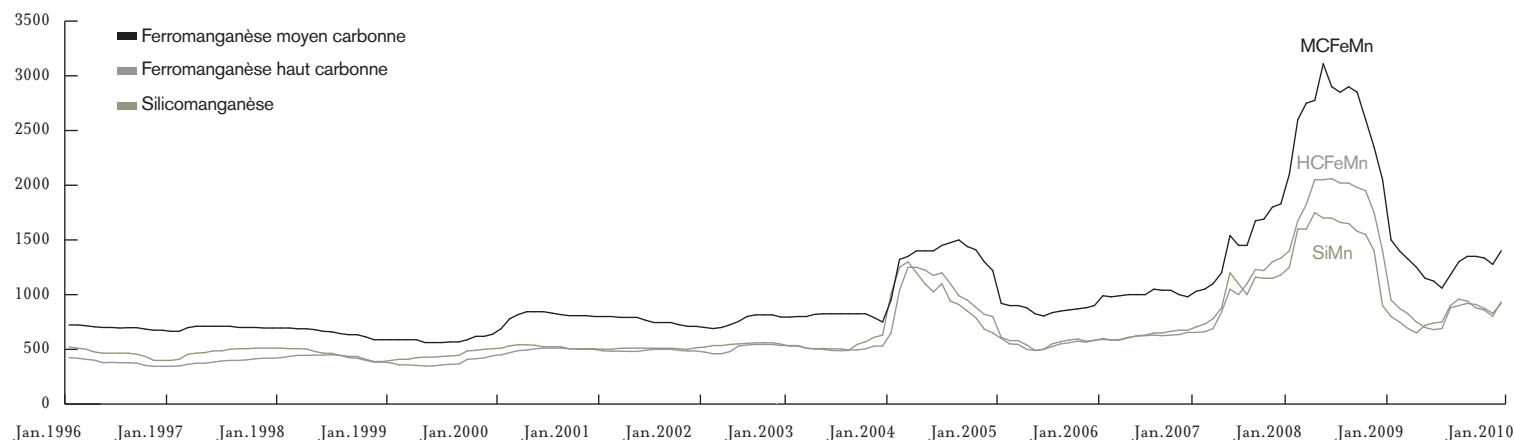
Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en

euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

**PRIX DES ALLIAGES DE MANGANÈSE EN EUROPE (EUROS PAR TONNES BRUTES D'ALLIAGES : EUROS/T)**

Euros par tonne brute d'alliages : euros/t



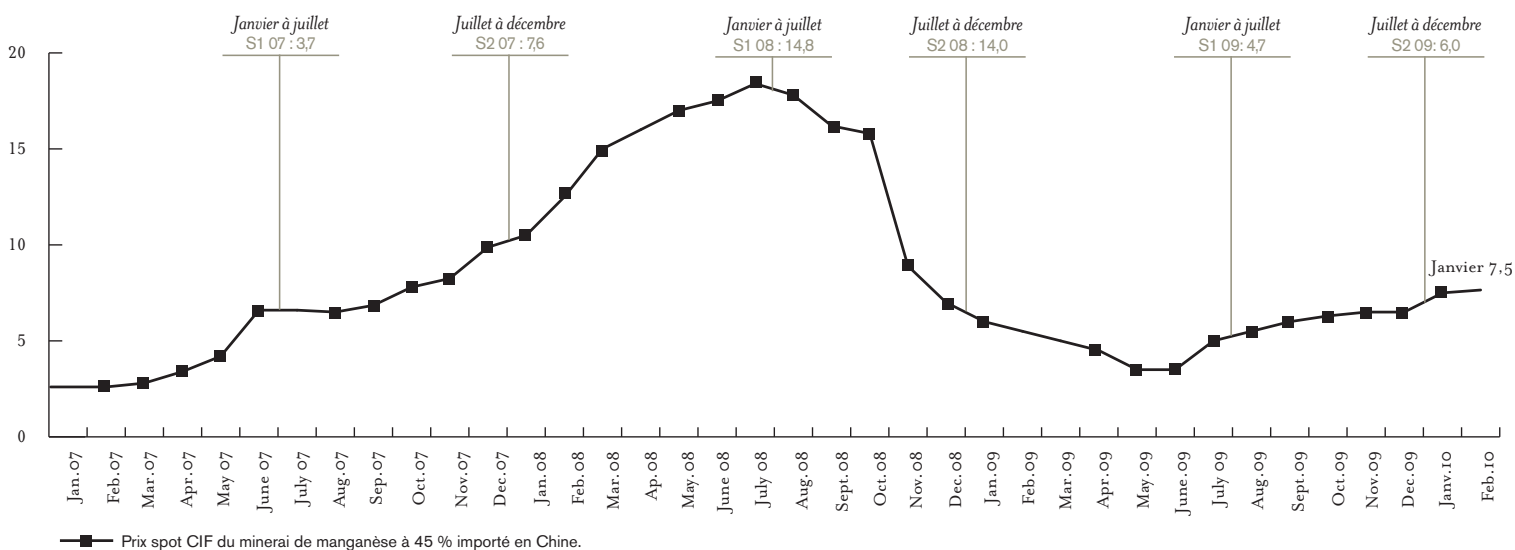
Sources : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

**MINERAI DE MANGANÈSE**

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement

exprimé en USD/dmtu (dry metric ton unit). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.



Source : CRU.

### 2.3.1.4. Situation récente du marché

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 %/an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont accéléré pour atteindre des niveaux record en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs, notamment l'Afrique du Sud. Par ailleurs, très peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande et ceux-ci sont essentiellement concentrés en Afrique du Sud.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée au cours des dernières années la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2008, la production mondiale d'acier au carbone a chuté brutalement, entraînant une forte baisse de la demande de manganèse. La baisse s'est poursuivie au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, puis la production mondiale s'est progressivement redressée en partie. Sur l'année, la production mondiale a toutefois chuté de 8 % par rapport à 2008.

Au 1<sup>er</sup> semestre, l'impact de la crise sur la demande d'alliages et de minerai de manganèse a été démultiplié par un déstockage considérable dans toute la filière.

Les producteurs de manganèse ont réagi à leur tour en réduisant considérablement leur production. Ainsi au 1<sup>er</sup> semestre la production mondiale de minerai a été coupée de l'ordre de 50 %. Les prix spot du minerai de manganèse ont chuté jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre, jusqu'à environ 3,5 USD/dmtu, puis ont commencé à se redresser pour atteindre plus de 6 USD/dmtu en fin d'année. Les prix des alliages de manganèse ont fortement baissé eux aussi au 1<sup>er</sup> semestre 2009, avant de se redresser au 2<sup>e</sup> semestre 2009.

À moyen terme la capacité de l'offre de minerai de manganèse va continuer à être fortement dépendante des capacités logistiques de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la production chinoise rencontre des difficultés à répondre à la croissance de la demande et sa qualité (teneur) tend à baisser, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'usage de produits importés à plus forte teneur.

## 2.3.2. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE MANGANÈSE

### 2.3.2.1. Points clés

Le Groupe est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés

chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le Groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008. Plus récemment, un nouvel objectif a été confirmé : 4 millions de tonnes en 2012.

### 2.3.2.2. Historique de la branche Manganèse

**1957** : Création de Comilog.

**1962** : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

**1986** : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

**1991-1994** : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

**1995** : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

**1996-1997** : ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

**1999** : ERAMET réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société ERAMET Manganèse Alliages.

**2000** :

- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.
- Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

**2001** : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

**2002** : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

**2003** : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'ERAMET Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

**2004** : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans ERAMET Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema



(groupe AREVA) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'ERAMET Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : ERAMET Norway et Marietta.

**2005 :** Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour 30 ans.

**2006 :** Succès de la hausse de production de Comilog à 3 millions de tonnes.

**2007 :** En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

**2008 :**

- Acquisition de 58,93 % du groupe norvégien TINFOS (soit 56 % d'intérêt économique).
- Démarrage de la nouvelle usine canadienne de recyclage de catalyseurs.
- Accord avec les actionnaires d'Otjonzou Mining (Pty) Ltd (Namibie) en vue de l'étude du développement du gisement de manganèse d'Otjonzou.

**2009 :**

- Acquisition du solde des 100 % dans l'ex-Tinfos (hors centrale de Nottoden, à 34 %)
- Pose de la première pierre du Complexe métallurgique de Moanda

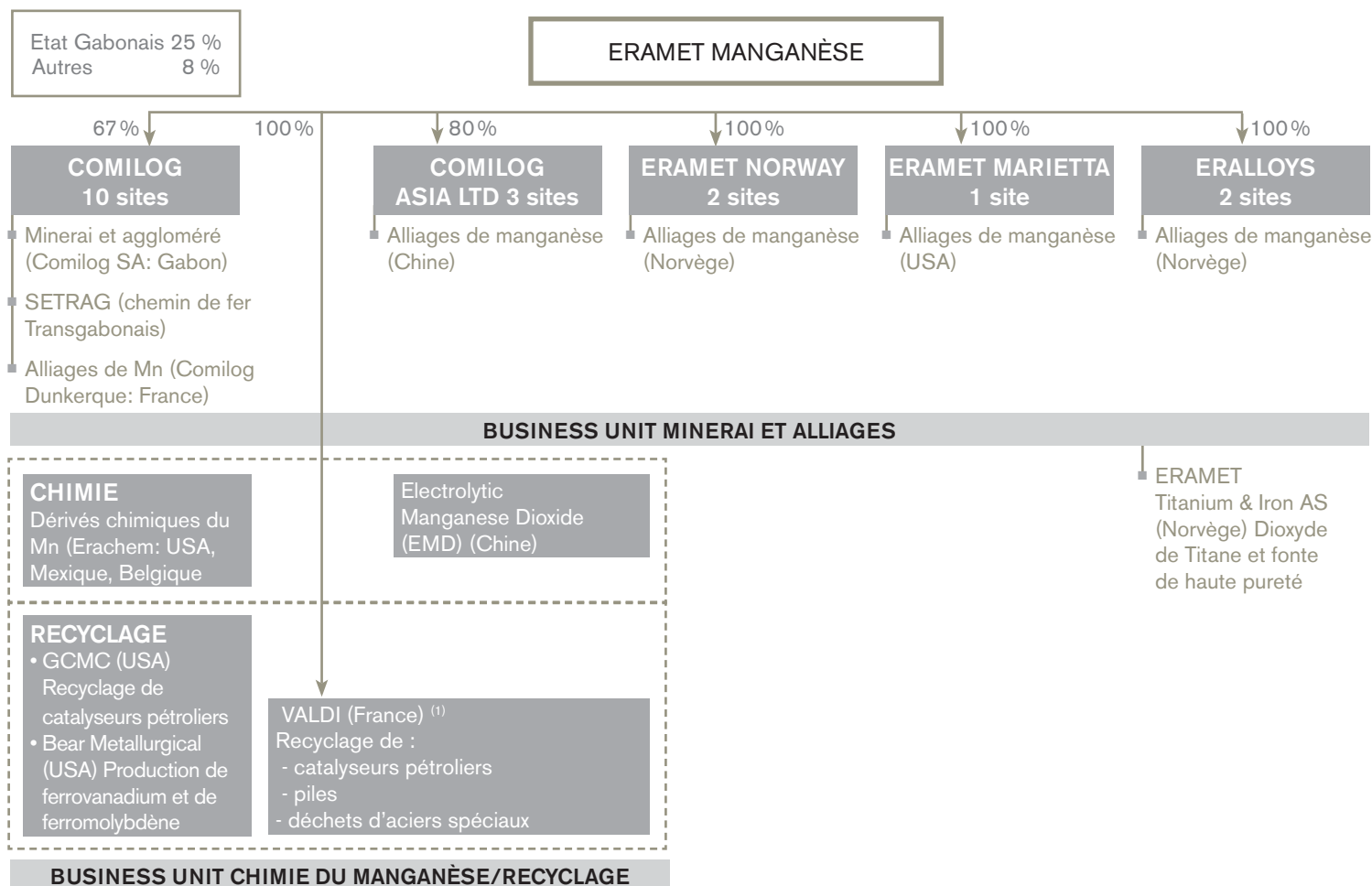
**2010 :**

- Acquisition activité Valdi, spécialisée dans le recyclage des catalyseurs pétroliers, des piles et déchets d'aciéries.
- Cession des opérations de négoce international acquises de Tinfos (« Tinfos Nizi »).

### 2.3.2.3. Structure

#### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2009

La branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



(1) Acquisition au 4 janvier 2010.

- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
  - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
  - l'exploitation de Setrag (chemin de fer Transgabonais),
  - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
  - la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
  - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers et de produits issus de l'électronique (cuivre),
  - la production de ferrovanadium et de ferromolybdène ;
- Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo ;
- ERAMET Norway comprend les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda ;
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse ;
- Eralloys comprend l'usine d'alliages de manganèse de Kvinesdal et l'usine de dioxyde de titane de Tyssedal situées en Norvège (cf. acquisition de Tinfos).

## BUSINESS UNIT MINERAI ET ALLIAGES

### La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié

par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

### La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède sept usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. Le Groupe dispose de ses propres usines en Chine qui est le marché qui connaît la plus forte croissance. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

## PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE POUR LA SIDÉRURGIE

(en milliers de tonnes)	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	246	287	299	279	290	295	402
Silicomanganèse	197	172	191	201	185	202	225
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	177	249	270	271	252	233	247
<b>Total de la production d'alliages de Mn</b>	<b>617</b>	<b>708 *</b>	<b>760</b>	<b>751</b>	<b>727</b>	<b>730</b>	<b>874</b>

\*Hors Tinfos.

## SITES DE PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	180 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts-fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts-fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Guangxi sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

## BUSINESS UNIT CHIMIE DU MANGANÈSE / RECYCLAGE / PRODUITS SPÉCIAUX

## Activité chimie du manganèse

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Terre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

## Activité Recyclage

Elle est réalisée actuellement sur quatre sites :

Terre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Fort Saskatchewan (Canada)	Recyclage des catalyseurs pétroliers
Valdi – Le Palais sur Vienne (France)	Recyclage des catalyseurs pétroliers Traitement d'autres déchets métalliques
Valdi – Feurs (France)	Recyclage des piles et accumulateurs Affinage d'alliages

## Activité dioxyde de titane et fonte de haute pureté

Tyssedal (Norvège)	Dioxyde de titane (industrie des pigments) et fonte de haute pureté pour la fonderie
--------------------	--

L'usine de Tyssedal produit en Norvège, à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs, du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments.

Un coproduit important associé à cette activité est la production de fonte de haute pureté, qui est vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment dans le domaine de la production de pièces pour les éoliennes.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE LA BRANCHE MANGANÈSE

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET Comilog Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

## RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE MANGANÈSE

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

### ROCE MANGANÈSE

%	2005 *	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *
Manganèse	65,6	32,7	75,9	145	(3)

\*Normes IFRS.

## 2.4. La branche Alliages

### 2.4.1. LES MÉTIERS DE LA BRANCHE ALLIAGES

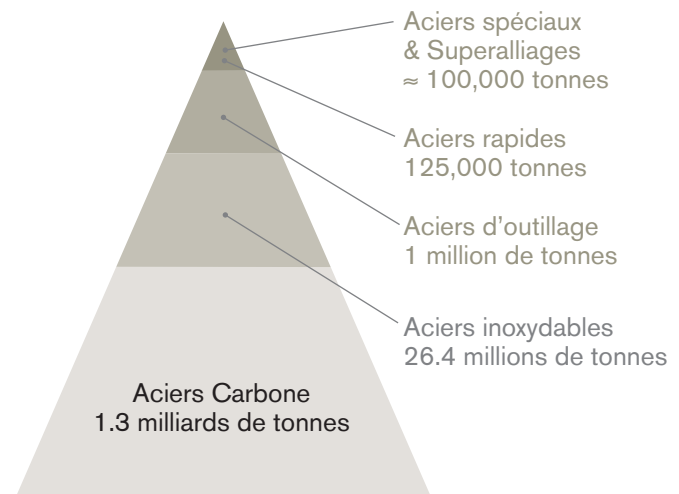
La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage, où elle transforme, outre des aciers spéciaux et des superalliages, du titane et de l'aluminium. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées aéronautiques et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

### 2.4.2. LES MARCHÉS DE LA BRANCHE ALLIAGES

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

### PRODUCTION MONDIALE DES PRINCIPALES FAMILLES D'ACIER EN 2008



### 2.4.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance baissière.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile...).

### 2.4.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménagers, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

### 2.4.2.3. Les alliages base nickel

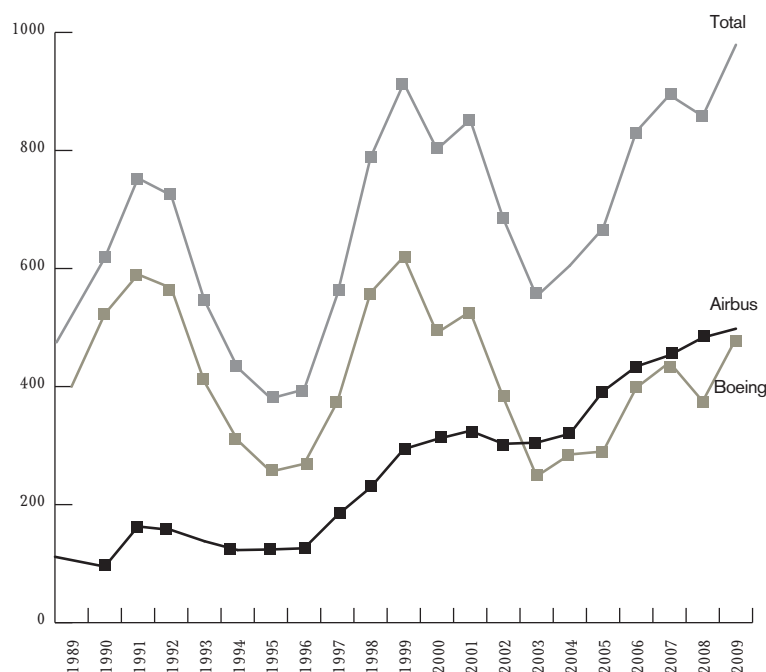
Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement) ;
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

### NOMBRE D'AVIONS LIVRÉ PAR BOEING – AIRBUS



Source : Airbus – Boeing.

### 2.4.3. PROCÉDÉS DE PRODUCTION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES

#### 2.4.3.1. Élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

##### MÉTALLURGIE À L'AIR

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

##### MÉTALLURGIE SOUS VIDE

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (Vacuum Induction Melting).

##### REFUSION

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR Electro Slag Remelting) ou sous vide (VAR Vacuum Arc Remelting). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

##### MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

#### 2.4.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.
- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matricées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

#### 2.4.4. LES PRODUCTEURS D'ALLIAGES

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'ERAMET qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Élaboration				Matriçage de grande puissance			
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (USA & Russie)								
Allvac (USA)								
Böhler Uddeholm (BUAG) (Autriche) Voest Alpine								
Bosch Gothard & Hüttel (Allemagne)								
Carpenter (USA)								
Cogne (Italie)								
Corus (UK)								
Crucible (USA)								
Dneprosptetsstal (Ukraine)								
<b>ERAMET ALLIAGES</b>								
Kalyani (Inde)								
Hitachi Tooling (Japon)								
Ladish (USA)								
Latrobe Steel (USA)								
Midhani (India)								
Nachi Fujikochi (Japon)								
Otto Fuchs (RFA)/Weber (USA)								
Schultz (USA)								
Shanghai 5 Baosteel (Chine)								
Schmolz & Bickenbach (Germany USA)								
Snecma (France)								
Thyssen Krupp (Allemagne)								
Valbruna (Italie)								
VSMPO (Russie)								
Precision Castparts (USA)								

#### 2.4.5. STRUCTURE DE LA BRANCHE ALLIAGES

##### 2.4.5.1. Points clés

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matriçées aéronautiques (Aubert & Duval) ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche ;

- le démarrage en 2006 d'une nouvelle usine de matriçage ;
- un nouveau partenariat dans le titane (UKAD).

##### 2.4.5.2. Historique de la branche Alliages

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

## HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ERASTEEL

**1676** : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

**1846** : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

**1956** : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

**1982** : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

**1983** : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

**1990** : Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3<sup>e</sup> producteur mondial d'aciers rapides.

**1991** : Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

**1992** : Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

## HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AUBERT & DUVAL

**1907** : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

**1920/1939** : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

**1945/1960** : Le Groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

**1970-1980** : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

**1977** : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

**1984** : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

**1987** : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

**1989** : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

**1991** : La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

**1994** : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

**1997** : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le Nasdaq) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

**1999** : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. Le périmètre actuel de la branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A., est formé.

## HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

**2001** : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

**2002** : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

**2003** : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval.

**2004** : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval est réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (Fusion sous le régime de faveur article 210 A et B du CGI).

**2006** : Aubert & Duval – Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

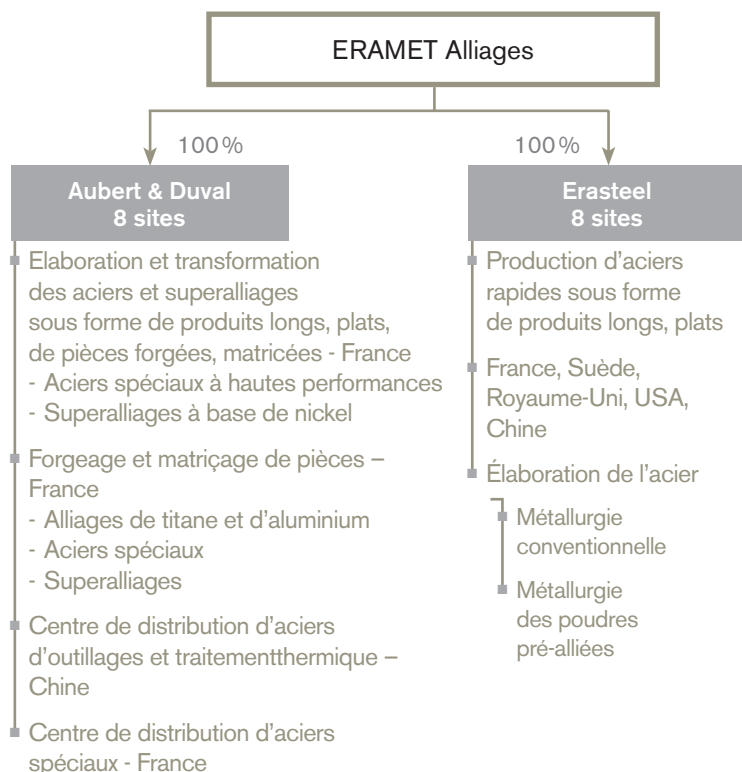
Aubert & Duval – Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

**2007** : Erasteel – démarrage de l'atelier d'étrépage d'aciers rapides de Tianjin en Chine.

**2008** : Signature d'un partenariat dans le titane (UKAD).



### 2.4.5.3. Structure organisationnelle au 31 décembre 2009



### 2.4.5.4. La production de la branche Alliages

#### ERASTEEL

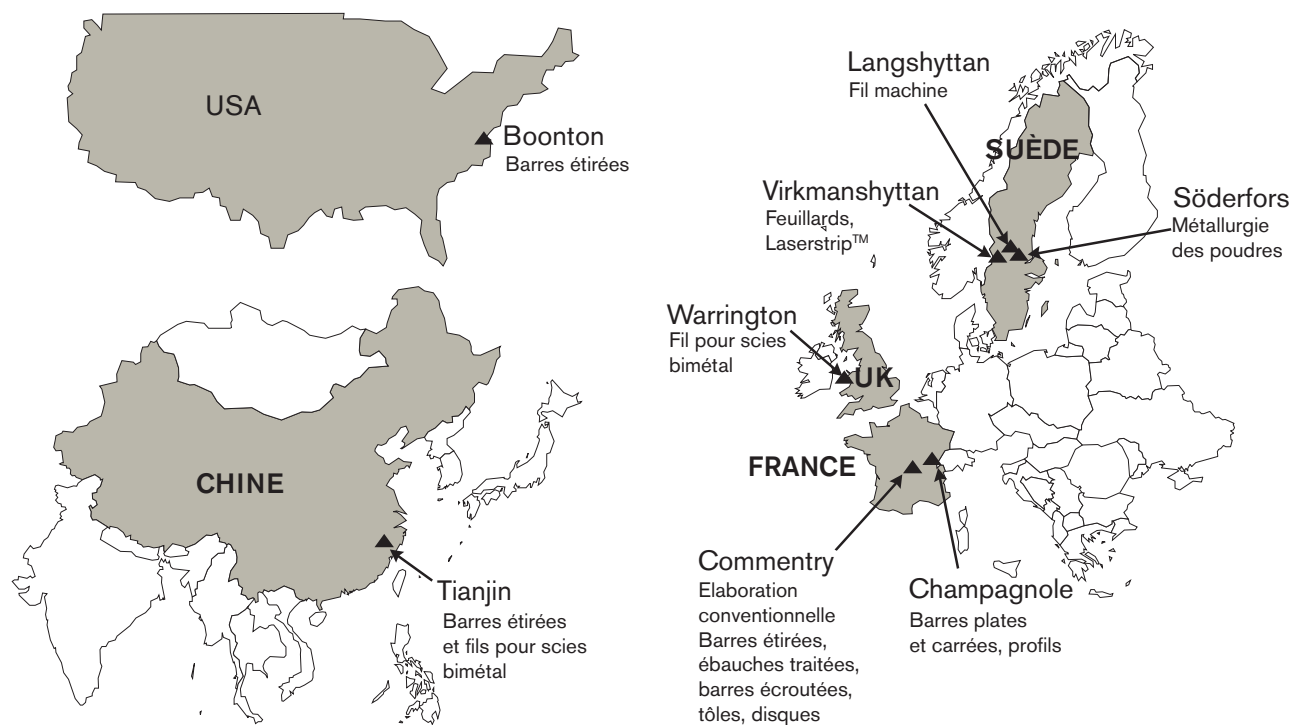
##### La production d'Erasteel

Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

#### L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, Royaume-Uni, États-Unis et Chine.



### AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

#### *Le pôle matriçage d'Aubert & Duval*

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriceur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matricer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

#### **L'outil industriel du pôle matriçage**

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matricer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire s'est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

#### **La presse d'Interforge**

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est constituée depuis le milieu des années 1970 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour SNECMA).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

#### **La presse d'Airforge**

La construction de la nouvelle usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

#### **Les marchés du matriçage**

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, SNECMA, Pratt et Whitney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, Embraer, Spirit, Dassault Aviation, Messier Dowty...);
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage Lean Manufacturing).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Cette nouvelle presse de 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

#### **Les concurrents du pôle matriçage**

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, Schultz et Ladish et le groupe autrichien Böhler Uddeholm.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes PCC, Ladish et VSMPO (Russie).

### *Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval*

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration ;
- des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

#### **Le pôle produits longs**

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Allvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

#### **Le pôle outillage**

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

#### **Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités**

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;

- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

### **2.4.5.5. La politique commerciale et les produits**

#### **LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL**

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

#### **LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE**

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à cinq ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

### **2.4.5.6. La recherche et développement de la branche Alliages**

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de S...defors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

### 2.4.5.7. Rentabilité des capitaux employés par la branche Alliages

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

#### ROCE ALLIAGES

%	2005 *	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *
Alliages	7,9	9	10,8	13	(14)

\*Normes IFRS.

## 2.5. Organisation ERAMET / ERAMET Holding

La société ERAMET SA, maison-mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction générale, la Direction administrative et financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction Juridique et la Direction Achats ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement ;

- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies ;
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

## 2.6. L'activité des Branches en 2009

### 2.6.1. LA BRANCHE NICKEL EN 2009

#### 2.6.1.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	655	897	1 290
Résultat opérationnel courant	(62)	169	693
Flux net de trésorerie généré par l'activité	104	165	556
Capitaux employés	775	896	703
Investissements industriels	107	189	135
Effectif moyen	3 106	3 057	2 875

#### 2.6.1.2. Commentaires

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Nickel a baissé de 27 % en 2009 par rapport à 2008, à 655 millions d'euros, mais il s'est redressé au 2<sup>e</sup> semestre 2009 à 345 millions d'euros contre 310 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les cours du nickel au LME ont connu deux semestres contrastés, passant de 5,31 USD/livre au 1<sup>er</sup> semestre 2009 à 7,99 USD/livre au 2<sup>e</sup> semestre 2009. Sur l'année, ils sont en baisse en moyenne de 31 % à 6,65 USD/livre.

Les couvertures sur le nickel ont porté sur 6 800 tonnes en 2009 à un cours moyen de 9,34 USD/livre.

La production mondiale d'acier inoxydable a chuté de 4 % en 2009. Elle a connu une forte activité au 3<sup>e</sup> trimestre 2009, suivie par un ajustement au 4<sup>e</sup> trimestre 2009. La production chinoise a progressé de 28 % pour représenter 37 % de la production mondiale.

Le marché du nickel a été maintenu à un niveau proche de l'équilibre grâce aux coupures de production des producteurs. Les stocks mondiaux globaux sont passés sur l'année de 19 à 15 semaines de consommation, ce qui reste un niveau élevé.

À Doniambo (Nouvelle-Calédonie), la production métallurgique de nickel a été maintenue à un niveau réduit en 2009 à 52 100 tonnes. Les stocks de nickel excédentaires ont ainsi été résorbés, les ventes ayant progressé de 5 %, à 54 500 tonnes.

Un projet de Plan d'Amélioration de la Compétitivité de la SLN est actuellement examiné par les partenaires sociaux. Ce plan vise à réaliser une baisse de l'ordre de 1 USD/livre du cash cost de la SLN à horizon 2012 par rapport à 2008 à conditions économiques constantes, de façon à situer la SLN en 2012 à la moyenne des cash costs des producteurs de ferronickel. Un effectif cible de 2 100 personnes est notamment visé, soit environ 300 postes en moins par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, la Société le Nickel-SLN a décidé de faire appel des jugements qui ont annulé, à la demande de Vale Inco, les délibérations de l'Assemblée de la Province Sud de Nouvelle-Calédonie ayant attribué à SLN les permis de recherche minière pour l'exploitation des gisements de Prony et Creek Pernod en Nouvelle-Calédonie.

En Indonésie, le projet Weda Bay a progressé en 2009 avec l'entrée de Mitsubishi Corporation à hauteur de 33,4 % dans Strand, holding de contrôle de PT Weda Bay Nickel. Les études se poursuivent avec l'objectif de prendre une décision fin 2011 ou courant 2012 sur la réalisation de cet investissement.

## 2.6.2. LA BRANCHE MANGANÈSE EN 2009

## 2.6.2.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1 289	2 348	1 473
Résultat opérationnel courant	(27)	1 088	440
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(28)	895	307
Capitaux employés	1 117	1 042	685
Investissements industriels	110	145	129
Effectif moyen	6 604	6 723	6 503

## 2.6.2.2. Commentaires

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse a progressé de 23 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2009 par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2009. Sur l'année, à 1 289 millions d'euros, il est en baisse de 45 % par rapport à une année 2008 record, du fait essentiellement de la très forte chute des prix de ventes.

La production mondiale d'aciers au carbone a chuté de 8 % en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, elle s'est progressivement redressée. La production chinoise a continué à augmenter en 2009, avec une hausse de 13 % par rapport à 2008. Elle a représenté 47 % de la production mondiale en 2009.

La demande de minerai et d'alliages de manganèse a été impactée au 1<sup>er</sup> semestre 2009 par la baisse de la production mondiale d'aciers, mais aussi par un important déstockage. L'offre mondiale de minerai de manganèse a été réduite à environ 50 % de la capacité au 1<sup>er</sup> semestre 2009, ce qui a contribué à résorber les stocks mondiaux. Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2009, le redressement de la production mondiale d'aciers et la fin des déstockages ont provoqué une sensible amélioration de la demande pour le minerai et les alliages de manganèse.

Les prix spot du minerai de manganèse (CIF Chine, minerai à haute teneur) ont atteint leur point bas, de l'ordre de 3,5 USD/dmtu au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2009, puis se sont redressés rapidement pour dépasser les 6 USD/dmtu, un niveau nettement inférieur au record du 3<sup>e</sup> trimestre 2008, mais relativement élevé par rapport aux années précédentes.

Les prix des alliages de manganèse ont atteint un point bas au 1<sup>er</sup> semestre 2009, puis se sont progressivement redressés, tout en restant sensiblement inférieurs au niveau record de 2008.

ERAMET Manganèse a mis en œuvre avec efficacité une politique de production très réactive en fonction des évolutions de la demande de ses différents marchés.

La production de minerai et d'aggloméré de manganèse de Comilog, filiale à 67 % du groupe ERAMET au Gabon, qui avait été réduite à environ 37 % de la capacité au 1<sup>er</sup> semestre 2009, a été portée à 734 000 tonnes au 4<sup>e</sup> trimestre 2009, soit environ 84 % de la capacité de production. Sur l'année, elle a atteint 2 millions de tonnes, contre 3,2 millions de tonnes en 2008. Les livraisons externes de minerai n'ont que légèrement baissé (- 3 %) en 2009 par rapport à 2008, où le 4<sup>e</sup> trimestre avait été affecté par une chute marquée des ventes.

La production d'alliages de manganèse d'ERAMET Manganèse, qui avait été réduite à environ 240 000 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2009, a été relevée pour atteindre 211 000 tonnes pour le seul 4<sup>e</sup> trimestre 2009, soit environ 90 % de la capacité de production. Sur l'année, la production d'alliages de manganèse a atteint 617 000 tonnes, contre 772 000 tonnes en 2008. Les livraisons d'alliages de manganèse sont en très légère hausse à 705 000 tonnes.

L'activité chimie du manganèse a contribué positivement au résultat opérationnel courant d'ERAMET Manganèse.

En Namibie, les conclusions des études géologiques sur le projet Otjozundu ont conduit le Groupe à ne pas lever l'option d'achat sur ce gisement.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi l'intégration de Tinfos :

- ERAMET Manganèse a porté sa participation de 56 % à 100 % dans Eralloys, société regroupant les activités de l'ex-Tinfos hors centrale de Nottoden, dans laquelle la participation d'ERAMET a été portée à 34 %.
- Suite à l'accord annoncé en décembre 2009, l'activité de négoce international, « Tinfos-Nizi », a été cédée, conformément à l'objectif fixé l'année dernière.
- Les synergies annuelles ont été réévaluées à 20 millions d'euros, en hausse par rapport à l'objectif initial annoncé de 10 à 15 millions d'euros avant impôts.

## 2.6.3. LA BRANCHE ALLIAGES EN 2009

## 2.6.3.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	750	1 102	1 033
Résultat opérationnel courant	(49)	86	78
Flux net de trésorerie généré par l'activité	93	90	125
Capitaux employés	578	709	687
Investissements industriels	67	83	54
Effectif moyen	4 618	4 797	4 684

## 2.6.3.2. Commentaires

Dans un contexte de marchés en forte baisse, notamment dans le domaine de l'outillage, le résultat opérationnel courant d'ERAMET Alliages s'est établi à - 49 millions d'euros en 2009 contre 86 millions d'euros en 2008.

Le résultat opérationnel courant du 2<sup>e</sup> semestre 2009 est globalement en ligne avec celui du 1<sup>er</sup> semestre 2009, à - 23 millions d'euros contre - 26 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages est en baisse de 32 % en 2009 par rapport à 2008, à 750 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du secteur des outillages a connu une baisse très marquée de 52 % en 2009 par rapport à 2008, qui traduit notamment le recul du marché de l'automobile et un important déstockage dans toute la filière. La situation financière d'Erasteel a été particulièrement affectée par la baisse du chiffre d'affaires. ERAMET a déprécié de 48 millions d'euros la valeur de cet actif au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les ventes au secteur de l'aéronautique sont en baisse de 28 % en 2009 par rapport à 2008. Les avionneurs et les équipementiers ont en effet commencé à réduire leurs stocks et leurs approvisionnements suite aux décalages et reports de certains programmes, notamment pour les nouveaux programmes tels que l'A380 ou le B787.

Les ventes au secteur de l'énergie ont mieux résisté avec une érosion des marchés liés aux turbines à gaz et une croissance modérée dans le nucléaire.

Dans le titane, domaine en forte croissance car de plus en plus utilisé par les nouveaux modèles d'avions, ERAMET Alliages a engagé un partenariat avec le groupe kazakh UKTMP, un des principaux producteurs mondiaux de titane. Une joint-venture à 50/50 produira en France des produits forgés à partir des lingots de titane fournis par UKTMP. Ce partenariat constitue une filière intégrée dans le titane. La fin de la construction du futur site, dont le coût d'investissement est d'environ 50 M€ et le démarrage des homologations sont programmés pour 2011.

## 2.7. Usines et équipements

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (Presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, laverie de Tiebaghi et engins miniers dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous ; près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

(en millions d'euros)	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Société Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 482	36,36	692	38,55
Autres	111		35	
<b>Branche Nickel</b>	<b>1 593</b>	<b>39,08</b>	<b>727</b>	<b>40,51</b>
Comilog SA (Gabon)	431	10,57	222	12,38
ERAMET Norway (Norvège)	177	4,34	89	4,98
ERAMET Marietta (États-Unis)	104	2,55	37	2,06
GCMC (États-Unis)	100	2,45	58	3,22
Autres	659		269	
<b>Branche Manganèse</b>	<b>1 471</b>	<b>36,10</b>	<b>675</b>	<b>37,60</b>
Aubert & Duval (France)	537	13,17	238	13,27
Airforge (France)	110	2,69	89	4,95
Erasteel Kloster AB (Suède)	113	2,78	26	1,45
Erasteel Commentry (France)	102	2,51	21	1,19
Autres	128		8	
<b>Branche Alliages</b>	<b>990</b>	<b>24,28</b>	<b>382</b>	<b>21,30</b>
<b>Holding</b>	<b>22</b>		<b>11</b>	
<b>Total</b>	<b>4 076</b>		<b>1 795</b>	

Les biens d'équipements loués (hors crédit-bail) sont peu significatifs (ils représentent une charge annuelle d'environ 40 millions d'euros). Les principales locations sont constituées des éléments suivants :

- branche Nickel : location de navires affrétant le transport du minerai jusqu'à l'usine de Doniambo et location d'engins et de matériel industriel (environ 20 millions d'euros) ;
- branche Manganèse : location de matériel d'entretien de la voie de chemin de fer et location d'engins et de matériel industriel ;
- branche Alliages : les contrats de location ont été conclus dans le cadre des affaires courantes (matériel industriel) et sont renouvelés généralement sur une base annuelle.



## 2.8. Recherche et développement / Réserves et Ressources

### 2.8.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES

Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008. Il emploie environ 110 personnes dont 90 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité a atteint 13 millions d'euros en croissance de 10 % par rapport à 2008 ;
- des effectifs complémentaires (150 personnes environ) au sein des Branches prennent en charge des sujets plus spécifiques, notamment les produits, la modélisation de certains procédés particuliers, la coordination des essais industriels, et les phases terminales essentielles d'industrialisation des projets de recherche.

Ces moyens significatifs représentent environ 1 % du chiffre d'affaires pour les branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 30 millions d'euros).

Depuis 2006, de manière continue, ERAMET a accentué son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi s'offrir de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes structurants dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'ERAMET, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Pour la branche Nickel, le projet phare a été la poursuite du développement du procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel. Pour mémoire, ce procédé innovant a été conçu durant les années 2005 à 2007, grâce à la grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues des équipes d'ERAMET Research. Ce procédé permet de traiter un mélange de latérites et de saprolites à faible teneur, caractéristique du minerai de Weda Bay, en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Le minerai broyé est attaqué à l'acide sulfurique à pression atmosphérique et à température voisine de 100 °C. Le nickel et le cobalt mis en solution sont séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé. Ce procédé ne consomme pas d'énergie fossile, son effluent liquide satisfait les normes environnementales les plus strictes. L'année 2009 a vu la poursuite d'un intense programme de pilotage des procédés hydrométallurgiques. Au total

16 semaines de pilotage dans le but principal de fiabiliser les procédés sur une période représentative (pilotage de 1 000 heures en continu).

En décembre 2007, ERAMET Research avait franchi une nouvelle étape dans le pilotage de l'élaboration du ferronickel de Nouvelle-Calédonie, grâce à un four pilote de taille plus importante ce qui apparaissait comme l'outil idéal pour résoudre les challenges liés à l'évolution de la chimie des minerais de Nouvelle-Calédonie. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'exploitation de ce four de plus grande taille, ainsi que le besoin de disposer d'un nouvel emplacement dédié aux exigences des procédés faible impédance de la branche Manganèse (projet pré-réduction) avaient motivé cet agrandissement. En 2009, ERAMET Research a pour la première fois reproduit, à l'échelle du pilote, l'ensemble des phénomènes chimiques, thermiques et électriques présents dans les fours industriels. Nous disposons, de la sorte, d'un outil pertinent pour étudier l'adaptation du procédé actuel à l'évolution chimique des minerais calédoniens.

ERAMET Research a travaillé intensément en 2009 afin d'augmenter la pré-réduction dans les fours d'élaboration du ferromanganèse. Ce projet est le levier principal disponible pour réduire la consommation énergétique spécifique du procédé. Il comprend en particulier la conception d'un tout nouveau four pilote adapté et de taille cinq fois supérieure aux précédents. Ce four devra permettre de reproduire et d'étudier les phénomènes pyrométallurgiques. La construction a été poursuivie sur l'année et la première campagne d'essai est prévue au cours du premier semestre 2010.

Dans la branche Alliages, les départements R&D d'Aubert & Duval et d'EraSteel ont continué de créer des produits nouveaux, d'optimiser la qualité des fabrications et d'améliorer la maîtrise des procédés de fabrication pour diminuer les coûts, augmenter la robustesse des gammes et réduire les aléas de production. La réussite des projets de R&D est obtenue par le couplage des démarches scientifiques aux niveaux les plus élevés et des essais industriels les plus pragmatiques, correctement instrumentés et soigneusement organisés.

Une part majoritaire des ressources est consacrée à la simulation numérique. La conception des nouvelles nuances commence par des « inventions virtuelles », compositions chimiques donnant, dans les logiciels de prédiction métallurgiques, les bonnes phases durcissantes, et évitant la présence des phases néfastes. Les structures de solidification et les domaines de transformation métallurgiques sont aussi étudiés avec ces outils, de façon à obtenir la bonne réponse aux traitements thermiques, et les caractéristiques mécaniques attendues. Ces idées sont ensuite vérifiées (ou infirmées) par la réalisation de coulées expérimentales et l'étude des produits prototypes. Selon les résultats obtenus à ce stade, les chercheurs se replongent dans leurs hypothèses et leurs données, et passent à l'itération suivante jusqu'à la mise au point finale de l'alliage industriel.

La propreté inclusionnaire lors de l'élaboration au four électrique à arc fait l'objet de programmes de R&D très novateurs, qui ont permis de progresser dans l'optimisation des différentes phases de l'affinage du métal liquide, dans le but de proposer aux clients les propriétés mécaniques (en particulier la résistance à la fatigue) les plus élevées et les moins dispersées possibles. Dans le même domaine, les progrès ont continué dans la modélisation numérique de la refusion sous vide et de la refusion sous laitier, démarche qui permet de comprendre de plus en plus finement le fonctionnement très complexe de ces procédés, de réfléchir à la pertinence des « règles de l'art » et de poursuivre les optimisations sur des bases scientifiques.

Le forgeage, le matricage et le laminage sont simulés de plus en plus finement, grâce aux progrès très significatifs obtenus dans les temps de calculs par les nouveaux clusters de PC et par les progrès dans les méthodes de calculs numériques réalisés avec nos partenaires de l'École des Mines de Paris. Au-delà de la prédiction des formes, des températures et des efforts pendant les transformations thermomécaniques, utilisés quotidiennement pour la définition des gammes de fabrication des nouvelles pièces, les projets de R&D visent à introduire dans ces logiciels des modèles de prédiction des microstructures et des propriétés finales du matériau de plus en plus précis.

C'est aussi la collaboration très étroite entre les spécialistes de l'élaboration, de la transformation et de la métallurgie des nuances, et le dialogue permanent entre les chercheurs, les métallurgistes et les industriels qui ont permis les réussites de 2009, parmi lesquelles on peut citer :

- la réalisation de la première pièce matricée pour train d'atterrissage en acier inoxydable à 1 900 MPa MLX19 ;
- la concrétisation de l'excellente résistance à la corrosion sous tension et à la fatigue de l'acier inoxydable pour structures aéronautiques MLX17 ;
- la poursuite des fabrications de pré-série dans les nouveaux aciers pour arbres de turbines Ultra Haute Résistance (2 300 MPa) ML1014 et ML340 ;
- le matricage des grandes éclisses de voilure de l'Airbus A350 dans le nouvel alliage Aluminium-Lithium 2050.

Dans le domaine des outils de coupe, des coopérations très étroites avec certains clients ont permis une meilleure connaissance de la valeur d'usage des applications finales. En trouvant les meilleures combinaisons des caractéristiques de l'outil (matériau, revêtement et état de surface), ERAMET a amélioré les performances de coupe (durée de vie, vitesse de coupe...) :

- fraises mères pour le taillage à sec d'engrenage à haute vitesse ;
- scies bimétalliques hautes performances en ASP2060 ;
- tarauds pour le taillage d'alliages de titane ;
- forêts longs avec le perçage vibratoire haute vitesse.

Par ailleurs, en dehors des aciers rapides, la diversification se poursuit avec le développement de poudres d'alliages divers (base Fe, Ni, Co...). Ceci est obtenu grâce à un travail en commun à la fois sur les procédés (atomisation au gaz, compaction isostatique à chaud...) et les produits ainsi qu'aux synergies entre Erasteel et A&D :

- développement de pièces bimétalliques obtenues par compaction isostatique à chaud de poudres (pour le marché de l'énergie ou du transport) ;
- étude d'un nouveau procédé d'atomisation pour obtenir des poudres plus fines.

Enfin, au niveau Groupe, deux dossiers ont progressé en 2009 :

- le projet Mabounié avec la découverte en laboratoire de voies de procédés originaux permettant de valoriser l'ensemble des métaux présents dans le minerai ;
- le projet Lithium pour lequel ERAMET s'est affirmé comme un partenaire solide de la joint-venture avec le groupe Bolloré, via les premiers résultats obtenus par ERAMET Research.

## 2.8.2. RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

### 2.8.2.1. Généralités

#### LOCALISATION

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'étude du projet Weda Bay Nickel se poursuit.

#### TITRES JURIDIQUES

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (art. 7 de la Loi de Pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et un « Contract of Work » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

#### ESTIMATIONS

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

#### BASE DES ESTIMATIONS

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

## MÉTHODOLOGIE DES ESTIMATIONS

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification. Pour la Société Le Nickel-SLN (sapolites destinées à l'usine de Doniambo) et Pt Weda Bay Nickel (latérites et saprolites), un audit externe a certifié que les ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

Pour Comilog S.A., les chiffres, calculés par des spécialistes salariés de l'entreprise, n'ont cependant pas été audités.

## RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 mètres de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

## RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES

Les ressources « récupérables » (recoverable) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales

## RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

## RÉSERVES

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des chan-

gements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

## PRÉSENTATION DES ESTIMATIONS

Les chiffres des ressources minérales sont détaillés par grands domaines techniques ou géographiques tandis que ceux des ressources récupérables et des réserves peuvent être donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

## DÉFINITIONS

### *Définitions des ressources*

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

### *Définitions des réserves*

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de

fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La préfaisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

## RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

### 2.8.2.2. Réserves et ressources de Comilog SA

#### RESSOURCES MINÉRALES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de Comilog S.A. Ces chiffres, calculés par des spécialistes salariés de l'entreprise, n'ont cependant pas été audités. Le plateau de

Bangombé, en cours d'exploitation, a été ré-estimé. L'estimation intègre les données de plusieurs centaines de sondages supplémentaires réalisés principalement entre 2007 et 2009. De nouveaux amas minéralisés ont été mis en évidence notamment sur les flancs du plateau de Bangombé. Les chiffres de ressources, en forte augmentation par rapport à 2009, sont établis en tenant compte des paramètres suivants :

- une teneur de coupure de 30 % Mn pour les plateaux de Bangombé et Okouma pour les ressources mesurées et indiquées ;
- la concession minière de Comilog SA couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées ;
- un dépôt de minerai de manganèse fin « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales, classées en ressources mesurées ;
- les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale) ;
- les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais rocheux et 12 % pour les minerais fins (chiffres donnés en millions de « dry metric ton unit » : « millions de dmtu Mn » – 1 dmtu = 10 kg de manganèse).

#### RESSOURCES MINÉRALES EN MINÉRAIS DE MANGANÈSE ROCHEUX ET FINS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

(en millions de dmtu mn)	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	Kts	% Mn	MDMTU	Kts	% Mn	MDMTU	Kts	% Mn	MDMTU	Kts	% Mn	MDMTU
<b>Rocheux &gt; 10 mm</b>												
Bangombé	33 200	45,7	1 510	20 700	47,5	980	4 300	42,6	180	58 200	46,1	2 670
Okouma	18 800	49,0	920	34 600	47,9	1 660				53 400	48,3	2 580
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
<b>Total</b>	<b>52 000</b>	<b>46,9</b>	<b>2 430</b>	<b>55 300</b>	<b>47,8</b>	<b>2 640</b>	<b>39 300</b>	<b>36,8</b>	<b>1 440</b>	<b>146 600</b>	<b>44,5</b>	<b>6 510</b>
<b>Fines 2 -10 mm</b>												
Bangombé	28 100	43,5	1 220	20 000	46,0	920	3 300	39,5	130	51 400	44,2	2 270
Okouma	18 000	46,4	840	33 400	44,4	1 480				51 400	45,1	2 320
Moulili	4 800	45,8	220							4 800	45,8	220
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
<b>Total</b>	<b>50 900</b>	<b>44,7</b>	<b>2 280</b>	<b>53 400</b>	<b>45,0</b>	<b>2 400</b>	<b>26 200</b>	<b>35,0</b>	<b>920</b>	<b>130 500</b>	<b>42,9</b>	<b>5 600</b>

## RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ces derniers incluent le terril constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé.

Le dépôt « Moulili », classé en ressources mesurées récupérables, a fait l'objet d'un test d'exploitation et de traitement en 2006 qui s'est avéré positif.

Les chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) ;
- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du plateau de Bangombé à partir d'un tout-venant. L'estimation des

ressources récupérables et des réserves tient compte des coupures granulométriques actuelles de la laverie, à savoir : 8-80 mm pour le minerai rocheux et 1-8 mm pour les fines ;

- les spécifications commerciales modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec simplification de la gamme de produits.

Une partie des ressources de minerai situé en bordure du plateau de Bangombé a été convertie en ressources récupérables. Les études minières en cours en 2010 visent à transformer ces ressources récupérables en réserves.

## RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES EN MINERAI DE MANGANÈSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

(en millions de dmtu mn)

Domaine	Granulométrie	Ressources Récupérables			Total
		Mesurées	Indiquées	Supposées	
Bangombé		1 590	820	70	2 480
Okouma	> 8 mm		2 100		2 100
Moulili					
Terril					
<b>Total rocheux</b>		<b>1 590</b>	<b>2 920</b>	<b>70</b>	<b>4 580</b>
Bangombé		570	330	20	920
Okouma	1-8 mm		1 300		1 300
Moulili		180			180
Terril		20			20
<b>Total fines et aggloméré</b>		<b>770</b>	<b>1 630</b>	<b>20</b>	<b>2 420</b>

Domaine	Granulométrie	Réserves		Total	Expéditions 2009
		Prouvées	Probables		
Bangombé		1 530	250	1 780	
Okouma	> 8 mm				
Moulili					
Terril					
<b>Total rocheux</b>		<b>1 530</b>	<b>250</b>	<b>1 780</b>	<b>60</b>
Bangombé		550	80	630	
Okouma	1-8 mm				
Moulili					
Terril		20		20	
<b>Total fines et aggloméré</b>		<b>570</b>	<b>80</b>	<b>650</b>	<b>36</b>

Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables.

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de préparation des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2009.

### 2.8.2.3. Réserves et ressources de la Société Le Nickel-SLN

#### RÉSERVES ET RESSOURCES EN SAPROLITES POUR PYROMÉTALLURGIE

##### Ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon le découpage officiel en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D et géostatistique.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,7 à 2,2 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

#### RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

Unités géomorphologiques	Mesurées			Indiquées			Supposées		
	Kt	% Ni	Kt Ni	Kt	% Ni	Kt Ni	Kt	% Ni	Kt Ni
Monéo Nord	-	-	-	-	-	-	3 446	2,59	89
Monéo Centre	-	-	-	-	-	-	5 083	2,55	130
Kouaoua	1 443	2,51	36	8 726	2,58	225	6 403	2,60	167
Poro	1 737	2,84	49	-	-	-	2 394	2,63	63
Boakaine	-	-	-	-	-	-	833	2,68	22
Nakety	238	2,41	6	147	3,02	4	363	2,77	10
Dothio	5 150	2,72	140	3 384	2,78	94	1 633	2,71	44
Thio	171	2,85	5	1 079	2,97	32	2 510	2,81	71
Ouenghi	-	-	-	54	3,66	2	49	2,83	1
Kombwi N'Goye	527	2,84	15	1 408	2,84	40	2 803	2,71	76
Tontouta	2 070	2,76	57	960	2,49	24	1 789	2,49	45
Me Adeo	-	-	-	-	-	-	131	3,74	5
Me Maoya	321	2,89	9	-	-	-	429	3,17	14
Kopeto – Boulinda	6 212	2,32	144	8 977	2,34	210	21 462	2,15	462
Tia Plaine des Gaïacs	-	-	-	-	-	-	1 753	2,57	45
Tchingou	-	-	-	-	-	-	1 750	3,34	58
Kaala	865	2,79	24	2 682	2,73	73	951	2,74	7
Tiébaghi	2 529	2,81	71	31 081	2,34	729	900	2,75	25
Poum	150	2,48	4	11 552	2,64	305	2 275	2,63	60
<b>Total</b>	<b>21 413</b>	<b>2,62</b>	<b>561</b>	<b>70 049</b>	<b>2,48</b>	<b>1 738</b>	<b>56 954</b>	<b>2,48</b>	<b>1 412</b>

Outre celles résultant de l'exploitation des amas en cours, les différences majeures observées par rapport aux chiffres publiés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 portent sur les domaines suivants :

- Kouaoua : une partie des ressources mesurées est déclassée en ressources indiquées, en application des recommandations de l'audit fait par la société Melabar GeoConsulting en 2008 (standardisation à la SLN terminée) ;
- Douthio (Plateau de Thio en exploitation) : amélioration du degré de connaissance des ressources avec travaux de sondages et interprétation géologique associée ;
- Thio : les travaux de reconnaissance conduits sur les Bornets aboutissent à la mise en évidence de ressources minérales supposées ;
- Tontouta : les travaux de reconnaissance engagés depuis 2007 portent leurs fruits avec l'augmentation des ressources minérales indiquées et supposées ;
- Kaala : la réduction de maille de sondages et la réinterprétation géologique associée ont conduit à une réévaluation des ressources minérales et la découverte de nouvelles minéralisations résiduelles ;
- Tiébaghi : une partie des ressources mesurées a été déclassée en ressource indiquée, en application des recommandations de l'audit fait par la société Melabar GeoConsulting en 2008. Les produits à basse teneur 1,7-2,2 Ni sont retirés des ressources et réserves destinées à Doniambo. La teneur de coupure du gisement Alpha fera l'objet d'une étude d'optimisation en 2010 ;

- Poup : une importante ressource supposée est mise en évidence par les travaux de sondages et de géologie de surface au Nord du Plateau.

#### Résultats d'exploration en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ils sont évalués à 420 kt Ni (15,1 MTs à 2,78 % Ni). La différence par rapport à 2009 (- 69 kt Ni) s'explique par les travaux de reconnaissances et estimations qui ont permis en 2009 la transformation d'une partie des résultats d'exploration en ressources (Poup, Tontouta, Bornets).

#### Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données en page 52 et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (montée en puissance) ;
- les projets miniers dans le cas de réserves.

### RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

Ressources récupérables	Mts	% Ni	Kt Ni	Réserves	Mts	% Ni	Kt Ni
Mesurées	16,2	2,65	429	Prouvées	12,0	2,69	323
Indiquées	46,4	2,67	1 237	Probables	24,1	2,71	654
Supposées	37,3	2,58	962	-			
<b>Total</b>	<b>99,9</b>	<b>2,63</b>	<b>2 629</b>	<b>Total</b>	<b>36,1</b>	<b>2,71</b>	<b>977</b>

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie » (totalité pour Népoui-Kopéto, tranche 1,8-2,8 % Ni pour Tiébaghi Dôme et tranche 2,2 – 2,8 % Ni pour Tiébaghi Alpha).

La production SLN de 2009 s'élève à 56,8 kt Ni (milliers de tonnes de Nickel). Elle correspond aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Elle intègre donc les tonnages de nickel contenus dans les minerais saprolitiques exportés (1,4 kt Ni en 2009).

Les réserves sont estimées à environ 977 kt TNi au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à comparer aux 1 009 kt Ni de réserves de 2009. Ceci correspond à un taux de renouvellement de 44 % de la réserve. Une partie des réserves (25 %) a été déclassée de prouvé à probable, essentiellement sur Kouaoua et Tiébaghi. L'effort sur les projets miniers à Thio, Poup et Kaala a permis le renouvellement des réserves.

Les ressources récupérables indiquées et mesurées sont évaluées à 1 666 kt Ni. La proportion de ressources mesurées a diminué comparativement à celle de 2008 suite à la standardisation des critères de classification.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 962 kt Ni. Le gain observé par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2009 provient du résultat des prospections réalisées en 2009 et de l'intégration d'amas sur les massifs de Poup, Kopéto et Thio.

Le taux de renouvellement des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 320 %.

Un audit externe a été conduit en 2008 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Le Nickel-SLN sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC. La méthodologie de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée en 2009.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier. La somme des réserves et ressources récupérables retenues dans le plan minier actuel est de 2 169 KTNi (dont 957 KTNi de réserves) au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## RESSOURCES MINÉRALES POUR HYDROMÉTALLURGIE

Les ressources minérales pour hydrométallurgie n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées par les spécialistes salariés du groupe suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine de Doniambo.

Ainsi :

- Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 kt Ni.
- À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 KT de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET.

### 2.8.2.4. Réserves et ressources de Pt Weda Bay Nickel

#### RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les densités sèches moyennes des latérites sont de l'ordre de 0,8-0,9 suivant les amas considérés et elles sont proches de 1 pour les sapro-

lites. L'amas Bukit Limber Barat, caractérisé par une plus forte proportion de minerai rocheux présente une densité sèche moyenne de 1,26 dans les saprolites. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2009 et qui se sont poursuivies en 2010.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés dans les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources sont estimées par modélisation de bloc 3D. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées soit par inverse distance carrée, soit par krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Une estimation des ressources locales a été réalisée pour le nickel sur le gisement Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, cabinet externe spécialisé en géostatistique. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender la sélectivité dans le gisement. Ils permettent aussi de conforter à la teneur de coupure de 1 % Ni les résultats obtenus en interne par krigeage ordinaire et de mesurer l'effet lissant de ce dernier à des teneurs de coupure plus élevées.

Les ressources minérales sont regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques. Elles sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni dans une enveloppe modélisée à 1 % Ni.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus de l'étude menée par Tenzing PTY LTD pour l'amas Bukit Limber Barat et des études menées par l'équipe de Weda Bay Nickel pour les autres amas.

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées et supposées ont été augmentées d'un million huit cent mille tonnes par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (5,9 Mt Ni contre 4,1 Mt Ni).



RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

Prospects	MESURÉES					INDIQUÉES					SUPPOSÉES				
	MTs	% Ni	KTNi	% Co	KTC <sub>o</sub>	MTs	% Ni	KTNi	% Co	KTC <sub>o</sub>	MTs	% Ni	KTNi	% Co	KTC <sub>o</sub>
<b>LATERITES</b>															
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	14,2	1,26	178	0,19	26,9	9,4	1,23	116	0,18	17,0					
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						15,4	1,22	187	0,17	26,1					
Coastal Deposits	8,8	1,19	105	0,20	17,7	0,8	1,14	8,9	0,18	1,4					
Big Kahuna						12,0	1,22	147	0,21	25,3					
Ake Jira (Jira River)						7,2	1,14	82	0,20	14,4					
Boki Mekot											7,2	1,23	89	0,12	8,3
Pintu						9,2	1,23	113	0,18	16,5	5,0	1,18	59	0,22	11,0
Jiguru											1,1	1,23	14	0,16	1,8
Tofu Blowen						11,5	1,28	147	0,15	17,2	0,9	1,26	11	0,17	1,5
Kaorahai											3,6	1,46	52	0,25	8,9
<b>Total Latérites</b>	<b>23,0</b>	<b>1,23</b>	<b>284</b>	<b>0,19</b>	<b>45</b>	<b>65,4</b>	<b>1,22</b>	<b>801</b>	<b>0,18</b>	<b>118</b>	<b>17,7</b>	<b>1,26</b>	<b>224</b>	<b>0,18</b>	<b>32</b>
<b>SAPROLITES</b>															
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	37,5	1,52	570	0,03	11,2	26,0	1,53	398	0,03	7,8					
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						53,2	1,42	756	0,03	16,0					
Coastal Deposits	29,8	1,63	485	0,04	11,9	3,4	1,39	48	0,04	1,4					
Big Kahuna						14,2	1,54	218	0,04	5,7					
Ake Jira (Jira River)						14,9	1,64	244	0,04	6,0					
Boki Mekot											18,7	1,63	305	0,02	3,7
Pintu						13,5	1,53	206	0,03	4,0	15,9	1,59	253	0,03	4,8
Jiguru											4,4	1,25	55	0,03	1,3
Tofu Blowen						25,8	1,76	453	0,03	7,7	6,2	1,67	104	0,03	1,9
Kaorahai											30,6	1,74	532	0,02	6,1
<b>Total Saprolites</b>	<b>67,3</b>	<b>1,57</b>	<b>1055</b>	<b>0,03</b>	<b>23</b>	<b>150,9</b>	<b>1,54</b>	<b>2 323</b>	<b>0,03</b>	<b>49</b>	<b>75,8</b>	<b>1,65</b>	<b>1 249</b>	<b>0,02</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>90,3</b>	<b>1,48</b>	<b>1 339</b>	<b>0,08</b>	<b>68</b>	<b>216,4</b>	<b>1,44</b>	<b>3 124</b>	<b>0,08</b>	<b>166</b>	<b>93,6</b>	<b>1,57</b>	<b>1 473</b>	<b>0,05</b>	<b>49</b>

## RÉSERVES

Les chiffres ci-après regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie. Ils sont calculés

à partir des ressources minérales décrites dans le paragraphe précédent. Les amas regroupés dans les « Coastal deposits » et les gisements de Bukit Limber Barat et Bukit Limber Timur (Santa Monica Ouest et Est) ont fait l'objet de projets miniers en phase d'étude de préfaisabilité.

## RÉSERVES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

Amas	RÉSERVES au 1/1/2010									
	PROUVÉES					PROBABLES				
	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCo	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCo
<b>LATERITES</b>										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	13,0	1,30	169,2	0,17	21,7	5,4	1,32	71,8	0,16	8,7
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						10,3	1,25	128,4	0,16	16,4
Coastal Deposits	5,5	1,29	71,3	0,15	8,5	1,7	1,28	21,4	0,14	2,3
<b>Total Latérites</b>	<b>18,5</b>	<b>1,30</b>	<b>240,5</b>	<b>0,16</b>	<b>30,2</b>	<b>17,4</b>	<b>1,27</b>	<b>221,6</b>	<b>0,16</b>	<b>27,5</b>
<b>SAPROLITES</b>										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	23,1	1,63	376,9	0,03	7,6	10,3	1,62	166,4	0,03	3,4
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						20,9	1,49	310,9	0,04	8,8
Coastal Deposits	15,7	1,62	253,4	0,05	7,8	6,3	1,54	97,0	0,05	2,8
<b>Total Saprolites</b>	<b>38,8</b>	<b>1,63</b>	<b>630,2</b>	<b>0,04</b>	<b>15,4</b>	<b>37,5</b>	<b>1,53</b>	<b>574,3</b>	<b>0,04</b>	<b>15,0</b>
<b>Total</b>	<b>57,3</b>	<b>1,52</b>	<b>870,7</b>	<b>0,08</b>	<b>45,6</b>	<b>54,9</b>	<b>1,45</b>	<b>795,9</b>	<b>0,08</b>	<b>42,5</b>

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier et à l'application de facteurs d'exploitation suivant les critères suivants :

- Les réserves sont calculées dans les projets miniers, à une teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « Coastal deposits » et les latérites et saprolites terreuses des amas de Bukit Limber, à 1,4 % Ni dans les saprolites rocheuses de Bukit Limber caractérisées par de fortes teneurs en MgO et considérées comme plus propices à une exploitation sélective. Les ressources mesurées des amas regroupés dans les « Coastal deposits » et l'amas de Bukit Limber Barat ont été transformées en réserves prouvées suite à des études géostatistiques qui ont permis de mesurer sur ce dernier l'impact de la sélectivité à 1,4 % Ni.
- L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier réalisé en 2007 et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain naturel supérieure à 30 ° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35 °.

- L'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12 mètres suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

Un audit externe a été conduit en mars 2009 par la société Melabar GeoConsulting qui confirme que la méthodologie d'estimation utilisée par Pt Weda Bay Nickel est adaptée aux types de gisements concernés. La procédure de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée en 2009. En conséquence, la société Melabar GeoConsulting confirme que les ressources sont calculées de manière satisfaisante, que la transformation des ressources en réserves est effectuée dans le respect de contraintes techniques maîtrisées grâce aux résultats acquis sur une fosse expérimentale, le tout dans le respect des recommandations définies dans le code JORC. Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

# 3

## FACTEURS

## DE RISQUES

<i>3.1. Risques sur matières premières</i>	60
<i>3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe</i>	60
3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques	60
3.2.2. Relations spécifiques avec des tiers	60
<i>3.3. Risques miniers et industriels</i>	62
3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières	62
3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers	62
3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement	62
3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports	65
3.3.5. Risque amiante	65
<i>3.4. Risques juridiques et fiscaux / Litiges</i>	65
3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	65
3.4.2. Litiges significatifs	66
3.4.3. Fait exceptionnel survenu durant l'exercice	67
<i>3.5. Risques de liquidités, de marché et de contrepartie</i>	67
3.5.1. Risque de liquidité	67
3.5.2. Risques de marché	67
<i>3.6. Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur</i>	68
3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe / Stratégie de couverture des risques	68
3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites	69

### 3.1. Risques sur matières premières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse. L'évolution des prix et de la demande constatée sur le long terme sur les marchés du nickel et du manganèse est détaillée dans la partie descriptive des activités du Groupe, chapitre 2. Elle fait ressortir des variations significatives, à la hausse comme à la baisse, surtout dans les toutes dernières années.

Le Groupe est également exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (aluminium et titane). L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le Groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz).

Une variation significative du prix des matières premières pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du Groupe.

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres pour l'essentiel résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	11	18	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	(7)	(14)	n/s	n/s

Au titre des mesures prises, le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition au risque nickel et fioul : contrat à terme et options. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels. L'exposition à la volatilité des cours du manganèse et du coke n'est pas couverte, puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières. Les couvertures au risque d'aluminium et d'électricité ne sont pas significatives.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 14 millions d'euros à l'actif pour le nickel (32 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2008) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (55 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'aluminium et l'électricité (5 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008).

### 3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe

#### 3.2.1. RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS POLITIQUES

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

#### 3.2.2. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC DES TIERS

##### 3.2.2.1. Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces

##### 3.2.2.2. Branche Nickel

###### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC NISSHIN STEEL

Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la Société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN à ce jour). Depuis 1991, ERAMET et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients

et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

### RELATION AVEC LA STCPI ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles – STCPI. Cette société représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre. Cette participation, à l'origine, de 30 %, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation a été portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007. La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la Société Le Nickel-SLN et d'ERAMET (4 % environ). Quatre administrateurs sur douze, plus un censeur, la représentent au Conseil d'administration de la Société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au Conseil d'ERAMET. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

### PACTE D'ACTIONNAIRES LE NICKEL-SLN

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI détient, à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, 34 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, dans laquelle ERAMET détient 56 % et Nisshin Steel 10 %. Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui a une durée de validité de dix ans renouvelables par périodes de cinq ans, comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET,

réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un Comité stratégique, d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois Comités et détient la présidence du Comité d'audit.

### CONCESSIONS PRONY ET CREEK PERNOD

En janvier 2009, la Société Le Nickel-SLN s'est vu attribuer par la Province Sud de Nouvelle-Calédonie les permis de recherches portant sur les gisements de Prony Ouest et Pernod. Une convention minière a été signée le même jour entre la société Le Nickel-SLN et la Province Sud précisant les conditions de développement de ces gisements.

Ce projet, nécessitant la construction d'une usine de traitement du minerai par voie hydrométallurgique, représente une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an.

La société Vale-Inco a contesté la validité des décisions d'attribution des permis. Ces derniers ont été annulés par décisions du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie du 17 novembre 2009.

La Société Le Nickel-SLN a fait appel de ces décisions.

Le projet est donc suspendu dans l'attente de décisions d'appel favorables.

### RAPPEL DU DOSSIER MINIER CALÉDONIEN

La mise en œuvre des accords de Bercy du 1<sup>er</sup> février 1998 a trouvé son dénouement fin 2005. Les titres miniers du massif de Koniambo ont été dévolus à SMSP, ceux de Poum à la Société Le Nickel-SLN. L'État français reste le garant de la bonne application de ces accords. ERAMET/Le Nickel-SLN resteront très vigilants quant au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

### RELATION AVEC PT ANTAM ET L'INDONÉSIE

La société indonésienne PT Weda Bay Nickel, est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, PT Antam Tbk (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de PT Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de PT Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « Contract of Work » passé avec le Gouvernement indonésien.

### RELATIONS AVEC MITSUBISHI (PROJET WEDA BAY)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, PT Weda Bay Nickel. ERAMET et Mitsubishi ont joint leurs compétences pour mener à bien les études requises afin de prendre la décision finale de développement du projet. Au titre du pacte d'actionnaires signé entre les parties, Mitsubishi est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de PT Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs.

### 3.2.2.3. Branche Manganèse

#### RELATION AVEC L'ÉTAT GABONAIS

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 (participation légèrement

supérieure à 25 %) et dispose de quatre administrateurs au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier d'Owendo est concessionnaire); plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais. Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels. Dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silico-manganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut Ogooué (dit « Complexe Métallurgique de Moanda »), Comilog a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe.

## 3.3. Risques miniers et industriels

### 3.3.1. RISQUES LIÉS À L'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET RÉSERVES MINIÈRES

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation, technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en terme de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au Chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et Ressources » de ce document.

### 3.3.2. RISQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MINIERS

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de la réfection d'exploitation existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable, outre des études de faisabilité technique complètes, des hypothèses de financement et de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

### 3.3.3. RISQUES RELATIFS À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

#### 3.3.3.1. Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi des aspects techniques du Développement Durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

Outre sa Charte Environnement adoptée en 2002, le Groupe dispose, depuis janvier 2010, d'une politique Développement Durable.

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « Zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués ainsi que de l'adéquate prévention des risques industriels sont également passés en revue.

### 3.3.3.2. Objectif « Zéro contentieux »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations et de dialogue avec les autorités compétentes en cas de difficultés temporaires ou de conditions particulières d'exploitation. Il s'est fixé dans ce contexte en 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou plaintes pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait du Groupe aux obligations réglementaires des autorisations d'exploitation.

Le bilan « Zéro contentieux » 2009 couvre l'ensemble des mines et sites industriels du Groupe en activité.

Cet objectif est décliné en trois niveaux suivis par le Groupe pour l'ensemble des sites industriels :

- **Niveau 1** : Courrier de demande spécifique de l'administration, qui sans action pourrait conduire à une mise en demeure, en regard des obligations réglementaires.
- **Niveau 2** : Mise en demeure ou plainte officielle de l'administration de tutelle liée à un manquement de notre fait, en regard des obligations réglementaires, et qui peut conduire à une action pénale ou à une amende.
- **Niveau 3** : Action en justice entamée et/ou mise en demeure échues faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Le bilan « Zéro contentieux » 2009 est en net recul par rapport aux années précédentes.

Ainsi, l'année 2009 a connu un contentieux de 3<sup>e</sup> niveau qui a été clôturé en fin d'année. Bien que contesté par le site, une amende a été acquittée afin de répondre aux exigences locales.

L'année est également marquée par l'évolution à la hausse de l'indicateur de niveau 2 avec 14 nouvelles mises en demeure à déplorer.

Il est toutefois à noter que la majorité de ces contentieux, ainsi que de nombreux contentieux résiduels datant de plusieurs années, ont été clôturés au cours de l'année 2009. Le nombre de contentieux apparus en 2009, toute proportion gardée, est à mettre en perspective de l'élargissement du périmètre et de la croissance du Groupe.

Enfin, il est à souligner que 85 % des sites n'ont pas été concernés par un contentieux en 2009.

ERAMET reste vigilant et poursuivra cet objectif en 2010 en accompagnant ses sites industriels, et tout particulièrement en cette période difficile.

### 3.3.3.3. Sites et sols pollués – actions de remédiation

Le Groupe attache la plus grande vigilance à la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous sols du fait d'activités passées ou en cours. Une expertise dans le domaine a été développée avec l'expérience du dossier de cessation d'activité du site de Comilog France à Boulogne-sur-Mer. Elle est capitalisée dans la gestion des dossiers existants ou encore réalisée de façon systématique dans le cadre des dossiers d'acquisition ou de cession d'actifs. Ainsi, à chaque fois que cela est pertinent, les diagnostics ont été réalisés et les provisions financières adaptées. Sur plusieurs sites, 2009 aura vu la réalisation de diagnostics de l'état des milieux en vue d'une gestion responsable des dossiers.

À Gennevilliers, une approche complémentaire de celle menée en 2002 et ré-initiée en 2008 s'est poursuivie sur la partie du site actuellement en suspension d'activité.

À Firminy, ce sont deux anciens crassiers qui font l'objet d'un diagnostic approfondi et d'évaluation des impacts sur la santé, pour la mise en place d'un plan de gestion adapté. De même, les actions initiées depuis 2007 dans le cadre des impacts constatés suite à une pollution hydrocarbures, menées à leur terme en 2008, se sont révélées efficaces sur le moyen terme.

Dans le cadre de la fin d'activité et de la réhabilitation de sa décharge interne partagée avec la commune, un accord a été conclu en 2009 entre la mairie et le site Aubert et Duval des Ancizes. Cet accord fixe le champ des responsabilités respectives ainsi que les accords techniques et financiers à venir pour 2011.

Chez ERAMET à Sandouville, en France, le diagnostic sols autour du site a été actualisé en 2009 et complété dans le cadre du projet d'échange d'une partie des parcelles avec le port du Havre.

Dans la branche Manganèse, le site de Freeport, États-Unis, a poursuivi sa procédure originale de réhabilitation d'un stockage (pond 4) de déchets par la valorisation complète des métaux contenus dans les résidus supprimant ainsi une zone de stockage existante depuis de longues années.

Enfin, les travaux de réhabilitation du site de stockage des déchets de Comilog France situé à Manihen (62), commune proche de Boulogne-sur-Mer, dont la cessation des activités a été déclarée en 2007, ont été réalisés en 2009, conformément aux prescriptions de l'administration. Ils se finaliseront par le procès-verbal de fin de travaux attendu pour 2010. À Comilog France sur l'ancien site de production de Boulogne-sur-Mer, les terrains avaient été restitués à l'administration de tutelle suite à la clôture des travaux de remise en état et à la réception du procès-verbal de l'administration. Cependant, en date du 4 juillet 2008, sur la base d'une action en justice lancée par Comilog France, le Tribunal administratif de Lille a rejeté la demande de cette dernière tendant à l'annulation de la décision du 29 décembre 2006 par laquelle le préfet du Pas-de-Calais a résilié la concession d'outillage public dont bénéficiait Comilog France.

En date du 29 décembre 2009, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai a remis Comilog France dans l'intégralité de ses droits et obligations sur le quai de Boulogne-sur-Mer pour défaut de caractère contradictoire de la procédure. En conséquence, Comilog France continue de suivre avec attention l'instruction de ce dossier et étudie les options qui s'offrent dorénavant à elle afin de clore définitivement ce dossier au mieux de ses intérêts, éventuellement par la voie d'une transaction.

Au Gabon, la mise aux normes des stations service du CIM, de DFIP, de la gare minière ou encore de la pré-homogénéisation à la mine a été initiée cette année. Les travaux se poursuivront en 2010 pour s'étendre aux installations de la zone industrielle.

À Tertre, en Belgique, depuis le début de 2008, les travaux de mise hors service du bassin des eaux de traitement de l'unité de recyclage ont débuté de façon à récupérer et valoriser les boues cuprifères décantées pendant les 20 années d'exploitation. Parallèlement en avril 2009, Finapal (Recticel) et Erachem Comilog Tertre ont déposé à l'Office Wallon des déchets (OWD) un plan de réhabilitation commun pour l'ancien bassin colorant et le bassin de décantation (80 000 m<sup>3</sup>) utilisé par l'ensemble de la zone industrielle jusqu'au début des années 1990. L'administration a prononcé l'admissibilité du projet le 18 décembre 2009 et l'instruction du dossier a pu débuter pour se poursuivre en 2010.

Au Gabon, les études relatives à la réhabilitation opérationnelle de la rivière Moullili par extraction des sédiments déposés dans le lit en aval de la laverie de la mine ont démarré avec la réalisation des missions terrains dont notamment une carrière pilote. Ces investigations terrain ont permis de définir les grandes lignes directrices des méthodes qui seront déployées dès 2010.

En Nouvelle-Calédonie, malgré des cumuls pluviométriques importants (> 2 000 mm sur les cinq centres miniers, dont près de 3 000 mm à Kouaoua), aucun incident significatif n'a été relevé. Par ailleurs, de nombreux travaux de réhabilitation se sont poursuivis au titre desquels on peut citer le maintien des travaux de réhabilitation des sites miniers de la région de Poro et la mine arrêtée de Si reis (Népoui) ou encore d'importants travaux d'aménagement hydrauliques sur la mine de Kiel (Canal Doudou).

### 3.3.3.4. Politique de prévention des risques industriels

#### PROCÉDURES GROUPE DE GESTION DES CRISES

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- **Prévention des situations de crise** : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation.
- **Gestion des incidents sérieux** : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication,
- **Lors d'une crise** : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites, hors Chine.

Dans le cadre de la première procédure, une action particulière a démarré en 2008, pilotée par DC2D, sur l'identification des parties prenantes des sites et du Groupe.

#### ASSISTANCE MÉTHODOLOGIQUE DANS L'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe, via la DC2D, assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers.

Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

#### INGÉNIERIE DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA POLICE GROUPE D'ASSURANCE DOMMAGES, PERTES D'EXPLOITATION

ERAMET a poursuivi en 2009 sa campagne de visites bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels en collaboration étroite avec l'assureur, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe.

Les 9 sites suivants ont été visités :

- ERAMET Research ;
- Alliages : Aubert & Duval Pamiers et Airforge ;
- Manganèse : Norvège (Tinfos Kvinesdal et Tyssedal), Gabon (Comilog SA et Setrag), États-Unis (ERAMET Marietta et GCMC).

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting deux fois dans l'année, sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques.

Par exemple, pour les procédures standard Groupe définies avec les assureurs, en deux ans et demi, l'indicateur de performance, sur l'ensemble des sites industriels intégrés dans la police Groupe (environ 50 sites), montre une progression de 39 à 73 % dans le respect strict des procédures, une réduction de 19 à 0 % sur l'absence de procédures et une réduction de 42 à 27 % pour le respect partiel des procédures.

Comme toujours, une forte implication des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations. En parallèle des visites préventions, 10 réunions ont été organisées pour présenter aux assureurs les principaux projets d'investissements afin d'intégrer leurs préconisations dans la phase de conception des installations et de très nombreux contacts ont eu lieu pour des projets moins importants.

De nouveaux standards assurances à destination des bureaux d'études ont été diffusés à tous les sites en 2009, sur les préconisations à respecter dans les nouvelles installations et en cas de modifications des installations critiques existantes.

Enfin, un bilan a été fait sur les investissements de prévention réalisés dans le Groupe depuis la mise en place de la politique Groupe (janvier 2005). **Le montant total ressort à 30 millions d'euros en cinq ans**, ce qui démontre l'engagement important du Groupe et des sites dans ce domaine.

#### POLICE ASSURANCE ENVIRONNEMENT – VISITES PRÉVENTION

ERAMET a signé avec AXA, en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant une couverture environnementale (Écosphère).

Il a alors été convenu avec AXA que trois visites de sites seraient réalisées chaque année, en collaboration avec la DC2D.



En 2009, les visites se sont déroulées aux dates suivantes :

- Eurotungstène le 25 mars ;
- Aubert & Duval Pamiers et Airforge les 17 et 18 septembre ;
- ERAMET Norway Porsgrunn le 8 octobre.

Il s'agit pour chaque site d'une visite d'une journée comportant une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une visite terrain et une approche des plans d'actions existants. Comme pour les visites dommages, un rapport de visite comportant des recommandations d'évolutions est établi par l'assureur avec un suivi interne par la DC2D du plan d'actions correspondant.

### 3.3.4. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS

#### 3.3.4.1. Fret maritime

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure

des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

#### 3.3.4.2. Transports ferroviaires

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

### 3.3.5. RISQUE AMIANTE

Les éléments relatifs à ce risque sont détaillés dans le chapitre « Hygiène et Sécurité » au paragraphe 5.4.5.

## 3.4. Risques juridiques et fiscaux / Litiges

### 3.4.1. DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

#### 3.4.1.1. Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- la remise en état aux termes de l'exploitation.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats.

#### 3.4.1.2. Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 %.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte 20 sociétés au 31 décembre 2009.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- La Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie.
- De son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2008 et s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966.
- D'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source. À cet égard, le 13 janvier 2009, la France et les États-Unis ont signé un nouvel avenant à la convention du 31 août 1994 actuellement en vigueur. La disposition essentielle réside dans la possibilité pour les sociétés américaines et françaises de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de retenue à la source sur les paiements de dividendes effectués entre les deux pays.

Cet avenant a été ratifié au mois de décembre 2009 permettant une exonération de retenue à la source en matière de dividendes « rétroactive » aux paiements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la fiscalité chinoise est profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéficiaires à 25 %. Cette réforme n'entraîne pas de conséquences particulières pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.

### 3.4.2. LITIGES SIGNIFICATIFS

ERAMET estime qu'il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou arbitrage, qui, prise isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autre que celles détaillées ci-dessous.

#### 3.4.2.1. Branche Nickel

##### LITIGES POLLUTION TERRAIN

Deux litiges (dont un perdure) ont opposé en Nouvelle-Calédonie la filiale Société Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, Messieurs Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L'affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la Société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999 mais la Cour d'Appel de Nouméa a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d'instruction.

L'affaire Newland a également fait l'objet d'une même mesure d'instruction. L'expertise concerne d'autres concessionnaires miniers et a été étendue aux collectivités. Un prérapport a été émis en janvier 2007 et fait l'objet d'un examen par les parties.

L'enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2004, résidait principalement dans le risque d'effet d'entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers. Par un arrêt du 1<sup>er</sup> septembre 2005, la Cour d'Appel de Nouméa a débouté pour l'essentiel Monsieur Gauzère de sa demande, infirmant le jugement de première instance de mai 1999, en reprenant les conclusions du rapport de l'expert. En décembre 2009, une décision définitive est intervenue en faveur de la Société Le Nickel-SLN, concernant la liquidation des astreintes sur les travaux exécutés. Dans le litige opposant la Société Le Nickel-SLN à Monsieur Newland, le dépôt du rapport de l'expert est intervenu le 28 décembre 2007. Il impute à la Société Le Nickel-SLN une légère part de responsabilité, mais celle-ci, pour l'essentiel, est partagée entre les collectivités et d'autres mineurs. Les provisions constituées à hauteur de 1,4 million d'euros ont été conservées.

#### 3.4.2.2. Branche Manganèse

##### RÉCLAMATION DE SOCIÉTÉS KAZAKHES

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la

plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le Tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts. ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir, la Commission ayant d'ores et déjà imposé des droits de douane sur une partie des produits, par un Règlement du 4 décembre 2007, décision qui fait l'objet d'une contestation devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes. Le Tribunal de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte anti-dumping. Les producteurs kazakhs ont fait appel de cette décision et une décision en appel n'est pas attendue avant 2011.

##### ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes.

À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais.

Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la Comilog en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003.

Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient ainsi fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par Comilog.

Estimant cette indemnisation insuffisante, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de Conciliation du Conseil de Prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog.

Après en avoir délibéré et constaté un certain nombre d'irrégularités affectant les convocations, le Bureau de conciliation a décidé de renvoyer l'affaire à une nouvelle audience de conciliation fixée au 22 juin 2009. Après divers renvois, une décision rendue le 28 octobre 2009 par le Bureau de conciliation a renvoyé l'affaire devant le Bureau de jugement pour une audience en octobre 2010, après avoir relevé que les exceptions avancées par les sociétés défenderesses, et notamment celle relative à la nationalité de Comilog, soulevaient une difficulté d'une particulière complexité. Les demandeurs ont, début décembre 2009, interjeté « appel nullité totale » de cette décision. La date d'audience devant la Cour d'appel de Paris, chambre sociale est fixée au 17 juin 2010. Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

### 3.4.3. FAIT EXCEPTIONNEL SURVENU DURANT L'EXERCICE

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés Sima, Sorame et Ceir, ainsi que des membres de la famille Duval,

à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 34 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

## 3.5. Risques de liquidités, de marché et de contrepartie

### 3.5.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette, soit 946 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

De plus, le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement supplémentaires via l'utilisation de la ligne de crédit renouvelables, l'émission de billets de trésorerie et les pensions livrées (cf. chapitre 1.2.3.4).

des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

### RISQUES TRANSACTIONNELS

Depuis 2007, les opérations de couverture sont réalisées au travers de la société ad hoc Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an, sauf exception.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans l'annexe des comptes consolidés (note 21).

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif net de 31 millions d'euros (31 décembre 2008 : passif de 64 millions d'euros), essentiellement en raison de la remontée du dollar contre toutes devises au cours du premier semestre 2009 qui a permis de mettre en place des couvertures sur des cours plus favorables qu'en 2008 et de la baisse du dollar en fin d'année qui a conduit à une valorisation très positive de ces couvertures.

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements et ;
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 22.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 57 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 61 millions d'euros en cas de baisse des cours.

#### 3.5.1.1. Autres dettes

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe disposent de lignes de crédit, dont certaines tirées au 31 décembre 2009, notamment sous forme de crédit-bail et d'emprunts des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S, intégrées le 1<sup>er</sup> août 2008.

#### 3.5.1.2. Covenants

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés (note 21).

### 3.5.2. RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont suivis par la Trésorerie Groupe.

#### 3.5.2.1. Risque de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures et

## RISQUES BILANTIELS

Voir annexe des comptes consolidés (note 21).

### 3.5.2.2. Risque de taux

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2009, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux Eonia (Euro OverNight Index Average) ou Euribor (Euro InterBank Offered Rate) ou;
- sur des supports à taux fixes swapés contre Euribor.

Dans ces conditions, une baisse des taux Eonia/Euribor de 10 points de base aurait un impact négatif de 1 million d'euros environ sur les produits financiers.

### 3.5.2.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types de risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

- Pour le risque client, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit manager est dédié à chaque Branche du Groupe.
- Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait également l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.
- Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

## 3.6. Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

### 3.6.1. POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE DU GROUPE / STRATÉGIE DE COUVERTURE DES RISQUES

#### 3.6.1.1. Organisation du Groupe

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primaires-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

#### 3.6.1.2. Identification et maîtrise des risques

Le Groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

#### 3.6.1.3. Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le

meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

#### 3.6.1.4. Réassurance

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance.

Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de récession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

#### 3.6.1.5. Niveau des couvertures

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

### 3.6.2. DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLICE D'ASSURANCE SOUSCRITES

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

#### 3.6.2.1. Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle.

La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française).

Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde.

Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre.

Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

Ce programme, a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a été renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour une durée de trois ans puis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 également pour une durée de trois ans. Ces renouvellements successifs de longue durée se sont opérés sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

Par ailleurs courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales en France et en Europe et une police similaire d'un montant de 25 MUSD a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

#### 3.6.2.2. Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales pour les sociétés intégrées au programme comme pour les sociétés non intégrées. En 2008, seules les sociétés implantées en Chine n'étaient pas intégrées dans le programme. Elles lui ont été rattachées en 2009. Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apéritur, et mis en place avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises.

Il a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour une durée de deux ans avec des améliorations très significatives.

Depuis lors, à l'occasion de chaque date anniversaire, c'est-à-dire sans attendre l'expiration de la période de deux ans, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties et de franchises. Il s'est vu en outre reconduit pour de nouvelles périodes de deux ans. La période de deux ans en cours expirera le 31 décembre 2010. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

#### 3.6.2.3. Assurance transport

Jusqu'à fin 2007 les branches Nickel et Manganèse disposaient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients; la branche Alliages n'avait pas de programme particulier.

À la fin de l'année 2007, un appel d'offres a été lancé afin de mettre en place un programme Groupe mondial transport.

Ce programme couvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements.

Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie AIG, une police dite « affréteur » placée auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA.

La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie particulièrement favorables et une réduction des primes très substantielle.



# 4

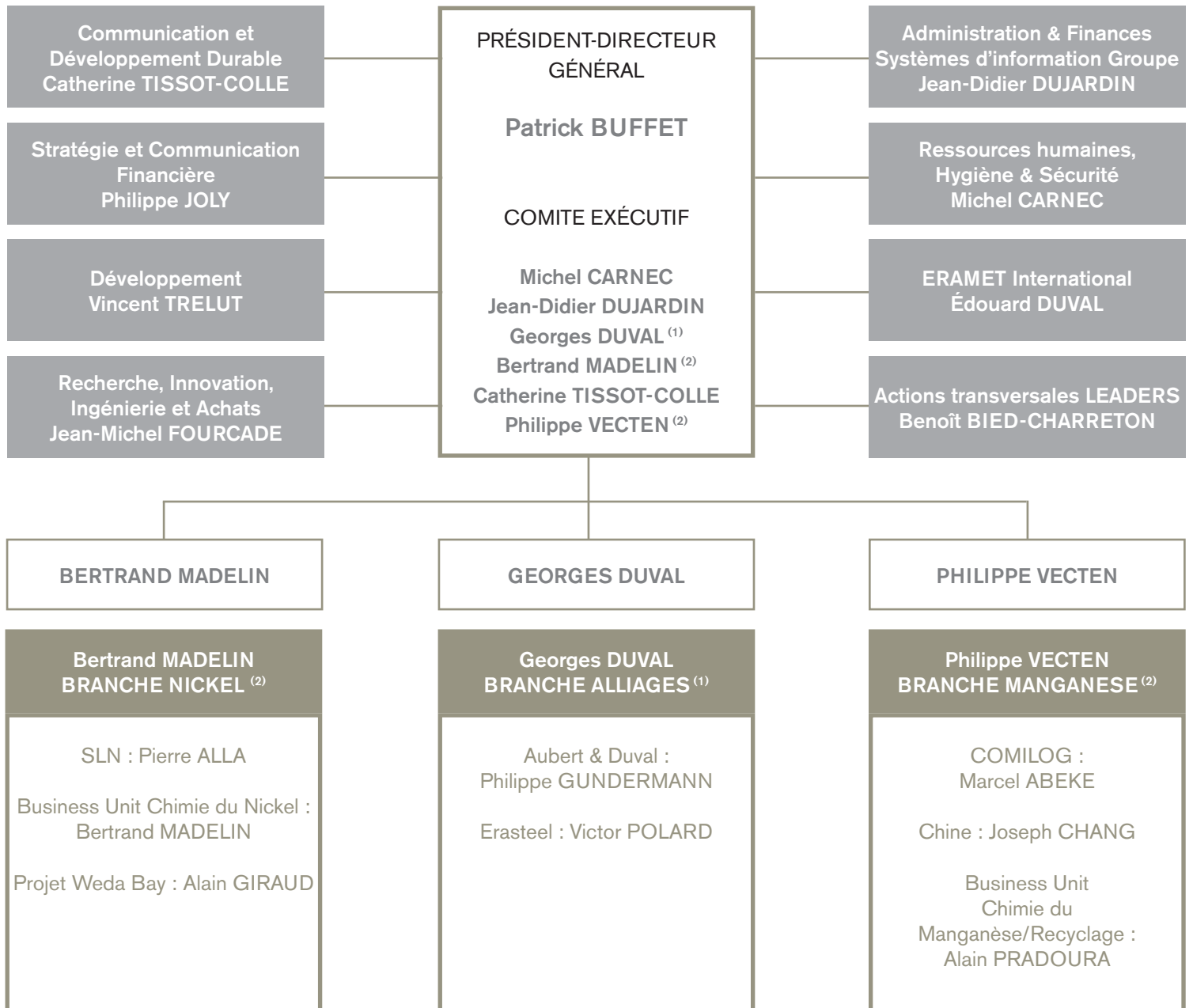
## GOUVERNEMENT

## D'ENTREPRISE

<i>4.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du Groupe</i>	72
4.1.1. Organigramme de la Direction générale	72
4.1.2. Rapport du Président du Conseil d'administration	73
4.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2009	80
<i>4.2. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale</i>	82
<i>4.3. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale</i>	88
4.3.1. Intérêts indirects	88
4.3.2. Intérêts directs	88
4.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués	88
<i>4.4. Rémunération des mandataires sociaux</i>	89
4.4.1. Jetons de présence des administrateurs	89
4.4.2. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et des membres du COMEX	90
4.4.3. Rapports spéciaux sur options de souscription et actions gratuites	96

## 4.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du Groupe

### 4.1.1. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



(1) Vice-Président, Directeur général délégué.

(2) Directeur général délégué.



#### 4.1.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 février 2010.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration et indiquera, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne.

##### 4.1.2.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'Afep et du Medef d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Une copie de ce code est disponible au siège social pour consultation auprès de la Direction Juridique.

#### LA DIRECTION GÉNÉRALE

##### Mode de direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 15 des statuts, une organisation classique de Direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

##### Composition de la Direction générale

La Direction générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

**Président-Directeur général** : Patrick Buffet.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Le Conseil a accordé la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

##### Directeurs généraux délégués :

Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), branche Alliages ;
- Bertrand Madelin (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008), branche Nickel ;
- Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), branche Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeurs de Branche et Georges Duval a également la responsabilité des Achats. La Direction Chine rapporte à Philippe Vecten. La Direction Administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats, la Direction du Développement, la Direction du projet Leaders, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le Contrôle de Gestion, la trésorerie, la comptabilité et la Direction juridique.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général sont des centres de décision importants relatifs au Groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« COMEX ») et un Comité de direction international (International Management Committee – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le Groupe et les Branches, est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branches, du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, Direction administrative et financière et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du COMEX renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Erasteel, le Directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'ERAMET International, le Directeur général délégué de la Société Le Nickel-SLN, le Directeur général de Comilog, les Directeurs des business units des Branches Nickel et Manganèse, le Directeur des programmes Leaders, le Directeur d'ERAMET en Chine et le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition/indépendance

Conformément au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, modifié le 29 mai 2008, existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et la société AREVA d'autre part, le Conseil d'administration est composé en principe de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999 composés comme suit, outre le Président :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR ;
- trois administrateurs, proposés par AREVA ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- quatre « personnes qualifiées », proposées à raison de deux par le concert SORAME-CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot » (selon les termes du Pacte d'actionnaires).

Au 31 décembre 2009, outre le **Président d'honneur**, Yves Rambaud, le Conseil est composé des quinze membres suivants :

**Président du Conseil d'administration** : Patrick Buffet, depuis le 25 avril 2007.

#### Vice-Présidents :

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux Vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants.

- Georges Duval, au titre de la société SORAME, depuis le 13 septembre 2000 ;
- Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA, depuis le 13 décembre 2005.

#### Administrateurs :

- Rémy Autebert,
- Cyrille Duval,
- Édouard Duval,
- Georges Duval,
- Patrick Duval,
- Pierre Frogier,
- Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant),
- Gilbert Lehmann,
- Jean-Hervé Lorenzi (administrateur indépendant),
- Louis Mapou,
- Jacques Rossignol (administrateur indépendant),
- Michel Somnolet (administrateur indépendant),
- Antoine Treuille (administrateur indépendant),
- AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Le rapport Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un

salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;

- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est composé, depuis l'Assemblée du 13 mai 2009 et la nomination d'un 15<sup>e</sup> membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, de cinq administrateurs indépendants sur un total de 15 membres, soit un tiers de membres indépendants conformément aux recommandations du code Afep/Medef.

En application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

#### Autres participants au Conseil d'administration

##### Censeurs :

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'Entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen. Le Conseil du 30 juillet 2008 a renouvelé Messieurs Jean Javelier et Daniel Signoret aux postes de censeurs pour une période de quatre ans. Le Conseil du 29 juillet 2009 a nommé Monsieur Bertrand Fréart au poste de censeur en remplacement de Monsieur Javelier.

**Délégués du Comité central d'entreprise** : Christian Detreille (remplacé par Serge Zaragoza à compter du 17 février 2010), Claudine Grossin, Didier Jacq, Yann Gourvil.

#### Charte de l'administrateur ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-4 des statuts. L'article 13 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles de y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres

du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour.

### *Règlement intérieur*

Le Conseil a adopté le 6 septembre 2006 un règlement intérieur, précisant ses modalités d'organisation. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil de risques. Il reçoit également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités, tels que décrits plus bas. Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

### *Charte d'éthique*

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter et protéger les salariés, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Cette charte fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe et sera relayée par les membres du COMEX, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des directeurs corporate. Le Directeur juridique, Patrick Rothey, a été nommé également responsable de la déontologie pour le groupe ERAMET. Il sera chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique.

### *Politique de développement durable*

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a adopté par ailleurs le 20 janvier 2010 une politique de développement durable. Le texte complet de la politique est disponible sur le site internet d'ERAMET.

Le présent document en reprend les principales dispositions au chapitre 5 « Développement Durable ».

### *Évaluation des travaux du Conseil*

En 2009, le Secrétaire du Conseil a remis un questionnaire, préparé avec l'aide d'un cabinet extérieur, d'évaluation du fonctionnement du Conseil à l'ensemble des membres du Conseil, complété, le cas échéant, d'entretiens individuels. L'analyse des conclusions de cette évaluation sera présentée et débattue à un prochain Conseil dans le courant de l'année 2010.

### *Réunions*

#### **Convocations :**

les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (Tour Maine-Montparnasse).

#### **Déroulement des séances :**

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivie d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

#### **Procès-verbal :**

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

### *Travaux en 2009*

Le Conseil s'est réuni 9 fois en 2009. Le taux de présence de ses membres a été de 78 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe et notamment :

- l'arrêté des comptes 2008 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2009 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité lors du trimestre écoulé ;
- le budget 2009 et les projections 2010 ;
- les projets d'investissements ou de développements sur les installations existantes.

Le Conseil s'est attaché plus particulièrement cette année à délibérer sur les points suivants :

- le nouveau partenariat avec le groupe Mitsubishi concernant le projet Weda Bay Nickel ;
- le second volet de l'acquisition de la société norvégienne Tinfos ;
- le partenariat dans le lithium avec le groupe Bolloré ;
- le projet d'usines métallurgiques au Gabon ;
- le projet de cession de l'activité négoce international de Tinfos International.

Les administrateurs ont été informés par lettre du Président le 17 décembre 2009 de l'instance Carlo Tassara France.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des trois Comités qu'il a constitués.

#### Comité d'audit

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil le 10 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été faite le 9 décembre 2008 pour tenir compte de la loi du 3 juillet 2008.

Outre les missions légales de l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants (v) et de vérifier que la gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe est conforme aux procédures Groupe. Le Comité a également pour mission d'examiner le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur administratif et financier, les Commissaires aux comptes et le responsable de l'audit interne du Groupe, le Directeur de la Comptabilité et de la Fiscalité et le Directeur de la Trésorerie.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs : Gilbert Lehmann, Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Gilbert Lehmann, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et en sciences économiques, a exercé des fonctions de Direction générale et de Directeur financier notamment au sein du groupe AREVA durant de nombreuses années.

Michel Somnolet, diplômé d'HEC, est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est Executive Managing Director d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2009. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes décrivant les conclusions des travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2009, le Comité a plus particulièrement revu les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;
- la comptabilisation des opérations Tinfos, la dépréciation d'actifs chez Erasteel et l'opération Mitsubishi ;
- une étude sur la mise en place de couvertures sur le risque de change sur des flux intra-Groupe, la modification de la politique de couverture devises ;
- la politique de placement de la trésorerie ;
- un état des fonds de pension en France et dans les filiales étrangères ;
- le projet de charte d'éthique du Groupe.

#### Comité des rémunérations

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité du Groupe qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Frédéric Tona, Jacques Rossignol (administrateur indépendant) et Michel Somnolet (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2009 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant), (ii) les résultats financiers (trésorerie nette), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 50 % de la rémunération fixe annuelle brute (100 % pour le Président-Directeur général) pour l'exercice 2009. Le Conseil d'administration du 20 janvier 2010, suivant les propositions du Comité des rémunérations du 26 novembre 2009, a décidé qu'à partir de 2010, la part variable des mandataires sociaux ne pourra dépasser 55 % de la rémunération fixe annuelle brute (110 % pour le Président-Directeur général).
- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions

gratuites attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. En 2008 et 2009, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été effectuée au profit des mandataires sociaux.

- Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. Le régime incite les bénéficiaires à ne pas liquider leurs droits avant 65 ans, un coefficient de minoration pouvant réduire de façon très significative la retraite supplémentaire en cas de départ en retraite à 60 ans. Enfin, la période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale <sup>(1)</sup> confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.
- En cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans, pendant le ou les exercices pleins du mandat) doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Annuelle le 16 avril 2008. Par ailleurs, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société. Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2009, cette garantie concerne 17 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, les membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et du « COMEX » des Branches essentiellement). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2009. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Après examen des recommandations du Code Afep/Medef par le Conseil d'administration en 2008, il a été conclu que le dispositif de rémunération des mandataires sociaux est en ligne avec ces recommandations, à l'exception du nombre d'annuités prises en compte pour le calcul du montant de l'indemnité de départ du Président-Directeur général (trois ans), qui devra être revu lors du renouvellement de son mandat, dans le respect de l'économie générale du contrat de mandataire social établi lors de son entrée dans le groupe ERAMET, contrat adapté en 2008 aux dispositions de la loi TEPA (cf. plus haut).

Le Comité des rémunérations s'est réuni sept fois en 2009. Le taux de présence de ses membres a été de 95 %.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2008 et des objectifs 2009 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité a revu les conditions du plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2009 ayant permis l'attribution de cinq actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales.

#### Comité de sélection

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et Gilbert Lehmann. Contrairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef, ce Comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant et n'a pas pour mission de sélectionner les futurs administrateurs. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société. Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité du Groupe.

Le Comité de sélection ne s'est pas réuni au cours de l'année 2009.

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2009 était de 34 308 euros.

#### 4.1.2.2. Procédures de contrôle interne

##### OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

##### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

###### *Les acteurs du contrôle interne*

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité d'audit du Conseil d'administration, dont le fonctionnement et les attributions sont décrits plus haut ;
- le Comité exécutif (COMEX), centre de décision du Groupe dont la composition est détaillée à la partie « Direction générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un plan d'audit validé annuellement par le COMEX, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au COMEX et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du Contrôle de Gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;

- la Direction juridique, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction Finances, de la Trésorerie et des Assurances, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe. Elle supervise les contrats de couverture matières premières souscrits directement par sa filiale Aubert & Duval pour ses besoins propres ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité du Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Hygiène et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;
- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « COMEX ».

###### *Gestion des risques*

Les processus d'analyse mis en place par ERAMET doivent lui permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, d'examiner la pertinence des contrôles internes existants, et de mettre en place les plans d'action nécessaires pour améliorer l'efficacité de ces contrôles.

L'analyse des risques repose tout d'abord sur la cartographie qui a été réalisée en 2004, et actualisée courant 2006. Le Groupe a décidé de mettre à jour cette cartographie des risques en 2010.

Elle est complétée par un examen chaque année avec les principaux responsables opérationnels des différentes Branches du Groupe des processus nécessitant un examen particulier. Ces différentes démarches permettent de construire les plans d'audit interne annuels, lesquels sont suivis de plans d'action dont l'avancement est examiné trimestriellement par le Comité Exécutif d'ERAMET, ainsi que par son Comité d'audit.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2008 au chapitre 4 – Facteurs de risques, ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés 2009. Ils sont, le cas échéant, complétés dans le document de référence relatif à l'exercice 2009 au chapitre 3 – Facteurs de risques.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par la Direction de la Communication et du Développement Durable en concertation avec les Branches.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction Finances, Trésorerie et Assurances pour l'ensemble du Groupe.

Sur le risque matière première un « Comité Nickel » a été créé en 2006. Il est composé de représentants désignés par les sociétés AREVA, SORAME et CEIR d'une part, par la Direction générale du Groupe d'autre part. Son objet est de conseiller cette dernière dans la définition et mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

Enfin, la Direction financière suit, en liaison avec la Direction juridique la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le Document de Référence relatif à l'exercice 2008 du Groupe. Les compléments éventuels à ces programmes d'assurance sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2009 du Groupe.

#### *Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe*

- **Chartes existantes** : le Comité d'audit, l'audit interne, la Direction juridique, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents Comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs.
- **Délégations de signature, pouvoirs** : Les trois Directeurs de Branche, Directeurs Généraux Délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire figurant sur une liste établie toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, avance ou emprunt par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire figurant sur la même liste.
- **Systèmes d'information** : La fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- **Organisation générale des procédures** : ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, prévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant

à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.

- **Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales** :
  - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « COMEX » Groupe de façon fidèle et régulière;
  - sous l'autorité du Directeur administratif et financier, la Direction juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, Comilog S.A.) ;
  - le Conseil d'administration de la société Comilog SA s'est doté courant 2008 d'un Vice Président, d'un Comité d'Audit, ainsi que d'un Comité des Rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN) qui s'est tenu en novembre 2008 de créer de même trois Comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été réalisé et mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009 ;
  - réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement directeurs administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances... avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Représentations, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
  - exécution du plan d'audit interne : L'audit interne a réalisé 14 missions en 2009 sur l'ensemble des filiales du Groupe. Les travaux réalisés en 2009 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne ;
  - contrôle des investissements stratégiques : La procédure investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET ;
  - suivi des engagements donnés/reçus : Indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comptable prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

#### *Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable*

- Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : les services Comptables de la société mère et de ses filiales enregistrent les opérations quotidiennes (achats ; ventes, mouvements de trésorerie...) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la Société Mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que

toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs administratifs et financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.

- Procédures d'élaboration des comptes consolidés : la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel Business Objects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrêts en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions...).
- Manuel comptable : le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.
- Contrôle budgétaire et de gestion : le budget est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois révisions sont réalisées en cours d'année. Les budgets et révisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le COMEX du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes la Direction du Contrôle de gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.
- Contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe.
- Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration : le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, puis avec le Président-Directeur général d'ERAMET.

### 4.1.2.3. Autres éléments

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 21, 22 et 23 des statuts.

#### INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont publiées dans le document de référence relatif à l'exercice 2008 et sont, le cas échéant complétés dans le document de référence relatif à l'exercice 2009 de la Société ERAMET.

Paris, le 17 février 2010

Le Président du Conseil d'administration

#### 4.1.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET – EXERCICE 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres  
Aymeric de la Morandière

Deloitte & Associés  
Alain Penanguer

## 4.2. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>BUFFET Patrick</b> Administrateur, Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. BUFFET est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN</li> <li>Directeur de Comilog S.A.</li> <li>Administrateur de Comilog S.A.</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée)</li> <li>Administrateur de Rhodia, Bureau Véritas, Banimmo (Belgique)</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners</li> <li>Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDC Ixis - Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>AUTEBERT Rémy</b> Administrateur Né le 20 juillet 1953 Adresse professionnelle : AREVA JAPAN Co. Ltd. Urban Toranomon, Bld. 5-F 1-16-4, Toranomon Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japon</p> <p>M. ATEBERT exerce son activité depuis plus de 30 ans au sein du Groupe AREVA.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'AREVA Japan et d'AREVA Korea</li> <li>Membre du Comité International d'AREVA <ul style="list-style-type: none"> <li>Représentant d'AREVA à Taiwan</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur du secteur Mines – Chimie</li> <li>Enrichissement de Cogema (à partir de juin 2004)</li> <li>Directeur de la Business Unit Mines à Cogema (juillet 2000 à mai 2004)</li> <li>Président-Directeur général de CFMM SA</li> <li>Président du Directoire d'Eurodif (jusqu'au 9 décembre 2005)</li> <li>Président de : <ul style="list-style-type: none"> <li>COMUF (Gabon) ; Urangesellschaft GmbH (Allemagne) ; Somair (Niger) ; Cogema Australia</li> <li>Gérant de SMJ (jusqu'au 11 février 2005)</li> </ul> </li> <li>Vice-Président du Conseil de Cominak (Niger)</li> <li>Membre du Conseil de surveillance d'EURODIF <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Eurodif Pro ; CFMM SA ; SGN ; Cominak (Niger) ; Comurhex (jusqu'au 07/03/05) ; Katco (Kazakhstan) ; Cogema Resources Canada ; SGN ; CMA (Côte d'Ivoire) (jusqu'au 01/01/05) ; COMIN (États-Unis) ; PMC (États-Unis) ; UG Canada Ltd. (jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2005) ; MUL (Canada) ; Cogema Australia</li> <li>Représentant permanent de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cogema aux conseils de : CFM SA ; Comhurex SA ; Sofidif ; Somair (Niger) ; - CFMM au Conseil de Cominor SA</li> <li>- CFM SA au Conseil de SMJ (jusqu'au 11 février 2005)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Membre du Board de Cogema Inc. ; Cogema Deutschland</li> </ul> </li></ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>DUVAL Georges</b> Administrateur Vice-Président Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Vice-Président du Conseil et Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p> <p>Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000</p> <p>Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans</p> <p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président de : Aubert &amp; Duval (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ; ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS)</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérant de SORAME SCA</li> <li>Directeur général de CEIR</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président de UKAD (SAS)</li> </ul>
<p><b>DUVAL Édouard</b> Administrateur Né le 2 décembre 1944 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Président d'ERAMET International et Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans</p> <p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de la Société Le Nickel-SLN</li> <li>Président d'ERAMET International (SAS)</li> <li>Directeur général délégué de S.I.M.A. (SAS)</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil de gérance de SORAME SCA</li> <li>Directeur général de CEIR</li> </ul>
<p><b>DUVAL Patrick</b> Administrateur Né le 15 mai 1941 Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Président de CEIR et Gérant de SORAME.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans</p> <p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général délégué de S.I.M.A.</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président de CEIR</li> <li>Gérant de SORAME SCA</li> <li>Administrateur de Cartonneries de Gondardennes SA</li> <li>Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>DUVAL Cyrille</b> Administrateur Né le 18 juillet 1948 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Secrétaire général de la Branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général délégué de S.I.M.A.</li> <li>• Administrateur de Metal Securities (représentant permanent de la société S.I.M.A.)</li> <li>• Administrateur de Comilog</li> <li>• Président de la société Forges de Montplaisir</li> <li>• Gérant de la SCI Grande Plaine</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général de CEIR</li> <li>• Gérant de SORAME</li> </ul>
<p><b>FROGIER Pierre</b> Administrateur Né le 16 novembre 1950 Adresse professionnelle Assemblée de la Province Sud 9 route des Artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex</p> <p>M. FROGIER est administrateur de biens. Il est Député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Nouvelle-Calédonie depuis 1993 et Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie.</p>	Coopté au Conseil du 26 novembre 2009 en remplacement de M. MARTIN, démissionnaire.	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Député depuis 1993</li> <li>• Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> néant</p>
<p><b>GIRAUD Pierre-Noël</b> Administrateur Né le 8 mars 1949 Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06</p> <p>M. GIRAUD est professeur d'économie à l'École des Mines de Paris où il a fondé le Centre de Recherche en Économie Industrielle.</p>	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur d'AREVA N.C.</li> <li>• Professeur à l'École des Mines de Paris</li> <li>• Membre de l'Académie des technologies</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> néant</p>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>LEHMANN Gilbert</b> Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 Adresse professionnelle AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. LEHMANN exerce son activité depuis 25 ans au sein du Groupe AREVA où il est actuellement Conseiller du Directoire après avoir exercé les fonctions de Directeur général adjoint.</p>	Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur et Président du Conseil d'administration de SEPI (Suisse)</li> <li>• Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de ST Microelectronics N.V. (Pays-Bas)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit d'Assystem SA</li> <li>• Président du Conseil de Surveillance de Linas</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ; Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE)</li> </ul> <p>À l'étranger : (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra</li> </ul>
<p><b>LORENZI Jean-Hervé</b> Administrateur Né le 24 juillet 1947</p> <p>M. LORENZI est membre du Conseil d'analyse économique et Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine.</p>	Assemblée Générale du 13 mai 2009	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'analyse économique</li> <li>• Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine</li> <li>• Conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <p>néant</p>
<p><b>MAPOU Louis</b> Administrateur Né le 14 novembre 1958 Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex</p> <p>M. MAPOU est Président de la STCPI.</p>	Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie)</li> <li>• Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie)</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la Société Le Nickel-SLN</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>ROSSIGNOL Jacques</b> Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. ROSSIGNOL est ancien Directeur général de Safran et d'Arianespace.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Directeur général de Safran et d'Arianespace</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG de CFMI</li> </ul>
<p><b>SOMNOLET Michel</b> Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. SOMNOLET est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal</p>	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien administrateur de Sanofi-Synthélabo</li> <li>• Ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de l'Oréal <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de L'Oréal USA ; Perinvest Dividend Equity Fund</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de L'Oréal Maroc</li> </ul>
<p><b>AREVA</b> Administrateur Représentée par Frédéric Tona Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 Adresse AREVA À l'attention de Frédéric Tona 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. Tona a exercé son activité pendant 30 ans au sein du Groupe AREVA.</p>	Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Somair (Niger)</li> <li>• Administrateur d'OSEAD (SAS) (France), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), de Cominak (Niger), d'Imouraren (Niger), de CFMM (France) et de la Fondation d'Entreprise AREVA</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur du pôle Mines Chimie de COGEMA, puis Directeur du secteur Mines Chimie Enrichissement de COGEMA, puis Chargé de mission auprès du PDG de COGEMA/AREVA (jusqu'au 31 janvier 2005)</li> <li>• Administrateur et Président de URAMIN Inc. (BVI) (jusqu'au 31 décembre 2008)</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>TREUILLE Antoine</b> Administrateur Né le 7 octobre 1948 Adresse professionnelle French American Foundation 28 West 44th Street Suite 1420 New York, NY 10036 États-Unis</p> <p>M. TREUILLE est Executive Managing Director d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003. et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de la French American Foundation (États-Unis)</li> </ul> <p>Executive Managing Director de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis)</li> <li>• Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Imperial Headwear, Inc. (États-Unis)</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de BIC SA (France), Harlem Furniture, LLC (États-Unis) et jusqu'en 2009 Skip's Clothing, Inc. jusqu'en mai 2007.</li> </ul>
<p><b>MADÉLIN Bertrand</b> Directeur général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. MADÉLIN est Directeur général délégué.</p>	<p>Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007</p>		<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Le Nickel-SLN</li> <li>• Administrateur de PT Weda Bay Nickel, Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd</li> <li>• Président de la société Eurotungstène</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur d'ERAMET Norway, ERAMET Marietta, Comilog France, Guanxi Comilog, Guilin Comilog, Comilog Asia, Comilog Far East Development</li> <li>• Président Comilog Italia</li> </ul>
<p><b>VECTEN Philippe</b> Directeur général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. VECTEN est Directeur général délégué.</p>	<p>Nommé par le Conseil du 23 mai 2007</p>		<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; Société Le Nickel-SLN ; Setrag ; Maboumine ; Tinfos International (jusqu'en janvier 2010)</li> <li>• Président d'ECM et d'Eralloys Holding AS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de Comilog Holding</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général délégué de la Société Le Nickel-SLN (jusqu'en mars 2005)</li> </ul>

Aucune information au sens du paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 autre que celles indiquées ci-dessus ne doit être divulguée.

### 4.3. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

#### 4.3.1. INTÉRÊTS INDIRECTS

Patrick Duval est Président de CEIR.

Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME.

Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

#### 4.3.2. INTÉRÊTS DIRECTS

Actions détenues au 31 décembre 2009	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10 010	10 020
Rémy Autebert	100	200
Cyrille Duval	507	813
Édouard Duval	465	729
Georges Duval	1 201	1 802
Patrick Duval	102	152
Pierre Frogier	-	-
Pierre-Noël Giraud	10	20
Gilbert Lehmann	100	200
Jean-Hervé Lorenzi	1	1
Louis Mapou	1	1
Jacques Rossignol	10	20
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	160	320
AREVA	6 757 277	13 514 554
Frédéric Tona	100	101
Bertrand Madelin	2 400	2 650
Philippe Vecten	1 150	1 300

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

#### 4.3.3. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.



## 4.4. Rémunération des mandataires sociaux

### 4.4.1. JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2010 au titre de l'année 2009 s'élève à 383 025 euros (375 100 euros en 2008) ; l'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration ayant été fixée à 550 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (sixième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2009 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 12 000 euros ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;

- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger lors de chaque Conseil et/ou Comité.

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 66 479 euros en 2009 (40 340 euros en 2008).

La répartition des jetons de présence versés début 2010 au titre de l'exercice 2009 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2009	Total 2008	Total 2007
Rémy Autebert	21 050		21 050	16 525	21 575
Patrick Buffet <sup>(1)</sup>	21 000	36 486	57 486	44 580	18 223
Jacques Bacardats	-			-	9 723
Cyrille Duval <sup>(1)</sup>	21 000	17 000	38 000	32 600	19 000
Édouard Duval <sup>(1)</sup>	21 000	9 993	30 993	20 830	20 830
Georges Duval <sup>(1)</sup>	21 000		21 000	19 000	19 000
Patrick Duval	21 000		21 000	18 000	18 000
Pierre Frogier <sup>(2)</sup>	1 000		1 000	-	-
Pierre-Noël Giraud	17 000		17 000	17 000	14 000
Gilbert Lehmann	31 000		31 000	31 000	31 000
Jean-Hervé Lorenzi <sup>(3)</sup>	10 000		10 000		
Louis Mapou	15 525	3 000	18 525	22 405	22 405
Harold Martin <sup>(4)</sup>	10 000		10 000	18 050	12 000
Jacques Rossignol	34 000		34 000	35 000	33 000
Michel Somnolet	61 250		61 250	62 250	58 725
Frédéric Tona	34 000		34 000	35 000	33 000
Antoine Treuille	43 200		43 200	43 200	38 625
<b>Total</b>	<b>383 025</b>	<b>66 479</b>	<b>449 504</b>	<b>415 440</b>	<b>371 106</b>

(1) Autres rémunérations : voir Chapitre rémunération des mandataires sociaux ci-dessous.

(2) Nomination lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

(3) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

(4) Démission lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

## 4.4.2. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MEMBRES DU COMEX

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes attribuées en 2009 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « COMEX » du Groupe se répartit ainsi :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET/OU MEMBRES DU COMEX**

En euros	Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)		Valorisation des actions gratuites / options attribuées au cours de l'exercice		Total 2009	Total 2008
	2009	2008	2009	2008		
<b>Patrick Buffet</b> <sup>(1)</sup>	<b>1 352 706</b>	<b>1 273 116</b>			<b>1 352 706</b>	<b>1 273 116</b>
Président-Directeur général						
<b>Georges Duval</b> <sup>(1)</sup>	<b>412 670</b>	<b>360 913</b>			<b>412 670</b>	<b>360 913</b>
Directeur général délégué						
<b>Bertrand Madelin</b> <sup>(1)</sup>	<b>320 368</b>	<b>244 991</b>			<b>320 368</b>	<b>244 991</b>
Directeur général délégué						
<b>Philippe Vecten</b> <sup>(1)</sup>	<b>431 012</b>	<b>397 124</b>			<b>431 012</b>	<b>397 124</b>
Directeur général délégué						
<b>Édouard Duval</b>	<b>297 238</b>	<b>283 712</b>			<b>297 238</b>	<b>283 712</b>
Directeur ERAMET International						
<b>Cyrille Duval</b>	<b>254 630</b>	<b>237 879</b>			<b>223 052</b>	<b>237 879</b>
Secrétaire général Branche Alliage						
<b>Total mandataires sociaux</b>	<b>3 068 624</b>	<b>2 797 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 068 624</b>	<b>2 797 735</b>
<b>Dominique Franchot</b> <sup>(1) (2)</sup>	<b>1 220 943</b>	<b>391 029</b>	<b>757</b>		<b>1 221 700</b>	<b>391 029</b>
Directeur des Ressources Humaines						
<b>Michel Carnec</b> <sup>(1) (3)</sup>	<b>124 307</b>	<b>-</b>	<b>0</b>		<b>124 307</b>	<b>-</b>
Directeur des Ressources Humaines						
<b>Jean-Didier Dujardin</b> <sup>(1)</sup>	<b>390 098</b>	<b>352 630</b>	<b>757</b>		<b>390 855</b>	<b>352 630</b>
Directeur Administratif et Financier						
<b>Catherine Tissot-Colle</b> <sup>(1)</sup>	<b>195 876</b>	<b>195 099</b>	<b>757</b>		<b>196 633</b>	<b>195 099</b>
Directeur Communication & Développement Durable						
<b>Total mandataires sociaux et COMEX</b>	<b>4 999 848</b>	<b>3 756 493</b>	<b>2 271</b>	<b>0</b>	<b>5 002 119</b>	<b>3 756 493</b>

(1) Membre du COMEX.  
(2) jusqu'au 30 novembre 2009.  
(3) depuis le 7 septembre 2009.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET/OU MEMBRES DU COMEX

	Montant au titre de l'exercice 2009		Montant au titre de l'exercice 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés
<b>Patrick Buffet</b>				
<b>Président-Directeur général</b>				
Rémunération fixe	646 380	646 380	615 600	615 600
Rémunération variable	640 540	604 636	604 636	326 174
Jetons de présence	57 486	44 580	44 580	18 223
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	8 300	8 300	8 300	8 300
<b>Total</b>	<b>1 352 706</b>	<b>1 303 896</b>	<b>1 273 116</b>	<b>968 297</b>
<b>Georges Duval</b>				
<b>Directeur général délégué</b>				
Rémunération fixe	256 263	256 263	254 917	254 917
Rémunération variable	132 818	84 407	84 407	42 872
Jetons de présence	21 000	19 000	19 000	19 000
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	2 589	2 589	2 589	2 589
<b>Total</b>	<b>412 670</b>	<b>362 259</b>	<b>360 913</b>	<b>319 378</b>
<b>Bertrand Madelin</b>				
<b>Directeur général délégué</b>				
Rémunération fixe	209 000	209 000	190 000	190 000
Rémunération variable	94 859	49 638	49 638	17 058
Jetons de présence	11 979	11 979	1 830	0
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	4 530	4 530	3 523	3 523
<b>Total</b>	<b>320 368</b>	<b>275 147</b>	<b>244 991</b>	<b>210 581</b>
<b>Philippe Vecten</b>				
<b>Directeur général délégué</b>				
Rémunération fixe	264 915	264 915	252 300	252 300
Rémunération variable	123 517	112 274	112 274	45 756
Jetons de présence	37 000	37 000	28 006	9 020
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	5 580	5 580	4 544	4 544
<b>Total</b>	<b>431 012</b>	<b>419 769</b>	<b>397 124</b>	<b>311 620</b>
<b>Édouard Duval</b>				
<b>Directeur ERAMET International</b>				
Rémunération fixe	266 245	266 245	253 567	253 567
Rémunération variable	0	9 315	9 315	7 763
Jetons de présence	30 993	30 993	20 830	20 830
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>297 238</b>	<b>306 553</b>	<b>283 712</b>	<b>282 160</b>
<b>Cyrille Duval</b>				
<b>Secrétaire général Branche Alliage</b>				
Rémunération fixe	182 477	182 477	176 880	189 748
Rémunération variable	31 578	25 824	25 824	0
Jetons de présence	38 000	38 000	32 600	19 000

	Montant au titre de l'exercice 2009		Montant au titre de l'exercice 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	2 575	2 575	2 575	2 575
<b>Total</b>	<b>254 630</b>	<b>248 876</b>	<b>237 879</b>	<b>211 323</b>
<b>Sous-total Mandataires sociaux</b>	<b>3 068 624</b>	<b>2 916 500</b>	<b>2 797 735</b>	<b>2 303 359</b>
<b>Dominique Franchot <sup>(2)</sup></b>				
<b>Directeur des Ressources Humaines</b>				
Rémunération fixe	284 794	284 794	275 139	275 139
Rémunération variable <sup>(3)</sup>	82 867	137 240	73 820	66 079
Rémunération exceptionnelle <sup>(4)</sup>	823 589	823 589	21 033	21 033
Jetons de présence	24 000	24 000	15 430	1 372
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	5 693	5 693	5 607	5 607
<b>Total</b>	<b>1 220 943</b>	<b>1 275 316</b>	<b>391 029</b>	<b>369 230</b>
<b>Michel Carnec <sup>(5)</sup></b>				
<b>Directeur des Ressources Humaines</b>				
Rémunération fixe	81 057	81 057		
Rémunération variable	42 000	0		
Jetons de présence	0			
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	1 250	1 250		
<b>Total</b>	<b>124 307</b>	<b>82 307</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Jean-Didier Dujardin</b>				
<b>Directeur administratif et financier</b>				
Rémunération fixe	283 500	283 500	270 000	270 000
Rémunération variable	68 677	55 120	55 120	30 347
Jetons de présence	31 993	31 993	22 100	3 615
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	5 928	5 928	5 410	5 410
<b>Total</b>	<b>390 098</b>	<b>376 541</b>	<b>352 630</b>	<b>309 372</b>
<b>Catherine Tissot-Colle</b>				
<b>Directeur Communication &amp; Développement Durable</b>				
Rémunération fixe	157 500	157 500	150 000	150 000
Rémunération variable	35 437	38 272	38 272	11 797
Rémunération exceptionnelle			3 888	3 888
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	2 939	2 939	2 939	2 939
<b>Total</b>	<b>195 876</b>	<b>198 711</b>	<b>195 099</b>	<b>168 624</b>
<b>Total Mandataires sociaux et COMEX</b>	<b>4 999 848</b>	<b>4 849 375</b>	<b>3 736 493</b>	<b>3 150 585</b>

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Jusqu'au 30 novembre 2009 date du départ de D. Franchot.

(3) 78 % du bonus 2009 a été versé au 30 novembre 2009.

(4) Indemnités liées au départ à la retraite de D. Franchot.

(5) Depuis le 7 septembre 2009.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2009 s'élève 4 230 058 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. Aucune action gratuite n'est devenue disponible pour un mandataire social au cours de l'exercice.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS/ACTIONS GRATUITES**

Plan	Plan D	Plan G	Plan H	Plan I	Plan J	Plan K
Date de l'Assemblée Générale	27/05/1998	23/05/2002	11/05/2005	11/05/2005	11/05/2005	13/05/2009
Date du Conseil d'administration	12/12/2001	15/12/2004	13/12/2005	25/04/2007	23/07/2007	29/07/2009
Type de plan	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Nombre d'options attribuées à l'origine	153 000	130 000	14 000	10 000	16 000	73 725
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	80	90	1	61	14 745
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées/acquises						
- par les mandataires sociaux à l'origine dont :	66 000	31 500	3 400	10 000	13 550	0
• Patrick Buffet				10 000		
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	-	-	-	10 000	-	-
• Georges Duval	6 000	6 000	600		600	
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	0	6 000	0	-	600	-
• Bertrand Madelin	2 500	2 000	250	-	150	
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	0	0	0		150	-
• Philippe Vecten	4 000	3 000	150	-	1 000	
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	0	3 000	0		1 000	-
• Édouard Duval	2 500	1 500	100	-	200	
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	0	1 500	0		200	-
• Cyrille Duval	2 500	2 000	100	-	200	
Dont restant au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	0	0	0		200	-
- par les dix premiers attributaires salariés	30 000	27 000	3 700	0	6 265	50
Point de départ d'exercice des options / d'attribution définitive	12/12/2003	15/12/2006	13/12/2007	25/04/2009	23/07/2009	29/07/2011 29/07/2013
Date d'expiration	11/12/2009	15/12/2012	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	32,6	64,63	-	-	-	-
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites / attribuées au 31 décembre 2009	142 250	66 631	14 000	10 000	15 830	0
Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites annulées / prescrites	10 750	19 929	0	0	170	0
Options de souscription/d'achat d'actions restant à exercer / actions gratuites restant à acquérir	0	43 440	0	0	0	73 725

**INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D' ACTIONS/ACTIONS GRATUITES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX)**

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan afférent
Actions gratuites ou options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 par l'émetteur et par toute société comprises dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Le 29 juillet 2009, le plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2009 a permis l'attribution de cinq actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, soit 73 725 actions gratuites à 14 745 salariés. Il n'a pas été procédé durant l'exercice 2009 à d'autre attribution consentie à des salariés non mandataires sociaux.		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2009, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	3 750	32,60	D
	12 749	64,63	G
	Total 16 499	57,75	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détail ci-dessous)	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détail ci-dessous)	Indemnités relatives à une clause de non concurrence (voir détail ci-dessous)
<b>Patrick Buffet</b> Président-Directeur général Début de mandat : 25/04/07 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Non	Oui	Oui	Non
<b>Georges Duval</b> Directeur général délégué Vice-Président du Conseil Début de mandat : 23/05/02 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
<b>Bertrand Madelin</b> Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/08 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
<b>Philippe Vecten</b> Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/07 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
<b>Édouard Duval</b> Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
<b>Cyrille Duval</b> Secrétaire général Branche Alliages Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

#### 4.4.2.1. Modalités de rémunération

La rémunération des mandataires sociaux membres du « COMEX » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « COMEX » non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par le Président-Directeur général du Groupe.

La rémunération de chacun des membres du « COMEX » comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration.

La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2009 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant), (ii) les résultats financiers (trésorerie nette), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Depuis 2008, la partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 50 % de la rémunération fixe annuelle brute (100 % pour le Président-Directeur général). Le Conseil d'administration du 20 janvier 2010, suivant les propositions du Comité des rémunérations du 26 novembre 2009, a décidé qu'à partir de 2010, la part variable des mandataires sociaux ne pourra dépasser 55 % de la rémunération fixe annuelle brute (110 % pour le Président-Directeur général).

Les membres du « COMEX » non mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2009, au titre de l'année 2008, s'élèvent individuellement à 16 638 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

Les membres du COMEX non mandataires sociaux bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET. Selon décision du Conseil d'administration d'ERAMET du 17 février 2010, les mandataires sociaux d'ERAMET adhèrent également à ces deux régimes.

#### 4.4.2.2. Engagements de retraite

Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

La rémunération globale des mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. Le régime incite les bénéficiaires à ne pas liquider leurs droits avant 65 ans, un coefficient de

minoration pouvant réduire de façon très significative la retraite supplémentaire en cas de départ en retraite à 60 ans. Enfin, la période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale <sup>(1)</sup> confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.

Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des cinq mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2009 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 13 millions d'euros à fin décembre 2009, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 26,2 millions d'euros.

#### 4.4.2.3. Autres engagements

Au titre de son contrat de mandataire social du 26 avril 2007, Monsieur Patrick Buffet bénéficie d'une indemnité de fin de mandat, dont les conditions de versement ont été mises en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi du 21 août 2007 dite loi « TEPA » conduisant à un nouveau contrat de mandataire social approuvé par le Conseil d'administration et signé le 20 février 2008. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans, pendant le ou les exercices pleins du mandat) doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008. Par ailleurs, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2009 était de 34 308 euros.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulée avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2009, cette garantie concerne 17 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, les membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et du « COMEX » des Branches essentiellement). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2009. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

#### 4.4.3. RAPPORTS SPÉCIAUX SUR OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 23 juillet 2007 a actualisé les règlements des plans d'actions gratuites pour imposer aux mandataires sociaux le maintien de 20 % de leurs actions pendant la durée de leurs mandats.

##### 4.4.3.1. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions

###### Exercice 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

###### A/ OPTIONS CONSENTIES

Aucune option d'achat ou option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2009.

###### B/ EXERCICE D'OPTIONS

Dans le tableau ci-joint figurent le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de la société et par les dix salariés d'ERAMET ou de sociétés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé.

Levées 2009	Plan D 12/12/2001 – Nb d'actions	Prix d'exercice – en euros	Plan G 15/12/2004 – Nb d'actions	Prix d'exercice – en euros
<b>Mandataires sociaux</b>				
Cyrille Duval	-	-	2 000	64,63
<b>10 plus fortes levées hors mandataires sociaux</b>				
C. Thomas	2 000	32,6	1 500	64,63
D. Franchot	-	-	3 000	64,63
A. Robert	-	-	2 249	64,63
V. Trelut	-	-	2 000	64,63
C. Tissot-Colle	-	-	1 500	64,63
P. Lassalle	-	-	1 500	64,63
J.-P. Cescutti	1 000	32,6	-	-
J.I.L. Chassagne	750	32,6	-	-
R. Craig	-	-	500	64,63
J. Baudelet	-	-	500	64,63

###### Le Conseil d'administration



#### 4.4.3.2. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions

##### Exercice 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

##### A/ ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie durant l'exercice 2009.

##### B/ ATTRIBUTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX

Le 29 juillet 2009, le plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2009 a permis l'attribution de cinq actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, soit 73 725 actions gratuites à 14 745 salariés.

Il n'a pas été procédé durant l'exercice 2009 à d'autre attribution consentie à des salariés non mandataires sociaux et en conséquence, il n'est pas possible de déterminer pour l'exercice une liste des dix salariés de la Société et de ses filiales dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

##### Le Conseil d'administration



# 5

## DÉVELOPPEMENT

## DURABLE

5.1. Introduction	100	5.10. Responsabilité en matière de produits chimiques	116
5.2. Politique développement durable	101	5.10.1. REACH et le Groupe	116
5.3. Charte de l'environnement	103	5.10.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles	117
5.4. Certification ISO 14001 des sites industriels	104	5.10.3. ERAMET et le monde scientifique international	117
5.5. Données environnementales	105	5.10.4. Les évolutions réglementaires	118
5.5.1. Domaine de l'énergie	106	5.11. Intégration à la communauté	118
5.5.2. Domaine de l'air	106	5.11.1. Une participation active et multiforme à la vie locale	118
5.5.3. Domaine de l'eau	108	5.11.2. Un soutien actif à l'éducation et la formation des jeunes	118
5.5.4. Domaine des déchets	110	5.11.3. Soutien et partage des initiatives locales en matière économique, culturelle, sportive ou environnementale	119
5.6. Économies d'énergies	112	5.11.4. Accompagnement réfléchi du développement économique des communautés lors des reconversions de sites ou de l'initiation de projets	119
5.7. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	112	5.11.5. Écoute, dialogue et coopération avec les parties prenantes autour des sites	120
5.7.1. Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté	112	5.12. Biodiversité	121
5.7.2. Directive 2009/29/CE modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre	113	5.12.1. Une démarche initiée en Nouvelle-Calédonie...	121
5.8. Bilan carbone Groupe	114	5.12.2. Qui se poursuit en 2009...	122
5.9. Grands projets	114	5.12.3. et se déploie en Indonésie	122
5.9.1. Projet Greenfield Weda Bay	114	5.12.4. ou se poursuit dans le Parc de la Lékédi au Gabon	124
5.9.2. Les projets d'usines au Gabon	115	5.12.5. Et partout ailleurs dans le monde aussi	124
5.9.3. Le projet d'usine de New Guillin	115	5.13.1. Sécurité	124
5.9.4. Le projet UKAD	115	5.13.2. Hygiène et Santé	126
5.9.5. Maboumine	115	5.14. Relations humaines	129
5.9.6. Évolution des procédés existants	115	5.14.1. Politique sociale	129
5.9.7. Centrale électrique de Doniambo	115	5.14.2. Effectifs	130
		5.14.3. Organisation du travail et rémunération	134
		5.14.4. Un dialogue social riche et constructif	136
		5.14.5. Formation	136
		5.14.6. Suivi de la performance	137

## 5.1. Introduction

Les activités d'ERAMET s'inscrivent dans une logique de Développement durable accompagnée d'une volonté constante d'amélioration continue créatrice de valeur.

Dès juillet 2002, le Groupe s'était doté d'une Charte Environnement avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels. Début 2007, une nouvelle Direction Communication et Développement durable (DC2D) dont la Directrice est membre du Comité exécutif (« COMEX »), a été créée.

L'année 2009 marque une nouvelle étape. En effet, le Groupe s'est doté d'une politique Développement durable reprenant, mettant en perspective, amplifiant et complétant les objectifs et actions conduites dans le cadre des politiques sectorielles sur les trois axes du Développement durable que sont le social, l'environnement et l'économique.

Son adoption en 2009 faisait partie des Objectifs Environnement du Groupe fixés par le COMEX et validés par les administrateurs.

En fait, le processus d'élaboration avait été engagé dès le second semestre 2008 avec une étude de benchmark de la situation d'ERAMET par rapport à ses principaux concurrents et au regard d'autres grands groupes industriels comparables.

Cette étude, conduite avec le support de PricewaterhouseCoopers, a été complétée en 2008-2009 d'une série de quelque 25 interviews des principaux dirigeants du Groupe sur leurs perceptions et attentes en matière de Développement durable.

Un premier point d'étape détaillé avait été présenté au séminaire managérial de septembre 2008 qui rassemble les 150 managers principaux du Groupe. Ralenti par la survenue brutale de la crise au dernier trimestre 2008 et début 2009, le processus a été confirmé lors de la fixation des objectifs de l'année 2009 avant d'être mené à son premier terme : l'adoption d'un texte de politique par le COMEX fin 2009 et sa confirmation par le Comité d'audit le 19 janvier et par le Conseil d'administration du 20 janvier 2010.

Cette politique fait actuellement l'objet de propositions d'objectifs déclinant les principes de la politique Développement durable pour 2010, à trois ans et à cinq ans.

Cette politique de Développement durable vise à permettre au groupe ERAMET de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le document, est structuré autour de quatre chapitres correspondant aux quatre constituants essentiels de nos activités : les salariés, les sites, les produits et les parties prenantes.

Cette politique Développement durable, qui sera en ligne sur le site internet du Groupe, est présentée dans le chapitre ci-après.

Un plan de diffusion et de communication de la politique sera déployé en 2010.

La politique de certification ISO 14001 des sites industriels a été poursuivie avec succès. À la clôture de l'année 2009, ce ne sont pas moins de cinq nouveaux sites qui se sont vu attribuer la certification ISO 14001.

L'année 2009 a été également marquée par l'organisation et le déroulement d'audits de sites en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Le nouveau référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, santé et sécurité en parfaite correspondance avec les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 élaboré en 2008 a été utilisé avec succès. L'outil final intègre les acquis des audits énergie, assurances ainsi que les constats du médecin Groupe. Il adopte un système de cotation unique pour les aspects sécurité, santé et environnement et s'articule en un support de référentiel « intelligent » qui peut fonctionner de façon modulable : environnement ou sécurité, ou encore par thématiques spécifique. Son ossature est organisée en trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention.

Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (directions centrales et représentants des sites) formés et certifiés selon un référentiel interne animent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit évalué tous les deux ou trois ans.

Cette implication est de nature à favoriser les échanges d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques des autres. Une seconde synergie concerne les aspects santé pour lesquels les considérations opérationnelles et environnementales sont bien souvent très imbriquées. À ce titre, le médecin-conseil du Groupe participe aux audits des sites et est rattaché aux deux directions DRH et DC2D.

À cela s'ajoutent les inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental.

L'établissement de la cartographie des parties prenantes fut un des autres objectifs « environnement » du Groupe en 2009. L'outil est abordé non plus seulement sous l'angle gestion de crise mais aussi sous l'angle du dialogue/concertation avec celles-ci (acteurs institutionnels, ministères ou collectivités territoriales, riverains, associations environnementales et de consommateurs, etc.).

Les dimensions Développement durable sont prises en compte dans chaque projet du Groupe. La direction DC2D est associée aux développements des Branches dans le monde entier. Les progrès sociaux, économiques et environnementaux, suivant les trois piliers du Développement durable sont intégrés et partagés avec les autres Directions du Groupe. Ils considèrent systématiquement le bon équilibre avec les populations locales ainsi que le respect de l'environnement. Ainsi, en appliquant au mieux les meilleures techniques disponibles, en déployant des actions de préservation de la biodiversité, de développement local ou des études ethnographiques afin de bien connaître et intégrer les modes de fonctionnement des cultures locales le Groupe a à cœur de réussir son intégration partout où il est présent. Dans toutes les régions d'implantation du Groupe, des programmes spécifiques sont mis en œuvre envers les parties prenantes concernant l'information sur les activités, l'association des élus et pouvoirs locaux, des actions de formation et d'éducation des enfants et des jeunes, ou encore de mobilisation sur des questions majeures d'hygiène et de santé, comme le sida. Une synthèse d'actions spécifiques menées envers les communautés est présentée plus en détail dans les chapitres du document de référence ayant trait au Développement durable. De pareille façon, nous présentons une synthèse non exhaustive d'actions de préservation de la biodiversité.

ERAMET se veut également parfaitement responsable en regard des produits, qu'ils soient manufacturés ou utilisés dans ses installations. La mobilisation des équipes créée par le chantier REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) en est un signe significatif. En 2009, l'activité REACH au niveau

du Groupe a été décuplée et prise en compte pour la grande majorité des actions à mener par les trois REACH managers des Branches et par les services corporate dont la DC2D. Après la procédure des pré-enregistrements des substances réalisée dans les délais avant le 1<sup>er</sup> décembre 2008 (204 pré-enregistrements pour 103 substances et 14 entités juridiques) le Groupe se prépare activement à réaliser les enregistrements requis avant décembre 2010. Entre autres choses, le Groupe s'apprête à endosser le rôle de déclarant principal pour 6 substances produites dans ses usines. Il est également très actif au sein d'une dizaine de consortia afin de contribuer à constituer des dossiers de sécurité chimique pertinents en vue de la constitution du dossier final. De nombreux groupes de travail internes se sont également attachés au sein de chacune des Branches, à analyser la sensibilité et la vulnérabilité éventuelle

des chaînes d'approvisionnement ou des marchés sur lesquels le Groupe est positionné afin de pouvoir mettre en œuvre les actions qui s'imposent.

Les contraintes croissantes en matière de ressources énergétiques et de rejets de gaz à effet de serre, déjà pris en compte depuis 2005, ont conduit ERAMET à anticiper les futures exigences réglementaires en effectuant un bilan carbone.

Les constats repris dans l'analyse des données environnementales et les exemples cités sont gages de la volonté et de l'engagement du groupe ERAMET de considérer le Développement durable comme une priorité et d'agir sans relâche afin de dégager de nouvelles améliorations.

## 5.2. Politique de Développement durable

Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de Développement durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et développe des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les chartes et politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la Charte d'éthique, les politiques sécurité et santé et la Charte Environnement.

### I. PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES COLLABORATEURS D'ERAMET EN LES IMPLIQUANT DANS NOS ACTIONS

#### 1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions engagées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « Zéro accident ».
- Des plans d'action sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.
- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le sida et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

#### 2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.
- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de Développement durable.

#### 3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du Développement durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de Développement durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.
- Le déploiement de la politique de Développement durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'action dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements Développement durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

## II. GÉRER NOS RISQUES ET NOS IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT AFIN DE PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES DE MANIÈRE DURABLE

### 1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.
- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions nocives dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les Branches d'activités du Groupe.

### 2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de Développement durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

### 3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

## III. SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BÉNÉFICE DE NOS CLIENTS

### 1. Intégrer le Développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.

- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir-faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

### 2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très haute résistance, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.).
- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

### 3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

## IV. ENTRETENIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS PARTIES PRENANTES POUR CRÉER DE LA VALEUR POUR TOUS

### 1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET fait preuve dans les territoires et États hôtes de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.
- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

## 2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans les territoires et États hôtes et à développer ses activités vers de nouvelles directions dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

## 3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de Développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de Développement durable.

## 5.3. Charte de l'environnement

### Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

### Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

### Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

### Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

### Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

### Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

### Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de Développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de Développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

### Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

## 5.4. Certification ISO 14001 des sites industriels

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, prévu par la Charte Environnement de 2002, se sont accentués en 2009.

Conformément à l'objectif fixé début 2007, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14001 a été établi et suivi, avec en 2009, l'obtention de la double certification OHSAS 18001 et ISO 14001 pour le site d'Aubert & Duval Imphy, et l'obtention de la certification ISO 14001 pour les sites d'Aubert & Duval Les Ancizes et Issoire, le site Erachem Mexico, ainsi que pour le site Erasteel de Tianjin. Ce dernier est le premier site chinois du Groupe à obtenir cette certification.

Par ailleurs, l'ensemble des sites étant certifiés ISO 14001 démontrent leur action d'amélioration continue annuellement lors des audits externes de suivi.

Au 15 janvier 2010, 15 sites sont certifiés ISO 14001 :

- Aubert & Duval Imphy ;
- Aubert & Duval Issoire ;
- Aubert & Duval Les Ancizes ;
- Aubert & Duval Pamiers (et Airforge) ;
- Erachem Comilog Tertre (activité recyclage du cuivre) ;
- Erachem Mexico ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Sandouville ;
- Erasteel Commentry ;
- Erasteel Tianjin ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- Eramet Norway Kvinesdal (ex Tinfos Jernverk) ;
- Eramet Titanium & Iron.

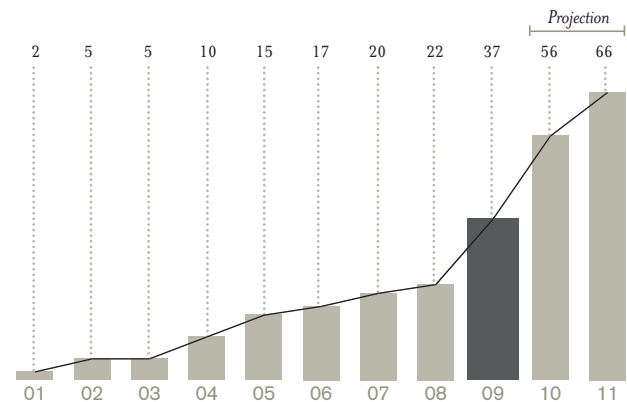
La démarche ISO 14001 engagée dans les sites industriels se poursuit avec assiduité, ce sont ainsi 37 % des sites du Groupe qui sont certifiés en 2009 contre 22 % en 2008, cette croissance devrait se poursuivre et conduire à de nombreuses certifications 2010.

Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de pré-certification, ainsi que des audits de suivi des sites dans les domaines hygiène, sécurité et environnement.

Pour ce faire, le Groupe travaille avec un référentiel commun, développé en 2008, à l'environnement et à l'hygiène, santé et sécurité au travail en parfaite correspondance avec les normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce référentiel est déployé sur l'ensemble des sites industriels, quel que soit le lieu géographique.

Des équipes mixtes d'auditeurs (directions centrales et représentants des sites) certifiés participent à des audits qui seront organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme par le passé, évalué tous les deux ou trois ans.

### PROPORTION DES SITES INDUSTRIELS CERTIFIÉS ISO 14001 ET PERSPECTIVE À DEUX ANS (HORS MINES) (EN %)



Les perspectives de nouvelles certifications en 2010 et 2011 sont issues des engagements des sites, suivis périodiquement.

## 5.5. Données environnementales

L'amélioration significative des indicateurs environnementaux, constatée depuis plusieurs années, s'est poursuivie en 2009. Néanmoins, les réductions significatives enregistrées cette année sont en grande partie tributaires du ralentissement d'activité. On constatera cependant à la lecture des commentaires

accompagnant ce rapport que diverses actions tant techniques qu'opérationnelles ont été mises en œuvre durant l'année et qu'elles participent également à maîtriser les impacts envers l'environnement.



Le reporting environnemental 2009, pour la première fois, couvre l'ensemble des sites industriels du périmètre retenu pour le Groupe (40 sites), répartis sur les cinq continents, soit les sites chinois, norvégiens, suédois, gabonais, mexicain, américains, anglais, belge, français et calédoniens suivants :

Norvège	Porsgrunn, Sauda, Tyssedal, Kvinesdal
Suède	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan
Belgique	Terte
France	Dunkerque, Sandouville, Gennevilliers, Les Ancizes, Issoire (2 sites), Commentry, Imphy, Firminy, Champagnole, Grenoble, Pamiers (2 sites), Trappes, Heyrieux
Royaume-Uni	Peterstrib
Nouvelle-Calédonie	Doniambo (sites miniers inclus)
États-Unis	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville, Bear, Boonton
Mexique	Tampico
Gabon	Setrag, Moanda (mine incluse), Owendo
Chine	Chongzuo, Guilin, Guangxi, Tianjin, Wuxi

Le périmètre 2009 comprend les sites norvégiens de Tinfos qui ont intégré le Groupe durant la seconde moitié de l'année 2008. Les résultats environnementaux correspondants sont considérés à partir de l'année 2008.

Les sites chinois de Chongzuo, Guilin, Guangxi, Tianjin et Wuxi intègrent également l'exercice. Afin de travailler à périmètre équivalent, les données environnementales des trois dernières années de ces sites ont été intégrées au présent rapport.

Le système d'information pour l'environnement EraGreen (ERAMET Group Environment Exchange Network) permet au groupe ERAMET de collecter et consolider les informations clés relatives à l'environnement des sites industriels et constitue un véritable outil de reporting technique au niveau du Groupe. Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air, les sols, l'énergie et les déchets.

Pour l'ensemble des sites équipés, les informations quantitatives communiquées (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données consolidées par l'application. L'intégration des données au format EraGreen peut parfois générer des écarts mineurs avec les données publiées antérieurement.

Pour les autres sites non encore équipés d'EraGreen, la collecte des résultats environnementaux a été réalisée par les moyens informatiques traditionnels, l'ensemble étant agrégé au niveau du périmètre Groupe.

D'une manière générale, l'année 2009 se caractérise par un important ralentissement d'activité. Le contexte économique a conduit à une baisse significative de la charge de travail dès le premier trimestre. Dans de nombreux sites, cette situation a contraint la direction à mettre en place des dispositions de réduction des productions accompagnées parfois de chômage partiel.

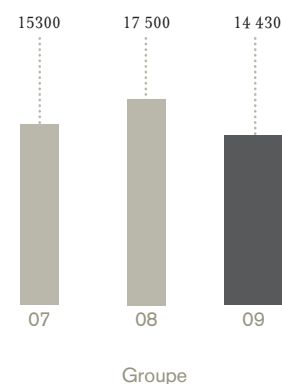
Cependant, malgré ce contexte économique difficile, les investissements en faveur de l'environnement sont restés importants. Ce fut notamment le cas, à hauteur d'un million d'euros pour le site des Ancizes.

### 5.5.1. DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours de traitements thermiques ainsi que les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

La consommation d'énergie (toutes énergies consommées y compris les réducteurs) des sites du groupe ERAMET depuis 2007 a évolué comme suit :

FIGURE A1 : ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE (EN GWH)



Ces consommations sont le résultat de trois facteurs :

- le périmètre du Groupe ;
- le niveau d'activité des sites ;
- la performance énergétique des sites.

L'augmentation de la consommation d'énergie entre 2007 et 2008 est principalement liée à l'acquisition de Tinfos.

La baisse des consommations en 2009 s'explique par la baisse d'activité liée à la conjoncture.

En 2009, malgré les progrès de la démarche « Économies d'énergie », les performances énergétiques des sites se sont dégradées du fait de la baisse d'activité.

Mais de manière à limiter cette dégradation, des mesures complémentaires ont été prises :

- améliorer nos modes de repli (arrêter en priorité des équipements les plus énergivores ; maintenir en veille, à basse température, des équipements de chauffe pendant les courtes périodes d'inactivité) (Issoire, Tysseidal, etc.) ;
- mener des campagnes de sensibilisation du personnel aux économies d'énergie (Les Ancizes, etc.) ;
- avancer d'importantes opérations de maintenance planifiée (Issoire, Grenoble, etc.) ;
- user de pratiques d'optimisation du coût de l'énergie (effacements) comme notamment à Dunkerque.

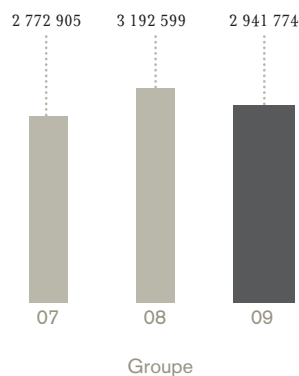
### 5.5.2. DOMAINE DE L'AIR

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des besoins énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitements thermiques qui contribuent aux rejets atmosphériques.

Les sites industriels travaillent à améliorer la qualité de l'air rejeté. Les impositions détaillées dans les permis d'exploiter et autres arrêtés préfectoraux à l'échelle de la France sont de plus en plus strictes et les autorités de tutelle procèdent régulièrement à des prélèvements et à des contrôles. En France ou en Norvège, la pratique des autocontrôles additionnée des contrôles inopinés réguliers permet de suivre la conformité des rejets atmosphériques du site. Ces contrôles réglementaires sont néanmoins appliqués de manières très diverses d'un pays à l'autre et parfois d'un établissement à l'autre. On peut constater que seuls deux sites industriels ont fait l'objet de contentieux (mises en demeure par rapport aux permis d'exploitation) avec les autorités quant à leurs rejets atmosphériques. Suivant cet angle de vue, le taux de conformité estimé en nombre de sites n'ayant connu aucun contentieux en 2009 est de 95 %.

**FIGURE B1 : ÉVOLUTION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE CO<sub>2</sub> (EN TONNES)**



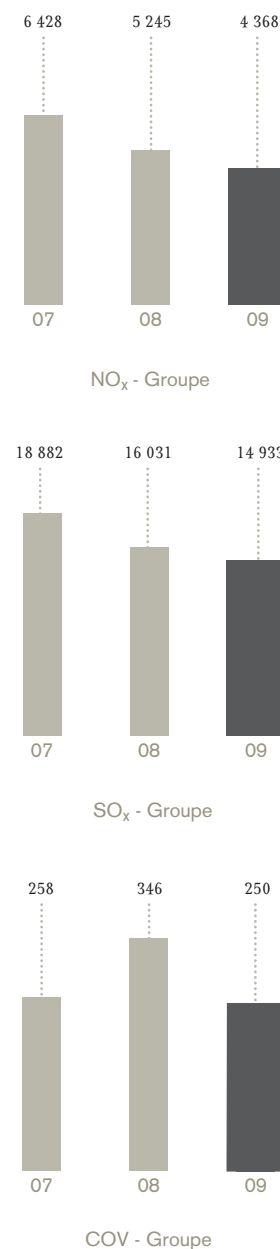
L'augmentation des rejets de CO<sub>2</sub> entre 2007 et 2008 est principalement liée à l'acquisition de Tinfos.

Le ralentissement de l'activité, lié à la conjoncture, explique la tendance à la baisse des rejets de CO<sub>2</sub> en adéquation avec les consommations énergétiques.

Certaines avancées sont à noter en matière d'énergie renouvelable. Ainsi sur les sites chinois de Tianjin et français de Grenoble, l'énergie solaire est utilisée pour réchauffer l'eau des douches.

D'une manière générale, la prise en compte de la performance énergétique s'améliore au sein du Groupe. Ainsi, les résultats de 2009 ne reflètent pas encore les efforts consentis par les sites dans le domaine de l'énergie. Mais les bonnes pratiques acquises en ces périodes difficiles nous laissent espérer une nette amélioration à la reprise.

**FIGURE B2 : ÉVOLUTION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>, COV (EN TONNES)**



La tendance de diminution des rejets d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et d'oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>) pour le périmètre retenu s'est poursuivie en 2009.

Ces baisses successives sont essentiellement dues à la continuité de la politique d'utilisation du fioul basse teneur en soufre de Doniambo qui a ainsi pu gérer une bonne maîtrise des rejets en SO<sub>2</sub> des fumées de la centrale.

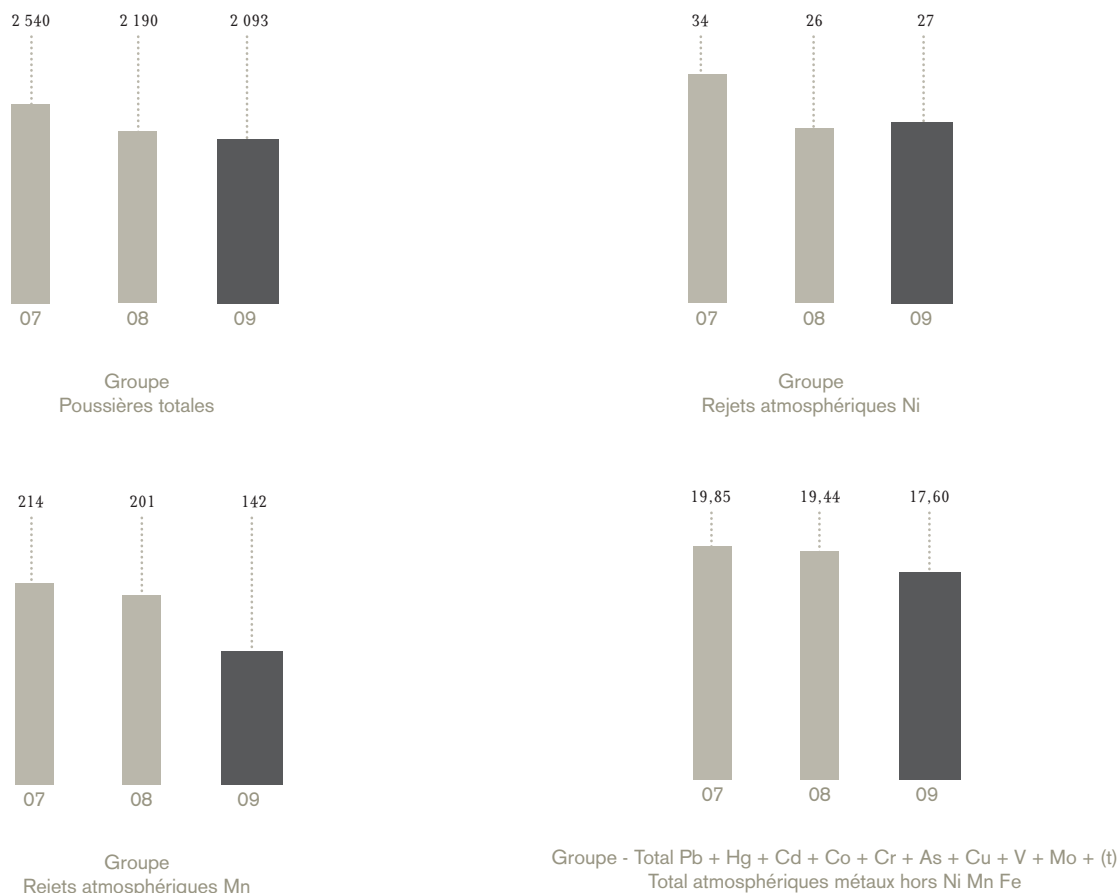
Une autre contribution à cette amélioration est à trouver en Chine à Guilin où un des hauts fourneaux a été arrêté et où la production d'aggloméré de manganèse a décru en proportion. Durant les années 2007 et 2008, trois générateurs électriques étaient nécessaires à la bonne marche des opérations. Ils étaient

alimentés par les gaz de sortie du haut fourneau mais nécessitaient temporairement une alimentation complémentaire au charbon. Suite à l'arrêt du haut fourneau, deux générateurs électriques suffisent et sont alimentés par les gaz de sortie. Le charbon n'est plus utilisé.

Sur d'autres sites comme à Commentry, le faible niveau d'activité a permis de privilégier l'utilisation des fours au gaz par rapport au fioul.

Dans ces deux cas de figure, les émissions de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub> s'en sont trouvées significativement réduites.

FIGURES B3À B6 : ÉVOLUTION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES NI & MN, AUTRES MÉTAUX ET EN POUSSIÈRES TOTALES (EN TONNÈS)



En pyrométallurgie, dans la majorité des cas, les émissions de matières en suspension et autres poussières métalliques sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, de la manutention du métal liquide et des laitiers, du moulage et du broyage.

En hydrométallurgie, des émissions de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de séchage ou de transport de matière.

La majorité de ces opérations sensibles s'accompagne de systèmes de captage ou de filtration. Des installations de dépoussiérage sont présentes, maintenues en bon état de marche ou parfois améliorées.

Les rejets atmosphériques de poussières, et plus globalement de métaux, sont de nouveau en baisse.

ERAMET maintient sa volonté de réduire les émissions atmosphériques en réalisant des investissements, notamment par des systèmes de dépoussiérage. Une série d'améliorations accompagnent l'année 2009.

Le site des Ancizes a ainsi fait l'objet d'une amélioration nouvelle de la qualité de ses rejets par le remplacement de deux dépoussiéreurs, l'un au niveau de deux fours de refusion sous laitiers, l'autre au niveau d'une sableuse.

Doniambo participe également à ces efforts de réduction des rejets atmosphériques par le démarrage de trois filtres à manches à l'affinage sur des outils précédemment sans filtration et la poursuite de la rénovation des électrofiltres des fours de calcination.

Au niveau des sites, on relève une série d'améliorations. Par exemple, l'usine de Dunkerque a poursuivi son plan de réduction de l'empoussièrement par l'installation de tubes d'alimentation du four « en charge » pour limiter les envois de fines lors de la mise en œuvre des matières premières ainsi que par l'optimisation du système de captation à la coulée.

Kloster (Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan) en Suède a reconsidéré la qualité des tissus des manches des installations de dépoussiérage, ce qui optimise l'efficacité et un niveau plus bas d'émissions atmosphériques.

Le site d'Issoire a amélioré la maîtrise des procédés de forgeage, entraînant une diminution du volume de lubrifiant utilisé sur une des presses. Il en résulte de moindres émissions atmosphériques.

Tampico a atteint son objectif de réduction des émissions de poussières en suspension fixé en début d'année à hauteur de 3 %.

Ces efforts devraient se poursuivre tant par l'optimisation des procédés que par l'installation de nouveaux équipements de dépoussiérage, notamment dans certaines usines américaines, européennes et calédoniennes.

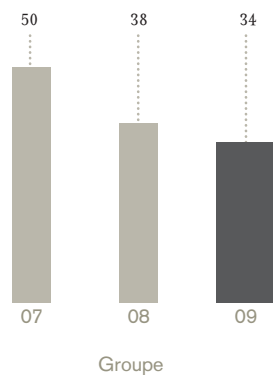
### 5.5.3. DOMAINE DE L'EAU

#### 5.5.3.1. Consommations

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;
- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

FIGURE C1 : ÉVOLUTION DES CONSOMMATION EN EAU (EN MILLIONS DE M<sup>3</sup>)



Un accent particulier est porté aux consommations d'eau. L'origine et la quantité des eaux consommées requièrent une analyse attentive liée à la variété des types d'eau et à leurs différentes utilisations (milieu réactionnel, refroidissement, etc.) lors des activités industrielles.

Parfois, certaines situations de consommation ne sont pas directement liées à l'activité industrielle mais procèdent d'un service rendu aux communautés. À Moanda, des débordements accidentels des bassins d'alimentation en eau potable dans les cités sont responsables d'une légère augmentation de la consommation en 2009.

En considérant dans ce rapport le périmètre étendu aux 40 sites industriels tels que décrit dans l'introduction, on peut constater que la tendance à la baisse marquée en 2008 s'est confirmée en 2009. Les consommations d'eau sur les exploitations minières n'entrent cependant pas dans cette comptabilisation annuelle.

Deux grands axes d'action sont à mettre en évidence :

- la bonne connaissance et le suivi des consommations par comptage et mesure de débit et ;
- la rationalisation des consommations avec un accent important mis sur tout recyclage interne.

Une grande partie de l'eau consommée l'est à des fins de refroidissement sans « contact » autre que physique induisant une augmentation de la température de l'eau. Pour les fabrications de ferroalliages, la part d'évaporation est d'ailleurs significative lorsqu'il s'agit de refroidir les parois des fours ou encore de favoriser les refroidissements des laitiers. Sur certains sites comme à Guilin en Chine, l'utilisation d'eau ne génère pas de rejets et un apport en eau vient compenser les évaporations.

L'accent mis sur la comptabilisation la plus précise et la plus régulière possible permet de repérer d'éventuels dysfonctionnements de procédés qui induisent des consommations d'eau fortuites ou des fuites sur les réseaux de distributions des sites industriels. De nombreux sites travaillent à améliorer la performance des circuits qui font l'objet d'une maintenance renforcée. Dans certains cas la détection tardive d'une fuite sur réseau interne, comme ce fut le cas à Champagnole, à Chongzuo ou encore Issoire, explique la dérive de consommation. À chaque fois, après intervention des services de maintenance, des actions préventives sont mises sur pied.

Ainsi à Sandouville, la consommation d'eau potable avait augmenté en 2008. Une fuite sur le réseau d'eau potable a été détectée grâce au suivi mensuel des consommations. Cette situation a été corrigée et la consommation a très nettement diminué en 2009. La consommation d'eau industrielle, quant à elle, a diminué grâce à une action conjointe entre les services Fabrication et Maintenance portant notamment sur le réglage des presse-étoupes des pompes.

Néanmoins la nette baisse de consommation sur les trois ans est avant tout consécutive à des plans d'action de certains sites. L'accent est plus particulièrement porté sur toute possibilité d'utilisation de l'eau en circuit fermé ainsi qu'à la fiabilisation du système de recyclage interne des eaux. À Pamiers ou à New Johnsonville, la baisse de consommation d'eau est importante, supérieure aux baisses d'activité. La poursuite de la rationalisation des utilisations, mettant l'accent sur la réutilisation des eaux après traitement ainsi que le suivi des consommations et recherches de fuites, sont à l'origine de cette baisse.

Une autre piste suivie consiste comme à Tampico à utiliser l'eau de pluie. C'est également le cas à Freeport. Après qu'elle a été collectée, une partie de celle-ci intègre le procédé en complément des apports d'eau en provenance de sources extérieures. À Issoire, la recherche et la suppression des fuites associée à quelques autres actions de fiabilisation, au niveau du décapage de la forge par exemple, a permis de diviser la consommation en eau par un facteur 2. À Grenoble, une étude sur l'amélioration du lavage des hydroxydes métalliques dans les filtres-presses a permis de diminuer d'un tiers la quantité d'eau industrielle utilisée pour cette étape. À Guangxi en Chine, des améliorations de procédé ont conduit à une marche plus stable du haut-fourneau, et ainsi à de moindres consommations d'eau de refroidissement.

D'autres situations sont plus spécifiques ; certaines évolutions de marchés induisent des conséquences techniques qui impactent le bilan « eau » d'un site industriel. À Tertre, après plusieurs années de baisse significative de consommations d'eau prélevée par captage, le site a connu en 2009 une augmentation de ces prélèvements. Cette situation fait suite à la perte d'approvisionnement de déchets liquides utilisés dans les unités de fabrication de sels et oxyde de cuivre comme matières premières secondaires. L'autre cause, en lien avec la fermeture d'un site client de sulfate de manganèse, est relative à la suppression d'appoint d'eau provenant du recyclage des lixiviats des centres d'enfouissement techniques internes au site.

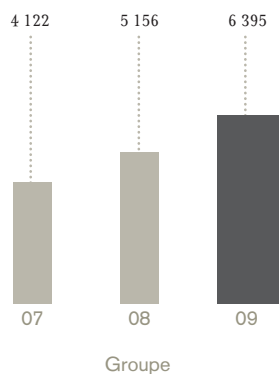
### 5.5.3.2. Rejets aqueux

Comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire autant que faire se peut ses rejets aqueux.

Les sites industriels travaillent à améliorer la qualité de l'eau rejetée. En France, la pratique des autocontrôles additionnée des contrôles inopinés se fait à maille le plus souvent trimestrielle. Ces contrôles réglementaires sont néanmoins appliqués de manières très diverses d'un pays à l'autre et parfois d'un établissement à l'autre. On peut constater que seuls trois sites industriels ont fait l'objet de contentieux avec les autorités quant à leurs rejets aqueux. Suivant cet angle de vue, le taux de conformité estimé en nombre de sites n'ayant connu aucun contentieux en 2009 est de 93 %.

Au niveau des sites encore, il est bon de signaler diverses actions conduisant à séparer les types d'eaux industrielles aux caractéristiques similaires afin de leur appliquer des traitements adaptés. Une telle gestion spécifique permet de diminuer d'autant les impacts sur l'environnement. Le site de Champagnole a ainsi procédé à la séparation des eaux du laminoir : les eaux de refroidissement des cages ont été séparées des eaux de refroidissement des circuits hydrauliques et autres échangeurs et sont maintenant dirigées sur un bac de décantation.

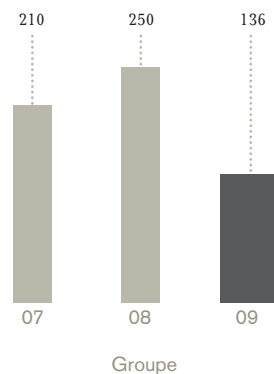
FIGURE C2 : ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN MES (EN TONNES)



Il est important de préciser que la teneur en MES dans les rejets aqueux pour le Groupe est principalement issue des rejets de Doniambo (filtration de la scorie). À noter que le flux principal (refroidissement de la centrale et granulation de la scorie) utilise de l'eau de mer prélevée dans le port de Nouméa. Les années 2008 et 2009 ont été caractérisées, en Nouvelle-Calédonie, par de fortes précipitations qui ont entraîné et remis en suspension les matières contenues dans les circuits non couverts avec en conséquence une augmentation des matières en suspension relarguées.

À Tertre, d'innovants procédés utilisés dans les installations de traitement de nouveaux types de déchets se caractérisent par des pH de rejet plus basiques qui impliquent des précipitations incontrôlées de matières solubles se traduisant par des rejets élevés en matières en suspension (MES).

FIGURE C3 : ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN DCO (EN TONNES)

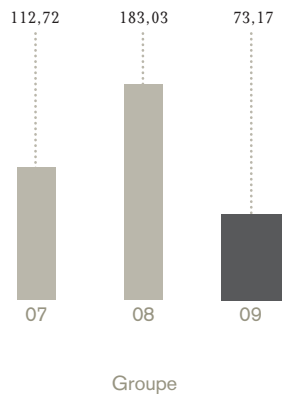


À Pamiers, la DCO des rejets aqueux du site a diminué de manière spectaculaire. C'est le résultat de la mise en service, fin 2007, d'un projet de réduction des exutoires (première phase : protection des principaux rejets), qui s'est concrétisé début 2009 par la deuxième tranche de ce projet (protection de tous les rejets). Deux séparateurs/débourbeurs ont été installés en garde sur l'ensemble des points de rejet. Ces séparateurs piègent efficacement les hydrocarbures et les matières en suspension. Les campagnes de mesures 2009 ont montré des concentrations inférieures au seuil de détection.

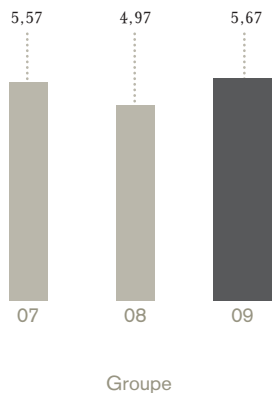
La baisse significative de 2009 est également due aux performances des sites de Guangxi et de Doniambo.

## FIGURES C4 À C6 : ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN MÉTAUX

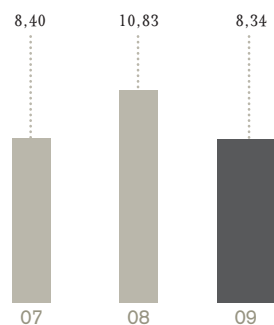
### Évolution des rejets aqueux de Mn (en tonnes)



### Évolution des rejets aqueux de Ni (en tonnes)



### Evolution des rejets aqueux principaux métaux hors Ni, Mn, Fe



Groupe - Total Pb+Hg+Cd+Co+Cr+As+Al+V+Cu+V+Mo (t)

Tout comme pour les émissions atmosphériques, les principaux rejets aqueux de métaux présentés ci-dessus dans le périmètre d'étude sont liées au cœur de métiers du Groupe (Ni, Mn).

Pour l'ensemble du périmètre étudié, lorsque l'on considère les autres métaux hors nickel et manganèse qui font l'objet de suivi réglementaire spécifique, on peut constater des niveaux particulièrement faibles. Ce constat résulte notamment d'ajustements dans les procédés de traitement des eaux.

À Tertre, les nouvelles activités de l'unité recyclage et quelques incidents ponctuels expliquent l'accroissement du rejet en cuivre, a contrario, les rejets en manganèse total ont évolué positivement grâce aux bassins de décantation qui permettent la retenue d'une partie de ces MES (dont le Mn soluble précipité).

Pour les rejets aqueux de manganèse, l'augmentation entre 2007 et 2008 est principalement liée à l'acquisition de Tinfos. De plus, la situation économique générale de l'année 2009, a impacté la tendance. Au niveau des productions de ferro- et de silico-manganèse, certains fours ont été arrêtés mais le plus souvent les fours ont travaillé à allure et à charge réduites.

On relève chez Kloster en Suède des niveaux plus élevés que la normale en chrome. Ils sont essentiellement dus à une pollution lors de la prise d'échantillons. En regard du bas niveau de production les autres valeurs sont beaucoup plus basses que celles des années antérieures.

### 5.5.4. DOMAINE DES DÉCHETS

La gestion des déchets est un domaine en constante évolution.

Quoique générant des déchets, comme toute activité industrielle, ERAMET s'applique à recycler dans ses procédés ses « déchets » produits et à développer ses activités et de plus en plus ses procédés de recyclage de « déchets » valorisés comme matières premières secondaires.

Ainsi, les activités de Freeport (États-Unis), de Tertre (Belgique) pour ses productions de sels et oxydes de cuivre et de zinc, sont centrées sur la valorisation de déchets en tant que matières premières secondaires.

L'usine de Freeport traite des catalyseurs usés par une succession d'opérations d'hydrométallurgie et de pyrométallurgie pour produire du pentaoxyde de vanadium, du trioxyde de molybdène et des alliages de nickel/cobalt. Les catalyseurs usés proviennent de raffineries d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Amérique latine.

À Tertre en Belgique, les activités concernées par cette filière concernent la production d'oxydes de cuivre et de zinc en valorisant divers déchets en provenance de l'industrie électronique (liqueurs usées d'attaque de circuits imprimés).

Par ailleurs, les usines d'alliages du Groupe, et notamment les aciéries, intègrent dans leurs procédés l'usage de métaux recyclés. Ainsi, la majorité des matières premières utilisées sur le site de Commentry est issue de la boucle du recyclage, ce sont ainsi 94 % du total enfourné pour 2009.

Les sites des Ancizes, Firminy, Imphy, ainsi que le site de Commentry ont travaillé, en 2009, à la recherche de filières de valorisation des laitiers d'aciérie, des réfractaires et de tri des déblais de bassin de coulée. Des essais ont été menés et devraient conduire à une valorisation externe des laitiers en 2010, permettant ainsi de ne plus avoir à déposer ces produits en décharge.

Dans ce même axe, le site de Dunkerque a effectué un travail considérable quant à la recherche de voies de valorisation de ses co-produits. Un de ceux-ci a fait l'objet d'un dossier spécifique Recherche et Développement dans le cadre de REACH qui a été accepté par l'ECHA.

Diverses autres situations de synergies visant à la récupération des déchets valorisables sont organisées entre différents sites du Groupe. C'est notamment le cas pour des recyclages pertinents entre les usines de Kloster en Suède, de Boonton aux États-Unis, de Champagnole et de Commentry en France. D'autres situations du même type méritent d'être signalées comme celle de l'utilisation de fines de dépoussiérage de l'usine de Marietta en Ohio par Erachem-Comilog situé à Baltimore dans le Maryland.

Par ailleurs, le recyclage interne et externe a continué en 2009. Par exemple, pour l'élaboration des poudres métalliques, les charges des fours de l'atelier des poudres du site d'Imphy sont constituées à 60 % de recyclages de chutes internes (poudres, massif).

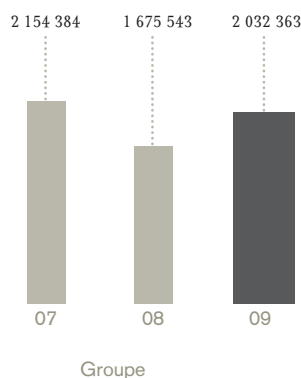
Parmi les travaux d'amélioration de la gestion des déchets, les sites Issoire et de Moanda ont mis en place, en 2009, des zones spécifiques et adaptées de stockage des déchets (déchetterie spécifique aux huiles usées à Issoire et zone dédiée au stockage des déchets industriels banals (7 ha) à Moanda).

### 5.5.4.1. Déchets non dangereux

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie par l'Europe dans la liste publiée par la Commission européenne. Tous les sites européens déterminent la dangerosité de leurs déchets suivant les principes de la réglementation IPPC. Hors Europe, la détermination de la dangerosité ou non des déchets suit les réglementations nationales applicables.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices de plus de 80 % des déchets non dangereux. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne. Cependant, une partie est valorisée en tant que remblais de voiries dans le BTP. Il est à noter que la comptabilisation de ces déchets ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse.

FIGURE D1 : ÉVOLUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX COMPTABILISÉS (EN TONNES)



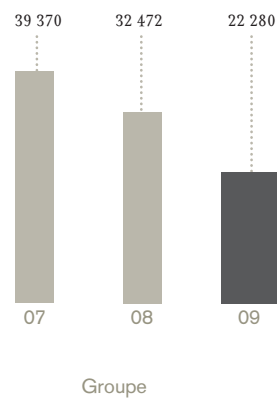
On peut citer, le résidu de production du site de Baltimore vendu pour valorisation soit par le secteur agricole soit comme matériaux inertes pour la construction de routes. Tampico, quant à lui, valorise également ses boues de procédé pour la construction de routes.

Le site de Tianjin recycle ses déchets d'alumine, tout comme les sites de Guilin et Guangxi ses boues de lavage des gangues, en les vendant à des producteurs de briques.

### 5.5.4.2. Déchets dangereux

L'activité « chimie » de la branche Manganèse du Groupe produit un volume important de résidus de production et de purification. Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme avec les réglementations applicables.

FIGURE D2 : ÉVOLUTION DES DÉCHETS DANGEREUX GÉNÉRÉS (EN TONNES)



En 2009, la réduction de l'activité économique a entraîné deux phénomènes aux niveaux des déchets :

- la réduction de certains déchets dangereux, pouvant être directement proportionnels à la production ;
- l'augmentation générale de certains déchets dangereux et non-dangereux liés à de nombreuses opérations « ordre et propreté » ou 5S (ex. : démantèlement de fours à Firminy, opérations de nettoyage et de curage, ...).

## 5.6. Économies d'énergie

Depuis 2005, ERAMET a mis en place une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'action « Économies d'énergie » a d'abord été initiée sur six sites du Groupe. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites du Groupe ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'action d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires Industrielles du Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin.

Elle nécessite trois étapes :

- découverte/appropriation du procédé mis en œuvre par l'usine ;
- « brainstorming » sur les idées potentielles et ;
- définition du plan d'action.

Les actions généralement retenues couvrent a minima les thèmes suivants :

- les équipements de production et leur performance énergétique (amélioration et entretien) ;
- l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques...);
- le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

Une fois le plan d'action défini, la Direction des Affaires Industrielles du Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est présenté tous les ans au COMEX du Groupe.

À fin 2009, 25 sites (sur les 27 ciblés) disposent de leur plan d'action. Des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des gains substantiels mais également parfois de réduire l'impact environnemental.

Compte tenu de la forte baisse d'activité des sites en 2009, et de manière à limiter la dégradation des performances énergétiques des sites, des mesures complémentaires ont été prises :

- améliorer les modes de repli (arrêter en priorité des équipements les plus énergivores ; maintenir en veille, à basse température, des équipements de chauffe pendant les courtes périodes d'inactivité...);
- mener des campagnes de sensibilisation du personnel aux économies d'énergie ;
- avancer d'importantes opérations de maintenance planifiée ;
- user de pratiques d'optimisation du coût de l'énergie (effacements).

Ainsi, les résultats de 2009 ne reflètent pas encore les efforts consentis par les sites dans le domaine de l'énergie. Mais les bonnes pratiques acquises en ces périodes difficiles laissent espérer une nette amélioration à la reprise.

## 5.7. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre

Au sein de la Direction Communication et Développement durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (AFEP, MEDEF, FEDEM, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles du Groupe ;
- fournir les informations sur les émissions de CO<sub>2</sub> et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés du Groupe, dans le registre national des quotas de gaz à effet de serre (SERINGAS).

### 5.7.1. DIRECTIVE 2003/87/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, DU 13 OCTOBRE 2003, ÉTABLISSANT UN SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LA COMMUNAUTÉ

Les sites concernés sont les quatre aciéries de la branche Alliages :

- Aubert & Duval : sites de Firminy (42) et des Ancizes (63) ;
- Erasteel : sites de Commeny (03) et de Söderfors (Suède).

#### 5.7.1.1. Première période : 2005 - 2007 (rappel)

- quotas cumulés des quatre sites sur la période (3 ans) = **308 707 quotas** ;
- émissions cumulées de CO<sub>2</sub> = **289 230 tonnes de CO<sub>2</sub>** ;
- soit un surplus de **19 377 quotas sur la période**.



### 5.7.1.2. Deuxième période : 2008-2012

- allocation annuelle de quotas pour les quatre sites = **137 452 quotas** ;
- émissions **2008** des quatre sites = **95 478 tonnes de CO<sub>2</sub>** ;
- soit un **surplus de 41 767 quotas** sur la première année ;
- émissions **2009** des quatre sites = **66 132 tonnes de CO<sub>2</sub>** ;
- soit un **surplus de 71 113 quotas** sur la deuxième année.

Du fait de la faible activité actuelle des sites concernés, les prévisions à fin 2012 font apparaître un **surplus global d'environ 240 000 quotas sur la période**.

À noter que, contrairement à la période 1, **les quotas en surplus en fin de période 2 pourront être reportés sur la période 3**.

### 5.7.2. DIRECTIVE 2009/29/CE MODIFIANT LA DIRECTIVE 2003/87/CE AFIN D'AMÉLIORER ET D'ÉTENDRE LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Groupe a participé activement aux discussions entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles, et les autorités européennes (Commission, Parlement et Conseil).

L'extension du système d'échange de quotas d'émission aura comme impact sur le Groupe qu'outre les trois aciéries françaises déjà intégrées dans la directive initiale (voir ci-dessus), les sites européens de production d'alliages de manganèse (ferromanganèse et silicomanganèse) seront également inclus dans le système, ce qui comprend les sites de Comilog Dunkerque et d'ERAMET Norway : Porsgrunn, Sauda et Kvinesdal (la Norvège, bien que ne faisant pas partie de l'Union européenne, sera partie prenante du nouveau système).

Un seuil de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an est introduit en dessous duquel une installation pourrait être exclue du système. Le site Erasteel Söderfors, avec des émissions d'environ 3 000 tonnes annuelles, ne devrait ainsi plus être soumis à la Directive quota. Par contre, la question se posera pour le site d'Aubert & Duval Pamiers dont les émissions, en période d'activité « normale », sont proches du seuil.

Les émissions globales du Groupe ainsi soumises à quotas passeront d'environ 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an actuellement à environ 1 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an sur la troisième période (2013-2020).

La participation aux enquêtes de la DG ENTR de la Commission européenne a permis de faire identifier nos activités comme étant parmi les secteurs à « risque de fuite de carbone ». Cela permettra à nos installations d'obtenir des quotas gratuits au lieu d'avoir à les acheter aux enchères (pour une prévision de prix d'enchère entre 30 et 50 euros par quota, l'enjeu pour le Groupe était de 30 à 50 millions d'euros par an).

Le calcul du nombre de quotas gratuits sera fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned} & \text{Quotas gratuits} \\ & = \\ & \text{émissions spécifiques (suivant benchmark)} \\ & \times \\ & \text{volume historique de production (2007-2008 ?)} \\ & \times \\ & \text{facteur annuel de décroissance d'allocations (1,74 \%)} \\ & \times \\ & \text{facteur global de correction} \end{aligned}$$

Pour chaque secteur, la référence (benchmark) sera déterminée à partir de la moyenne des émissions spécifiques des 10 % des installations les plus performantes du secteur.

Le facteur global de correction sera ajusté par la Commission pour faire en sorte que le total des émissions de l'industrie soit inférieur aux objectifs de réduction définis dans le « paquet climat-énergie ».

#### 5.7.2.1. Aciéries

Ce travail a été effectué en commun avec Eurofer pour déterminer un benchmark sur la production d'acier en four électrique, uniquement sur la partie aciérie. Les autres installations des sites (laminage, forge...) devraient relever du benchmark sur les installations de combustions. Le travail se poursuit afin de finaliser les calculs d'ici la fin du premier trimestre 2010.

#### 5.7.2.2. Installations de production d'alliages de manganèse

Un travail similaire a été conduit au sein du Groupe et avec EuroAlliages.

Trop peu d'installations de ce type existent dans la Communauté européenne pour permettre de faire un benchmark. Des discussions sont donc en cours avec la Commission pour, dans la formule ci-dessus, remplacer la référence aux benchmarks sur les émissions spécifiques par des calculs liés à la chimie (stœchiométrie) et aux émissions complémentaires générées par les process réels.

## 5.8. Bilan carbone Groupe

Lors de la réunion du 10 décembre 2007, le COMEX a approuvé la réalisation d'un « **bilan carbone**® » sur l'ensemble du Groupe, suivant la méthode déposée par l'ADEME.

L'objectif essentiel d'un bilan carbone est de donner une image globale d'une activité avec un indicateur qui n'est plus d'abord économique, mais d'abord physique des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan permet de faire ressortir des liens de dépendance « physique » qui ne sautent pas aux yeux avec une analyse purement économique, mais qui sont pourtant porteurs sur le long terme de contraintes.

Le bilan carbone ERAMET a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'ADEME sur la méthode, la Direction Communication et Développement durable, la Direction des Affaires Industrielles, la Direction Achats Groupe, les correspondants environnement de tous les sites du Groupe et les fonctions logistiques des trois Branches (pour les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports de fret).

Après vérification et consolidation des données 2007, le bilan carbone Groupe est d'environ **5,5 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**, se répartissant comme suit :

- **65 % pour la branche Manganèse ;**
- **28 % pour la branche Nickel ;**
- **5 % pour Aubert & Duval ;**
- **2 % pour Erasteel.**

L'essentiel des émissions (84 %) est généré par le poste « énergie » qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteur nécessaire aux process (coke, charbon, anthracite...).

10 % sont liées au fret et 4 % aux « intrants » émissions qu'il a fallu émettre pour produire les matières premières achetées (ex. : ferrailles pour les fours à arc des aciéries).

## 5.9. Grands projets

Les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires sont pris en compte très tôt dans la vie des grands projets ERAMET pour un Développement durable et harmonieux dans le respect de sa politique de Développement durable ainsi que de ses Chartes Éthiques, Environnement, Santé et Sécurité.

Dans tous les grands projets, des équipes d'experts et de spécialistes en Développement durable sont intégrées aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage et de direction.

Les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe sont partie intégrante du processus d'investissement. Le support technique, scientifique et réglementaire nécessaire à la réalisation de dossiers et d'études d'évaluation des impacts environnementaux, d'évaluation d'impacts sociaux ou d'évaluation des risques sanitaires dans un contexte législatif international complexe, mouvant et pointu, est conduit avec beaucoup d'attention.

Les grands projets ERAMET regroupent le projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie, le projet Greenfield de Weda Bay, la nouvelle usine de Guilin, la nouvelle entité UKAD, le projet Maboumine, les nouveaux projets industriels, les optimisations de procédés ou encore les projets de fusion/acquisition au titre desquels sont conduites les due diligences.

Parallèlement, lorsqu'ils se présentent, les dossiers de cessation d'activité ou de cessions d'actifs sont gérés au même titre que les grands projets et intègrent très en amont la dimension environnementale.

### 5.9.1. PROJET GREENFIELD WEDA BAY

Dans le cadre du projet Weda Bay acquis par ERAMET en 2006, correspondant à l'un des plus intéressants gisements de nickel non encore exploités, situé en Indonésie, le Groupe s'est attaché depuis 2008 à mettre à jour les études de caractérisation de l'état initial des milieux. ERAMET se conforme en outre aux 10 principes directeurs de la Banque Mondiale et aux 8 critères de la Société

Internationale de Financement, aux bonnes pratiques développées dans le Groupe et à la réglementation indonésienne pour développer un projet durable socialement et environnementalement. ERAMET a ainsi intensifié en 2009 des études complémentaires de caractérisation de l'état initial (eau, air, sol, sous-sol, biodiversité, faune, flore...), des études sociales et sociétales, et supporte des actions de développement auprès des communautés locales. ERAMET s'attache ainsi pour son projet à :

- évaluer l'importance des impacts sociaux et environnementaux afin d'en assurer une gestion performante et éviter, réduire ou en atténuer les impacts sur les populations et l'environnement ;
- évaluer les risques et les opportunités ;
- définir un engagement pertinent auprès des communautés par un partage d'information et une consultation sur les questions susceptibles de les affecter ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et saines et protéger et promouvoir la santé ;
- veiller à la protection de la communauté, au respect de la dignité et de la culture des populations autochtones ;
- éviter les déplacements forcés et limiter les impacts sociaux négatifs liés à l'acquisition des terrains ;
- protéger et conserver la biodiversité en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles et en intégrant les besoins de conservation et les priorités de développement.

Le Groupe a ainsi lancé le processus de transaction auprès du gouvernement local et des communautés pour l'acquisition de terres cultivées, a interrogé les populations et les responsables politiques des villages sur leur perception du projet et leurs attentes, s'est renseigné sur leur héritage culturel et a développé l'enquête ethnographique d'une population nomade présente sur la concession. En outre, ERAMET continue de soutenir les communautés locales dans différents secteurs, tels l'éducation, la santé, l'agriculture ou la pêche.

Le projet correspond à l'exploitation d'une mine de nickel et cobalt, ainsi que d'une carrière de calcaire, à la création d'un complexe hydrométallurgique ainsi que d'un port en eau profonde.

ERAMET Research a su mettre à profit son expérience dans le domaine de l'hydrométallurgie du nickel, dont l'histoire a commencé dans les années 1970 avec le site de Sandouville, pour développer un procédé innovant et fiable qui présente les avantages suivants :

- procédé à pression atmosphérique et à température peu élevée (100 °C) ;
- traitement couplé des minerais latéritiques et saprolitiques (valorisation du minerai complet) ;
- procédé quasiment auto-suffisant en énergie : consommation en fioul limité (appoint) ;
- procédé respectueux de l'environnement : très faiblement émetteur de CO<sub>2</sub> (10 t CO<sub>2</sub>/t Ni), générant des déchets et des effluents maîtrisés.

### 5.9.2. LES PROJETS D'USINES AU GABON

Il s'agit d'un nouveau complexe métallurgique permettant la valorisation sur place de la ressource minière dont la première pierre a été posée en avril 2009 en présence de feu le président Omar Bongo et dont l'implantation est planifiée à Moanda au Gabon à proximité des activités actuelles de Comilog. Ces installations consisteront en une unité de production de silico-manganèse par voie pyrométallurgique, et en une unité de production de manganèse métallique par voie hydrométallurgique.

Le Groupe a engagé une étude des impacts environnementaux conformément à la législation gabonaise et française, pour les phases de construction, d'exploitation et de cessation des activités du complexe envisagé. Les meilleures techniques développées dans le Groupe seront retenues pour une mise en application dans le cadre de ce projet.

### 5.9.3. LE PROJET D'USINE DE NEW GUILIN

La Branche Manganèse a pour projet de réimplanter son site de Guilin dans une zone industrielle dédiée en dehors du périmètre urbain, libérant ainsi une zone à vocation de redéploiement urbanistique. Le projet permettra de passer d'une technologie de hauts fourneaux à celle de fours électriques moins polluante. Ce projet arrivant en phase finale a vu les équipes spécialisées travailler de concert avec les experts environnementaux, sécurité et santé afin de structurer un projet industriel performant dans la maîtrise des impacts et des risques.

Ce complexe industriel intégrera ainsi le recyclage total des poussières émises ainsi qu'un fonctionnement en zéro rejet aqueux. Tout comme pour le projet d'usine pyrométallurgique au Gabon, les meilleures techniques développées dans le cadre d'activités industrielles similaires du Groupe seront retenues pour une mise en application à Guilin.

### 5.9.4. LE PROJET UKAD

La filiale Aubert & Duval s'est associée au groupe kazakh UKTMP afin d'implanter un projet industriel baptisé UKAD. La nouvelle unité de forgeage

et de transformation qui produira des demi-produits sous forme de billettes et de barres en titane pour le marché aéronautique sera implantée dans le Puy-de-Dôme à proximité de l'actuel site des Ancizes et sera consacrée à la fabrication et à la vente de produits en titane et alliages de nickel destinés principalement au marché de l'aéronautique (trains d'atterrissage, ailes, fuselage...).

Ce procédé permettra une modification des propriétés physiques et métallographiques des alliages afin d'obtenir des produits de haute technologie. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé en octobre 2009 auprès de l'administration en retenant les meilleures techniques disponibles décrites dans les documents de référence appropriés.

### 5.9.5. MABOUMINE

ERAMET et sa filiale Comilog poursuivent les études de valorisation du gisement de Mabounié au Gabon. Ce gisement – dont la société Maboumine, filiale de Comilog détient le permis de recherche minière – recèle des ressources intéressantes en niobium, tantale, terres rares et uranium. En coopération avec AREVA, ERAMET travaille à la mise au point d'un procédé permettant de valoriser ces ressources.

### 5.9.6. ÉVOLUTION DES PROCÉDÉS EXISTANTS

ERAMET s'attache également à faire évoluer ses installations. Plusieurs sites ont ainsi pu procéder, même en période de crise, à la concrétisation d'investissements importants dans le domaine de la maîtrise des impacts sur l'environnement et la santé. Il est ainsi important de mentionner l'efficacité du remplacement du four électrique n° 1 de Marietta réalisé en 2008 avec la mise en place de technologies permettant un gain significatif sur les émissions atmosphériques, tant canalisées que diffuses. Le programme de mise à niveau des installations engagé se poursuivra sur 2010. À Comilog Guangxi ou Dunkerque, les systèmes de captation des fumées à la coulée ont été renouvelés, au Gabon, à la Setrag, des systèmes de captation et de collecte des résidus polluants liquides ont été optimisés, dans de nombreux sites des rationalisations de consommation en eau et la mise en place de fonctionnement en boucle fermée ont été initiés. À la SLN, un programme ambitieux de renouvellement des électrofiltres et de mise en place de système de captation sur des ateliers non équipés a été maintenu.

### 5.9.7. CENTRALE ÉLECTRIQUE EN NOUVELLE CALÉDONIE

La construction d'une nouvelle centrale électrique en Nouvelle Calédonie est à l'étude. Elle remplacerait la centrale au fioul actuelle. Plusieurs technologies envisageables font aujourd'hui l'objet d'analyses comparées, la nouvelle centrale devant évidemment satisfaire à l'évolution des contraintes environnementales. La décision sur cet investissement devrait intervenir après finalisation de toutes les études (y compris de financement) fin 2011 ou début 2012.

## 5.10. Responsabilité en matière de produits chimiques

### 5.10.1. REACH ET LE GROUPE

La mobilisation transversale des équipes d'ERAMET sur le dossier REACH avait permis de franchir, en 2008, la première étape de ce chantier complexe. Pour mémoire, le recensement complet et complexe des substances a permis leur pré-enregistrement en temps et en heure avant le 30 novembre 2008 (au nombre de 204 pré-enregistrements pour 103 substances identifiées et 14 entités juridiques).

Pour mémoire, REACH oblige les entreprises industrielles à évaluer toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Union européenne. Les métaux et leurs composés entrent dans le champ d'application de REACH. Il convient aussi d'estimer leurs impacts sur la santé et l'environnement en regard de chacun de leurs usages. Les consortia permettent aux producteurs d'une même substance de réaliser ensemble leurs études et tests. Ils ont poursuivi leurs travaux en 2009. Du fait de la diversité de ses activités, ERAMET a signé, à ce jour, 10 contrats de consortia et envisage de demander une lettre d'accès aux dossiers de 7 autres consortia.

Le chantier REACH s'est poursuivi avec assiduité durant l'année 2009. Dans chacune des trois Branches du Groupe, les REACH managers ont assuré le bon développement des diverses actions tant en interne qu'au sein des consortia. La Direction de la Communication et du Développement durable (DC2D) a assuré la cohérence des processus en animant régulièrement un Comité de pilotage. Autour des trois REACH managers la mobilisation concerne de nombreuses équipes du Groupe créant un réseau d'inter-pluridisciplinarité : acheteurs et commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens...

REACH organise également une procédure d'autorisation des substances extrêmement préoccupantes dont la finalité est la substitution progressive de celles-ci par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission et l'Agence européenne des substances chimiques d'Helsinki (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et autres parties prenantes intéressées. Initié en 2008, le processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2009. ERAMET a participé aux deux consultations lancées par les autorités françaises en amont de leur propre sélection, en fournissant les données pertinentes à la qualification d'une substance comme « extrêmement préoccupante » et, le cas échéant, à la constitution de dossiers d'identification de celle-ci (dossier Annexe XV). L'année 2009 a vu également la publication du premier projet de liste de substances à soumettre en priorité à l'autorisation. Ce projet ne retient aucune des substances produites par le Groupe.

En 2009 les principaux faits marquants ont été chronologiquement les suivants :

#### 5.10.1.1. Pour la branche Manganèse

Divers documents nécessaires à la bonne application du règlement REACH ont été finalisés puis mis en œuvre :

- des contrats de représentants exclusifs ou « Only Representative » (OR) entre Erachem Comilog SA et les entités juridiques non européennes et exportatrices de la Branche, en l'occurrence Comilog Gabon, Erachem Comilog Inc aux États-Unis et Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Company Ltd en Chine ;
- des Conditions Générales d'Achats et de Ventes (CGA/CGV) revues et diffusées vers respectivement nos fournisseurs et nos clients ;

- divers courriers de communication vers nos fournisseurs afin de les informer des usages particuliers de leurs substances recensés au sein de la Branche ;
- divers courriers de communication vers nos agents et/ou clients afin de les informer des pré-enregistrements effectués par la Branche et ensuite des divers usages qui seront pris en compte dans nos dossiers d'enregistrement.

Par l'intermédiaire d'Erachem Comilog SA, ERAMET s'est vu confier, en concertation avec le consortium manganèse, le rôle de déclarant principal ou « Lead Registrant » (LR) pour 4 substances, à savoir le sulfate de manganèse ( $MnSO_4$ ), le dinitrate de manganèse ( $Mn(NO_3)_2$ ), le carbonate de manganèse ( $MnCO_3$ ) et le tétraoxyde de trimanganèse ( $Mn_3O_4$ ). Un contrat correspondant définissant les limites de responsabilités d'Erachem Comilog SA en tant que déclarant principal a été établi et transmis aux différents membres concernés des Forums d'Échange d'Informations sur les Substances (FEIS) ou « Substance Information Exchange Forum » (SIEF).

Après étude avec Comilog Dunkerque SNC, un dossier « Process and Product Oriented Research and Development » (PPORD) a été notifié à l'ECHA (European Chemicals Agency) afin de permettre – avec des clients partenaires du projet – le développement technique et la valorisation d'une substance manganifère provenant de l'épuration des fumées de la production de silicomanganèse. Cette notification a été acceptée par l'ECHA et la substance correspondante dûment répertoriée. De ce fait et dans l'attente des résultats concrets de ce développement, cette procédure fournit pour une durée de cinq ans à Comilog Dunkerque l'autorisation de mise sur le marché.

Enfin, pour limiter le nombre de dossiers d'enregistrement – et donc le coût correspondant pour la Branche – l'inventaire des substances a fait l'objet de révisions et d'optimisations continues. L'intégration des sites de Tinfos, à savoir Eramet Norway Kvinesdal (exTinfos Jenverk AS) et Eramet Titanium & Iron AS s'inscrit dans cette démarche qui devra être poursuivie en 2010 suite à l'annonce par la branche de l'acquisition de la société Valdi.

#### 5.10.1.2. Pour la branche Nickel

Beaucoup de travail a été réalisé afin de comprendre le fonctionnement des marchés, et de communiquer très tôt avec les chaînes amont et aval de la mise sur le marché de nos produits. Tous les usages des substances ont été recensés par de multiples enquêtes à destination des clients. Les scénarios d'exposition en cours d'élaboration par les différents consortia devront prendre en compte l'ensemble des utilisations recensées.

Parallèlement les études scientifiques et techniques qui permettront d'élaborer les dossiers de sécurité chimique afin de constituer les dossiers d'enregistrements se poursuivent.

Enfin, tout comme pour les autres Branches, des Conditions Générales d'Achats et de Ventes (CGA / CGV) ont été mises à jour et diffusées vers respectivement nos fournisseurs et nos clients.

En concertation avec les consortia nickel et tungstène et les FIES correspondants, ERAMET – par l'intermédiaire d'ERAMET SA et d'Eurotungstène Poudres – a été choisi comme déclarant principal ou « Lead Registrant » (LR) pour 2 substances, à savoir le chlorure de nickel ( $NiCl_2$ ), et le carbure de tungstène fondu (WC).

Les scénarios d'exposition « Production d'hydroxycarbonate de nickel » et « Production d'hydroxycarbonate de nickel » ont été établis en prenant comme référence l'usine d'ERAMET Sandouville.

Un travail de recherche de données complémentaires (flux commerciaux, description fine des différents usages et procédés, etc.) et d'analyse de certains concepts du règlement a également été conduit au regard de certains sels de nickel et de cobalt, dans le cadre de la procédure de consultation initiée par les autorités françaises en vue de l'identification de substances extrêmement préoccupantes.

Enfin, le respect des conditions réglementaires strictes pour répondre à la définition d'intermédiaire a été vérifié et l'interprétation de ce statut discuté en étroite collaboration avec les associations européennes de métaux non ferreux et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Ce statut spécifique appliqué à certaines substances chimiques permet de réaliser des dossiers d'enregistrement simplifiés et de réduire les coûts de la redevance à verser à l'Agence chimique européenne au titre des droits d'enregistrement.

### 5.10.1.3. Pour la branche Alliages

Le Consortium Titane a été lancé fin 2009 grâce à l'initiative soutenue d'Aubert & Duval. Cette démarche a abouti en octobre 2009 à la signature d'un contrat de consortium par les principaux acteurs mondiaux de l'industrie du titane sur le marché européen.

Le Groupe a adhéré à l'Iron Platform, consortium qui prépare le dossier du fer qui sera indispensable pour l'enregistrement entre autres, des ferro-alliages des Branches Nickel et Manganèse et de la fonte produite par Eramet Titanium & Iron AS.

La branche Alliages s'est très fortement impliquée dans les clusters Eurofer pour la collecte de données d'expositions environnementales et sur le lieu de travail. Les données ont été communiquées via Eurofer aux principaux consortia de métaux, nickel, chrome, molybdène, cobalt, vanadium, manganèse contribuant ainsi à l'élaboration des dossiers d'enregistrement REACH des principaux fournisseurs de la branche Alliages.

La Branche a également adhéré au RFSC, consortium des laitiers d'aciérie, afin de procéder à l'enregistrement de ces produits et maintenir la possibilité de mise sur le marché des laitiers valorisés en réduisant les mises en décharge.

Les utilisations des produits stratégiques dans les procédés ont fait l'objet de grosses campagnes de communication envers les fournisseurs afin qu'elles soient prises en compte dans les dossiers d'enregistrement REACH.

Enfin, des Conditions Générales d'Achats et de Ventes (CGA/CGV) ont été revues avec la Direction juridique d'ERAMET et introduites dans les documents contractuels. Des analyses sur le statut douanier de certaines activités ainsi que la structure du réseau des achats ont permis de structurer une réflexion approfondie de la stratégie achats de la Branche.

### 5.10.1.4. Au niveau du Groupe

Une veille réglementaire touchant à REACH et à ses développements connexes est mise en place afin d'assurer la défense et la prise en compte de certaines spécificités des substances utilisées ou produites dans le Groupe.

Outre sa participation active aux deux consultations lancées, au printemps et à l'hiver 2009, par les autorités françaises dans le cadre l'identification de substances extrêmement préoccupantes, le Groupe a également participé activement aux réflexions conduites au sein des consortia et des fédérations

européennes sur les critères de sélection et les conditions de priorisation, concepts clés du processus d'autorisation du règlement. Dans ce cadre, le Groupe a été invité en compagnie d'un autre groupe européen à représenter le secteur des métaux non ferreux lors du second « Stakeholders Meeting » organisé, en mai 2009, par l'ECHA à Helsinki.

Enfin, le Groupe participe régulièrement aux réunions des deux forums d'échanges français sur REACH : le groupe miroir qui réunit des représentants de l'industrie et des autorités françaises et le groupe restreint du MEDEF qui réunit, dans un nombre plus limité de participants, les mêmes parties prenantes.

### 5.10.2. UNE IMPLICATION FORTE AU SEIN DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

ERAMET est très impliqué, et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers. Ainsi nous retrouvons notamment :

- la Directrice de DC2D, Vice-Présidente d'Eurométaux, Présidente de la FEDEM, Présidente de la commission HSE de IMnl ;
- la responsable des relations institutionnelles, Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la FEDEM et membre de la commission d'orientation HSE d'Eurométaux ;
- ERAMET à l'origine de la création en 2007 de l'IEHP (« Industry, Environment and Health Panel ») au sein de l'association mondiale des producteurs de Nickel (Nickel Institute), préside le groupe technique du consortium nickel ;
- le Directeur commercial de la branche Manganèse, Président du Steering Committee du consortium manganèse et membre des Board d'Euroalliages et de IMnl ;
- le Directeur général de la branche Alliages, membre du Board de la FFA.

### 5.10.3. ERAMET ET LE MONDE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique qui touche aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel. Avec les autres producteurs, depuis plusieurs années, ERAMET a contribué à la réalisation puis à l'aboutissement du dossier d'évaluation des risques de cinq substances du nickel amenant les autorités européennes à considérer le dossier (santé et environnement) comme faisant référence en termes de contenu et de qualité. Ce dossier déposé auprès de l'Union européenne a été entériné en octobre 2008 par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Au travers de ce dossier et de sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a également contribué à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG & MERAG).

Un séminaire scientifique sur ces méthodologies a été organisé conjointement par ERAMET, le Nickel Institute et la FEDEM (Fédération des minerais, des minéraux industriels et des métaux non ferreux) les 14 et 15 septembre 2009 à Paris. Il a permis de renforcer les contacts existants avec les experts français sur ces sujets et de susciter de nouveaux partenariats avec ces derniers.

En ce qui concerne le manganèse, ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution dans le développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi que le Groupe a apporté son concours à la gestion d'un programme de recherche américain appelé MHRP (Manganese Health

Research Program) en participant, en lien étroit avec l'Institut International de Manganèse (IMnI), au comité directeur. Ce programme s'est clôturé avec succès en 2009 par l'organisation à Washington d'un symposium durant lequel une série d'avancées scientifiques ont été présentées.

#### 5.10.4. LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Enfin, ERAMET est très attentif aux évolutions réglementaires pouvant concerner ses activités présentes et futures et a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- l'évolution de la directive européenne IPPC ;
- l'élaboration de la mise à jour du document européen sur les meilleures techniques disponibles pour l'industrie des métaux non ferreux. Dans ce cadre,

une visite du site de Sandouville a eu lieu en 2008 regroupant les autorités européennes et françaises et amenant ce dernier à être référencé dans le cadre des procédés de l'hydrométallurgie du nickel. Les sites norvégiens sont référencés en ce qui concerne les technologies d'abattement des émissions de métaux dans l'air. Le nouveau procédé hydrométallurgique du nickel y est également référencé dans les développements en cours ;

- les nouvelles réglementations telles que le GHS (Global Harmonized System), nouveau règlement relatif à la classification et à l'étiquetage des produits dangereux ;
- la révision 3 de la directive Seveso ;
- la transposition en droit français de la directive 2006/21/CE sur le stockage des déchets issus de l'industrie extractive ;
- etc.

## 5.11. Intégration à la communauté

### 5.11.1. UNE PARTICIPATION ACTIVE ET MULTIFORME À LA VIE LOCALE

Dans toutes ses zones d'implantation, le groupe ERAMET s'engage activement auprès des populations locales dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'environnement, les activités socioculturelles et sportives. Les programmes développés au niveau des sites veillent à répondre au mieux aux attentes des populations environnantes et aux défis sociaux des pays d'implantation. Ces démarches nécessitent à la fois une pérennité, gage de succès des programmes, mais aussi une capacité d'innovation dans la mise en œuvre et l'identification des projets à développer. En 2009, malgré le ralentissement de l'activité des sites du fait de la crise, le Groupe a maintenu son engagement auprès des communautés locales.

### 5.11.2. UN SOUTIEN ACTIF À L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES JEUNES

Le Groupe s'est engagé depuis plus d'une décennie maintenant dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier.

Ainsi, au Gabon, Comilog met à disposition des enfants des collaborateurs l'école maternelle et primaire et participe à hauteur de 80 % aux dépenses du lycée Henri-Sylvoz de Moanda qui accueille 400 élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN a poursuivi en 2009 ses actions à destination de la jeunesse calédonienne. En effet, la SLN participe par un soutien financier constant à plusieurs programmes parmi lesquels :

- « le Juvénat Jules Garnier » (depuis 2003 son aide annuelle se monte à 2,7 millions de francs CFP – soit 22 600 euros) dont l'objectif est de lutter contre l'échec scolaire, en proposant aux jeunes de brousse et des îles un encadrement particulier et un accompagnement scolaire renforcé ;
- les actions du CNAM (à hauteur de 0,5 million de CFP) ;
- une convention d'éducation prioritaire avec l'Institut d'études politiques de Paris initié par le haut commissaire afin d'aider les jeunes Calédoniens à intégrer cette prestigieuse école (soutien financier à hauteur de 2,1 millions de CFP) ;

- le Centre de formation aux techniques minières et de conduites (CFTMC) de Poro sur la côte Est qui forme en moyenne chaque année 18 stagiaires aux métiers de la maintenance et 80 à la conduite d'engins miniers.

La SLN est aussi active dans l'apprentissage en alternance. Elle accompagne ainsi quatre jeunes apprentis vers un CAP des métiers de la maintenance.

La SLN a également poursuivi en 2009 sa participation au programme « Cadres Avenir » créé en 1998 à l'issue des Accords de Matignon. L'objectif de ce programme est de poursuivre le rééquilibrage du Territoire en favorisant l'accession des populations locales à des postes à responsabilités après une formation en métropole. En 2009, cinq agents de la SLN sont revenus sur le territoire après avoir obtenu, pour quatre d'entre eux un BTS ou un DUT et, pour le cinquième, un diplôme d'ingénieur géologue. En 2010, deux salariés devraient intégrer un cursus de trois ans menant à un diplôme d'ingénieur, deux autres un cursus de un et deux ans débouchant sur un master pro.

Intégrée au Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université de Nouvelle-Calédonie, SLN participe activement à différents forums, autant d'occasions de présenter les différents métiers de l'entreprise et d'encourager les jeunes dans la poursuite de leurs études. En 2009, SLN est intervenue lors de la première journée « Campus des métiers » qui proposait à des étudiants de 1<sup>re</sup> année des conférences et des rencontres avec des professionnels des différents secteurs économiques du territoire.

En Indonésie, Weda Bay Nickel (WBN), la filiale du Groupe, en charge du grand projet minier et métallurgique sur l'île d'Halmahera, apporte son soutien en matière d'éducation aux établissements scolaires (primaires, collèges, lycées) des 15 villages voisins : achat de livres, kits labo, ordinateurs... En 2009, WBN a également mis en place un programme de formation pour 50 professeurs de ces établissements, a financé 22 nouvelles bourses pour permettre aux meilleurs élèves de poursuivre leurs études sur les îles voisines dans des filières universitaires ou professionnelles, et a contribué à l'acquisition de nouveaux matériels pour la Faculté des mines de Ternate (une des îles voisines). WBN a aussi apporté un soutien matériel à un lycée professionnel orienté « Mines » qui a ouvert récemment à proximité du site d'implantation de la future usine.

L'enveloppe globale consacrée à l'éducation était de 300 000 dollars US.

En Europe et sur le territoire métropolitain en particulier, des partenariats avec des écoles et lycées se nouent également. Ainsi, l'établissement de Sandouville en coopération avec le lycée Schuman du Havre a-t-il mis en place, depuis 2006, un Passeport Jeunes Chimie Sécurité destiné à des élèves de BEP. Cette sensibilisation à l'organisation et au fonctionnement d'une entreprise chimique se déroule sur six journées réparties pendant l'année scolaire, comprend des exposés et des exercices pratiques et s'achève par une journée de restitution des élèves à laquelle participent le responsable Ressources Humaines et Communication du site et un ancien salarié impliqué dans le programme. ERAMET Sandouville continue, par ailleurs, d'apporter un soutien financier à l'AFPI (l'Association de formation professionnelle de l'industrie) Région havraise qui forme près de 200 apprentis par an et s'occupe également de formation continue.

L'établissement Aubert & Duval de Firminy a de son côté multiplié en 2009 les occasions de rencontres et d'échanges avec de jeunes collégiens et lycéens : participation au forum des métiers de Saint-Didier-en-Velay pour des jeunes en cours d'orientation professionnelle, organisation de visites pour des élèves de l'AFEP (productive et mécanique) et des élèves en section productive au lycée d'Yssingeaux et participation à l'opération « Bravo l'industrie » organisée par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) de Loire. Cette opération qui vise à faire découvrir les métiers de l'industrie dès le collège prévoit la réalisation d'un projet concret par des élèves volontaires accompagnés de leurs professeurs et conseillés par des salariés de l'entreprise partenaire. Dans ce cadre, A&D Firminy a signé un partenariat avec le collège « Les Bruneaux » de Firminy pour la réalisation d'un argumentaire en faveur des métiers de la métallurgie. Le travail de ces collégiens s'est vu décerner un des 1<sup>er</sup> prix « Bravo l'Industrie » remis lors de la journée des projets qui s'est déroulée le 28 mai 2009 à la Cité des entreprises de Saint-Étienne.

### 5.11.3. SOUTIEN ET PARTAGE DES INITIATIVES LOCALES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, CULTURELLE, SPORTIVE OU ENVIRONNEMENTALE

En 2009, SLN a poursuivi sa politique active de mécénat afin d'approfondir son intégration dans la communauté calédonienne dans une démarche de Développement durable. Elle a ainsi pour la 9<sup>e</sup> année consécutive renouvelé son partenariat avec ADIE – l'Association pour le droit à l'initiative économique, qui propose des microcrédits à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire et vivent à proximité des centres miniers de la SLN et de Doniambo. Par ce soutien financier, SLN contribue à dynamiser les emplois de proximité notamment autour de ses centres miniers.

Malgré la crise, SLN a souhaité organiser en 2009, la 17<sup>e</sup> édition des « Nickels de l'initiative », programme annuel de mécénat créé en 1992 pour soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux, scientifiques ou de solidarité mettant particulièrement en œuvre l'esprit d'initiative. Depuis 17 ans, ce programme de mécénat a permis de soutenir environ 180 lauréats pour un montant global de 67 millions de francs CFP, soit 561 460 euros.

Les autres sites du Groupe ne sont pas en reste. Plusieurs sites métropolitains apportent leur soutien à la vie culturelle locale. Le site Aubert & Duval de Pamiers - Airforge a ainsi soutenu trois manifestations au cours de l'année 2009 : l'organisation d'un concert au sein de l'usine d'Airforge dans le cadre

du festival Musiques au pays de Gabriel Fauré, la fête du canal de Pamiers organisée par l'association Canal en fête et les Appaméennes du livre.

Le site Aubert & Duval des Ancizes a également soutenu l'organisation de deux événements culturels en 2009, le Festival Bach en Combrailles et les 100 ans du viaduc des Fades. Erachem-Comilog implanté à Tertre en Belgique sponso- rise pour sa part le Festival international de danse folklorique de Saint-Ghislain et le Festival d'Hautrage.

Plusieurs sites en France ou aux États-Unis, parmi lesquels le site Aubert & Duval de Gennevilliers ou le site de Bear Metallurgical Company, participent à des collectes d'objets recyclables ou réutilisables tels que des téléphones portables, des lunettes de vue, des cartouches d'encre, du papier et des canettes, au bénéfice de plusieurs associations caritatives. Les sites d'Aubert & Duval de Firminy, en France, et d'Erachem-Comilog en Belgique font, par ailleurs, appel aux services d'entreprises de travail adapté ou d'ateliers protégés pour différentes prestations comme la reprise de certains biens consommables usagés (cartouches d'encre d'imprimantes et photocopieurs) ou le nettoyage de vêtements de travail, contribuant ainsi à faciliter l'accès au travail des personnes handicapées.

En marge de ces programmes spécifiques, les sites du Groupe participent également à la vie sportive locale en apportant un soutien financier et parfois logistique à différents clubs et manifestations sportives (le raid pédestre Sillon vert en Nouvelle-Calédonie). Nombreux sont ceux qui soutiennent également des associations caritatives locales comme les antennes locales de la Croix-Rouge (ERAMET Norway Eralloys Tyssedal en Norvège).

### 5.11.4. ACCOMPAGNEMENT RÉFLÉCHI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS LORS DES RECONVERSIONS DE SITES OU DE L'INITIATION DE PROJETS

Au Gabon, Sodepal (Société d'exploitation du parc de la Lékédi), filiale de Comilog, administre, depuis plus de quinze ans, le parc de la Lékédi qui couvre 14 000 hectares de savanes et de forêts dans le Haut-Ogooué, au sud-est de la République du Gabon. Ce parc a été réalisé de 1990 à 1994 sur les vestiges de l'ancien téléphérique qui acheminait le minerai de manganèse de la mine de Moanda vers le Congo d'où le minerai était ensuite exporté. Depuis lors, Sodepal a su développer de nouvelles activités pour maintenir le tissu social et l'activité sur la commune de Bakoumba qui compte 2 500 habitants.

Elle y développe, tout d'abord, une activité d'aquaculture représentant 60 % de son CA. En améliorant constamment les techniques d'élevage des poissons Tilapia, Sodepal est devenue le premier producteur piscicole du Gabon avec 120 tonnes par an. La méthode d'élevage intègre depuis 2008 la volonté de Développement durable avec l'abandon des farines de poissons au profit d'un aliment 100 % végétal. Cet élevage offre une source croissante en protéine animales à la population de Bakoumba et plus largement à toute la province. En complément se développent du maraîchage et une production fruitière. La société, qui est le seul opérateur économique du département de Lékoko, est très impliquée dans le développement local en produisant également l'eau potable et l'électricité pour l'ensemble de la commune de Bakoumba. En outre, dans le cadre de la sauvegarde du

patrimoine culturel gabonais, Sodepal soutient un des derniers potiers traditionnels du Gabon ainsi que les vanniers locaux et met en valeur les vestiges archéologiques du parc de la Lékédi (site de paléo-métallurgie de Magnima).

En Indonésie, WBN a créé, bien en amont de la phase de construction, un département de *Local Development Support* (LDS) dont la mission est de réaliser des programmes d'accompagnement des quinze villages voisins sur la voie du développement économique, en cohérence avec les politiques du gouvernement et en étroite association avec les parties prenantes. En 2009, les actions suivantes ont été menées par LDS : mise à disposition de générateurs pour fournir de l'électricité dans les rues et les bâtiments publics (écoles, églises, mosquées, marchés, etc.) dans deux villages voisins, installation de panneaux solaires à usage domestique dans six villages sans électricité et qui seront mis en service en 2010, aménagement d'une jetée dans un village, déploiement de programmes pilotes de plantation, de pêche et d'élevage en faveur du commerce local (réduction de l'importation de produits des îles alentours), dons de médicaments à des dispensaires et surtout, installation de deux médecins et de deux infirmières intervenant dans les villages, même les plus reculés, dont les populations étaient totalement dépourvues de soins.

Le budget réalisé pour ce programme de développement en 2009 s'est élevé à 1,2 million de dollars US.

### 5.11.5. ÉCOUTE, DIALOGUE ET COOPÉRATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUTOUR DES SITES

La proximité de sites chimiques, miniers et métallurgiques peut générer parmi les riverains de la curiosité quant à l'activité du site (ses procédés, ses produits, ses métiers et débouchés commerciaux) et susciter également des interrogations sur des aspects de sécurité et d'impact environnemental. Plus généralement, l'entreprise interagit au quotidien avec une variété de parties prenantes qu'il lui incombe de bien connaître.

Pour améliorer la connaissance de leurs parties prenantes et de leurs attentes, les sites français et belge du Groupe ont conduit en 2009 une démarche de cartographie de leurs principaux interlocuteurs. Cette démarche initiée par la Direction Communication et Développement durable d'ERAMET sera enrichie et déployée sur tous les continents où le Groupe est implanté au cours des prochaines années. Cette démarche a permis entre autres de faire émerger les bonnes pratiques des sites en matière de dialogue avec leurs parties prenantes qui sont multiformes.

Des journées portes ouvertes sont ainsi proposées sur de nombreux sites du Groupe tant en France que dans les autres régions d'implantation. L'établissement du Havre-Sandouville organise ainsi, depuis 2007, en partenariat avec l'antenne régionale de l'UIC (Union des industries chimiques) des journées « Découverte de l'industrie ». En 2009, c'est la dimension sécurité-environnement du site qui était au cœur de cette journée. Au Gabon, la célébration de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs et des métallurgistes, est l'occasion de présenter aux populations riveraines les activités des différents sites du Groupe et les métiers de la mine. Pour l'édition 2009, l'accent a été mis sur la sécurité des personnes et la préservation de l'environnement. Aux États-Unis, le site d'ERAMET Marietta (Ohio) a organisé en 2009 huit journées portes ouvertes pour des collégiens et lycéens ainsi que pour des associations environnementales locales.

Plusieurs sites du Groupe entretiennent, par ailleurs, un dialogue avec les associations de riverains ou les associations environnementales locales ou nationales. Tel est ainsi le cas du site américain d'ERAMET Marietta

et des sites norvégiens d'ERAMET Norway Eralloys Tyssedal et ERAMET Norway Sauda-Porsgrunn. Ce dialogue prend différentes formes : de l'envoi du rapport annuel HSE du site à la mise en place d'une coopération plus poussée prévoyant une information régulière au cours de l'année sur les projets de l'entreprise, ses programmes de rénovation des installations et de travaux (réfection de fours, captation de poussières, etc.) ou les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement et allant parfois jusqu'à la conclusion formelle d'un accord de coopération entre le site et une association environnementale nationale.

Les sites du Groupe s'attachent également à développer leurs relations avec les populations locales, en travaillant de façon étroite avec les représentants des collectivités territoriales et les instances locales, au premier rang desquels les élus.

Ainsi en France, les équipes des Ancizes (Aubert & Duval) ont-elles présenté aux représentants des différentes communes avoisinantes (Saint-Georges, Les Ancizes et Chapdes-Beaufort) le projet UKAD (usine de forgeage et de transformation de lingots en alliages titane et nickel pour, en particulier, le marché de l'aéronautique) son intérêt et ses enjeux. Une réunion a également porté plus spécifiquement sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de ce projet ainsi que sur les mesures qui seraient mises en œuvre pour en limiter l'empreinte environnementale (choix des meilleures techniques disponibles, insertion paysagère, évaluation des impacts indirects sur la faune et la flore, étude de danger, organisation de l'équipe de sécurité, etc.). Le site des Ancizes a également tenu régulièrement informé la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des conséquences de la crise économique et des mesures prises par la direction pour y faire face. Plus largement, ERAMET Alliances noue des partenariats avec les collectivités locales (municipalités, départements, régions) pour mener à bien d'importantes actions en formation et recrutement, mais aussi transport public et logement. Autre exemple, en Chine où GECC conduit depuis le début du projet, une réunion mensuelle avec les autorités de la ville de Chongzuo sur les sujets liés à la sécurité du site et de ses employés, aux services hospitaliers ou aux infrastructures scolaires locales.

Les sites participent également aux commissions locales d'information constituées dans les zones industrielles où ils sont implantés :

- en France, l'établissement du Havre-Sandouville participe au Comité local d'information et de concertation (CLIC) de la zone industrialo-portuaire du Havre qui est présidé par le sous-préfet du Havre. Le Responsable HSE du site participe, en outre, aux travaux et réflexions de la Commission Environnement Santé Écologie industrielle de la zone et le Directeur de l'usine à la Commission Risques Industriels constituées au sein de la CCI du Havre. Comilog Dunkerque participe également activement aux actions de la CLI et du S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) de Gravelines. L'entreprise est aussi membre du club « Gravelines Entreprendre » qui réunit des entreprises de la zone en partenariat avec la CCI de Dunkerque. Eurotunsgtène Poudres, installé à Grenoble, a, pour sa part, participé à la mise en place du S3PI de l'Isère en coopération avec l'administration décentralisée, les collectivités territoriales et les associations locales ;
- en Belgique, Erachem-Comilog a poursuivi en 2009 sa participation, avec les autorités locales et les riverains, aux travaux de la Commission Sécurité - Environnement de la zone industrielle de Tertre. Dans ce cadre et à la demande des riverains, Erachem-Comilog a effectué une étude pour identifier l'origine d'un bruit incommode pour les riverains au sud de la zone. En partenariat avec les autres industriels du zoning, Erachem a également mis en place une procédure opérationnelle et efficace de centralisation des plaintes des riverains (odeur et bruit) qui sont ensuite redirigées vers les entreprises concernées.



Plusieurs sites du Groupe se sont engagés dans des démarches d'écologie industrielle en partenariat avec les autres industriels et forces vives de leur zone d'implantation. En France, ERAMET Sandouville conduit ainsi depuis plusieurs années une démarche d'écologie industrielle en partenariat avec les autres entreprises de la zone industrialo-portuaire du Havre et l'AUPAES (Association des usagers de la plaine alluviale de l'estuaire de la Seine). Cette démarche porte sur la valorisation par les uns des déchets des autres, les réseaux de chaleur, le transport de personnes et l'étude de suivi de la nappe profonde. Le Directeur du site siège au comité directeur de cette association.

Comilog Dunkerque adhère également au réseau Ecopal (Économie et écologie partenaires dans l'action locale). Créé en 2001, cette association pionnière de l'écologie industrielle a pour objectif de favoriser le Développement durable local en facilitant la création de synergies entre ses 200 entreprises adhérentes du bassin dunkerquois (mutualisation des moyens et services, réutilisation de déchets dans les cycles de production, transferts énergétiques et hydriques, sensibilisation et information des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales). En Norvège également, ERAMET Norway Kvinesdal (ex Jernverk) et ERAMET Titan (à Tyssedal) ont développé des synergies avec les autres entreprises et collectivités locales en fournissant de l'eau chaude à des fermes piscicoles ou en assurant le chauffage de la communauté locale (hôtel, musée, etc.).

Certains sites se sont impliqués dans les initiatives locales en matière de Développement durable qui ont écloré en région à la suite du Grenelle de l'environnement.

## 5.12. Biodiversité

Le groupe ERAMET est conscient des enjeux de biodiversité que présentent ses activités, et celle de l'extraction minière en particulier, et attache la plus grande importance à la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes présents sur ses territoires d'implantation.

Des actions d'envergure ont été initiées depuis de nombreuses années, tout d'abord en Nouvelle-Calédonie, du fait de l'implantation historique du Groupe sur ce territoire dépositaire d'une très grande biodiversité. Les scientifiques de la Société Le Nickel-SLN (SLN) ont développé des compétences pointues dans le domaine et initié de nombreuses études de préservation des biotopes avec des experts indépendants reconnus, les exploitations minières de Nouvelle-Calédonie ont quand à elles développé depuis plus de 40 ans, des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Fort de cette expérience, le Groupe veille à ce que la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes soient pleinement intégrées comme composante essentielle de tout nouveau projet. Tel est le cas par exemple, du projet Weda Bay en Indonésie mais également du projet de complexe industriel C2M au Gabon.

En marge des activités minières, des actions de protection des espèces animales sont également conduites au sein du Groupe. On peut ainsi mentionner la politique de préservation de la biodiversité menée depuis plusieurs années au sein du parc de la Lékédi au Gabon.

Ces quelques exemples illustrent la volonté du Groupe d'œuvrer efficacement à la conservation et la protection des écosystèmes. De nombreuses tâches restent toutefois encore à accomplir pour poursuivre la démarche.

Sandouville a ainsi participé aux réflexions et débats du « Grenelle de l'environnement » de l'estuaire de la Seine, lancés le 28 novembre 2008 par les collectivités de la région du Havre. Les travaux de ce Grenelle local ont concerné 600 000 habitants vivant sur 450 communes réparties sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Calvados) et se sont déroulés entre décembre 2008 et l'été 2009. Parmi les cinq ateliers de travail qui ont été constitués autour des défis communs aux territoires de l'estuaire, le Directeur du site de Sandouville a participé à l'atelier sur la santé et l'environnement.

Le site d'Aubert & Duval de Pamiers a, de son côté, participé au séminaire Agenda 21 de la ville de Pamiers.

Dans un autre registre, complémentaire des actions précédemment décrites, soulignons également la participation de la SLN aux travaux du CNRT (Centre national de recherche technologique) Nickel et son environnement. Créé en 2008, ce groupement d'intérêt public a pour objectif de mettre en relation les scientifiques, les industriels et les pouvoirs publics et de promouvoir les recherches scientifiques et techniques pour développer les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie suivant trois principes : l'environnement, le respect de la société et l'innovation technologique. Ce centre est constitué de trois collèges. Le premier comprend l'État et les collectivités locales (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et provinces). Le deuxième est composé d'organismes scientifiques (IRD, Ifremer, BRGM et IAC). Le troisième est composé des industriels dont SLN, ainsi que du syndicat des industries de la mine. Outre sa participation au Conseil d'administration du centre, la SLN participe également au financement de son budget.

### 5.12.1. UNE DÉMARCHE INITIÉE EN NOUVELLE-CALÉDONIE...

L'exploitation des minerais de nickel de Nouvelle-Calédonie se fait à ciel ouvert sur des terrains très accidentés. Elle débute par une phase d'exploration, se poursuit par la phase d'exploitation pour se terminer enfin par celle de la réhabilitation.

L'extraction s'accompagne d'un stockage de la partie du minerai non exploitable (stérile minier) au plus proche du lieu d'extraction. Ces opérations sont réalisées dans des zones initialement dépourvues d'accès, vierges de toutes activités humaines mais où la faune et la flore sont particulièrement riches en espèces endémiques, comme c'est le cas sur tout le territoire. Il est donc nécessaire de bien connaître la caractérisation de l'état initial des milieux avant toute activité d'extraction afin de minimiser au mieux l'impact sur l'environnement et préserver le plus possible le fonctionnement des écosystèmes.

Ainsi la Société Le Nickel-SLN (SLN), filiale du groupe ERAMET, exploite de nombreux gisements miniers en Nouvelle-Calédonie. Après avoir développé à partir des années 1970 de nouvelles méthodes minières pour réduire l'impact environnemental de son activité et réalisé des recherches avec l'IRD visant à diversifier les espèces locales pionnières utilisables pour reconstituer une couverture végétale sur les anciens sites miniers, elle a également développé une technique de revégétalisation par semis hydraulique en association avec SIRAS Pacifique.

Ces méthodes minières modernes mises au point par la SLN ont été adoptées par les autres sociétés minières de Nouvelle-Calédonie et donneront lieu à l'élaboration en 2010 d'un guide des bonnes pratiques minières calédoniennes auquel la Société Le Nickel contribue très activement.

Par ailleurs, les axes de travaux du nouveau Centre national de recherche technologique « Nickel et son environnement », créé en mai 2008 à Nouméa et auquel participe la SLN, continuent de porter sur la connaissance des milieux et de leur fonctionnement (terrestre, aquatique, érosion, transport, sédimentation, revégétalisation et microbiologie...).

SLN, dans le cadre de ses projets minières, réalise des études floristiques et faunistiques pour caractériser l'environnement et son état initial et procéder à des études d'impact. La plupart de ces travaux sont réalisés en collaboration avec des cabinets d'experts dans le domaine, tels que Mica Environnement ou SIRAS Pacifique. Dans certains cas, ces études sont réalisées en coordination avec les services de l'environnement des Provinces. Ainsi, la SLN a été contactée dès 2006 par la Province Nord à propos de quelques espèces végétales endémiques rares, et, en association avec l'IRD, a souhaité faire procéder à des compléments d'étude floristique sur le massif du Kopeto. Cette étude a pu être initiée dans le cadre de l'accord général de collaboration scientifique entre la SLN et l'IRD et des botanistes experts (accord existant depuis le 29 avril 2002 et renouvelé le 27 juin 2006 pour quatre ans). Or, compte tenu de la spécificité et de la richesse de la flore de la Nouvelle-Calédonie, il est souhaitable que les expertises floristiques soient effectuées par des botanistes expérimentés, spécialisés en systématique et ayant acquis une bonne connaissance de la flore locale, en particulier celle des massifs ultramafiques. Le nombre d'experts en la matière étant pour l'instant limité sur le territoire, la SLN a décidé de s'investir dans une démarche de développement des compétences et expertises nécessaires et incontournables localement, via le financement de contrats de thèses CIFRE en partenariat avec l'IRD.

### 5.12.2. ...QUI SE POURSUIT EN 2009...

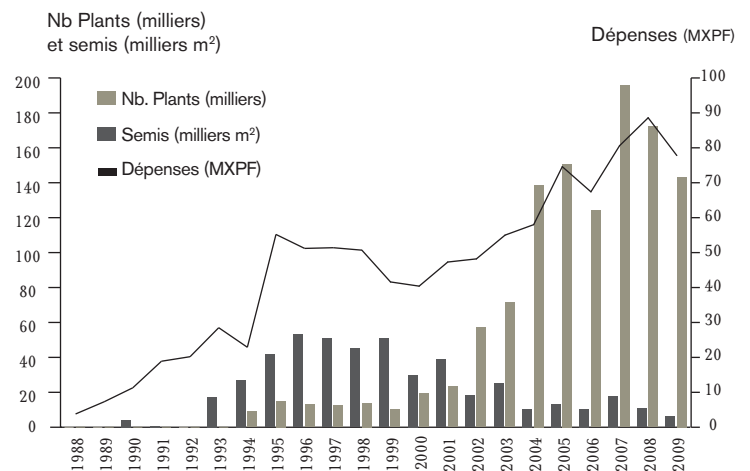
Le groupe ERAMET, convaincu de la nécessité de son action dans le domaine, a maintenu le cap en 2009, en dépit des contraintes économiques fortes, en poursuivant des programmes initiés précédemment et en lançant une série d'actions très spécifiques parmi lesquelles :

- la poursuite du programme de sauvegarde de l'espèce *Araucaria Rulei* : il s'agit d'un programme de réimplantation de cette espèce considérée comme menacée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) en périphérie de la mine du Camp des sapins à Thio. Les objectifs de ce programme sont principalement de limiter l'appauvrissement génétique des populations résiduelles par des actions de conservation du patrimoine génétique du site, de redensifier les populations ciblées et de recréer des ponts biologiques entre ces populations. Démarré début 2007, le programme (confié à SIRAS Pacifique) a été marqué en 2009 par les premières plantations faisant suite à deux années de repérage, collecte et productions de plantules en pépinières. Ce sont ainsi 2 000 plants qui ont été mis en terre. Le programme prévoit la réintroduction de 2 000 plants/an sur dix ans ;
- la signature d'une convention en mai 2009 entre la SLN, la Province Sud représentée par la Direction de l'environnement (DENV) et l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC) : ce partenariat porte sur la « Diversité génétique et dynamique des populations de *Neocallitropsis pancheri* » et doit permettre en deux ans à l'IAC de réaliser cette étude financée par la SLN à hauteur de 34 000 euros (soit 90 % du montant hors prestation propre de l'IAC). Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de sauvegarde de l'espèce (considérée comme une espèce menacée et

protégée en Nouvelle-Calédonie depuis 1945) élaboré pour le site minier d'Opoué - Tontouta de la SLN. Elle vise l'amélioration des connaissances sur la dynamique spatiale de l'espèce et devrait conduire à l'élaboration de recommandations en matière de conservation. Toutes ces études seront menées avec l'appui du CIRAD de Montpellier ;

- l'élaboration de fiches de sensibilisation à l'environnement et notamment à la biodiversité : deux fiches ont ainsi été réalisées par les équipes SLN spécifiquement pour les travaux de layonnage dans le cadre de campagne de prospection géologique par méthode géophysique et pour les travaux de sondages héliportés. Ces deux fiches didactiques sont diffusées en interne mais également aux équipes de sous-traitants qui réalisent layons et plates formes de sondages ;
- la structuration d'une base de données biodiversité destinée à intégrer le Système d'Information Géographique (SIG) de la SLN : ce travail vise à intégrer les enjeux écologiques et la biodiversité dans le cadre des activités minières de base ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation des sites minières sur la région de Poro et sur la mine arrêtée de Si Reis à Népoui malgré une année économiquement difficile, ou les travaux d'aménagements hydrauliques de la mine de Kiel. Quelques chiffres pour illustrer ces actions en 2009 : 6 145 plants et 14 hectares de semis hydrauliques répartis sur les centres de Thio, Kouaoua et Poro.

### REVÉGÉTALISATION 1988-2009



### 5.12.3. ...ET SE DÉPLOIE EN INDONÉSIE...

Dans le cadre de son projet Greenfield en Indonésie sur l'île d'Halmahera, les études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial du milieu se poursuivent en intégrant un important volet « Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ». L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter à terme les impacts causés par les activités futures dans la zone d'impact du/des projets et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables.

Le projet de Weda Bay Nickel est situé sur l'île d'Halmahera dans les zones tropicales humides, juste au nord de l'équateur. La topographie est caractérisée par une étroite bande côtière, de 3 à 5 km d'extension incluant une frange de récif corallien. Derrière la bande côtière le paysage augmente rapidement pour

atteindre un plateau qui évolue de 750 m à plus de 1 000 m d'altitude. Une pluviosité significativement plus élevée est observée sur le plateau avec en moyenne 4 000 mm de précipitation contre 2 600 mm sur la bande côtière.

Bien que la forte pluviométrie crée des conditions favorables à une diversité importante des espèces florales, la faible fertilité des sols latéritiques limite la richesse des espèces et leur taux de croissance en comparaison d'autres régions tropicales humides au sein de l'archipel indonésien. Les espèces présentes sur Halmahera sont un mélange d'espèces d'Australasie et du Sud-Est asiatique.

Les investigations menées dans les forêts de faible altitude associées à la bande côtière varient selon le type de sol et de sa géologie et conduisent à l'identification de 530 espèces florales. Une grande partie de la forêt de la bande côtière a été touchée avant toute activité minière ou industrielle, soit par le développement des plantations de noix de coco, soit par celui d'activités d'exploitation forestière. La forêt des montagnes inférieures correspondant au plateau, a une diversité florale plus faible avec 231 espèces recensées. L'état de cette forêt reste relativement intact, avec seulement quelques impacts isolés liés au feu.

La biodiversité faunistique sur Halmahera est généralement considérée comme pauvre en comparaison d'autres îles indonésiennes, principalement en raison de sa faible diversité de mammifères et d'herpétofaune. Toutefois Halmahera abrite de nombreuses espèces endémiques d'oiseaux et plusieurs espèces endémiques de reptiles ou de mammifères.

Weda Bay Nickel a entrepris la mise en œuvre de mesures de conservation par anticipation. Ainsi, durant l'année 2009, un certain nombre d'études relatives à la compréhension de la biodiversité à l'intérieur et autour du périmètre du projet ont été poursuivies. D'autres actions de terrain ont été mises en œuvre pour la préservation à long terme de la biodiversité marine et terrestre à l'emplacement du projet.

### 5.12.3.1. Essais de réhabilitation

La réhabilitation de la zone minière a été lancée suite à l'achèvement du test minier dans la zone des basses forêts montagnardes à la fin 2007. Une grande partie de 2008 a été consacrée à l'établissement d'un couvert végétal approprié de la zone perturbée. La plantation d'arbres dans la fosse a été achevée au premier trimestre de 2009 avec plus de 4 000 plants mis en terre sur une superficie totale de 11 hectares. *In fine*, ce sont 16 espèces d'arbres locaux qui ont été implantés sur le terrain avec un mélange d'essences pionnières et d'essences forestières primaires. Le suivi du taux de croissance initial montrait de meilleures performances obtenues à partir d'espèces issues des forêts primaires. Toutefois, dès que les systèmes racinaires ont commencé à pénétrer les sols perturbés, le taux de croissance des espèces pionnières a significativement augmenté en comparaison de celui des espèces des forêts primaires.

Les essais en pépinière permettant de tester la rapidité de propagation des espèces, tant en plaine que dans les montagnes inférieures, se sont poursuivis en 2009. Le nombre total d'espèces locales dont la réintroduction est maintenant positive est de 52 dans la pépinière de plaine et de 31 dans la pépinière de montagne. Les plants les plus propices à la propagation ont été obtenus à partir de graines. Il est important de mentionner que seules des espèces d'origine locale ont été testées dans le cadre de tous ces essais de réhabilitation.

### 5.12.3.2. Mise en place de parcelles protégées de type conservatoire de la biodiversité

Des parcelles intouchables sont identifiées dans différents secteurs et seront conservées pendant toutes les phases du projet pour observation et suivi. L'objectif de ces conservatoires permanents est de suivre et visualiser les impacts de l'exploitation minière sur le milieu environnant. Un autre intérêt de la démarche sera de disposer de sources de semis et d'une banque de semences des espèces locales pour les activités futures de réhabilitation. Il sera également possible de générer des données sur les taux de croissance et les performances atteintes en fin de réhabilitation ou quantifier la fonction de refuge pour la faune.

Au sein de chaque parcelle, toutes les espèces d'arbres d'un diamètre supérieur à 10 centimètres sont identifiées, mesurées et marquées par une balise. D'autres relevés comprennent la hauteur des arbres, la présence d'essences ligneuses et d'espèces autres que les arbres, ou encore la hauteur et l'état de décomposition des arbres morts... Les mesures et observations seront relevées tous les ans, intégrant aussi des informations telles que l'identification de la faune et des analyses de sol.

Ce sont ainsi deux conservatoires qui ont été créés au cours de 2009, un dans la zone de forêt de basse altitude et l'autre dans une forêt de mangrove. La composition des espèces présentes y est typique des zones concernées, 4 à 5 espèces connues d'orchidées ont été également identifiées dans la zone montagneuse tandis qu'aucune espèce rare d'arbre n'a été trouvée dans la zone de mangrove. Enfin, poissons, crustacés, mollusques, serpents et oiseaux ont tous été parfaitement observés au cours de la création de ces conservatoires.

La mise en place du conservatoire dans la zone de mangrove a été précédée d'une information du chef du village à proximité du projet et de consultations locales. Pour la population locale, la zone de mangrove est importante économiquement et la prise en compte de l'impact des mangroves sur le maintien de l'environnement et des écosystèmes adjacents est fondamentale. En conséquence, la gestion des ressources découlant de l'écosystème de la mangrove en concertation avec les populations locales se révèle un défi majeur pour la préservation de la biodiversité à long terme.

### 5.12.3.3. Études sur la biodiversité marine

Une étude exhaustive de la biodiversité marine a été réalisée le long du littoral correspondant au projet, en mars 2009. S'appuyant sur des études antérieures réalisées en 2001, la portée de l'étude visait à investiguer et recenser les récifs de mangroves, les écosystèmes coralliens et les zones intertidales, en intégrant des mesures océanographiques, l'évaluation de la qualité des sédiments ou de celle de l'eau de mer. L'étude a également intégré le lagon de Sagea et ses systèmes de connexion à l'océan. Ce lagon est considéré comme ayant une valeur écologique et culturelle particulière.

Les observations réalisées ont permis de constater que les récifs coralliens de la zone concernée par le projet Weda Bay sont dans un relativement bon état en comparaison d'autres régions, y compris à proximité des zones de pêche. Des herbiers marins ont été trouvés adjacents à la plupart des récifs coralliens dans les eaux peu profondes et les mangroves qui démontrent des assemblages relativement diversifiés de la flore et la faune.

#### 5.12.4. ...OU SE POURSUIT DANS LE PARC DE LA LÉKÉDIAU GABON...

Depuis plus de quinze ans la Sodepal (Société d'exploitation du parc de la Lékédi), filiale de Comilog, administre les 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau du parc de la Lékédi et de Bakoumba, petite ville de la province du Haut-Ogooué, au sud-est de la République du Gabon. Ce parc fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces intégralement protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage. La Sodepal a choisi de se diversifier pour mener des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Elle y développe, entre autres activités, l'écotourisme et l'aquaculture.

L'investissement et le soutien financier sans faille de Comilog ont permis à la Société de maintenir une activité dans cette région sinistrée par l'arrêt du téléphérique.

La Sodepal s'est fortement engagée, au travers de multiples actions, dans la préservation de la biodiversité et la sensibilisation à la protection de l'environnement exceptionnel du parc.

L'accueil d'écotouristes et de groupes d'enfants permet de faire découvrir les richesses de la biodiversité de la forêt gabonaise et de sensibiliser à la protection de la nature. Le parc de la Lékédi développe depuis une quinzaine d'années un programme de protection des primates en étroite collaboration avec le ministère gabonais des Eaux et Forêts. Une douzaine d'orphelins chimpanzés sont ainsi accueillis au parc de la Mioula. Trois gorillons issus du trafic de viande de brousse ont également trouvé refuge dans nos structures depuis deux ans.

Dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon, le parc de la Lékédi collabore avec des organismes internationaux tels que la fondation Aspinall pour les gorilles et Jane Goodall International pour les chimpanzés. Parallèlement, le parc de la Lékédi abrite depuis plusieurs années un programme original de réintroduction des mandrills en milieu sauvage. Cette collaboration avec le Centre international médical de Franceville et le CNRS offre aux scientifiques un observatoire incomparable sur l'écologie des mandrills et aux touristes, une rencontre inoubliable avec des primates méconnus.

La mise en place de la lutte anti-braconnage en concertation avec le ministère gabonais des Eaux et Forêts pour protéger la faune du parc de la Lékédi est complétée par une sensibilisation des populations locales à la conservation de la biodiversité. Dans ce cadre, une action ciblée sur les enfants du primaire a eu lieu en collaboration avec le Programme de protection des gorilles (Fondation John Aspinall).

Au Gabon toujours, la Setrag (Société d'exploitation du Transgabonais) poursuit sa participation active aux actions de lutte contre le braconnage de viande de brousse en veillant ce que la viande de brousse ne soit plus transportée dans ses trains.

#### 5.12.5. ...ET PARTOUT AILLEURS DANS LE MONDE AUSSI...

Des actions en faveur de la protection des milieux sont également conduites dans les autres pays d'implantation, particulièrement aux États-Unis. Le site d'Erachem Comilog Baltimore réserve ainsi et laisse en jachère un secteur de 20 acres afin de permettre un développement des écosystèmes naturels.

## 5.13. Hygiène, Sécurité, Santé

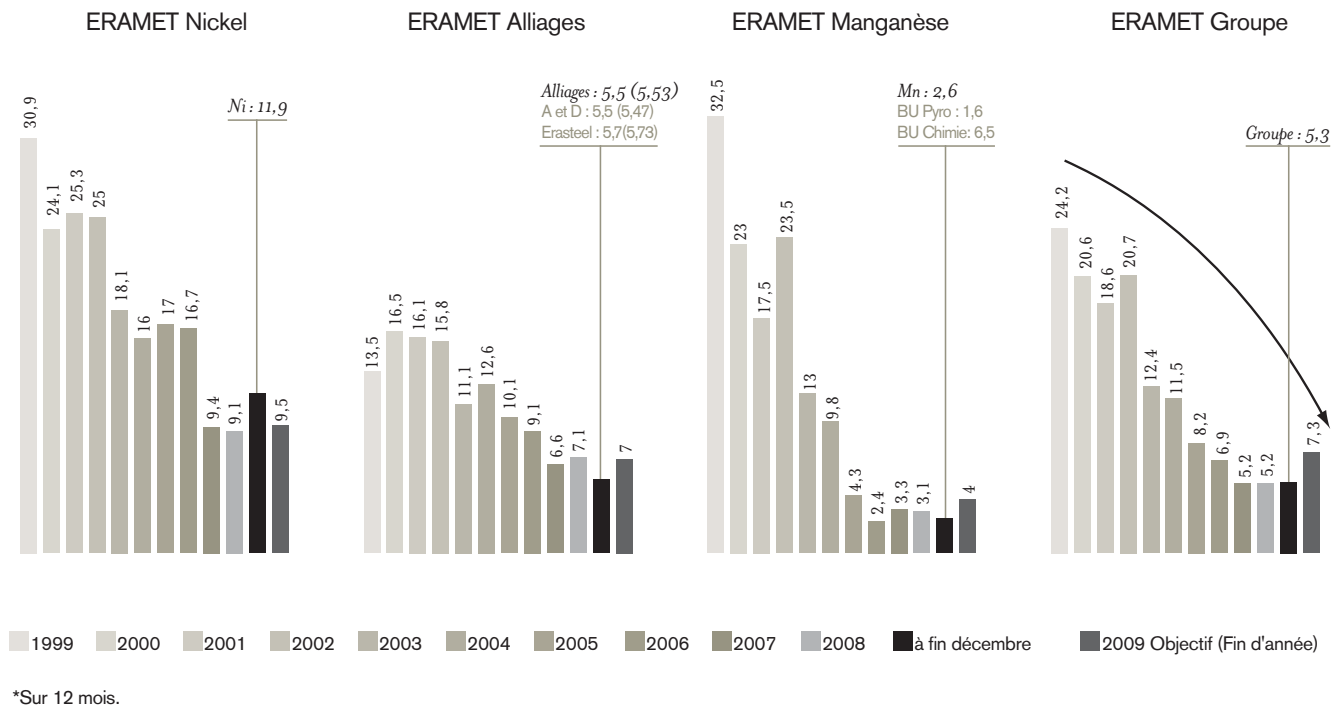
### 5.13.1. SÉCURITÉ

#### 5.13.1.1. Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente, sur les dix dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines métallurgiques chinoises avant 2003, et en intégrant successivement la Setrag en 2007, puis Weda Bay en 2008), l'évolution du taux de fréquence.

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe divisée par plus de quatre et demi en huit ans. Cette amélioration est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la branche Alliages et enfin pour les années 2007 et 2008, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de Weda Bay dans la consolidation Groupe).



L'année 2009 se caractérise par une amélioration du taux de fréquence courant premier semestre liée à l'amélioration de la branche Alliages (point bas à 4,5 à fin juillet et en 12 mois mobiles) puis par une dégradation liée essentiellement à la Société Le Nickel-SLN de la Branche Nickel. Ainsi à fin 2009 le taux de fréquence retrouve la valeur de fin 2008 et marque une nouvelle fois le pas pour la troisième année consécutive. Après une année noire marquée par cinq accidents mortels, l'année 2009 a vu survenir un accident mortel.

### 5.13.1.2. Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S (Hygiène, Sécurité & Santé) du Groupe signée par le Président.

### MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'AUDIT SÉCURITÉ V3

En 2009, le groupe ERAMET a réalisé la totalité des audits HS&S et/ou HSE avec le référentiel d'audit HSE V3 (qui présente un caractère modulable, et qui intègre, par rapport à la version V2, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001 - 2008 et de la norme internationale ISO 14001 - 2004).

Compte tenu de cette forte évolution du référentiel, il ne nous est plus possible de corréler les résultats de l'audit d'un site avec ceux obtenus lors

de l'audit précédent. Ainsi le tableau présenté les années précédentes n'a plus lieu d'exister. Cependant, chaque réunion de clôture fait apparaître par rapport aux résultats précédents les points qui ont progressé et les points qui n'ont pas évolué.

En vue d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux sites, nous avons, en 2009, complété ces missions d'audit par des démarches complémentaires du type accompagnement, partage des bonnes pratiques, formation, déploiement du Gap Analysis...

Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'action du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir et ont par exemple permis de détecter en 2003 un risque majeur qui a fait l'objet d'une action spécifique au niveau du Groupe en 2004 en vue de sa maîtrise (action planifiée, budgétée et réalisée au niveau d'un ensemble de sites pilotes, déploiement à l'ensemble des sites planifié pour 2005 et 2006 et en grande partie réalisé).

### 5.13.1.3. Les audits sécurité en 2009

Les auditeurs (accompagnés systématiquement du Directeur HS&S Groupe et complétée par des auditeurs seniors tels que le médecin-conseil ou bien les Coordinateurs Environnement) ont réalisé, en 2009, et suite à des demandes spécifiques des sites, des audits HS&S ou HSE dans 10 sites (pour seulement 4 programmés) :

- audits HS&S de 3 sites (Commentry, Gennevilliers & DFIP à Owendo) déjà audités plusieurs fois et d'une entité nouvellement créée au Gabon (DEV à Owendo) ;
- audits HSE de 3 sites dont 2 déjà audités plusieurs fois (Firminy et Sauda), et un troisième, Grenoble dans le but de préparer le changement de responsable de l'équipe HSE ;

- un audit HSE a été conduit pour la première fois dans les sites de Boonton aux États-Unis et de Tyssedal (qui vient de rejoindre le Groupe) en Norvège ;
- la démarche spécifique initiée en Nouvelle-Calédonie en 2008 a été poursuivie par la formation de nouveaux auditeurs HSE (au cours d'une mission en novembre). Ainsi la Nouvelle-Calédonie est autonome en matière de conduite des audits HSE.

#### 5.13.1.4. Formations spécifiques

En complément des formations « réglementaires (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, SST, PRAP...), le groupe ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, les plans de prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

En 2009, par exemple, deux groupes d'une quinzaine d'ingénieurs d'ERAMET Research à Trappes ont bénéficié de cette formation ou encore l'ensemble des membres de l'encadrement du site A&D des Ancizes.

D'autres types de formation destinée aux personnes en charge de gérer les entreprises sous-traitantes ont été dispensés comme par exemple à Heyrieux au Centre de Distribution d'A&D ou encore chez A&D à Issoire.

Enfin un accompagnement spécifique a été réalisé auprès d'Animateurs HS&S nouvellement embauchés ou promus comme par exemple chez A&D à Imphy ou encore chez Eurotungstène à Grenoble.

### 5.13.2. HYGIÈNE ET SANTÉ

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

L'objectif de la politique de santé Groupe est de maîtriser tout risque sanitaire afin de minimiser la fréquence et la gravité de ses conséquences.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

À ce titre, une politique santé du Groupe a été élaborée en 2007. Son animation a été confiée au médecin-conseil Groupe.

Dans sa politique de Développement durable, adoptée en janvier 2010, le groupe ERAMET confirme sa volonté de protéger ses collaborateurs et de maîtriser les impacts sur la santé et l'environnement de ses procédés industriels. Cette politique de Développement durable reprend les grands principes de la politique de santé du Groupe.

#### 5.13.2.1. Les lignes directrices de la politique de santé

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;
- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

#### 5.13.2.2. Les actions prioritaires répondant aux principes de cette politique de santé

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'action santé permettant de répondre aux évaluations des risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche ;
- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché. Le mesurage des expositions et la surveillance médicale adaptés aux risques et aux données actuelles de la science sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques par une contribution active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs.
- Identifier les postes de travail pénibles en matière de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

#### 5.13.2.3. Les moyens mis en place

Les actions du Groupe concernant la santé sont mises en œuvre conformément à la politique de santé en s'appuyant sur le réseau des médecins et responsables des services de santé du Groupe animé par le médecin-conseil Groupe et sur les correspondants sécurité et/ou environnement des sites pour les aspects techniques qui y sont associés.

Le médecin-conseil Groupe est également chargé d'animer le réseau des médecins et responsables des services de santé au travail, de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches et d'assurer un rôle de conseil en matière d'usage des produits toxiques ou dangereux. Il assure l'interface entre les aspects professionnels et environnementaux de la santé et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact.

#### 5.13.2.4. Des actions concrètes

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et le biomonitoring. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour implémenter ces pratiques au niveau des autres sites se sont poursuivis en 2009 et ont été adaptés aux évolutions de la classification des substances.

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

### CONNAÎTRE LES DANGERS ET LES RISQUES

En matière de manganèse, ERAMET contribue à un certain nombre de travaux pour le développement des connaissances.

Les efforts pour mettre en place une surveillance médicale spécifique aux expositions au manganèse (Mn) s'étaient traduits en 2008 par la participation et l'animation par ERAMET d'un groupe de travail avec les industriels du Mn dans le cadre de l'International Manganese Institute (IMnI). L'ensemble des établissements adhérents à l'IMnI a été interrogé pour faire le bilan des modes de surveillance du personnel exposé. L'échange de ces pratiques en liaison avec les conseils des scientifiques a permis la rédaction d'un protocole qui a été validé lors de la première réunion en 2010 du Comité EHS de l'IMnI.

De même, des travaux sont menés au sein de l'IMnI pour développer une méthode standardisée de métrologie d'ambiance pour le manganèse. Cette mission a été confiée à l'Institute of Occupational Medicine (IOM Édimbourg) de renom international qui a développé des méthodes de mesure qui font référence dans de nombreux pays. Les méthodes de mesures sont très variées d'un pays à l'autre en raison des réglementations locales et des protocoles existants. Ceci rend difficile la comparaison des situations et la compréhension du lien entre les niveaux d'expositions et les constatations médicales. Un protocole de mesures a été établi et retenu par le Comité EHS de l'IMnI. Quatre sites industriels de ferro ou de silico-manganèse et de la chimie du manganèse ont fait l'objet de campagnes de mesures suivant le protocole convenu. L'Institute of Occupational Medicine analysera l'ensemble des résultats et fera part de ses conclusions à la fin du premier semestre 2010.

Plus fondamentalement, ERAMET a participé au travers de l'IMnI à un programme de recherche, le Manganese Health Research Program dans le but de faire progresser la science en matière de connaissances de l'impact du Manganèse sur la santé. Ce programme qui s'est étalé sur 5 ans s'est clôturé en 2009. Les travaux de la troisième phase ont été présentés lors d'une conférence

en 2009 à Washington. De nombreuses publications scientifiques d'excellent niveau ont pu ainsi être présentées.

ERAMET s'investit également dans la prévention des problèmes de santé environnementale liés à ses activités :

- l'amélioration de la connaissance minéralogique des sites miniers par le travail des géologues permet de poursuivre et de rendre plus efficiente la prévention des risques, notamment ceux liés à l'amiante environnementale. Des études d'impact sanitaire et des études quantitatives des risques sanitaires sont réalisées lorsqu'elles sont requises. Ces études permettent d'éclairer la gestion des risques et visent à fournir une estimation d'un risque pour la santé humaine dans le cadre des expositions chroniques, de faible intensité, aux agents dangereux présents dans l'environnement ;
- l'obligation préalable pour tout fabricant, importateur ou utilisateur en aval, qui produit, importe ou utilise des substances ou les met sur le marché européen, de s'assurer que celles-ci ne vont pas porter atteinte à la santé ou à l'environnement est la base de REACH. ERAMET a satisfait dans les délais à la première étape de pré-enregistrement de ses substances. Les études réalisées et la mesure des expositions prenant en considération les scénarios d'exposition permettront de faire progresser les mesures de protection des salariés et des utilisateurs. ERAMET s'est fortement engagé dans cette démarche grâce à sa participation à une dizaine de consortia et d'une centaine de forums d'échanges.

### AGIR AU NIVEAU DES SITES

Soucieux de sa responsabilité sociale d'entreprise ERAMET participe aux politiques sanitaires au niveau de ses implantations et agit en entreprise citoyenne :

- les établissements chinois disposent de dispensaires et le service de santé de l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie assure des consultations aux agents et à leur famille ;
- l'hôpital Comilog de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Une réorganisation de ses services et un rapprochement avec d'autres structures permettent depuis 2008 les prestations d'un spécialiste en gynécologie. En 2009, malgré le contexte économique, un certain nombre d'équipements lourds (table de radiologie, ambulance par exemple) ont été remplacés ;
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de trois médecins ;
- ces deux établissements disposent d'équipements de radiologie et de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire font l'objet de conventions avec les médecins locaux ;
- le plan Gamma de lutte contre le sida, lancé fin 2006 et déployé depuis 2007 a été poursuivi en 2009, malgré le ralentissement de l'activité économique, et en relation avec les autorités sanitaires du Gabon. Ce programme est destiné aux employés de Comilog et de Setrag ainsi qu'à leurs familles comporte des actions de communication et d'éducation sanitaire, des actions de prévention et la prise en charge des personnes touchées par le VIH. Après le succès des campagnes de dépistage volontaire et anonyme (plus des deux tiers des salariés y ont participé), les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles ont été poursuivies, près de 250 000 préservatifs auront été distribués aux 3 000 agents des deux entités en 2009.

Les agents et membres de leurs familles souhaitant se faire dépister, ou vivant avec le VIH, continuent à être pris en charge par l'entreprise, à Comilog et à Setrag, dans le cadre de partenariats avec les structures sanitaires étatiques. À Comilog, le nombre de personnes suivies a presque doublé en un an, preuve de la confiance en ce programme.

L'année 2009 a vu le développement de nouvelles méthodes de communication et d'actions de terrain. À Comilog, après de nouvelles actions de sensibilisation au sein des services de l'entreprise, une caravane a été initiée dans les cités ouvrières de Moanda. Setrag a organisé une grande campagne de sensibilisation dans 8 gares du Transgabonais sur le thème « La non-discrimination en milieu professionnel et dans les cités » ainsi que des journées d'information au siège et dans les cités.

Le Programme Gamma a également parrainé des événements sportifs nationaux (notamment en distribuant des préservatifs et des gadgets) comme lors de la Tropicale Amissa Bongo, l'open de golf de Moanda ou le championnat national de judo. Des manifestations événementielles lors de la Journée mondiale de lutte contre le sida et les célébrations de la Sainte-Barbe et de la Saint-Éloi ont également été sources d'actions de sensibilisation.

Sodepal, filiale de Comilog, dont les activités s'articulent autour de l'aquaculture et de l'écotourisme, au sein du parc de la Lékédi dans le Haut-Ogooué, participe au programme Gamma, au programme Art Gold (développement local) de l'Unicef ainsi qu'à des programmes de vaccination des enfants.

- ERAMET a mis en place en 2008, le programme Go Care pour assurer à ses voyageurs et à ses expatriés une meilleure surveillance médicale et une préparation aux risques liés aux déplacements à l'étranger ou à l'expatriation. Plus de 150 personnes ont bénéficié de ce programme en 2009.

Le référentiel d'audit interne développé par le Groupe s'est vu enrichi en 2008 par des aspects santé supplémentaires afin d'identifier les axes de progrès nécessaires site par site dans le management de la santé en conformité avec les réglementations et la politique de santé du Groupe.

Face à la pandémie grippale A(H1N1), le Groupe a réagi par les mesures appropriées et recommandées par l'OMS et les autorités nationales de chaque entité, en mettant en place une communication adaptée, les mesures d'hygiène et de prévention, les recommandations en matière de voyage et l'organisation nécessaire pour le suivi et la réaction à la pandémie (cellules de crise et plans de continuation de l'activité).

Seule la SLN a été touchée de façon significative (taux d'attaque d'environ 15 %). De rares cas isolés et bénins ont été recensés dans les autres établissements du Groupe.

Depuis le début de l'année 2010, la pandémie est en régression. Une veille continue d'être assurée pour rester réactif face à la menace d'un autre pic pandémique.

Le projet Weda Bay a été l'objet d'une attention particulière en matière de santé. Des recommandations en matière de surveillance médicale des salariés et de conditions de travail dans le futur complexe industriel conformes aux normes internationales et aux exigences du groupe ERAMET ont été prévues. Les actions en matière de santé publique à l'intention des habitants de la région et de soutien aux structures sanitaires locales ont été développées.

En matière de stress, le Groupe a décidé d'étendre à l'ensemble du périmètre français le plan de prévention du stress. Les CHSCT des sites Aubert & Duval ont bénéficié dès novembre 2009 d'informations préalables sur le stress et il a été décidé d'étendre cette information à tous les sites français. Une négociation Groupe avec les organisations syndicales, visant à obtenir un accord de méthode, a été entamée.

#### 5.13.2.5. Risque amiante

Le Groupe a mis en place une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'il n'a jamais produit ou transformé l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de certains de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué sur la période 1983 à 2009 fait état de 408 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaississements pleuraux (80 %), dont 120 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du Groupe. Sur les 88 recours en faute inexcusable qui ont été déposés à fin 2009, les procédures sont toujours en cours pour 17 d'entre elles. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.



## 5.14. Relations humaines

### 5.14.1. POLITIQUE SOCIALE

Le groupe ERAMET est composé de sociétés dont les activités doivent s'intégrer dans des contextes locaux spécifiques. Ces dernières revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 65 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes forts et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe, indispensables à la mise en œuvre d'une politique sociale sur le long terme et avec mobilités et évolutions nécessaires.

Les fondements de la politique sociale du groupe ERAMET reposent sur des cadres d'action communs, sur une mise en œuvre décentralisée avec le reporting correspondant et sur la volonté clairement affichée :

- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (Politique de rémunération, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites ;
- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'information et d'échanges, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra- et inter-branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés).

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le véritable levier de la performance. C'est d'eux que

dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprise du Groupe. C'est d'eux que dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun des métiers.

La gestion des ressources humaines au sein du Groupe revêt deux dimensions. Une dimension partagée au niveau du Groupe et qui concerne la politique de gestion des cadres et de leur mobilité et la mise en œuvre d'un certain nombre d'orientations sociales (Protection du salarié contre les aléas de la vie, Santé et Sécurité, Formation, Appréciation...). Une dimension de gestion au plus près du terrain, des préoccupations des salariés et de la culture du pays et de l'entreprise.

La gestion des ressources humaines du groupe ERAMET s'organise donc sur ces deux plans.

L'année 2009 a été plus particulièrement marquée par la mobilisation des équipes Ressources Humaines Groupe, Branches et locales pour élaborer et mettre en œuvre les actions d'adaptation nécessaires en période de crise. De nombreux projets de développement ont néanmoins été initiés ou poursuivis : construction et déploiement progressif d'un système d'information mondial de gestion des cadres, formalisation de la politique de mobilité internationale au sein du Groupe, déploiement du plan mondial d'attribution gratuite d'actions, poursuite de la démarche de Leadership technique visant à cartographier les compétences techniques des collaborateurs dans chaque métier et à planifier les successions potentielles, renforcement des relations avec les écoles pour améliorer la notoriété du Groupe sur le marché du travail...

## 5.14.2. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2009, l'effectif total s'élève à 14 670 salariés, contre 15 741 au 31 décembre 2008, soit une baisse de 1 071 (- 6,8 %).

## 5.14.2.1. Évolution des effectifs par Branche et zone géographique

	France			Autres pays d'Europe			Amérique du Nord			Asie			Autres zones			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	244	278	<b>286</b>	0	19	<b>18</b>	11	12	<b>14</b>	18	34	<b>19</b>	1	9	<b>9</b>	274	352	<b>346</b>
Branche																		
Nickel	360	366	<b>369</b>	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	197	258	<b>301</b>	2 389	2 502	<b>2 403</b>	2 946	3 126	<b>3 073</b>
Branche																		
Alliages	4 242	4 298	<b>4 179</b>	629	619	<b>477</b>	34	37	<b>36</b>	68	128	<b>96</b>	10	0	<b>0</b>	4 983	5 082	<b>4 788</b>
Branche																		
Manganèse	133	142	<b>135</b>	558	1 083	<b>1 008</b>	915	786	<b>581</b>	2 287	2 226	<b>1 902</b>	2 826	2 944	<b>2 837</b>	6 719	7 181	<b>6 463</b>
<b>Total</b>	<b>4 979</b>	<b>5 084</b>	<b>4 969</b>	<b>1 187</b>	<b>1 721</b>	<b>1 503</b>	<b>960</b>	<b>835</b>	<b>631</b>	<b>2 570</b>	<b>2 646</b>	<b>2 318</b>	<b>5 226</b>	<b>5 455</b>	<b>5 249</b>	<b>14 922</b>	<b>15 741</b>	<b>14 670</b>

Au 31 décembre 2009, 34 % des effectifs totaux d'ERAMET sont en France, 10 % dans le reste de l'Europe, 4 % en Amérique du Nord, 16 % en Asie et 36 % dans le reste du monde (Gabon et Nouvelle-Calédonie). Le Gabon compte 2 719 salariés inscrits au 31 décembre 2009, et la Nouvelle-Calédonie 2 403 salariés.

L'ensemble des Branches du groupe ERAMET a connu en 2009 une baisse de leurs effectifs : -1,7 % pour la branche Nickel, -5,7 % pour la branche Alliages et - 0 % pour la branche Manganèse.

Les différentes sociétés du Groupe emploient par ailleurs 405 intérimaires au 31 décembre 2009, soit 2,7 % de l'effectif total du Groupe. Plus de 75 % de ces intérimaires sont employés en Indonésie sur le site de Weda Bay.

## 5.14.2.2. Répartition des effectifs par types de contrats de travail

	CDI			CDD			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	262	319	<b>329</b>	12	32	<b>17</b>	274	352	<b>346</b>
Branche									
Nickel	2 681	3 016	<b>2 954</b>	265	110	<b>119</b>	2 946	3 126	<b>3 073</b>
Branche									
Alliages	4 815	4 838	<b>4 597</b>	168	244	<b>191</b>	4 983	5 082	<b>4 788</b>
Branche									
Manganèse	5 324	5 715	<b>5 454</b>	1 395	1 466	<b>1 009</b>	6 719	7 181	<b>6 463</b>
<b>Total</b>	<b>13 082</b>	<b>13 889</b>	<b>13 334</b>	<b>1 840</b>	<b>1 852</b>	<b>1 336</b>	<b>14 922</b>	<b>15 741</b>	<b>14 670</b>

Sur les 14 670 salariés du Groupe au 31 décembre 2009, 13 334 (soit 90,9 %) bénéficient de contrats à durée indéterminée et 1 336 de contrat à durée déterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 2 % des effectifs hors Asie. 82 %

des contrats à durée déterminée concernent l'Asie (Chine et Indonésie) où la pratique du contrat à durée déterminée est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ces pays. Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, *profit sharing*...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

### 5.14.2.3. Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent environ 15 % de l'effectif total. Elles représentent plus précisément 16 % de l'effectif en France et en Europe, 13 %

en Amérique du Nord, 22 % de l'effectif en Asie et 11 % de l'effectif dans le reste du monde.

Les femmes représentent par ailleurs 19 % de la population cadre au niveau mondial.

	Hommes			Femmes			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	176	218	210	98	134	136	274	352	346
Branche Nickel	2 654	2 798	2 732	292	328	341	2 946	3 126	3 073
Branche Alliages	4 311	4 406	4 103	672	676	685	4 983	5 082	4 788
Branche Manganèse	5 628	5 855	5 390	1 091	1 326	1 073	6 719	7 181	6 463
<b>Total</b>	12 769	13 277	12 435	2 153	2 464	2 235	14 922	15 741	14 670

### 5.14.2.4. Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres :	executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars)
ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) :	clerks, technicians, foremen (white collars)
Ouvriers :	workers (blue collars)

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 58 % en 2009, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 30 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 11,5 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

	Ouvriers			ETAM			Cadres			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	0	3	0	106	138	133	168	211	213	274	352	346
Branche Nickel	1 717	1 782	1 700	998	1 092	1 116	231	252	257	2 946	3 126	3 073
Branche Alliages	2 961	3 081	2 843	1 570	1 543	1 476	452	458	469	4 983	5 082	4 788
Branche Manganèse	4 394	4 622	3 966	1 657	1 751	1 751	668	808	746	6 719	7 181	6 463
<b>Total</b>	9 072	9 488	8 509	4 331	4 524	4 476	1 519	1 729	1 685	14 922	15 741	14 670

### 5.14.2.5. Âge moyen

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégorie professionnelle ainsi que par Branches, à l'exception des collaborateurs de la branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de quatre ans à ceux des autres Branches et autres catégories professionnelles.

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 24 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 16 % de l'effectif total, en baisse par rapport aux années précédentes.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

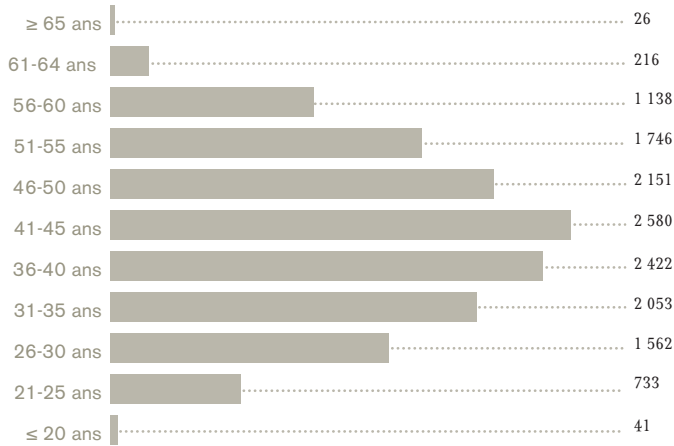
	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	-	26	-	43	41	40	45	44	44
Branche Nickel	36	36	34	34	33	42	40	41	43
Branche Alliages	41	38	41	44	43	43	45	44	43
Branche Manganèse	40	41	44	43	44	44	46	45	47
Total	40	39	40	41	41	42	44	44	45

### 5.14.2.6. Ancienneté

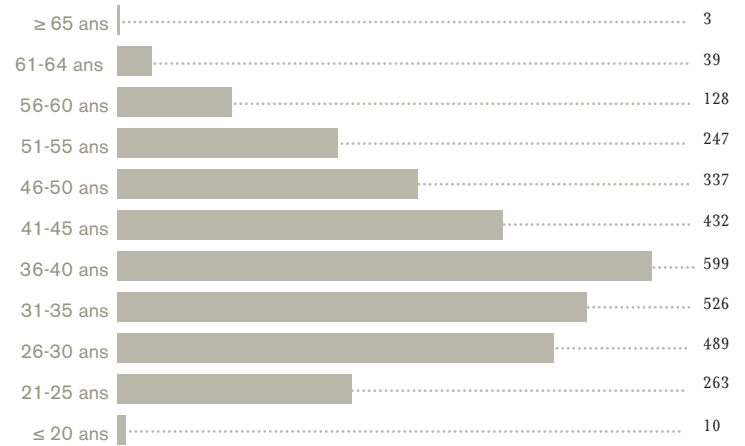
	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Holding	0	1	-	14	11	11	11	9	9
Branche Nickel	10	10	8	14	13	13	8	8	8
Branche Alliages	16	15	13	18	17	15	11	11	10
Branche Manganèse	15	15	15	17	17	17	15	14	14
Total	15	14	13	17	16	14	13	12	12

### 5.14.2.7. Pyramide des âges

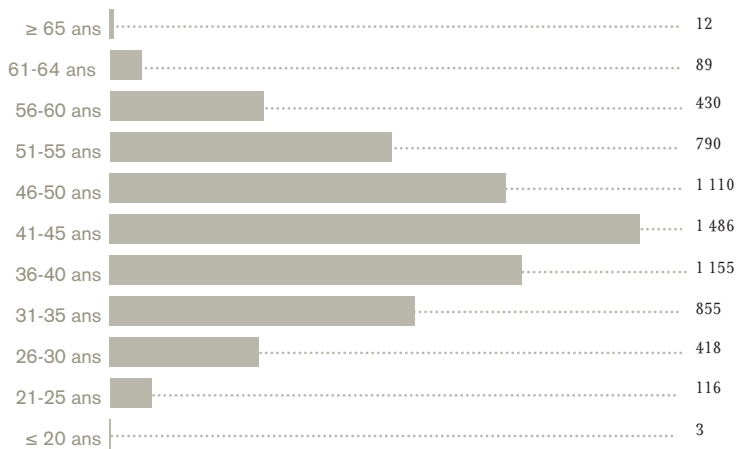
Groupe



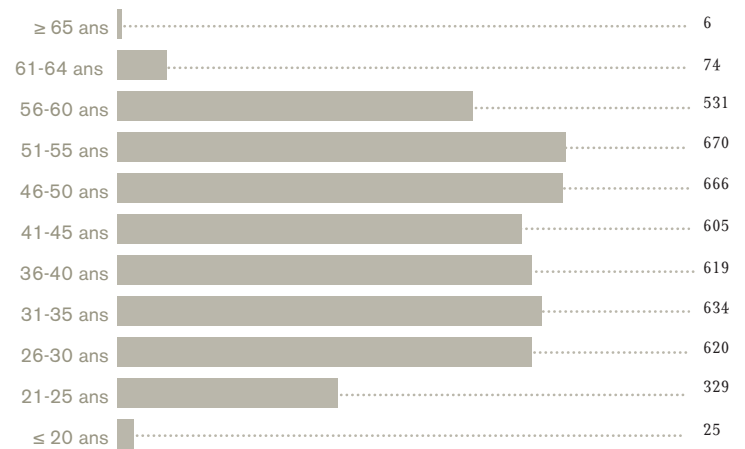
Nickel



Manganèse



Alliages



### 5.14.2.8. La gestion des effectifs

Malgré la crise, les sociétés du Groupe ont recruté 699 salariés en 2009. 45 % des recrutements concernent l'Europe (y compris la France), 12 % l'Amérique du Nord, 20 % l'Asie et 23 % pour le reste du monde.

Le nombre total de départs en 2009 atteint 1 594, dont 551 licenciements (34 % des départs) et 255 démissions (16 % des départs).

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de l'ordre de 6,2 % en

2007, de 6,7 % en 2008 et enfin de 7,6 % en 2009. Le nombre de démissions est quant à lui en forte baisse par rapport à 2008 (- 32 %).

Le solde de créations d'emplois (entrées - sorties) qui était positif en 2006, 2007 et 2008, devient négatif en 2009.

La baisse des effectifs vient, d'une part, d'une diminution du recours aux contrats à durée déterminée (- 516 salariés entre 2008 et 2009), de la fermeture de l'usine de Daoer en Chine et de l'arrêt de l'activité de l'usine du Nord à Marietta (États-Unis), mais aussi de plans d'adaptation de l'emploi mis en œuvre sur certains sites fortement touchés par la crise, comme Kloster en Suède.

	Entrées															Sorties		
	Embauches extérieures et autres			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions			Autres*			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
France métropolitaine	656	573	209	59	57	48	156	171	112	105	94	44	230	91	97	550	413	301
Nouvelle-Calédonie	276	243	26	76	62	43	36	15	32	10	21	24	26	21	34	148	119	133
Europe hors France	116	64	35	20	4	80	27	27	47	64	36	37	11	19	46	122	86	210
États-Unis	130	144	78	20	27	68	28	18	9	43	58	14	27	20	214	118	123	305
Gabon	223	116	57	18	7	13	19	47	48	32	22	43	91	64	29	160	140	133
Asie	349	354	122	19	43	286	94	77	66	91	141	87	20	30	1	224	291	440
Autres	91	86	76	0	7	13	0	2	0	6	4	6	62	73	53	68	86	72
<b>Total</b>	<b>1 841</b>	<b>1 580</b>	<b>603</b>	<b>212</b>	<b>207</b>	<b>551</b>	<b>360</b>	<b>357</b>	<b>314</b>	<b>351</b>	<b>376</b>	<b>255</b>	<b>467</b>	<b>318</b>	<b>474</b>	<b>1 390</b>	<b>1 258</b>	<b>1 594</b>

\* Cette catégorie concerne, entre autres, les fins de contrat à durée déterminée et les décès.

### 5.14.3. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

#### 5.14.3.1. Temps de travail

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

#### 5.14.3.2. Une politique de rémunération équitable et compétitive

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent.

Une grande partie des populations commerciales, mais aussi les cadres dirigeants du Groupe, bénéficient de dispositifs de rémunération variable basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

### FRAIS DE PERSONNEL – CHARGES SOCIALES

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du Groupe se situe autour de 38 % en 2009.

Ces charges représentent entre 40 et 50 % de la masse salariale en France métropolitaine. Elles sont très variables d'un pays à l'autre (par exemple 41 % en Nouvelle-Calédonie, 30 % en Norvège, 28 % en Belgique et 15 % au Gabon).

En 2009, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élèvent à 580 millions d'euros. Ils étaient de 594 millions d'euros en 2008.

Le coût moyen du personnel, hors intérimaires, est de 40 000 euros en 2009, sans changement par rapport à l'année 2008.

### AVANTAGES SOCIAUX

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe en France ont signé un accord Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine sont affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 55 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Les dispositifs de frais de santé, prévoyance et retraite sont régulièrement audités et leurs résultats analysés afin de proposer une couverture optimale aux collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2009 est de 26,2 millions d'euros.

### ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le groupe ERAMET a mis en œuvre en 2009 un plan démocratique d'attribution gratuite d'actions qui a consisté à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité. EraShare est un programme visant à développer l'actionnariat salarié au sein du groupe ERAMET dans 19 pays où le Groupe est représenté. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2009 a autorisé l'entreprise à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 85 000 actions ERAMET pour les 15 000 collaborateurs du Groupe (hors mandataires sociaux).

Dès juillet 2011 en France et en Italie, et à partir de juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficieront de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes.

Une brochure d'information sur EraShare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

### DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

L'intéressement au titre de l'année 2008, versé en 2009, a atteint des niveaux importants et permis de distribuer, selon les sociétés, de 7 à 15 % de la masse salariale.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

### PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du Groupe et contrôlés par des Conseils de surveillance paritaires.

Au 31 décembre 2009, plus de 4 000 salariés en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salarial, pour un actif total qui représente environ 50 millions d'euros. En Nouvelle-Calédonie, 2 190 salariés adhèrent au Plan d'Épargne Entreprise, pour un encours total supérieur à 35 millions d'euros au 31 décembre 2009, ce qui représente en moyenne 16 200 euros par épargnant.

#### 5.14.4. UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET CONSTRUCTIF

Au niveau Corporate, le groupe ERAMET anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de Groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées sur le périmètre européen (France, Belgique et Suède) auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens et norvégiens. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de six membres dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroit contact avec la Direction générale et la Direction des Ressources Humaines par souci d'information et de communication régulières.

Au niveau local, il existe une représentation des salariés dans chacun des pays dans lequel le groupe ERAMET est implanté, à l'exception des pays d'implantation des bureaux d'ERAMET International, où la taille des équipes, souvent inférieure à 10 personnes, n'a pas permis de mettre en place des structures de représentation. Ainsi, plus de 95 % des salariés du Groupe sont représentés au travers de structures de représentation, de dialogue et de concertation équivalentes à des Comités d'entreprise, des CHSCT ou au travers d'organisations syndicales.

L'année 2009 a vu une intensification des relations sociales entre la Direction et les partenaires sociaux :

- d'une part, dans le cadre des mesures d'ajustement qui ont concerné l'ensemble des Branches et des sites du Groupe ;
- d'autre part, dans la poursuite du déploiement moyen et long terme des dossiers portant sur l'épargne salariale, la couverture sociale et la retraite.

##### 5.14.4.1. Un dialogue social nourri par la situation économique

Dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe ERAMET (France dont la Nouvelle-Calédonie, Belgique, Suède, Norvège, Gabon, Mexique, États-Unis, Canada, Chine, Gabon...) les Directions locales ont trouvé avec leurs partenaires sociaux locaux, des solutions adaptées au contexte économique, industriel, social et à la législation locale, tout en préservant l'emploi autant qu'il était possible.

Ainsi, grâce aux échanges des Directions locales avec leurs partenaires sociaux, des solutions innovantes, différenciées et multiples ont été mises en œuvre :

- les équipes suédoises ont tout d'abord réalisé des mesures de départ anticipé en retraite, puis organisé les départs dans le cadre de négociations avec leurs partenaires locaux ;
- la Direction de la SLN en Nouvelle-Calédonie a lancé une vaste concertation sur la compétitivité de l'entreprise ;
- les équipes gabonaises ont organisé les périodes de non-activité sous forme de prise de congés afin de minimiser les impacts sociaux liés à la structure sociétale locale ;

- les Directions belges, norvégiennes et françaises, ont privilégié, lorsque cela était possible, des changements d'organisation du travail (Dunkerque) permettant d'éviter le recours au chômage partiel ou ont organisé après discussion avec leurs partenaires sociaux locaux des périodes de chômage partiel garantissant un niveau optimal d'indemnisation tout en maintenant le niveau des couvertures sociales ;
- les équipes du Manganèse (Marietta - États-Unis) ont lancé avec leurs partenaires sociaux un plan ambitieux de réorganisation des activités du site associé à un programme d'investissement majeur...

Au niveau Corporate, la Direction du Groupe a animé une information régulière et permanente sur les évolutions de la situation du Groupe en créant des réunions spécifiques avec les partenaires sociaux représentatifs au niveau du Groupe. Ces réunions d'échange ont associé simultanément les membres du bureau du Comité d'Entreprise Européen (couvrant les périmètres France, Belgique, Suède et plus largement la Nouvelle-Calédonie et la Norvège) le Secrétaire du Comité de Groupe, le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise d'ERAMET SA ainsi que les Délégués Syndicaux Centraux du Groupe.

##### 5.14.4.2. Un dialogue social accompagnant le déploiement des dossiers moyens et long terme

Dans le cadre du maintien des objectifs moyen et long terme du Groupe :

- les négociations conduites localement au sein des sociétés du Groupe et portant sur la rémunération ont eu lieu, conformément aux dispositions légales des différents pays d'implantation des sociétés du Groupe. Elles ont permis d'assurer un niveau d'évolution pérenne conforme à la politique du Groupe et visant à assurer une évolution constante et maîtrisée des rémunérations ;
- la Direction du Groupe a maintenu le calendrier des négociations portant sur l'épargne salariale : Perco (France), Plan d'Épargne (France et Nouvelle-Calédonie), les réunions paritaires et de négociations portant sur les régimes de prévoyance (France et Nouvelle-Calédonie) et les Frais de Santé (France).

Parallèlement, souhaitant poursuivre et intensifier les échanges et la concertation, la Direction générale du Groupe, a associé les Directions opérationnelles des Branches aux rencontres centrales annuelles avec les institutions représentatives du personnel. Ainsi, depuis 2009, les Directeurs de Branche Délégués participent aux réunions plénières du Comité de Groupe et du Comité d'Entreprise Européen.

#### 5.14.5. FORMATION

ERAMET accorde une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant même **le maintien, l'enrichissement et la transmission des compétences** comme la 7<sup>e</sup> valeur du Groupe.

Intégrer, améliorer notre savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et nos bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement de nos méthodes managériales, affirmer davantage notre expertise et notre leadership technique, tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.



Des actions spécifiques de formation sont également prévues pour les managers. Ainsi, en 2009, tous les managers en Asie (Japon, Corée, Taïwan, Chine) ont bénéficié d'une formation au management composée de quatre modules de trois jours leur permettant d'approfondir des thèmes tels que la gestion du changement, la résolution de conflits, le management interculturel.

Toutefois de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques et des langues étrangères.

#### 5.14.6. SUIVI DE LA PERFORMANCE

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un entretien annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET. Préalablement à ce déploiement, chaque cadre bénéficie d'une formation Groupe d'une journée, « Manager par les valeurs & entretien annuel d'appréciation ». Cette formation mondiale est déployée dans l'ensemble des pays, dans toutes les langues du Groupe.

Un travail a par ailleurs été réalisé par les équipes RH afin de mettre en place un support d'entretien d'appréciation unique, commun à l'ensemble des Branches et des pays, et qui permet d'assurer une homogénéité dans l'évaluation et le suivi de la performance.

En 2009, ce sont plus de 4 000 collaborateurs, cadres et non cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non cadres.



# 6

## ÉTATS

## FINANCIERS

<i>6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2009</i>	<i>140</i>
6.1.1. Comptes	140
6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés	146
6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2009	215
<i>6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2009</i>	<i>216</i>
6.2.1. Compte de résultat, bilan 2009	216
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux	220
6.2.3. Tableau des filiales et participations	236
6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2009	238
6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2009	239
6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	240
<i>6.3. Comptes consolidés des exercices 2008 et 2007</i>	<i>241</i>
<i>6.4. Politique de distribution des dividendes</i>	<i>241</i>
6.4.1. Modalités de paiement de dividendes	241
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 25 des statuts)	241
6.4.3. Politique de distribution de dividendes	241
<i>6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes</i>	<i>242</i>
6.5.1. Organisation du contrôle interne	242
6.5.2. Honoraires versés aux différents auditeurs	242

## 6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2009

### 6.1.1. COMPTES

#### 6.1.1.1. Etat du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	22.1	<b>2 689</b>	<b>4 346</b>	<b>3 792</b>
Autres produits	22.2	(20)	126	62
Coût des produits vendus	-	(2 429)	(2 768)	(2 318)
Frais administratifs et commerciaux	-	(142)	(141)	(126)
Frais de recherche et développement	-	(39)	(58)	(37)
<b>EBITDA</b>	-	<b>59</b>	<b>1 505</b>	<b>1 373</b>
Amortissements sur actif immobilisé <sup>(1)</sup>	23.1	(210)	(186)	(171)
Charges de dépréciation et provisions	23.2	(12)	2	(6)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	<b>(163)</b>	<b>1 321</b>	<b>1 196</b>
Autres produits et charges opérationnels	24	(104)	(78)	(57)
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>(267)</b>	<b>1 243</b>	<b>1 139</b>
Coût de l'endettement net	25.1	11	34	19
Autres produits et charges financiers	25.2	(12)	(75)	6
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8	-	-	-
Impôts sur les résultats	26	7	(347)	(350)
<b>Résultat net de la période</b>	-	<b>(261)</b>	<b>855</b>	<b>814</b>
- part des participations ne donnant pas le contrôle	15	4	161	232
- part des propriétaires de la société mère	-	(265)	694	582
Résultat de base par action (en euros)	27	(10,16)	27,03	22,67
Résultat dilué par action (en euros)	-	(10,16)	26,96	22,54
<b>Résultat net de la période</b>	-	<b>(261)</b>	<b>855</b>	<b>814</b>
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	109	(123)	(28)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	135	(109)	335
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	21	(13)	-
Impôts sur les résultats	26	(53)	46	(117)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	<b>212</b>	<b>(199)</b>	<b>190</b>
<b>Résultat global total</b>	-	<b>(49)</b>	<b>656</b>	<b>1 004</b>
- part des participations ne donnant pas le contrôle	-	24	144	304
<b>- part des propriétaires de la société mère</b>	-	<b>(73)</b>	<b>512</b>	<b>700</b>

(1) dont (10) millions d'euros au titre de l'allocation aux immobilisations incorporelles et corporelles du prix d'acquisition de la société Eralloys Holding AIS (note 2).

### 6.1.1.2. État de la situation financière

#### ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Goodwills	4	161	263	33
Immobilisations incorporelles	5	432	345	309
Immobilisations corporelles	6	1 795	1 763	1 505
Participations dans les entreprises associées	8	21	-	1
Autres actifs financiers non courants	9 & 10	100	137	61
Impôts différés	18	68	32	13
Autres actifs non courants	12	5	6	6
<b>Actifs non courants</b>	-	<b>2 582</b>	<b>2 546</b>	<b>1 928</b>
Stocks	11	824	1 242	905
Clients et autres actifs courants	12	514	597	675
Créances d'impôt exigible	-	43	141	131
Instruments financiers dérivés	21	90	111	129
Autres actifs financiers courants	13	405	388	144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	812	944	962
<b>Actifs courants</b>	-	<b>2 688</b>	<b>3 423</b>	<b>2 946</b>
<b>Total actif</b>	-	<b>5 270</b>	<b>5 969</b>	<b>4 874</b>

#### PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital		80	80	79
Primes		341	345	223
Réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente		6	(8)	-
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		24	(54)	18
Écarts de conversion		(32)	(132)	(30)
Autres réserves		2 116	2 430	1 904
<b>Part des propriétaires de la société mère</b>	14	<b>2 535</b>	<b>2 661</b>	<b>2 194</b>
Part des participations ne donnant pas le contrôle	15	970	1 071	841
<b>Capitaux propres</b>	-	<b>3 505</b>	<b>3 732</b>	<b>3 035</b>
Engagements liés au personnel	16	128	121	112
Provisions	17	314	271	255
Impôts différés	18	297	240	246
Emprunts – part à plus d'un an	19	199	92	65
Autres passifs non courants	20	36	22	30
<b>Passifs non courants</b>	-	<b>974</b>	<b>746</b>	<b>708</b>
Provisions – part à moins d'un an	17	29	32	31
Emprunts – part à moins d'un an	19	72	107	87
Fournisseurs et autres passifs courants	20	590	907	656
Dettes d'impôt exigible	-	74	287	276
Instruments financiers dérivés	21	26	158	81
<b>Passifs courants</b>	-	<b>791</b>	<b>1 491</b>	<b>1 131</b>
<b>Total passif</b>	-	<b>5 270</b>	<b>5 969</b>	<b>4 874</b>

## 6.1.1.3. État des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net	(261)	855	814
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	340	205	186
- Instruments financiers	(13)	26	(15)
- Impôts différés	(60)	15	46
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(48)	9	(2)
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(42)</b>	<b>1 110</b>	<b>1 029</b>
(Augmentation) ou diminution des stocks	455	(273)	(155)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	78	181	1
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	(111)	93	52
Variation des autres actifs et passifs	(86)	321	287
Produits d'intérêts reçus	22	47	17
Charges d'intérêts payées	(15)	(11)	(14)
Impôts payés	(189)	(328)	(229)
<b>Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité</b>	<b>154</b>	<b>30</b>	<b>(41)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>112</b>	<b>1 140</b>	<b>988</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations	(294)	(678)	(358)
Cession d'immobilisations	-	6	12
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	(3)	(24)	4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	1	1
Incidence des variations de périmètre – entrées <sup>(1)</sup>	(17)	(165)	-
Incidence des variations de périmètre – sorties <sup>(2)</sup>	93	-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(221)</b>	<b>(860)</b>	<b>(341)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET	(136)	(154)	(74)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(27)	(51)	(33)
Augmentations de capital	1	5	1
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres <sup>(3)</sup>	1	(10)	4
Nouveaux emprunts	194	57	78
Remboursements d'emprunts	(94)	(122)	(202)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	18	-	(1)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement</b>	<b>(43)</b>	<b>(275)</b>	<b>(227)</b>
Incidence des variations de cours des devises	20	(23)	2
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(132)</b>	<b>(18)</b>	<b>422</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>944</b>	<b>962</b>	<b>540</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>812</b>	<b>944</b>	<b>962</b>

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net qui est présentée en note 19.6 :

<b>Trésorerie nette ou (endettement financier net)</b>	<b>946</b>	<b>1 133</b>	<b>954</b>
--	------------	--------------	------------

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Intégration de Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	<b>(21)</b>	(155)	-
- coût d'acquisition	<b>(88)</b>	(400)	-
- trésorerie acquise	<b>(11)</b>	131	-
- émission de titres ERAMET	<b>73</b>	114	-
- attribution de titres ERAMET	<b>5</b>	-	-
- dette sur immobilisation	-	-	-
- Intégration de UKAD	<b>4</b>	-	-
- coût d'acquisition	-	-	-
- trésorerie acquise	<b>4</b>	-	-
- émission de titres ERAMET	-	-	-
- dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Port Minéralier d'Owendo SA	-	(10)	-
- coût d'acquisition	-	(12)	-
- trésorerie acquise	-	2	-
<b>Total</b>	<b>(17)</b>	<b>(165)</b>	<b>-</b>

(2) Les incidences des variations de périmètre – sorties comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Strand Minerals Pte Ltd	<b>93</b>	-	-
Filiales sorties du périmètre – trésoreries cédées	-	-	-
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(3) Les mouvements inclus dans les valeurs de cession/(acquisition) des actions propres comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	<b>1</b>	(10)	2
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>(10)</b>	<b>4</b>

## 6.1.1.4. État de variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ Actifs destinés à la vente	Réserves/ Instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>25 880 894</b>	<b>79</b>	<b>222</b>	-	<b>(122)</b>	<b>(5)</b>	<b>1 440</b>	<b>1 614</b>	<b>525</b>	<b>2 139</b>
<b>Résultat net de la période</b>	-	-	-	-	-	-	<b>582</b>	<b>582</b>	<b>232</b>	<b>814</b>
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	(22)	-	(22)	(6)	(28)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	140	-	-	140	78	218
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	<b>140</b>	<b>(22)</b>	-	<b>118</b>	<b>72</b>	<b>190</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	-	<b>140</b>	<b>(22)</b>	<b>582</b>	<b>700</b>	<b>304</b>	<b>1 004</b>
Dividendes distribués – 2,90€ par action	-	-	-	-	-	-	(74)	(74)	(33)	(107)
Augmentations de capital	24 727	-	1	-	-	-	-	1	-	1
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(49)	(49)	-	(49)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	45	45
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(3)	3	-	-	-
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	-	-	<b>1</b>	-	-	<b>(3)</b>	<b>(118)</b>	<b>(120)</b>	<b>12</b>	<b>(108)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>25 905 621</b>	<b>79</b>	<b>223</b>	-	<b>18</b>	<b>(30)</b>	<b>1 904</b>	<b>2 194</b>	<b>841</b>	<b>3 035</b>
<b>Résultat net de la période</b>	-	-	-	-	-	-	<b>694</b>	<b>694</b>	<b>161</b>	<b>855</b>
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	(102)	-	(102)	(21)	(123)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(72)	-	-	(72)	4	(68)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	<b>(8)</b>	<b>(72)</b>	<b>(102)</b>	-	<b>(182)</b>	<b>(17)</b>	<b>(199)</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>(8)</b>	<b>(72)</b>	<b>(102)</b>	<b>694</b>	<b>512</b>	<b>144</b>	<b>656</b>
Dividendes distribués – 6,00€ par action	-	-	-	-	-	-	(154)	(154)	(51)	(205)
Augmentations de capital	309 610	1	122	-	-	-	(5)	118	1	119
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	136	136
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	-	<b>1</b>	<b>122</b>	-	-	-	<b>(168)</b>	<b>(45)</b>	<b>86</b>	<b>41</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>26 215 231</b>	<b>80</b>	<b>345</b>	<b>(8)</b>	<b>(54)</b>	<b>(132)</b>	<b>2 430</b>	<b>2 661</b>	<b>1 071</b>	<b>3 732</b>
<b>Résultat net de la période</b>	-	-	-	-	-	-	<b>(265)</b>	<b>(265)</b>	<b>4</b>	<b>(261)</b>
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	100	-	100	9	109
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	78	-	-	78	11	89
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	14	-	-	-	14	-	14
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>100</b>	-	<b>192</b>	<b>20</b>	<b>212</b>
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>100</b>	<b>(265)</b>	<b>(73)</b>	<b>24</b>	<b>(49)</b>
Dividendes distribués – 5,25€ par action	-	-	-	-	-	-	(136)	(136)	(27)	(163)
Augmentations de capital	407 467	1	47	-	-	-	26	74	-	74
Réduction de capital	(252 885)	(1)	(51)	-	-	-	-	(52)	-	(52)
Actions propres	-	-	-	-	-	-	58	58	-	58
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	(97)	(97)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	1	1	(1)	-
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	-	-	<b>(4)</b>	-	-	-	<b>(49)</b>	<b>(53)</b>	<b>(125)</b>	<b>(178)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>26 369 813</b>	<b>80</b>	<b>341</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>(32)</b>	<b>2 116</b>	<b>2 535</b>	<b>970</b>	<b>3 505</b>



Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 21).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 14) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission. En 2008, 118 millions d'euros correspondent à la prime liée à l'augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2).

La variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture porte essentiellement sur la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie en application des normes IAS 32 et IAS 39. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant, qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 21).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période (note 21).

Les titres ERAMET auto-détenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat (notes 14 et 28) pour un montant de - 9 millions d'euros (- 63 millions d'euros au 31 décembre 2008). La variation provient principalement de l'annulation de 252 885 actions représentant un montant de 52 millions d'euros (note 14).

Les réserves appelées « Actifs destinés à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (notes 3 et 13).

## 6.1.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Annexes

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et

du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels elle occupe des positions leader. Une description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008 ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2009 ont été examinés par le Comité d'Audit du 16 février 2010 et arrêtés par le Conseil d'administration du 17 février 2010. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2010.

<b>Note 1.</b> Principes comptables et méthodes d'évaluation	146	<b>Note 19.</b> Emprunts	185
<b>Note 2.</b> Périmètre de consolidation	155	<b>Note 20.</b> Fournisseurs et autres passifs	188
<b>Note 3.</b> Présentation de l'état de la situation financière	158	<b>Note 21.</b> Gestion des risques et instruments financiers dérivés	189
<b>Note 4.</b> Goodwills	158	<b>Note 22.</b> Chiffre d'affaires et autres produits	203
<b>Note 5.</b> Immobilisations incorporelles	159	<b>Note 23.</b> Amortissements et provisions	203
<b>Note 6.</b> Immobilisations corporelles	160	<b>Note 24.</b> Autres produits et charges opérationnels	204
<b>Note 7.</b> Dépréciations d'actifs	162	<b>Note 25.</b> Coût de l'endettement net et autres éléments financiers	205
<b>Note 8.</b> Participations dans les entreprises associées	164	<b>Note 26.</b> Impôts sur les résultats	205
<b>Note 9.</b> Titres de participations non consolidés	165	<b>Note 27.</b> Résultat par action	207
<b>Note 10.</b> Autres immobilisations financières	166	<b>Note 28.</b> Échange de titres ERAMET/STCPI	209
<b>Note 11.</b> Stocks	168	<b>Note 29.</b> Engagements hors bilan	209
<b>Note 12.</b> Clients et autres actifs	169	<b>Note 30.</b> Autres engagements	210
<b>Note 13.</b> Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	170	<b>Note 31.</b> Transactions avec les parties liées	210
<b>Note 14.</b> Capitaux propres	172	<b>Note 32.</b> Effectif et charges de personnel	211
<b>Note 15.</b> Part des participations ne donnant pas le contrôle	175	<b>Note 33.</b> Honoraires des Commissaires aux comptes	212
<b>Note 16.</b> Engagements liés au personnel	176	<b>Note 34.</b> Autres informations	212
<b>Note 17.</b> Provisions	180	<b>Note 35.</b> Événements postérieurs à la clôture	212
<b>Note 18.</b> Impôts différés	184	<b>Note 36.</b> Informations sectorielles	213

## Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

## 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes IAS – International Accounting Standards et leurs interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC ou de l'ancien Standing Interpretations Committee – SIC).

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétation IFRS

telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont :

L'application de la révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » a un impact, en termes de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Les changements concernent Les modifications de terminologie et de présentation suivantes :

- le bilan devient « l'État de la situation financière » ;
- le compte de résultat est remplacé par un « État du résultat global » regroupant le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres.

L'amendement de la norme IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers, qui requiert des informations complémentaires sur la mesure de la juste valeur, notamment la présentation des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, par classe d'instruments, selon une hiérarchie avec trois niveaux et une information sur les transferts significatifs d'un niveau à un autre et leur explication. Les amendements clarifient également les informations à fournir en annexes sur les risques de liquidité. Ces informations sont présentées en note 21 – Gestion des risques et instruments financiers dérivés.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 qui n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés (cf. note 1.4 – Secteurs opérationnels).

Les autres amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit de :

- la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », qui rend obligatoire l'incorporation des coûts d'emprunts au prix de revient des actifs qualifiés ;
- les amendements à IAS 1/IAS 32 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations en cas de liquidation » ;
- les amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » amendée, relative aux conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- les amendements à IFRIC 9/IAS 39 relatifs aux dérivés incorporés (applicables pour les exercices clos à compter du 30 juin 2009) ;
- les amendements résultant du processus d'amélioration annuelle des IFRS publiés en mai 2008 à l'exception des deux amendements relatifs à la norme IFRS 5 ;
- l'interprétation IFRIC 11/IFRS 2 « Actions propres et transactions intra-Groupe » ;
- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité client » ;
- l'interprétation IFRIC 14 Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction.

Le groupe ERAMET n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, à savoir notamment :

- la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- la norme IAS 39 « Instruments financiers – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture » amendée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 12 « Concessions » applicable pour les exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 15 « Accord pour la construction d'un bien immobilier » ;
- l'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- les amendements à IFRIC 9/IAS 39 sur les « Dérivés incorporés » applicables pour les exercices clos à compter du 30 juin 2009 ;
- les amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe » applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- les amendements à IAS 32 relatifs à la classification des droits de souscription applicables au 1<sup>er</sup> février 2010 ;

- la norme IFRS 9 sur les instruments financiers applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- la révision de la norme IAS 24 relative aux informations à fournir sur les parties liées applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires » applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 18 « Transfer of Assets from Customers » applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le processus de détermination par le groupe ERAMET des impacts potentiels de ces évolutions normatives sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse.

### 1.1.1. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes concernés par les changements d'estimation sont les provisions relatives aux avantages du personnel et les provisions pour remise en états des sites, les impôts différés et les tests de pertes de valeur. En principe le groupe ERAMET ne révisé ces estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

**Perte de valeur :** Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance de risques de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de la perte de valeur en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ou d'utilité. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs ou de leur cession et estimés sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale (note 1.10).

**Engagements du personnel :** Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement des placements financiers dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 16).

**Provisions pour remise en état des sites :** Certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 – Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de

trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 17.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

**Impôts différés** : Les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 18). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour utiliser ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les impôts différés actifs reconnus repose en particulier sur les prévisions de résultats futurs établis par chaque entité fiscale (note 1.18).

### 1.1.2. Changements de méthode comptable, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et, le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés en note 3.

### 1.1.3. Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

## 1.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 8). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

## 1.3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement

d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en goodwill (note 1.6).

## 1.4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité exécutif qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Il s'agit des branches Nickel, Manganèse et Alliages :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferronickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré-usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

La partie « Holding et éliminations » comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés financières Metal Securities (gestion de trésorerie) et Metal Currencies (gestion des risques de change) et la société captive de réassurance Eras SA. Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de management fees et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras SA et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras SA est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;

- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

### 1.5. CONVERSION DES OPÉRATIONS ET DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Conversion monétaire. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat net de la période (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de l'état de la situation financière sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes de l'état du résultat global et de l'état des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments de l'état de la situation financière. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat global total sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

### 1.6. GOODWILLS

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif de l'état de la situation financière sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis selon la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwill font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif, nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 24).

Les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation d'un goodwill égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 8).

Les engagements de rachats par le Groupe de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés le cas échéant en passif financier en application de la norme IAS 32 – Instruments financiers. L'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et la valeur actualisée de l'option de rachat est comptabilisé en goodwill à la date de conclusion du « put ». Les variations ultérieures de la dette jusqu'à l'exercice du « put » sont comptabilisées également en goodwill.

### 1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 23.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 5). Le groupe ERAMET ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources. Les dépenses géologiques et minières sont traitées comme des dépenses de recherche et de développement et comprennent, le cas échéant, les droits à prospection tels que définis par la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales (note 1.8).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

### 1.8. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

#### **la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;**

- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;

- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 5).

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles dans la rubrique « domaine minier » (note 5). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 5). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

### 1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 6). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24). À titre d'indication :

Constructions	entre 10 et 50 ans
Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amortie linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 6).

Les contrats de location transférant les risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 19). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détient une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

### 1.10. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 24). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de revente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs ou de leur cession. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à 5 ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, essentiellement, de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen du capital du Groupe qui est égal à 12 % pour les activités minières et 10 % pour les activités métallurgiques (contre des taux uniques : 10 % en 2008 et 9 % les exercices antérieurs depuis 2004).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe ERAMET a déterminé ses unités génératrices de trésorerie (UGT) au regard de ses différents sites de production des trois grandes activités : Nickel, Manganèse et Alliages (note 7).

### 1.11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 9) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 10).

#### 1.11.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 9) et sont évalués à leur juste valeur. Les participations dans les sociétés contrôlées mais non consolidées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur

significative ou durable de ces titres, la perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 25.2).

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

#### 1.11.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières (note 10) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

#### 1.12. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente doit être revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts cession.

#### 1.13. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est déterminée lorsque le volume réel de production est inférieur à 10 % du volume normal de production (ou capacité normative).

#### 1.14. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les mouvements de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le résultat net de la période au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 22) vient en diminution la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont déconsolidées du bilan conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie futurs et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause la déconsolidation des créances, ils sont maintenus au bilan et comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 12).

Les cessions avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permettent pas la déconsolidation des créances cédées et sont donc maintenues dans le bilan.

#### 1.15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 13.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ces titres sont évalués à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les titres cotés, et, pour les titres non cotés, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque titre (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie). Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique « variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente ». Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 25.2).

### 1.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement de moins de trois mois sont inscrites dans l'état de la situation financière à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 25.1).

### 1.17. ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL

#### 1.17.1. Description des régimes

**Les régimes à cotisations définies :** Pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du Groupe, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés.

**Les régimes à prestations définies :** Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

#### 1.17.2. Principales hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « première qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation. Dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'un outil développé par notre actuaire. Cet outil intègre plusieurs centaines d'obligations d'entreprises de première catégorie sur des échéances allant de un an à une trentaine d'années (par prudence, le rendement des flux postérieurs est considéré comme égal au rendement du

flux le plus lointain existant sur le marché). Les flux de prestations attendus sont ensuite actualisés selon les taux moyens correspondant à chaque maturité. Enfin, l'outil dégage un taux unique qui, appliqué à l'ensemble des flux attendus, conduit à la même valeur actuelle de ces flux futurs. Dans les pays où le marché des obligations privées cotées AA+ est insuffisamment liquide, comme en Norvège ou en Suède, la norme IAS 19 – Avantages du personnel exige l'utilisation de rendements des obligations d'états en tenant compte de la durée des obligations. Les taux de rendement attendu des actifs de régime ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs de régime par rapport à la valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement à chaque clôture. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs du régime, cet excédent étant amorti sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (méthode du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

### 1.18. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif dans l'état de la situation financière (note 18). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 18).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées.



### 1.19. PROVISIONS

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau des autres produits et charges financières (note 25.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où l'arrêt d'aucune activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant l'arrêté des comptes ou d'un début d'exécution.

### 1.20. COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation.

**Risques :** Le Groupe a recours à des instruments financiers pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

**Évaluation et présentation :** Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en actif ou passif (note 21).

**Comptabilisation des opérations de couverture :** Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel ;
- couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le résultat net de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période ;
- comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la Société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier.

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : Prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : Technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

### 1.21. CONCESSION

La comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non-renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

### 1.22. REVENUS

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 22) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 22) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, la production immobilisée, les revenus locatifs, les subventions d'exploitation et les primes d'assurance reçues ;
- les produits d'intérêts comptabilisés dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 25.1) ;
- les dividendes figurant dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

Les critères de comptabilisation de revenus diffèrent selon leur nature :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs ;
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus ;
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

### 1.23. PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options) ont été mis en place par le Groupe et ce sont tous des plans dénoués en actions (equity-settled). La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture.

Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été comptabilisés selon les principes d'évaluation et de comptabilisation de la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

### 1.24. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), ERAMET présente son état du résultat global selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les plus ou moins values ou pertes de valeurs sur actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

### 1.25. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

### 1.26. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

### 1.27. RISQUES

**Risques liés à l'environnement** : Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 17.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 17.5).

**Risques de marché** : Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation (note 21).

**Risques de change :** Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 21). En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

**Risques de taux :** En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction Financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors (note 21).

**Risques de matières :** Le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options (note 21).

**Risques de contrepartie :** Le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie (note 21).

**Risque de liquidité :** Le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers et au paiement de ses autres passifs. Pour couvrir ses risques de liquidité, ERAMET dispose de moyens de financements complémentaires composés de lignes de crédit et de billets de trésorerie (note 21).

## Note 2. Périmètre de consolidation

### 2.1. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2008 :

#### 2.1.1. Cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd

Le 19 février 2009, ERAMET a cédé 33,4 % des titres de la société basée à Singapour, Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd qui détient 90 % de la société indonésienne Pt Weda Bay Nickel, à Mitsubishi Corporation pour un montant de 118 millions de dollars (93 millions d'euros). La société Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd est consolidée par intégration globale à hauteur de 66,6 % à compter de la cession. ERAMET a également reçu 27 millions de dollars (20 millions d'euros) au titre de sa quote-part dans les dépenses de géologie du projet minier en Indonésie initialement financées par ERAMET. Parallèlement aux accords de cession, ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Ces options sont exerçables sur des durées spécifiques, en particulier jusqu'à la date de la décision finale d'investissement du projet qui a été fixé à 2012, sauf accord différent entre les parties. Le prix d'exercice de ces options correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats (entre 118 et 58 millions de dollars) auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd. En outre, Mitsubishi Corporation dispose d'une option de vente de sa participation à ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à la juste valeur en cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée. Une plus-value de cession de 0,8 million d'euros a été reconnue dans le résultat net de la période (note 25.2 – Autres produits et charges financiers) et les intérêts minoritaires ont été comptabilisés pour 45 millions d'euros (57 millions de dollars). Un produit différé de 47 millions

d'euros (60 millions de dollars) a été constaté en passifs non courants au titre des options de vente liées à la réussite du projet minier. Ce produit sera reconnu lors de la prise de décision d'investissement finale sur le projet. Les passifs totaux (y compris la dette de 27 millions de dollars, soit 19 millions d'euros en 31 décembre 2009) envers Mitsubishi Corporation ressortent donc au 31 décembre 2009 à 60 millions d'euros (87 millions de dollars).

#### 2.1.2. Acquisition du solde de la participation d'Eralloys Holding A/S

ERAMET a annoncé le 14 mai 2009 la réalisation de la seconde phase d'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S portant sa détention à 94,3 %. Cette acquisition a été financée par l'émission de 387 488 actions ERAMET.

Le 2 juin 2009, ERAMET, conformément à la législation norvégienne, a procédé à la réalisation d'une opération de « squeeze out » portant sur le solde de 5,7 % des titres en contrepartie de l'attribution de 24 965 actions ERAMET auto-détenues et d'un montant en numéraire de 10 millions d'euros.

Le goodwill avant affectation à l'issue de cette acquisition réalisée en deux phases ressort à 206 millions d'euros et la participation d'ERAMET dans les sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S est désormais respectivement de 100 % et 33,35 %.

La comptabilisation de ce regroupement d'entreprises déterminé de façon provisoire dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 a été modifiée au 31 décembre 2009. L'allocation du prix d'acquisition a principalement affecté les immobilisations incorporelles et corporelles, pour respectivement 60 millions d'euros (amorties sur des durées comprises entre 6 et 10 ans) et 20 millions d'euros (amorties sur 10 ans) avant imposition différée, sur la base d'évaluations réalisées au cours de l'exercice 2009 par des experts indépendants. Le goodwill résiduel ressort à 136 millions d'euros (note 4).

Les principales opérations de regroupements d'entreprises de l'exercice sont représentées essentiellement par l'acquisition complémentaire de la société Eralloys Holding A/S et dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Première phase	Seconde phase	Total
Prix d'acquisition (valeur consolidée)	400	88	488
Pourcentage acquis (% d'intérêts)	55,78 %	44,22 %	100 %
Date d'acquisition	30 juillet 2008	14 mai 2009	-
Nature du prix d'acquisition			
- en numéraire	286	10	296
- émission d'actions ERAMET (comptes sociaux) <sup>(1)</sup>	119	50	169
- attribution d'actions ERAMET (comptes sociaux) <sup>(1)</sup>	-	1	1
Nombre d'actions ERAMET émises	241 491	387 488	628 979
Nombre d'actions ERAMET attribuées	-	24 965	24 965
Droits de vote conférés sur l'émission	0,55 %	0,88 %	1,43 %
Droits de vote conférés sur l'attribution	-	0,06 %	0,06 %
Juste valeur du nombre de titres émis (comptes consolidés) <sup>(1)</sup>	114	73	187
Juste valeur du nombre de titres attribués (comptes consolidés) <sup>(1)</sup>	-	5	5
Goodwills et (badwills) avant affectation	229	(23)	206
Goodwills et (badwills) résiduels non affectés	-	-	136

(1) L'écart de valorisation entre les comptes consolidés et les comptes sociaux d'ERAMET s'explique par l'utilisation de cours de Bourse différents (comptes sociaux : basés sur le cours retenu dans le traité d'apport; comptes consolidés : basés sur le cours de Bourse du jour de l'opération).

## 2.2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation inclut 61 sociétés (au 31 décembre 2008 : 62), 59 sociétés intégrées globalement, 1 société intégrée proportionnellement et 1 société mise en équivalence (au 31 décembre 2008 : toutes intégrées globalement).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle	intérêts
<b>ERAMET</b>	<b>France</b>	<b>Consolidante</b>	-	-
<b>Nickel</b>				
Société Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Bay Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin Holding GmbH	Suisse	Intégration globale	100	100
<b>Manganèse</b>				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	83,63
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos Energi A/S	Norvège	Intégration globale	100	100

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Tinfos Titan A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Titanium & Iron A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway Kvinesdal A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos A/S	Norvège	Mise en équivalence	33,35	33,35
Comilog, SA	Gabon	Intégration globale	67,25	67,25
Setrag SA	Gabon	Intégration globale	83,88	56,66
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog International	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	Intégration globale	97,24	65,40
Erachem Comilog SA	Belgique	Intégration globale	100	67,25
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Comilog France	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	67,25
Miner Holding BV	Pays Bas	Intégration globale	100	67,25
Erachem Mexico SA	Mexique	Intégration globale	100	67,25
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	65,42
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
<b>Alliages</b>				
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
UKAD	France	Intégration proportionnelle	50	50
Airforge	France	Intégration globale	100	100
<b>Holding et divers</b>				
Eras SA	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

## Note 3. Présentation de l'état de la situation financière

Les obligations auparavant comptabilisées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les états de la situation financière et des tableaux de flux de trésorerie de l'exercice 2007 ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

La trésorerie nette telle que définie dans la note 19.6 est inchangée.

## Note 4. Goodwills

### 4.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	136	229	-
ERAMET Norway A/S	15	13	15
Eurotungstène Poudres (Etp)	6	6	6
Erasteel Stubs Ltd	-	5	6
Port Minéralier d'Owendo SA	-	5	-
Bear Metallurgical Corp.	-	2	2
Aubert & Duval (Ad)	3	3	3
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>264</b>	<b>33</b>
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(31)	(19)	(14)

Les goodwills des sociétés Aubert & Duval et Erasteel Stubs Ltd (branche Alliages) ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour respectivement 8 millions d'euros et 4 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur au cours des exercices 2003 et 2004. Au 31 décembre 2007, le goodwill de la société mexicaine Erachem Mexico SA (branche Manganèse) a été entièrement déprécié pour un montant de 2 millions d'euros.

### 4.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>264</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
Regroupements d'entreprises	(35)	239	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur de la période	(10)	(5)	(2)
Écarts de conversion et autres mouvements	(58)	(3)	(1)
<b>À la clôture</b>	<b>161</b>	<b>264</b>	<b>33</b>

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2008 comprennent le goodwill lié à l'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S représentant 229 millions d'euros et l'acquisition complémentaire de la société Port Minéralier d'Owendo SA au Gabon pour 10 millions d'euros. Ce dernier avait fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros représentant 50 % de sa valeur, le solde a été déprécié en 2009 pour tenir compte de la fin de la concession du port minéralier au 31 décembre 2009. En 2009,

l'acquisition complémentaire de la société norvégienne Eralloys Holding A/S explique les regroupements d'entreprises (note 2). Dans le cadre du test de perte de valeur réalisé sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Aciers rapides » d'Erasteel, le goodwill de la société Erasteel Stubs Ltd a été déprécié pour sa valeur résiduelle, soit 5 millions d'euros.

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2009.

## Note 5. Immobilisations incorporelles

### 5.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Domaine minier	414	(63)	-	351	329	292
Logiciels informatiques	47	(43)	-	4	6	6
Autres immobilisations incorporelles	91	(17)	(2)	72	5	10
En-cours, avances et acomptes	5	-	-	5	5	1
<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>(123)</b>	<b>(2)</b>	<b>432</b>	<b>345</b>	<b>309</b>

### 5.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>345</b>	<b>309</b>	<b>320</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	42	32	20
Amortissements et dépréciations de la période	(10)	(8)	(8)
Écarts de conversion et autres mouvements	55	12	(23)
<b>À la clôture</b>	<b>432</b>		
- Valeurs brutes	557	452	409
- Amortissements	(123)	(107)	(100)
- Dépréciations pour pertes de valeur	(2)	-	-

Le Groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 37, 14 et 300 millions d'euros (39, 15 et 275 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les investissements incluent les dépenses de géologie et les coûts d'exploration ou de prospection réalisés au préalable des ouvertures des sites miniers à l'exploitation, immobilisés conformément à la norme IAS 38. Il n'existe pas de droits relatifs à la prospection ou l'exploration supportés par le groupe ERAMET tels que définis par la norme IFRS 6.

Les investissements de la période (42 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Pt Weda Bay Nickel) pour 34 millions d'euros (25 millions d'euros en 2008), et à des logiciels informatiques pour 2 millions d'euros (4 millions d'euros en 2008).

En 2009, des immobilisations incorporelles classées en en-cours et liées au projet « Nobium » ont été dépréciées pour 2 millions d'euros.

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2009.

## 5.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT - DÉPENSES DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	39	58	37
dont dépenses de géologie :			
- nickel	12	19	12
- manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,5 %	1,3 %	1,0 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

## Note 6. Immobilisations corporelles

## 6.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Terrains et constructions	793	(425)	(11)	357	292	261
Installations industrielles et minières *	2 538	(1 423)	(111)	1 004	968	824
Autres immobilisations corporelles	529	(308)	(1)	220	190	164
En-cours, avances et acomptes	216	(1)	(1)	214	313	256
<b>Total</b>	<b>4 076</b>	<b>(2 157)</b>	<b>(124)</b>	<b>1 795</b>	<b>1 763</b>	<b>1 505</b>
* Dont :						
- Subventions d'investissement déduites				-	(1)	(1)
- Actifs de démantèlement – remise en état des sites (note 17.5)				76	79	69

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 6.3., et dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	-	(1)	(1)
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>



## 6.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>1 763</b>	<b>1 505</b>	<b>1 331</b>
Regroupements d'entreprises	(6)	101	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	244	387	299
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
Cessions de la période	(3)	(10)	(8)
Amortissements et dépréciations de la période	(242)	(221)	(158)
Écarts de conversion et autres mouvements	39	1	41
<b>À la clôture</b>	<b>1 795</b>	<b>1 763</b>	<b>1 505</b>
- Valeurs brutes	4 076	3 887	3 414
- Amortissements	(2 157)	(2 034)	(1 859)
- Dépréciations pour pertes de valeur	(124)	(90)	(50)

Dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés lors des exercices passés, des immobilisations corporelles, principalement dans les branches Manganèse et Alliages, ont été dépréciées respectivement à hauteur de 28 et 17 millions d'euros. En 2008, l'activité recyclage de la branche Manganèse a fait l'objet d'une dépréciation de 31 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur. Une dépréciation complémentaire de 4 millions d'euros a été constatée pour l'activité « Special Products » aux États-Unis. Dans la branche Nickel, des actifs non utilisés ont été dépréciés à hauteur de 7 millions d'euros. En 2009, après l'exercice d'un test de

perte de valeur sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel, une dépréciation exceptionnelle de 42 millions d'euros a été constatée.

La comptabilisation des engagements liés à la remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) et la dépollution des bassins de décantation aux États-Unis (branche Manganèse) a conduit à créer une composante spécifique en contrepartie de provisions pour remise en état des sites (note 17.5).

## 6.3. DÉTAIL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Extension production nickel – Société Le Nickel-SLN	3	7	33
Extension production manganèse – Comilog SA	20	31	11
Usine EMD en Chine – Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	8	1	3
Usine de transformation de lingots de titane – UKAD	1	-	-
Usine de calcination de catalyseurs au Canada – Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	-	13	26
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	-	-	-
Usine de production d'aciers en Chine – Erasteel Innovative Materials Ltd	-	-	6
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>52</b>	<b>79</b>

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Presse 40 000 tonnes – Airforge	77	(12)	-	65	68	72
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(12)	-	3	3	4
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(3)	-	4	4	5
53° Tour Montparnasse – ERAMET	5	(2)	-	3	3	3
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>84</b>

Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 19 – Emprunts.

## Note 7. Dépréciations d'actifs

Le groupe ERAMET est découpé au 31 décembre 2009 en 20 unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à différents sites de production des trois Branches d'activité :

- 3 UGT dans la branche Nickel ;
- 14 UGT dans la branche Manganèse ;
- 3 UGT dans la branche Alliages.

Les principales valeurs des goodwill inclus dans les valeurs nettes comptables des unités génératrices de trésorerie (UGT) testés au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations
<b>Unités génératrices de trésorerie</b>						
- Branche Nickel	6	-	6	-	6	-
- Activité « Poudres »	6	-	6	-	6	-
- Branche Manganèse	151	(14)	249	(7)	17	(2)
- Activité « Recyclage »	-	(2)	2	-	2	-
- Port Minéralier d'Owendo SA	-	(10)	5	(5)	-	-
- Erachem Mexico	-	(2)	-	(2)	-	(2)
- Activité Norvège (y.c. Tinfos)	151	-	242	-	15	-
Branche Alliages	4	(17)	9	(12)	10	(12)
- Activité « Aciers rapides »	-	(9)	5	(4)	6	(4)
- Activité « Produits élaborés forgés laminés »	3	(8)	3	(8)	3	(8)
- Activité « Produits matricés »	1	-	1	-	1	-
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>(31)</b>	<b>264</b>	<b>(19)</b>	<b>33</b>	<b>(14)</b>

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :
  - 12 % pour les activités minières,

- 10 % pour les activités métallurgiques ;

- les flux de trésorerie sont établis sur 5 ans et avec prise en compte valeur terminale. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les principales dépréciations constatées sont représentées par :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable avant dépréciation			Valeur d'utilité ou juste valeur		
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Unités génératrices de trésorerie</b>						
Branche Manganèse	159	164	77	98	99	49
- Activité « Special Products »	24	25	52	-	-	33
- Activité « Recyclage »	113	115	-	88	83	-
- Erachem Comilog SA	14	16	17	2	16	16
- Comilog Dunkerque	8	8	8	8	-	-
Branche Alliages	90	37	32	30	23	19
- Activité « Aciers rapides »	90	37	32	30	23	19
<b>Actifs individuels</b>						
Branche Nickel	-	7	-	-	-	-
Branche Manganèse	5	10	-	-	5	-
Branche Alliages	3	3	3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>221</b>	<b>112</b>	<b>128</b>	<b>127</b>	<b>68</b>

Les valeurs figurant dans cet état comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées.

Les dépréciations pour pertes de valeur concernent des goodwill pour 12 millions d'euros contre 19 millions d'euros (note 4) et des immobilisations

corporelles pour 124 millions d'euros contre 90 millions d'euros (note 6). Les variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

**Unités génératrices de trésorerie :**

Les variations des dépréciations des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont :

(en millions d'euros)	Total	Exercice 2009			Exercice 2008			
		Goodwills	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwills	Incorporel.	Corporelles
<b>À l'ouverture</b>	<b>(79)</b>	-	-	<b>(79)</b>	<b>(41)</b>	-	-	<b>(41)</b>
- Dépréciations de la période	<b>(44)</b>	(5)	-	(39)	(34)	-	-	(34)
- Écarts de conversion et autres mouvements	<b>2</b>	(2)	-	4	(4)	-	-	(4)
<b>À la clôture</b>	<b>(121)</b>	<b>(7)</b>	-	<b>(114)</b>	<b>(79)</b>	-	-	<b>(79)</b>

Les dépréciations dans la branche Manganèse comprennent principalement l'activité recyclage dépréciée en 2008 pour un montant de 31 millions d'euros et l'activité « Special Products » aux États-Unis pour un montant complémentaire de 4 millions d'euros (notes 6 et 24). En 2009, certaines activités ont fait l'objet de reprise de dépréciations : l'activité recyclage (7 millions d'euros) et la société Comilog Dunkerque (8 millions d'euros), alors que la société Erachem Comilog SA en Belgique a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 12 millions d'euros.

En 2009, les dépréciations dans la branche Alliages concernent essentiellement l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel pour un montant de 47 millions d'euros (notes 4, 6 et 24).

Il n'y a pas eu d'autres dépréciations significatives au titre de l'exercice 2009.

**Actifs individuels :**

La dépréciation de l'actif individuel de la branche Alliages/indice de perte de valeur correspond à la fermeture d'une ligne de production en Suède sans changement par rapport aux exercices antérieurs.

La dépréciation constatée en 2008 pour 7 millions d'euros dans la branche Nickel correspond essentiellement à des immobilisations corporelles non utilisées (note 24). Dans la branche Manganèse le goodwill de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA a fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros (notes 4 et 24) en 2008 et en 2009.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2009.

Une variation des taux d'actualisation ou des taux de croissance aurait une incidence sur les tests de juste valeur réalisés et comptabilisés en 2009 (note 24 – Autres produits et charges opérationnels), en contrepartie du résultat de la période, avant impôts, résumée ainsi :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	+ I %	- I %	+ 0,I %	- 0,I %
<b>Unités génératrices de trésorerie</b>				
Branche Manganèse	(14)	17	1	(1)
Branche Alliages	(12)	14	1	(1)
<b>Total</b>	<b>(26)</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>

Pour les autres unités génératrices de trésorerie (UGT) qui ne font pas l'objet de dépréciation au 31 décembre 2009, une augmentation de 1 % des taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire. Les variations de taux d'actualisation à partir desquelles une perte de valeur minimale pourrait être constatée sont présentées ci-après :

	Variations des taux d'actualisation
Branche Nickel	+ 2 % environ
Branche Manganèse	entre + 1 % et + 3 % environ
Branche Alliages	+ 3 % environ

## Note 8. Participations dans les entreprises associées

### 8.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>				Quote-part des capitaux propres		
Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	-	-	-	-	1
Tinfos A/S	Norvège	33,35 %	-	21	-	-
<b>Total</b>			-	21	-	1

La société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA, auparavant mise en équivalence à hauteur de 36,35 %, est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 suite à l'acquisition complémentaire de 60,89 % des titres.

Après la réalisation de la seconde phase annoncée le 14 mai 2009, la participation dans la société Tinfos A/S a été portée de 55,78 % à 33,35 % (note 2).

### 8.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	-	1	3
Regroupements d'entreprises	20	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	(1)
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	-	-	-
Dividendes distribués	-	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	-
<b>À la clôture</b>	21	-	1

## Note 9. Titres de participations non consolidés

### 9.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>			Valeurs brutes		Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Sociétés	Pays	% détention		Dépréciations	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Tinfos International A/S	Norvège	100 %	16	-	16	33	-
Brown Europe	France	100 %	8	-	8	8	8
UKAD	France	50 %	-	-	-	4	-
Tinfos Aqua A/S	Norvège	100 %	-	-	-	3	-
Aubert & Duval USA Inc. (ex-Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	(1)	2	3	3
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	-	3	3	2
Erasteel UK Ltd	Grande-Bretagne	100 %	3	-	3	-	-
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	(1)	2	3	3
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	100 %	3	-	3	3	2
La Petite-Faye	Nouvelle-Calédonie	100 %	2	-	2	2	2
SOMIVAB	Gabon	83 %	2	-	2	1	-
ERAMET Research (ex-Crt)	France	100 %	1	-	1	1	1
ERAMET Ingénierie (ex-Tec)	France	100 %	1	-	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	-	1	1	1
ERAMET Korea Ltd	Corée du Sud	-	-	-	-	-	1
ERAMET Latin America	Brésil	-	-	-	-	-	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	13	(7)	6	8	10
<b>Total</b>			<b>59</b>	<b>(9)</b>	<b>50</b>	<b>74</b>	<b>35</b>

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation déterminées sur la base de la quote-part de situation nette détenue, le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur.

Les titres de participations non consolidés incluent les sociétés déconsolidées en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe. Ces titres sont valorisés à leur valeur d'équivalence à la date de déconsolidation.

Les titres des sociétés Erasteel Italiana Srl, Traitement Compression Service (TCS) et ERAMET North America Inc. (ex-LNI Inc.) ont été cédés en 2007 et les résultats de cession sont comptabilisés en autres produits et charges financiers (note 25.2).

En 2008, les regroupements d'entreprises s'expliquent essentiellement par l'acquisition au 1<sup>er</sup> août des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2). La société Tinfos International A/S détenue à 100 % par Eralloys Holding A/S, regroupant notamment les activités de négoce international de produits métallurgiques pour les industries de la sidérurgie et de la fonderie au travers de sa filiale luxembourgeoise, était en cours de cession et n'est donc pas consolidée : ses titres avaient été évalués à leur valeur comptable et classés en titres de participations non consolidés pour un montant de 33 millions d'euros.

La société Tinfos International A/S a fait l'objet d'une cession début janvier 2010 pour un montant estimé de 16 millions d'euros.

## 9.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>74</b>	<b>35</b>	<b>37</b>
Regroupements d'entreprises	(21)	38	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	1	6	1
Cessions de la période	(1)	(2)	(6)
Dépréciations de la période en résultats	(4)	(2)	2
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(1)	1
<b>À la clôture</b>	<b>50</b>	<b>74</b>	<b>35</b>

Les regroupements d'entreprises comprennent l'ajustement de la juste valeur des titres Tinfos International A/S pour 17 millions d'euros.

Les états financiers simplifiés (comptes statutaires) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2008 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (Base : comptes 31 décembre 2008)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH	Brown Europe	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	37	30	19	10	13
Résultat opérationnel courant	6	-	3	1	-
Résultat net	1	-	2	-	-
Actif immobilisé	1	1	6	-	6
Besoin en fonds de roulement	6	1	10	-	(1)
Situation nette	(6)	(1)	(18)	(4)	(4)
Provisions	(1)	(1)	-	-	(1)
Endettement financier net	-	-	2	4	-

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés industrielles filiales de SIMA (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

## Note 10. Autres immobilisations financières

## 10.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Dépôts et cautionnements	33	(14)	19	32	13
Actifs de régimes de retraite	4	-	4	5	-
Prêts financiers au personnel	5	-	5	6	6
Comptes courants – Tinfos International A/S	8	-	8	7	-
Comptes courants – Fjellsikring A/S	-	-	-	2	-
Comptes courants – Enercal	2	-	2	2	-
Comptes courants – ERAMET International & filiales	3	-	3	1	1
Placements financiers/retraites américaines	2	-	2	2	2
Comptes courants – A&D Mold and DIE Technology	2	-	2	2	-
Comptes courants – Stahlschmidt GmbH	1	(1)	-	-	2
Comptes courants – Bronzavia Industries	2	(2)	-	-	-
Comptes courants – Somivab	1	-	1	-	-
Autres prêts et comptes courants financiers	6	(2)	4	4	2
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>(19)</b>	<b>50</b>	<b>63</b>	<b>26</b>

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

Les dépôts et cautionnements comprennent depuis le 10 octobre 2008 14 millions d'euros (20 millions de dollars) versés par ERAMET au titre de

l'option d'achat portant sur 75,1 % du projet minier de manganèse d'Otjozundu en Namibie, ce dernier ayant été entièrement déprécié en 2009 en raison de la décision prise d'abandonner le projet. Et 16 millions d'euros de dépôts supplémentaires versés par ERAMET au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de Exane BNP Paribas (note 14).

### 10.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>63</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
Regroupements d'entreprises	(1)	10	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	3	24	(4)
Dépréciations de la période	(16)	-	1
Écarts de conversion et autres mouvements	1	3	(1)
<b>À la clôture</b>	<b>50</b>	<b>63</b>	<b>26</b>
Détail des dépréciations :			
- <b>À l'ouverture</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>
- Dépréciations	(16)	-	(1)
- Reprises de dépréciations utilisées	-	-	2
- Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
- Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
- <b>À la clôture</b>	<b>(19)</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>

### 10.3. PAR DEVISE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Euro	16	26	16
Dollar américain	11	17	3
Franc CFA	1	1	1
Franc pacifique	8	8	6
Couronne norvégienne	14	11	-
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>63</b>	<b>26</b>

### 10.4. PAR TAUX D'INTÉRÊT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Sans intérêts	21	39	10
Taux d'intérêts fixes	15	13	5
Taux d'intérêts variables	14	11	11
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>63</b>	<b>26</b>

Les éléments sans intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

## Note 11. Stocks

### II.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Matières premières	281	538	256
Marchandises et produits finis	307	357	311
En-cours et semi-finis	214	324	321
Consommables et pièces de rechange	22	23	17
<b>Total</b>	<b>824</b>	<b>1 242</b>	<b>905</b>
Dont dépréciations	(113)	(163)	(112)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 29 – Engagements hors bilan.

### II.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>1 242</b>	<b>905</b>	<b>769</b>
Regroupements d'entreprises	-	121	-
Autres mouvements de périmètre	(3)	-	-
Mouvements de fonds de roulement	(506)	324	141
Dépréciations de la période	51	(51)	14
Écarts de conversion et autres mouvements	40	(57)	(19)
<b>À la clôture</b>	<b>824</b>	<b>1 242</b>	<b>905</b>
Détail des dépréciations :			
- <b>À l'ouverture</b>	<b>(163)</b>	<b>(112)</b>	<b>(131)</b>
- Dépréciations	(73)	(91)	(34)
- Reprises de dépréciations utilisées	124	40	48
- Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
- Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	5
<b>À la clôture</b>	<b>(113)</b>	<b>(163)</b>	<b>(112)</b>

Le Groupe a ajusté ses productions 2009 pour faire face à la baisse de la demande sur ses principaux marchés et pour résorber les excédents de stocks de fin 2008. Cela s'est traduit par une baisse de 418 millions d'euros principalement dans les branches Manganèse et Alliages.



## Note 12. Clients et autres actifs

### 12.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007
Créances clients	400	(36)	364	439	554
Créances fiscales et sociales	59	-	59	62	50
Autres créances d'exploitation	100	(40)	60	74	51
Créances d'immobilisations	16	-	16	9	1
Dividendes à recevoir	1	-	1	-	-
Charges constatées d'avance	19	-	19	19	25
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>(76)</b>	<b>519</b>	<b>603</b>	<b>681</b>
- Actifs non courants	5	-	5	6	6
- Actifs courants	590	(76)	514	597	675

### 12.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>603</b>	<b>681</b>	<b>637</b>
Regroupements d'entreprises	-	79	-
Autres mouvements de périmètre	(2)	-	-
Mouvements de fonds de roulement	(43)	(136)	52
Dépréciations de la période	(23)	7	(4)
Écarts de conversion et autres mouvements	(16)	(28)	(4)
<b>À la clôture</b>	<b>519</b>	<b>603</b>	<b>681</b>
Détail des dépréciations des créances :			
- <b>À l'ouverture</b>	<b>(54)</b>	<b>(37)</b>	<b>(34)</b>
- Dépréciations	(30)	(15)	(17)
- Reprises de dépréciations utilisées	7	22	13
- Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
- Regroupements d'entreprises	-	(24)	-
- Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	1
- <b>À la clôture</b>	<b>(76)</b>	<b>(54)</b>	<b>(37)</b>

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 5 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2008 correspondent à une créance de Setrag SA sur l'État gabonais liée au contrat de concession. Malgré la crise, le Groupe a maintenu ses délais moyens de paiements clients. Les ventes du dernier trimestre, bien qu'en léger redressement par

rapport au début 2009 dans les branches Manganèse et Nickel, sont restées inférieures à celles de fin 2008. Cela se traduit par une baisse du poste clients de 75 millions d'euros.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

La société Aubert & Duval, filiale à 100 % du Groupe, a conclu le 5 juillet 2007 un contrat de titrisation de créances avec un établissement bancaire pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars US. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Les créances cédées sont déconsolidées pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients – Factures cédées et déconsolidées	(66)	(119)	(112)
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	23	26	16

L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée et aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif n'a été constatée durant l'exercice ou n'est prévue.

## Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

### 13.1. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

#### 13.1.1. Par nature

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

#### 13.1.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>388</b>	<b>144</b>	<b>103</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	257	41
Cessions de la période	(3)	-	-
Dépréciations de la période en résultats	-	-	-
Variation de la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	20	(13)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
<b>À la clôture</b>	<b>405</b>	<b>388</b>	<b>144</b>

Au 31 décembre 2008, une variation de juste valeur de 13 millions d'euros concernant des obligations (valeur nominale de 401 millions d'euros) a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2009, une variation positive de 20 millions d'euros a été constatée en contrepartie des capitaux propres.

## 13.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

### 13.2.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nette 31/12/2007
Trésorerie	59	-	59	75	57
Équivalents de trésorerie	757	(4)	753	869	905
<b>Total</b>	<b>816</b>	<b>(4)</b>	<b>812</b>	<b>944</b>	<b>962</b>

### 13.2.2. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Euro	657	716	871
Dollar américain	120	61	69
Yuan Ren Min Bi (Chine)	15	17	15
Couronne norvégienne	14	140	2
Autres devises	6	10	5
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>944</b>	<b>962</b>

### 13.2.3. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Sans intérêt	14	72	16
Taux d'intérêts fixes	22	24	24
Taux d'intérêts variables	776	848	922
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>944</b>	<b>962</b>

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie, essentiellement gérés par la société Metal Securities, sont composés de valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 651 millions d'euros (contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2008) rémunérés sur la base du taux EONIA (Euro OverNight Index Average), de titres de créances négociables pour un montant total de

75 millions d'euros (contre 492 millions d'euros au 31 décembre 2008) rémunérés sur la base du taux EONIA.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

## Note 14. Capitaux propres

### 14.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 26 369 813 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2009				Exercice 2008				Exercice 2007			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres
<b>Actions nominatives</b>												
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	36,43	9 606 007	43,50	19 208 922	36,64	9 604 138	43,97	19 207 474	37,07	9 603 338	44,21	19 206 674
AREVA	25,63	6 757 277	30,60	13 514 554	25,78	6 757 277	30,94	13 514 554	26,08	6 757 277	31,11	13 514 554
S.T.C.P.I.	4,06	1 070 586	4,85	2 141 172	4,08	1 070 586	4,90	2 141 172	4,13	1 070 586	4,93	2 141 172
Holta Investment SA	0,48	126 978	0,29	126 978	0,76	198 126	0,45	198 126	-	-	-	-
ERAMET SA	0,31	81 732	-	-	1,49	389 475	-	-	1,32	340 786	-	-
Fonds Actions ERAMET SA	0,09	22 610	0,10	42 220	0,07	19 610	0,09	39 220	0,16	40 470	0,19	80 940
Autres	1,46	384 308	1,83	807 139	1,43	373 863	1,79	784 108	1,64	424 720	1,91	831 284
<b>Total actions nominatives</b>	<b>68,45</b>	<b>18 049 498</b>	<b>81,16</b>	<b>35 840 985</b>	<b>70,24</b>	<b>18 413 075</b>	<b>82,14</b>	<b>35 884 654</b>	<b>70,40</b>	<b>18 237 177</b>	<b>82,35</b>	<b>35 774 624</b>
Autres actions au porteur	31,55	8 320 315	18,84	8 320 315	29,76	7 802 156	17,86	7 802 156	29,60	7 668 444	17,65	7 668 444
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>100,00</b>	<b>26 369 813</b>	<b>100,00</b>	<b>44 161 300</b>	<b>100,00</b>	<b>26 215 231</b>	<b>100,00</b>	<b>43 686 810</b>	<b>100,00</b>	<b>25 905 621</b>	<b>100,00</b>	<b>43 443 068</b>
Actions à droit de vote simple	32,53 %	8 578 326	19,42 %	8 578 326	33,35 %	8 743 652	20,01 %	8 743 652	32,30 %	8 368 174	19,26 %	8 368 174
Actions à droit de vote double	67,47 %	17 791 487	80,58 %	35 582 974	66,65 %	17 471 579	79,99 %	34 943 158	67,70 %	17 537 447	80,74 %	35 074 894

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

### 14.1.1. Dividendes

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Dividendes nets (en euros par action)	5,25	6,00	2,90	2,10
Rémunération globale (en euros par action)	5,25	6,00	2,90	2,10
<b>Distribution nette totale (en millions d'euros)</b>	<b>136</b>	<b>154</b>	<b>74</b>	<b>54</b>

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET SA s'élèvent à 1 079 millions d'euros, avant affectation du résultat 2009 (1 070 millions d'euros au 31 décembre 2008).

### 14.1.2. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2009, ERAMET détenait 81 732 actions propres (389 475 actions au 31 décembre 2008). En juillet 2007, après l'application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, ERAMET a reçu 252 885 actions (note 27) ; ces actions ont été annulées

par décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2009. 49 626 actions (53 689 actions au 31 décembre 2008) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
<b>Situation au 31 décembre 2006</b>		<b>16 862</b>	<b>63 078</b>	<b>50 317</b>	<b>130 257</b>
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
- prescriptions/options d'achats – Plans 1999		-	(32 584)	32 584	-
- autres attributions			-		-
Levées d'options d'achat – Plans 1999		-	(30 494)	-	(30 494)
Achats		69 332	-	252 885	322 217
Ventes		(81 194)	-	-	(81 194)
<b>Situation au 31 décembre 2007</b>		<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>335 786</b>	<b>340 786</b>
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %
Affectation à des stock-options :					
- attribuées		-	-	-	-
- autres		-	-	-	-
Levées d'options d'achat		-	-	-	-
Achats		210 141	-	-	210 141
Ventes		(161 452)	-	-	(161 452)
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>		<b>53 689</b>	<b>-</b>	<b>335 786</b>	<b>389 475</b>
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
- attributions/actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
- attributions/futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Levées d'options d'achat		-	-	-	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions/réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions/acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>		<b>49 626</b>	<b>32 106</b>	<b>-</b>	<b>81 732</b>
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %

Les achats de titres classés dans la rubrique « autres objectifs » en 2007 incluaient les 252 885 actions ERAMET reçues de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) en échange de 4 % des titres de la Société Le Nickel-SLN (notes 15 et 28).

## 14.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACHATS D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

## 14.2.1. Options de souscription

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2009	Exercées en 2009	Prescrites en 2009	Restant à exercer à compter du 01/01/2010	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2010	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2009							
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	5	153 000	(145 250)	(3 750)	(4 000)	-	-	11/12/2009 <sup>(1)</sup>
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	41	130 000	(70 331)	(16 229)	-	43 440	32	15/12/2012 <sup>(2)</sup>
<b>Total</b>						<b>283 000</b>	<b>(215 581)</b>	<b>(19 979)</b>	<b>(4 000)</b>	<b>43 440</b>		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

La levée de 19 979 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 58,62 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

## 14.2.2. Actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2009	Attribuées définitivement en 2009	Prescrites En 2009	Restant à exercer à compter du 01/01/2010	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2010	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2009							
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	-	14 000	(14 000)	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	1	10 000	-	(10 000)	-	-	-	-
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	59	16 000	(170)	(15 830)	-	-	-	-
4	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 766	73 830	-	-	-	73 830	14 766	29/07/2011
<b>Total</b>						<b>113 830</b>	<b>(14 170)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73 830</b>		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13 décembre 2007, 2 = 25 avril 2009, 3 = 23 juillet 2009 et 4 = 29 juillet 2011.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13 décembre 2009, 2 = 25 avril 2011, 3 = 23 juillet 2011 et 4 = 29 juillet 2013.

## 14.3. PAIEMENTS FONDÉS SUR LES ACTIONS

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 3 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2008) comptabilisée au compte de résultat au niveau du Résultat Opérationnel Courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition ou d'attribution des droits correspond à la date du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans sont dénoués en actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme

IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions. Ainsi, seuls les plans d'options de souscription attribués lors des Conseils d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 2, note 14.2.1) et l'ensemble des plans d'actions gratuites (note 14.2.2.) rentrent dans l'application de la norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle Black & Scholes. Elles sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon OT sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (euros)	Maturité (années)	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (euros)	Charge comptable des plans sur 3 ans			
								Totale	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Plan n° 1 – note 14.2.2.	14 000	gratuites	4	40,00 %	2,80 %	3,28 %	68,04	0,9	-	-	0,4
Plan n° 2 – note 14.2.2.	10 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	155,19	1,6	0,3	0,8	0,5
Plan n° 3 – note 14.2.2.	16 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	194,10	3,1	0,9	1,5	0,7
Plan n° 4 – note 14.2.2.	73 830	gratuites	4	n/a	2,50 %	2,35 %	151,48	10,9	1,5	-	-

## Note 15. Part des participations ne donnant pas le contrôle

### 15.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
		Résultat	Total	Total	Total
Société Le Nickel-SLN	44 %	(32)	629	661	640
Comilog SA	32,75 %	43	284	267	183
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	44,22 %	(5)	-	124	-
Strand Minerals (Indonesia) Inc.	33,4 %	(1)	39	-	-
Pt Weda Bay Nickel Ltd	10 %	-	14	14	14
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	30 %	(3)	-	3	3
Interforge	6 %	-	1	1	1
Autres sociétés	-	2	3	1	-
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>970</b>	<b>1 071</b>	<b>841</b>

### 15.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>1 071</b>	<b>841</b>	<b>525</b>
Regroupements d'entreprises	(97)	136	-
Autres mouvements de périmètre	-	1	45
Dividendes distribués	(27)	(51)	(33)
Résultat de la période	4	161	232
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	11	4	78
Écarts de conversion et autres mouvements	8	(21)	(6)
<b>À la clôture</b>	<b>970</b>	<b>1 071</b>	<b>841</b>

Les autres mouvements de périmètre de 2007 correspondent à la levée d'option de 4 % des titres de la Société Le Nickel-SLN intervenue le 23 juillet 2007 dans le cadre du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) (note 27).

Les regroupements d'entreprises des années 2008 et 2009 correspondent à l'acquisition en deux phases, fin juillet 2008 et fin mai 2009, des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2).

Les autres mouvements de périmètre de l'exercice 2009 comprennent la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à Mitsubishi Corporation (note 2).

## Note 16. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel. L'évaluation des engagements est effectuée chaque année sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

- **Belgique :**
  - régime de retraite prévoyant le versement d'une rente à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement ;
  - médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.
- **États-Unis :**
  - régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en préretraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime ;
  - régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée ;
  - régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.
- **France :**
  - régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire ;
  - régime de frais médicaux pour les salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société ERAMET ;
  - médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté ;
  - régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société ERAMET.
- **Gabon :**
  - régime de retraite prévoyant le versement après trois années d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté ;

- régime prévoyant le versement après deux ans d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des 12 derniers mois par année d'ancienneté ;

- médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

- **Mexique :**
  - indemnité de fin de carrière représentant 12 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté.
- **Norvège :**
  - médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite ;
  - indemnités de fin de carrière ;
  - plan de préretraite : régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés,
  - plan de retraite complémentaire : trois régimes à prestations définies qui couvrent les salariés à partir de 67 ans.
- **Nouvelle-Calédonie :**
  - régime de retraite prévoyant le versement d'un capital selon le salaire et l'ancienneté ;
  - primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les 5 et 10 ans et calculées en pourcentage du salaire de base ;
  - médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 15-20, 22,5-30, 26,1/4-35 et 30-40 ans d'ancienneté.
- **Royaume-Uni :**
  - régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.
- **Suède :**
  - régime de retraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente correspondant à un pourcentage (supérieur à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe ERAMET au titre des régimes à prestations définies présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (34 % des engagements), en France (29 % des engagements), en Norvège (21 % des engagements) et en Nouvelle-Calédonie (8 % des engagements).



Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2009	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,4 % – 5,9 %	5,75 % – 8,7 %	5 %	5,8 %
Taux d'inflation	2 % – 3,75 %	2,5 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	3 % – 4,25 %	3 % – 5 %	4 %	4 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,5 % – 6,4 %	7,8 % – 8,5 %	4,5 %	n/a

Au 31 décembre 2008	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	2,6 % – 5,9 %	6 % – 8,3 %	5,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 3,2 %	2,2 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,75 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Au 31 décembre 2007	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	4,3 % – 5,25 %	6,25 % – 7,9 %	5,25 %	6,5 %
Taux d'inflation	1,9 % – 3,2 %	2,1 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5,75 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs du régime			Valeur actuarielle des obligations			Situation financière Surplus/(déficit)		
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Régimes de retraite	144	133	99	202	206	130	(58)	(73)	(31)
Indemnités de fin de carrière	44	39	44	87	85	76	(43)	(46)	(32)
Médailles et gratifications	-	-	-	26	23	19	(26)	(23)	(19)
Régimes de frais médicaux	-	-	-	23	24	22	(23)	(24)	(22)
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>172</b>	<b>143</b>	<b>338</b>	<b>338</b>	<b>247</b>	<b>(150)</b>	<b>(166)</b>	<b>(104)</b>

(en millions d'euros)	(Gains)/pertes actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif)/passif		
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Régimes de retraite	14	33	(6)	4	7	-	40	33	37
Indemnités de fin de carrière	5	7	-	3	3	-	35	36	32
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	26	23	19
Régimes de frais médicaux	-	-	(2)	-	-	-	23	24	24
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>40</b>	<b>(8)</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>124</b>	<b>116</b>	<b>112</b>
Provisions							128	121	112
Actifs de régimes de retraite/ Autres actifs financiers (note 9)							4	5	-

La totalité des engagements se montent à 338 millions d'euros au 31 décembre 2009 (338 millions d'euros au 31 décembre 2008) et la juste valeur des actifs de régime à 188 millions d'euros au 31 décembre 2009 (172 millions d'euros au 31 décembre 2008). La situation nette (excédent/déficit) des régimes qui est de 150 millions d'euros au 31 décembre 2009 (166 millions d'euros au 31 décembre 2008) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (26 millions d'euros au 31 décembre 2009). Les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur

des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 87 millions d'euros (81 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
<b>Actions</b>	<b>63</b>	<b>34 %</b>	<b>50</b>	<b>29 %</b>	<b>70</b>	<b>49 %</b>
Europe	17	9 %	13	8 %	18	13 %
Amérique du Nord	45	24 %	36	21 %	50	35 %
Nouvelle-Calédonie	1	1 %	1	1 %	2	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
<b>Obligations</b>	<b>104</b>	<b>55 %</b>	<b>86</b>	<b>50 %</b>	<b>57</b>	<b>40 %</b>
Europe	69	37 %	53	31 %	22	15 %
Amérique du Nord	28	15 %	26	15 %	30	21 %
Nouvelle-Calédonie	7	4 %	7	4 %	5	3 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
<b>Autres placements</b>	<b>21</b>	<b>11 %</b>	<b>36</b>	<b>21 %</b>	<b>16</b>	<b>11 %</b>
Europe	20	11 %	35	20 %	14	10 %
Amérique du Nord	-	-	1	1 %	1	1 %
Nouvelle-Calédonie	1	1 %	-	-	1	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>100 %</b>	<b>172</b>	<b>100 %</b>	<b>143</b>	<b>100 %</b>

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

Les variations de l'exercice des provisions pour avantages au personnel sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>116</b>	<b>112</b>	<b>125</b>
Regroupements d'entreprises	-	15	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	-
<b>Charges comptabilisées</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>10</b>
- coûts des services rendus	9	11	8
- charges d'intérêts nets	17	15	13
- rendements des actifs de couverture	(10)	(10)	(9)
- amortissements des écarts actuariels et des services passés	18	15	-
- autres	(1)	(4)	(2)
Cotisations versées	(27)	(33)	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	3	(5)	(4)
<b>À la clôture</b>	<b>124</b>	<b>116</b>	<b>112</b>

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2009 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière Surplus/(déficit)	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/ Passif
<b>Situation au 31 décembre 2006</b>	<b>269</b>	<b>143</b>	<b>(126)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>125</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	7	7		(9)	(1)	10
- coûts des services rendus	8	-	(8)	-	-	8
- charges d'intérêts nets	13	-	(13)	-	-	13
- rendements des actifs de couverture	-	11	11	(2)	-	(9)
- amortissements des écarts actuariels	(7)	-	7	(7)	-	-
- amortissements des services passés	(1)	-	1	-	(1)	-
- autres	(6)	(4)	2	-	-	(2)
Cotisations versées	(17)	2	19	-	-	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	(12)	(9)	3	1	-	(4)
<b>Situation au 31 décembre 2007</b>	<b>247</b>	<b>143</b>	<b>(104)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>112</b>
Regroupements d'entreprises	43	28	(15)	-	-	15
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	78	(7)	(85)	48	10	27
- coûts des services rendus	11	-	(11)	-	-	11
- charges d'intérêts nets	15	-	(15)	-	-	15
- rendements des actifs de couverture	-	10	10	-	-	(10)
- amortissements des écarts actuariels	22	(26)	(48)	48	-	-
- amortissements des services passés	26	-	(26)	-	11	15
- autres	4	9	5	-	(1)	(4)
Cotisations versées	(17)	16	33	-	-	(33)
Écarts de conversion et autres mouvements	(13)	(8)	5	-	-	(5)
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>	<b>338</b>	<b>172</b>	<b>(166)</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>116</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	1	-	-	(1)
Charges comptabilisées	13	4	(9)	(21)	(3)	33
- coûts des services rendus	9	-	(9)	-	-	9
- charges d'intérêts nets	17	-	(17)	-	-	17
- rendements des actifs de couverture	-	14	14	(4)	-	(10)
- amortissements des écarts actuariels	(5)	-	5	(18)	-	13
- amortissements des services passés	2	-	(2)	-	(3)	5
- autres	(10)	(10)		1		(1)
Cotisations versées	(21)	6	27	-	-	(27)
Écarts de conversion et autres mouvements	9	6	(3)	-	-	3
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>338</b>	<b>188</b>	<b>(150)</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>124</b>

La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Valeur actuarielle des obligations	338	338	247
Juste valeur des actifs du régime	188	172	143
<b>(Surplus)/déficit</b>	<b>150</b>	<b>166</b>	<b>104</b>
Écart d'expérience sur les obligations	(42)	9	7
Autres écarts sur les obligations	37	10	(14)
Écart d'expérience sur les actifs	(4)	(27)	2
Autres écarts sur les actifs	-	-	-

Une variation d'un point de taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 2 millions d'euros sur l'engagement et aucun impact significatif sur la charge de la période, principalement aux États-Unis.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation ou du taux d'inflation aurait une incidence de respectivement moins 3 millions d'euros et plus 11 millions d'euros sur l'engagement et aucune incidence majeure sur la charge de l'exercice.

Le montant des cotisations prévisionnelles attendues et des prestations à verser par le Groupe pour l'année 2010 au titre des régimes postérieurs à l'emploi est estimé à 20 millions d'euros.

## Note 17. Provisions

### 17.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Personnel	10	20	23
Grands contentieux	-	-	-
Risques environnementaux et remise en état de sites	254	258	225
Autres risques et charges	79	25	38
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>303</b>	<b>286</b>
- Part à plus d'un an	314	271	255
- Part à moins d'un an	29	32	31

### 17.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>303</b>	<b>286</b>	<b>199</b>
Regroupements d'entreprises	(7)	11	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
- Dotations (reprises) de la période	50	(14)	30
- dotations de la période	71	27	74
- (reprises) de la période – partie utilisée	(28)	(44)	(42)
- (reprises) de la période – partie non utilisée	(2)	(7)	(8)
- charges de désactualisation	9	10	6
Actifs de démantèlement	2	18	60
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	2	(3)
<b>À la clôture</b>	<b>343</b>	<b>303</b>	<b>286</b>

### 17.3. PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Restructurations et plans sociaux	5	13	7
Autres risques et charges sociaux	5	7	16
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
- Part à plus d'un an	4	7	15
- Part à moins d'un an	6	13	8

**Restructurations et plans sociaux** : Tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces engagements est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Plan social Aubert et Duval	-	1	2
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	5	11	5
Autres restructurations et plans sociaux – branche Alliages	-	1	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>7</b>

Et les variations de l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(8)	6	(2)
- dotations de la période	-	8	-
- (reprises) de la période – partie utilisée	(7)	(2)	(2)
- (reprises) de la période – partie non utilisée	(1)	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
<b>À la clôture</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>7</b>

L'augmentation des restructurations en 2008 concerne l'activité « Special Products » de la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis (branche Manganèse) représentant un coût provisionné de 7 millions d'euros. La réalisation des plans sociaux en France, en Belgique et en Norvège dans les

branches Alliages et Manganèse a contribué à la diminution du montant des provisions pour restructurations au 31 décembre 2009 (5 millions d'euros contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2008).

**Autres risques et charges sociaux** : Ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(2)	(10)	1
- dotations de la période	3	4	7
- (reprises) de la période – partie utilisée	(5)	(14)	(6)
- (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	(1)
<b>À la clôture</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>16</b>

## 17.4. GRANDS CONTENTIEUX

Suite à un protocole d'accord transactionnel signé début 2008 entre Comilog SA et certaines de ses filiales et le groupe Carlo Tassara mettant un terme définitif à l'ensemble des litiges (notamment le règlement des actions Comilog France – ex-SFPO, le règlement des dividendes et des

bons non convertibles), les provisions pour grands contentieux constituées en 1996/1997 ont été utilisées en complément des dettes dues par Comilog SA et ses filiales sans impact sur le résultat. Le règlement de la transaction est intervenu le 15 février 2008.

## 17.5. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET REMISE EN ÉTAT DES SITES

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Risques environnementaux	28	38	27
Remise en état des sites <sup>(1)</sup>	226	220	198
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>258</b>	<b>225</b>
(1) Dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	156	146	122
- Part à plus d'un an	247	249	216
- Part à moins d'un an	7	11	9

**Risques environnementaux** : La provision se monte au 31 décembre 2009 à 28 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2008) et concerne essentiellement la branche Manganèse (12 millions d'euros contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2008) et la branche Alliages pour 10 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2008).

L'augmentation en 2008 provient essentiellement de l'intégration au 1<sup>er</sup> août 2008 des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S pour 11 millions d'euros qui correspond à l'évaluation des risques réalisée par un

cabinet externe. Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2009, la provision a été ajustée à 4 millions d'euros, en contrepartie du goodwill.

Dans la branche Manganèse, des provisions ont été constituées au titre des dispositions ou obligations réglementaires légales en matière environnementale. À Marietta aux États-Unis, les provisions couvrent les obligations concernant notamment les bassins de décantation. Ces provisions ont été évaluées sur la base de rapports d'expert et d'analyses techniques ; elles sont classées en remise en état des sites.

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>38</b>	<b>27</b>	<b>25</b>
Regroupements d'entreprises	(7)	11	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(3)	(1)	2
- dotations de la période	2	1	6
- (reprises) de la période – partie utilisée	(5)	(2)	(4)
- (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	-
<b>À la clôture</b>	<b>28</b>	<b>38</b>	<b>27</b>

**Remise en état des sites** : Les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 173 millions d'euros (31 décembre 2008 : 161 millions d'euros), la société Comilog SA au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 6 millions d'euros (31 décembre 2008 : 6 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 23 millions d'euros (31 décembre 2008 : 24 millions d'euros). L'ajustement de la provision en Nouvelle-Calédonie sur les trois exercices s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. Pour les centres en exploitation, un actif de démantèlement a été constitué à hauteur de 60 millions d'euros en 2007, 18 millions d'euros en 2008 et - 5 millions d'euros en 2009. En 2009, une provision a été constituée au titre de la fermeture éventuelle à un horizon de 30 années de l'usine de Doniambo pour un montant de 7 millions d'euros. À Boulogne-sur-Mer, des provisions

ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (note 17.6).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur en moyenne 9 années (avec une durée maximum de 14 ans) en Nouvelle-Calédonie, 8 années (avec une durée maximum de 15 ans) au Gabon et 63 années (avec une durée maximum de 72 ans) aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 5 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 5,8 % au Gabon et au taux de 5,75 % aux États-Unis. Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une diminution de 24 millions d'euros et une augmentation de 29 millions d'euros sur les provisions.

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>220</b>	<b>198</b>	<b>95</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>46</b>
- dotations de la période	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>50</b>
- (reprises) de la période – partie utilisée	<b>(4)</b>	<b>(14)</b>	<b>(10)</b>
- (reprises) de la période – partie non utilisée	<b>(1)</b>	-	-
- charges de désactualisation	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
Actifs de démantèlement	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>60</b>
Écarts de conversion et autres mouvements	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>
<b>À la clôture</b>	<b>226</b>	<b>220</b>	<b>198</b>

### 17.6. AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment 42 millions d'euros (60 millions de dollars) au titre des risques financiers liés aux options de vente consenties par ERAMET à Mitsubishi Corporation lors de la cession de 33,4 % des titres Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd (note 2 – Périmètre de consolidation).

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent également divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2008), des risques/litiges commerciaux (12 millions d'euros contre 6 millions d'euros à fin 2007), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 1 million d'euros (contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2008) et les provisions pour franchises d'assurances pour 5 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	<b>58</b>	<b>(12)</b>	<b>(11)</b>
- dotations de la période	<b>65</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
- (reprises) de la période – partie utilisée	<b>(7)</b>	<b>(12)</b>	<b>(14)</b>
- (reprises) de la période – partie non utilisée	-	<b>(7)</b>	<b>(8)</b>
- charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>
<b>À la clôture</b>	<b>79</b>	<b>25</b>	<b>38</b>

### 17.7. PASSIFS ÉVENTUELS

La société américaine Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (GCMC) a constaté fin 2009 que des déclarations faites au TCEQ (Texas Commission for Environment Quality) concernant certains rejets étaient fausses depuis plusieurs années. GCMC a informé la TCEQ de cet état de fait. Une enquête administrative et judiciaire est en cours.

Par ailleurs, la TCEQ a débuté avec GCMC un processus (Consent Decree) de revue des conditions d'application du Permis d'Exploiter de GCMC. Les autorités ont relevé un certain nombre de points devant être corrigés et les ont soumis à GCMC. Un examen croisé entre GCMC et la TCEQ de ces différents points est en cours.

### 17.8. LITIGES EN COURS

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel (à l'exception de l'instance Carlo Tassara France décrite au paragraphe 34 – Autres informations) ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

## Note 18. Impôts différés

### 18.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	143	125	121
Retraitement des écritures de nature fiscale	212	203	148
Autres différences temporelles	112	120	108
Instruments financiers de couverture	21	16	35
Autres	8	6	8
<b>Impôts différés passif</b>	<b>496</b>	<b>470</b>	<b>420</b>
Différences temporelles	155	120	123
Reports fiscaux déficitaires – *	86	12	2
Élimination des résultats sur cessions internes	20	78	34
Instruments financiers de couverture	6	52	28
Autres	-	-	-
<b>Impôts différés actif</b>	<b>267</b>	<b>262</b>	<b>187</b>
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>208</b>	<b>233</b>
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	43	30	20
Actifs d'impôts différés activés	86	12	2

L'augmentation en 2008 des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

L'augmentation en 2009 des impôts différés relatifs aux différences entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations provient de l'allocation aux actifs amortissables du prix d'acquisition d'Eralloys Holding A/S (note 2).

Les autres différences temporelles comptabilisées au passif au 31 décembre 2009 (103 millions d'euros) correspondent principalement au crédit-bail (42 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (8 millions d'euros) et aux gains latents sur OPCVM (7 millions d'euros). La diminution en 2009 provient pour l'essentiel de la partie du résultat taxable dans le futur en Suède imputée sur la perte de l'exercice et à la baisse des gains latents sur OPCVM.

Les différences temporelles inscrites à l'actif (155 millions d'euros) concernent pour l'essentiel les avantages du personnel principalement aux États-Unis et en Norvège (21 millions d'euros), les provisions (15 millions d'euros) et le crédit-bail (31 millions d'euros). L'augmentation en 2009 s'explique principalement par les provisions antérieurement déduites fiscalement et reclassées en différences temporelles à la suite du contrôle fiscal en Nouvelle-Calédonie.

La diminution en 2009 des impôts différés à l'actif sur les instruments financiers de couverture s'explique essentiellement par la baisse des positions au passif des couvertures de matières premières, notamment du nickel (note 21).



## 18.2. VARIATIONS DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	Actif	Nets Exercice 2009	Nets Exercice 2008	Nets Exercice 2007
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>470</b>	<b>262</b>	<b>208</b>	<b>233</b>	<b>74</b>
Regroupements d'entreprises				6	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	7	(46)	53	(39)	118
Impôts différés résultats	(20)	40	(60)	15	46
Écarts de conversion et autres mouvements	39	11	28	(7)	(5)
<b>À la clôture</b>	<b>496</b>	<b>267</b>	<b>229</b>	<b>208</b>	<b>233</b>
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
- Impôts différés actif			68	32	13
- Impôts différés passif			297	240	246

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 18.3) et aux États-Unis (note 18.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

### 18.3. INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

Les déficits fiscaux, pour un montant de 78 millions d'euros, sont nés au cours de l'exercice 2009 et ont fait l'objet d'une activation en impôts différés pour 27 millions d'euros. Il ne restait pas de déficits nés au cours des exercices antérieurs. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 55 millions d'euros

(138 millions d'euros de passifs et 83 millions d'euros d'actifs) contre un passif de 30 millions d'euros (103 millions d'euros de passifs et 73 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2008.

### 18.4. INTÉGRATION FISCALE AUX ÉTATS-UNIS

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 2 millions d'euros à l'actif (17 millions d'euros de passifs et 19 millions d'euros d'actifs) contre un passif net de 7 millions d'euros (12 millions d'euros de passifs et 5 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2008. Il n'y avait pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2008, les déficits fiscaux sont nés en 2009 pour 15 millions d'euros et représentent un impôt différé actif de 5 millions d'euros.

## Note 19. Emprunts

### 19.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit *	13	55	4
Découverts bancaires et banques créditrices	31	46	58
Dettes financières de crédit-bail	46	51	56
Autres emprunts et dettes financières	181	47	34
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>199</b>	<b>152</b>

\* Dont billets de trésorerie émis.

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figure au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

## 19.2. PAR DEVISE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Euro	94	112	88
Dollar américain	18	52	25
Franc CFA	24	12	4
Livre sterling	2	-	1
Couronne norvégienne	120	16	-
Autres devises	13	7	34
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>199</b>	<b>152</b>

## 19.3. PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
À moins d'un an	72	109	87
Entre un an et cinq ans	147	47	21
À plus de cinq ans	52	43	44
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>199</b>	<b>152</b>

ERAMET bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Lignes de crédit confirmées non utilisées *	600	600	600
Billets de trésorerie non émis	400	400	400
Pensions livrées **	210	-	-

\* Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres.

\*\* Au regard des critères assortis au programme de pensions livrées (note 21.3.4 – Risques de liquidité), seules 210 millions d'euros d'obligations seraient éligibles.

## 19.4. PAR TAUX D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Sans intérêts	5	5	6
Taux d'intérêts fixes	40	28	15
- inférieurs à 5 %	-	-	1
- entre 5 % et 10 %	40	27	14
- supérieurs à 10 %	-	1	-
Taux d'intérêts variables	226	166	131
- inférieurs à 5 %	113	139	114
- entre 5 % et 10 %	112	23	17
- supérieurs à 10 %	1	4	-
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>199</b>	<b>152</b>

### 19.5. DETTES FINANCIÈRES DE CRÉDIT-BAIL

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	6	5	7	5	7	5
Entre un an et cinq ans	25	21	25	21	25	20
À plus de cinq ans	20	20	25	25	32	31
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>64</b>	<b>56</b>
Charges d'intérêts	-	5	-	6	-	8
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>64</b>

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – branche Alliages) pour 45 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des investissements de l'exercice 2006.

### 19.6. TRÉSORERIE NETTE OU ENDETTEMENT FINANCIER NET

#### 19.6.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes financières	(271)	(199)	(152)
Obligations – Autres actifs financiers courants	405	388	144
Équivalents de trésorerie	753	869	905
Trésorerie	59	75	57
<b>Total</b>	<b>946</b>	<b>1 133</b>	<b>954</b>

## 19.6.2. Tableau de flux de l'endettement

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Activités opérationnelles</b>			
EBITDA	59	1 505	1 373
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(101)	(395)	(344)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(42)</b>	<b>1 110</b>	<b>1 029</b>
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	154	30	(41)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>112</b>	<b>1 140</b>	<b>988</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Investissements industriels	(286)	(419)	(319)
Investissements financiers	11	(425)	7
Cession d'immobilisations	3	11	8
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(11)	(4)	4
Variations de périmètre et des prêts financiers	(10)	27	4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	1	1
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(293)</b>	<b>(809)</b>	<b>(295)</b>
<b>Opérations sur fonds propres</b>			
Dividendes versés	(164)	(205)	(107)
Augmentations de capital	74	119	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	19	-	(1)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres</b>	<b>(71)</b>	<b>(86)</b>	<b>(107)</b>
Incidence des variations de cours des devises	65	(66)	15
<b>Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net</b>	<b>(187)</b>	<b>179</b>	<b>601</b>
<b>Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture</b>	<b>1 133</b>	<b>954</b>	<b>353</b>
<b>Trésorerie ou (endettement) net de clôture</b>	<b>946</b>	<b>1 133</b>	<b>954</b>

## Note 20. Fournisseurs et autres passifs

## 20.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	352	465	334
Dettes fiscales et sociales	152	220	196
Autres dettes d'exploitation	80	190	106
Dettes d'immobilisations	32	39	35
Dettes d'associés – dividendes	-	1	6
Produits constatés d'avance	10	14	9
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>929</b>	<b>686</b>
- Passifs non courants	36	22	30
- Passifs courants	590	907	656

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les dettes de 36 millions d'euros (22 millions au 31 décembre 2008) figurant en passifs non courants correspondent à la dette de Setrag SA payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 11 millions d'euros (12 millions d'euros au 31 décembre 2008) et aux avantages fiscaux liés aux financements du four n° 10 (contrat

2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet la Société Le Nickel-SLN pour 7 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2008) et étalés sur des durées de 5 et 6 ans. Les passifs non courants comprennent depuis la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à Mitsubishi Corporation (note 2) la dette de 27 millions de dollars (19 millions d'euros) au titre des dépenses de géologie.

## 20.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>929</b>	<b>686</b>	<b>596</b>
Regroupements d'entreprises	(2)	44	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de fonds de roulement	(190)	200	97
Écarts de conversion et autres mouvements	(111)	(1)	(7)
<b>À la clôture</b>	<b>626</b>	<b>929</b>	<b>686</b>

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

## Note 21. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

### 21.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	50	-	50	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	50	-	-	50	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	364	-	-	364	-	-
Autres actifs courants	193	-	-	193	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	-	-	-	90
Autres actifs financiers courants	405	-	405	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812	812	-	-	-	-
<b>Actif</b>	<b>1 969</b>	<b>812</b>	<b>455</b>	<b>612</b>	<b>-</b>	<b>90</b>
Emprunts – part à plus d'un an	199	-	-	-	199	-
Autres passifs non courants	36	-	-	36	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	72	31	-	-	41	-
Dettes fournisseurs	352	-	-	352	-	-
Autres passifs courants	312	-	-	312	-	-
Instruments financiers dérivés	26	-	-	-	-	26
<b>Passif</b>	<b>997</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>700</b>	<b>240</b>	<b>26</b>

(en millions d'euros)	31/12/2008 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	74	-	74	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	63	-	-	63	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	439	-	-	439	-	-
Autres actifs courants	299	-	-	299	-	-
Instruments financiers dérivés	111	-	-	-	-	111
Autres actifs financiers courants	388	-	388	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	944	944	-	-	-	-
<b>Actif</b>	<b>2 324</b>	<b>944</b>	<b>462</b>	<b>807</b>	<b>-</b>	<b>111</b>
Emprunts – part à plus d'un an	92	-	-	-	92	-
Autres passifs non courants	22	-	-	22	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	107	46	-	-	61	-
Dettes fournisseurs	465	-	-	465	-	-
Autres passifs courants	729	-	-	729	-	-
Instruments financiers dérivés	158	-	-	-	-	158
<b>Passif</b>	<b>1 573</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>1 216</b>	<b>153</b>	<b>158</b>

(en millions d'euros)	31/12/2007 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	35	-	35	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	26	-	-	26	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	554	-	-	554	-	-
Autres actifs courants	252	-	-	252	-	-
Instruments financiers dérivés	129	-	-	-	-	129
Autres actifs financiers courants	144	-	144	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	962	962	-	-	-	-
<b>Actif</b>	<b>2 108</b>	<b>962</b>	<b>179</b>	<b>838</b>	<b>-</b>	<b>129</b>
Emprunts – part à plus d'un an	65	-	-	-	65	-
Autres passifs non courants	30	-	-	30	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	87	58	-	-	29	-
Dettes fournisseurs	334	-	-	334	-	-
Autres passifs courants	598	-	-	598	-	-
Instruments financiers dérivés	81	-	-	-	-	81
<b>Passif</b>	<b>1 195</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>962</b>	<b>94</b>	<b>81</b>

Les obligations auparavant comptabilisées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Actifs financiers destinés à la vente » pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2007 (note 3).

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1), à l'exception des titres de participation dans les sociétés contrôlées mais non consolidées représentant un montant de 50 millions d'euros (notes 1.11.1, 1.15 et 9). Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 19 et 21.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 12 et 20).

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 État de la situation financière	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	405	405	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	90	-
<b>Actif</b>	<b>495</b>	<b>405</b>	<b>90</b>	<b>-</b>
Instruments financiers dérivés	26	-	26	-
<b>Passif</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>-</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008 État de la situation financière	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	388	388	-	-
Instruments financiers dérivés	111	-	111	-
<b>Actif</b>	<b>499</b>	<b>388</b>	<b>111</b>	<b>-</b>
Instruments financiers dérivés	158	-	158	-
<b>Passif</b>	<b>158</b>	<b>-</b>	<b>158</b>	<b>-</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007 État de la situation financière	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	144	144	-	-
Instruments financiers dérivés	129	-	129	-
<b>Actif</b>	<b>273</b>	<b>144</b>	<b>129</b>	<b>-</b>
Instruments financiers dérivés	81	-	81	-
<b>Passif</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>81</b>	<b>-</b>

## 21.2. EFFETS AU COMPTE DE RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Exercice 2009 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(1)	2	-	-	1	(4)
Autres actifs financiers	(11)	5	-	-	-	(16)
Instruments financiers dérivés	(2)	-	(2)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	15	7	8	(3)	3	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>(3)</b>	<b>4</b>	<b>(20)</b>

(en millions d'euros)	Exercice 2008 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	4	5	-	-	1	(2)
Autres actifs financiers	4	4	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	(63)	-	(63)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	28	36	(12)	(2)	6	-
<b>Total</b>	<b>(27)</b>	<b>45</b>	<b>(75)</b>	<b>(2)</b>	<b>7</b>	<b>(2)</b>

(en millions d'euros)	Exercice 2007 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	7	2	-	-	3	2
Autres actifs financiers	(2)	(1)	-	-	-	(1)
Instruments financiers dérivés	(228)	-	(228)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	19	3	(4)	1	19	-
<b>Total</b>	<b>(204)</b>	<b>4</b>	<b>(232)</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>1</b>

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement

comptabilisés en résultat opérationnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 25.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Instruments financiers actifs (*)	28	60	28
Instruments financiers – couverture de change	39	19	87
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	23	32	14
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>111</b>	<b>129</b>

(\*) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>111</b>	<b>129</b>	<b>55</b>
Regroupements d'entreprises	-	11	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres	14	(43)	49
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier	3	(18)	16
Variation des instruments financiers actifs <sup>(*)</sup>	(38)	32	9
<b>À la clôture</b>	<b>90</b>	<b>111</b>	<b>129</b>

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Instruments financiers passifs <sup>(*)</sup>	2	6	2
Instruments financiers – couverture de change	9	83	18
Instruments financiers – couverture de taux	10	9	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	5	60	61
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>158</b>	<b>81</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>158</b>	<b>81</b>	<b>367</b>
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres	(124)	65	(286)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier	(10)	8	1
Variation des instruments financiers passifs <sup>(*)</sup>	2	4	(1)
<b>À la clôture</b>	<b>26</b>	<b>158</b>	<b>81</b>

*(\*) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».*

### 21.3. GESTION DES RISQUES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité exécutif à la Direction financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 2).

#### 21.3.1. Risques de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

**Risques transactionnels :** Dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne,

la livre sterling et la couronne suédoise. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement long des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Depuis 2007, les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

**Risques bilantiels :** Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

En 2009, l'emprunt de 232 millions de dollars relatif à l'acquisition en 2006 de sa filiale Weda Bay Minerals Inc. a été renouvelé. Ce risque, sur ce financement en dollar, est couvert depuis son origine par un swap de change en euros.

En 2008, le Groupe est devenu l'actionnaire majoritaire des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S avec 55,78 % du capital acquis (note 2). Le Groupe a utilisé ses excédents de trésorerie pour financer la partie en numéraire de cette acquisition réalisée en couronne norvégienne. L'exposition au risque de change de cette opération a été couverte et débouclée en 2008 lors du règlement.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

**Au 31 décembre 2009**

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
<b>Couvertures commerciales</b>									
EUR/USD	223	USD	1,4333	718	USD	1,3675	38	USD	1,3459
EUR/NOK	8	EUR	8,70	89	EUR	8,7919	30	EUR	9,08
EUR/GBP	-	GBP	0,902	1	GBP	0,904	-	-	-
GBP/USD	-	USD	1,8501	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	12,0744	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	46	JPY	0,0759	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	1	EUR	9,2338	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	10	USD	7,1231	-	-	-	-	-	-
EUR/JPY	69	JPY	136,38830	95	JPY	129,02	-	-	-
<b>Autres couvertures</b>									
	246	USD	1,4578						
EUR/USD	5	EUR	1,502						
EUR/SEK	14	EUR	10,48						
	824	NOK	8,9001						
EUR/NOK	740	NOK	9,0498						
EUR/GBP	5	GBP	0,9176						

**Au 31 décembre 2008**

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
<b>Couvertures commerciales</b>									
EUR/USD	693	USD	1,43920	946	USD	1,40	505	USD	1,34
	(459)	USD	1,29820	(49)	USD	1,32	-	-	-
EUR/NOK	15	EUR	7,99690	144	EUR	8,03	38	EUR	8,55
EUR/GBP	(1)	GBP	0,80522	2	GBP	0,79	-	-	-
GBP/USD	2	USD	1,72265	4	USD	1,90	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	12,51500	2	GBP	12,00	-	-	-
JPY/SEK	36	JPY	0,07840	60	JPY	0,06	-	-	-
EUR/SEK	(14)	EUR	11,26799	6	EUR	9,52	-	-	-
USD/SEK	18	USD	7,39711	8	USD	7,41	-	-	-
EUR/JPY	523	JPY	141,87847	620	JPY	141,40	-	-	-
<b>Autres couvertures</b>									
EUR/USD	268	USD	1,4202						

Au 31 décembre 2007

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
<b>Couvertures commerciales</b>									
EUR/USD	345	USD	1,3788	1 565	USD	1,3694	-	-	-
EUR/NOK	20	EUR	7,9461	110	EUR	7,8599	-	-	-
EUR/GBP	2	GBP	0,7099	6	GBP	0,7039	-	-	-
GBP/USD	3	USD	1,9785	3	USD	2,0153	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	13,0326	7	GBP	13,3023	-	-	-
JPY/SEK	47	JPY	0,0563	144	JPY	0,0608	-	-	-
EUR/SEK	4	EUR	9,3790	5	EUR	9,2151	-	-	-
USD/SEK	12	USD	6,5087	10	USD	6,5658	-	-	-
EUR/JPY	117	JPY	157,7304	230	JPY	151,4743	-	-	-
<b>Autres couvertures</b>									
EUR/USD	158	USD	1,4596						
CAD/USD	5	CAD	1,0169						
EUR/JPY	118	JPY	162,2952						
EUR/GBP	1	GBP	0,7208						

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif de 30 millions d'euros (31 décembre 2008 : passif net de 64 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements et ;
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 22.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 57 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 61 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

**Au 31 décembre 2009**

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2009			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
<b>Devise contre EUR</b>				
- USD	888	62	670	408
- JPY	128	14	85	50
- GBP	7	1	1	1
- NOK	3	1 568	-	-
<b>Devise contre NOK</b>				
- EUR	39	-	88	88
<b>Devise contre SEK</b>				
- JPY	46	-	-	-
- GBP	2	-	-	-
- USD	10	-	-	-
- EUR	5	21	-	-
<b>Devise contre USD</b>				
- EUR	-	5	-	-

**Au 31 décembre 2008**

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2008			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
<b>Devise contre EUR</b>				
- USD	1 580	509	2 472	1 582
- JPY	828	-	315	520
- GBP	3	1	2	4
<b>Devise contre NOK</b>				
- EUR	79	-	117	117
<b>Devise contre SEK</b>				
- JPY	66	-	60	30
- GBP	3	-	2	1
- USD	19	-	8	7
- EUR	9	21	5	3
<b>Devise contre GBP</b>				
- USD	3	-	3	2

Au 31 décembre 2007

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2007			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
<b>Devise contre EUR</b>				
- USD	908	1	1 287	1 319
- JPY	340	-	250	125
- GBP	5	2	5	2
<b>Devise contre NOK</b>				
- EUR	99	-	58	31
<b>Devise contre SEK</b>				
- JPY	169	-	90	45
- GBP	7	-	5	3
- USD	17	-	10	5
- EUR	9	-	-	-
<b>Devise contre GBP</b>				
- USD	4	-	3	1
<b>Devise contre USD</b>				
- CAD	5	-	-	-

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Couvertures de change					
	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels
<b>À l'ouverture</b>	<b>(10)</b>	<b>(132)</b>	<b>95</b>	<b>(30)</b>	<b>42</b>	<b>(5)</b>
Variation de la part non échue des couvertures	57	-	(40)	-	68	-
Variation de la part inefficace en résultats	12	-	(13)	-	2	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	(3)	-	(52)	-	(17)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	100	-	(102)	-	(25)
<b>À la clôture</b>	<b>56</b>	<b>(32)</b>	<b>(10)</b>	<b>(132)</b>	<b>95</b>	<b>(30)</b>
Variations comptabilisées en capitaux propres :						
- réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-
- réserve de couverture	54	-	(92)	-	41	-
- réserve de conversion	-	100	-	(102)	-	(25)
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>(92)</b>	<b>(102)</b>	<b>41</b>	<b>(25)</b>
Variations comptabilisées en résultats :						
- résultat opérationnel courant	3	-	52	-	17	-
- résultat financier	12	-	(13)	-	2	-
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>-</b>

### 21.3.2 Risques de taux

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2009, comme en 2008, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (Euro OverNight Index Average) ou EURIBOR (Euro InterBank Offered Rate) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Ces derniers sont classés parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 13.1) et font l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (Euro OverNight Index Average) (note 13.2).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux de 10 points de base aurait un impact, avant impôts, négatif de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

(en millions d'euros)	Couvertures de taux		
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>À l'ouverture</b>	<b>(9)</b>	-	-
Variation de la part non échue des couvertures	(6)	(9)	-
Variation de la part inefficace en résultats	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	5	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
<b>À la clôture</b>	<b>(10)</b>	<b>(9)</b>	-
Variations comptabilisées en capitaux propres :			
- réserve de juste valeur	-	-	-
- réserve de couverture	(1)	(9)	-
- réserve de conversion	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	-
Variations comptabilisées en résultats :			
- résultat opérationnel courant	-	-	-
- résultat financier	(5)	-	-
<b>Total</b>	<b>(5)</b>	-	-

### 21.3.3. Risques de matières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Société Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et Eramet Norway Kvinesdal A/S (ex Jernverk) pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de 1 à 4 ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est :

- 14 millions d'euros à l'actif pour le nickel (32 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2008) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (55 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008) ;
- 2 millions d'euros à l'actif pour l'aluminium (1 million d'euros au passif au 31 décembre 2008) ;
- 3 millions d'euros au passif pour l'électricité (4 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008).

Les en-cours des principaux contrats de matières sont représentés par :

#### Au 31 décembre 2009

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2009		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	857	2 257	2 257
Fioul	98 582	236 191	178 691

Sans tenir compte de 4 560 tonnes en option à échéance 2011 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2010 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2009.

#### Au 31 décembre 2008 :

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2008		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	177	4 500	4 500
Fioul	131 491	292 502	274 001

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières s'analysent :

(en millions d'euros)	Couverture de matières et d'énergie							
	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
<b>À l'ouverture</b>	<b>32</b>	<b>(55)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(50)</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
Variation de la part non échue des couvertures	9	29	3	(1)	38	(52)	(1)	(4)
Variation de la part inefficace en résultats	(2)	5	-	(2)	(5)	(7)	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	(24)	26	-	4	49	-	1	(4)
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	-	-	-	-	-	4
<b>À la clôture</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>32</b>	<b>(55)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>
Variations comptabilisées en capitaux propres :								
- réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
- réserve de couverture	(15)	55	3	3	87	(52)	-	(4)
- réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(15)</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>87</b>	<b>(52)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Variations comptabilisées en résultats :								
- résultat opérationnel courant	24	(26)	-	(4)	(49)	-	(1)	4
- résultat financier	(2)	5	-	(2)	(5)	(7)	-	-
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(54)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	11	18	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	(8)	(14)	n/s	n/s

#### 21.3.4. Risques de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe. De plus, le Groupe dispose si nécessaires de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation de lignes de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

**Lignes de crédit renouvelables :** En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. Conformément à la convention, le Groupe a par deux fois en 2006 et 2007 demandés aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (note 19 – Emprunts et rubrique – Covenants ci-après).

**Billet de trésorerie :** En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billet de trésorerie.

**Pensions livrées :** Le 18 décembre 2009, ERAMET a reçu un engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 210 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables ; cette ligne est confirmée. L'échéance de ce programme correspond à la date la plus courte entre le 18 mars 2011 et la cessation éventuelle par la Banque centrale européenne – BCE de sa politique de LTRO « full allotment » à taux fixe.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2009, ni les lignes de crédit renouvelables ni les billets de trésorerie et ni les pensions livrées ne sont utilisées (comme au 31 décembre 2008).

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit depuis l'acquisition début août 2008 de la société norvégienne Eralloys Holding A/S (notes 2 et 19), au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci après :



	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	13	6	5	2	13
Découverts bancaires et banques créditrices	31	31	-	-	31
Dettes financières de crédit-bail	46	6	24	21	51
Autres emprunts et dettes financières	181	35	134	38	207
<b>Total emprunts</b>	<b>271</b>	<b>78</b>	<b>163</b>	<b>61</b>	<b>302</b>
Instruments financiers dérivés	26	23	-	-	23
Fournisseurs et autres passifs	626	590	9	29	628
Dettes d'impôt exigible	74	74	-	-	74
<b>Total autres passifs financiers</b>	<b>726</b>	<b>687</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>725</b>

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Autres actifs financiers courants	405	409	-	-	409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812	818	-	-	818
<b>Total trésorerie et équivalents</b>	<b>1 217</b>	<b>1 227</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 227</b>
Instruments financiers dérivés	90	70	16	-	86
Clients et autres actifs	519	514	2	3	519
Créances d'impôt exigible	43	43	-	-	43
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>652</b>	<b>627</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>648</b>

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne	Ratio	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net/ Capitaux propres < 1	600 M EUR
Erachem Comilog Inc.	Divers concours bancaires	EBITDA/Dettes financières > 3	2 M USD
		Autres endettements financiers > 500 K USD	5 M USD
		Dettes financières/Capitaux propres < 1	
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	Divers concours bancaires	Actifs circulants/Passifs circulants < 1,15	
		Immobilisations corporelles nettes < 90 M USD	
		Capitaux propres/Total bilan > 35 %	400 M NOK
Eramet Norway Kvinesdal A/S (ex Tinfos Jernverk A/S)	Ligne de crédit renouvelable	Dettes financières/EBITDA < 3	
		Capitaux propres/Total bilan > 35 %	150 M NOK
		Capitaux propres > 200 M NOK	
ERAMET Titanium & Iron A/S	Divers concours bancaires	EBIDA/Dettes financières > 0,15	

Au 31 décembre 2009, tous ces covenants sont respectés.

### 21.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés chez la société dédiée du Groupe, Metal Securities. Pour limiter ce risque dont, le Groupe dispose de différents outils : la collecte

d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un credit-manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Dans les délais ou non échues	<b>252</b>	<b>(1)</b>	261	(1)	415	(4)
Retards :						
- inférieur à un mois	<b>73</b>	<b>(1)</b>	84	(1)	104	(1)
- compris entre un et trois mois	<b>38</b>	<b>(2)</b>	90	(1)	35	-
- compris entre trois et six mois	<b>6</b>	<b>(1)</b>	9	(3)	4	-
- compris entre six et neuf mois	<b>2</b>	<b>(2)</b>	3	(3)	1	-
- compris entre neuf et douze mois	<b>1</b>	<b>(1)</b>	2	(2)	1	(1)
- supérieurs à un an	<b>28</b>	<b>(28)</b>	23	(22)	1	(1)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

### 21.3.16. Risques actions

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 8). Au 31 décembre 2009, ERAMET détenait 81 732 actions propres (389 475 actions au 31 décembre 2008) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 9 millions d'euros

(63 millions d'euros au 31 décembre 2008) (note 14). Les titres ERAMET étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable. À titre d'information, la plus-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto-détention s'élèverait à 9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (moins-value latente de 10 millions d'euros au 31 décembre 2008).

## Note 22. Chiffre d'affaires et autres produits

### 22.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Ventes de produits	2 580	4 216	3 669
Prestations de services	109	130	123
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>4 346</b>	<b>3 792</b>

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2009 à 2 689 millions d'euros contre 4 346 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, soit une diminution de 38,1 %, comprenant un effet positif des variations de change de 88 millions d'euros.

### 22.2. AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	(54)	92	37
Production immobilisée	13	19	11
Autres	21	15	14
<b>Total</b>	<b>(20)</b>	<b>126</b>	<b>62</b>

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

## Note 23. Amortissements et provisions

### 23.1. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Immobilisations incorporelles	(8)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles	(192)	(178)	(163)
Immobilisations incorporelles – allocation prix d'acquisition	(8)	-	-
Immobilisations corporelles – allocation prix d'acquisition	(2)	-	-
<b>Total</b>	<b>(210)</b>	<b>(186)</b>	<b>(171)</b>

Les amortissements de l'exercice comprennent (10) millions d'euros au titre de l'allocation aux immobilisations du prix d'acquisition de la société Eralloys Holding A/S (note 2).

## 23.2. PROVISIONS

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Engagements de retraite et assimilés	(11)	(5)	(4)
Autres risques et charges sociaux	1	-	(5)
Risques environnementaux	1	(1)	(1)
Remise en état des sites	1	(1)	-
Autres risques et charges	(4)	9	4
<b>Total</b>	<b>(12)</b>	<b>2</b>	<b>(6)</b>

## Note 24. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	-	1	3
Restructurations et plans sociaux	(2)	(1)	1
Pertes sur tests de dépréciation	(51)	(48)	3
Remises en état des sites	-	(3)	(50)
Autres éléments – produits	6	15	8
Autres éléments – charges	(57)	(42)	(22)
Dont :			
- projet de développement Namibie	(23)	-	-
- avantages du personnel	(8)	(15)	1
- projets de développement Gabon (Nobium...)	(6)	(7)	(7)
- autres projets de développement	(8)	2	(2)
- contentieux fournisseurs et tiers	(7)	8	(6)
- ajustement stocks/acquisition Tinfos	-	(16)	-
<b>Total</b>	<b>(104)</b>	<b>(78)</b>	<b>(57)</b>

**Pertes sur tests de dépréciation :** En 2008, aux États-Unis dans la branche Manganèse, les actifs des activités recyclage de catalyseurs et « Special Products » ont été dépréciés après l'exercice d'un test de perte de valeur pour respectivement 31 et 4 millions d'euros (notes 6 et 7). Le goodwill déterminé lors de l'acquisition des titres de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA (branche Manganèse) a été déprécié pour un montant de 5 millions d'euros (notes 4 et 7) en 2008 et en 2009. Dans la branche Nickel, en Nouvelle-Calédonie, des immobilisations non utilisées ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour un montant de 7 millions d'euros (notes 6 et 7). En 2009, un test de perte de valeur a été réalisé sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel dans la branche Alliages et une dépréciation exceptionnelle de 47 millions d'euros a été constatée sur les immobilisations (notes 4, 5, 6 et 7).

**Remise en état des sites :** Au 31 décembre 2007 des provisions complémentaires ont été constituées notamment dans la branche Nickel (13 millions d'euros) afin de prendre en compte la révision des coûts et des surfaces à traiter sur les centres miniers fermés, ainsi que des provisions dans la branche Manganèse (34 millions d'euros) pour faire face aux engagements et risques environnementaux de sites en Europe et aux États-Unis.

## Note 25. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

### 25.1. COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'intérêts	22	47	17
Charges d'intérêts	(15)	(11)	(14)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	3	6	19
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	4	(6)	(4)
Différences nettes de conversion	(3)	(2)	1
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>19</b>

### 25.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits des participations ou dividendes	2	5	2
Résultats sur cessions de titres de participation	1	-	(1)
Dotations/reprises provisions financiers nets	(6)	(1)	-
Différences nettes de conversion	-	-	-
Charges de désactualisation	(9)	(10)	(6)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	13	(26)	15
Charges financières de titrisation	(2)	(6)	(3)
Autres	(11)	(37)	(1)
<b>Total</b>	<b>(12)</b>	<b>(75)</b>	<b>6</b>

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 17.5). Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change/matières premières/taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 21).

Les autres éléments comprennent en 2008 les effets des annulations de couvertures de change à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires représentant une perte de 55 millions d'euros et à des opérations de trading pour un gain de 20 millions d'euros. En 2009, les effets des annulations de couvertures pour une perte de 7 millions d'euros concernent le change pour 5 millions d'euros et l'électricité pour 2 millions d'euros.

## Note 26. Impôts sur les résultats

### 26.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôts courants	(53)	(332)	(304)
Impôts différés	60	(15)	(46)
Impôts sur les distributions			
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>(347)</b>	<b>(350)</b>

## 26.2. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat opérationnel	(267)	1 243	1 139
Coût de l'endettement net	11	34	19
Autres produits et charges financiers	(12)	(75)	6
<b>Résultat net avant impôts des sociétés intégrées</b>	<b>(268)</b>	<b>1 202</b>	<b>1 164</b>
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>89</b>	<b>(401)</b>	<b>(388)</b>
Effets sur l'impôt théorique :			
- des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	(17)	21	16
- des contributions additionnelles en France	-	(1)	(2)
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	(14)	7	(5)
- de taux d'impôts réduits	4	6	3
- de crédits d'impôts	2	3	17
- des retenues à la source sur les distributions	(10)	(7)	(11)
- des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(17)	16	17
- des contrôles fiscaux	(36)	-	-
- des éléments divers	6	9	3
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>7</b>	<b>(347)</b>	<b>(350)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>3 %</b>	<b>29 %</b>	<b>30 %</b>

Le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 % qui figurent sur la ligne « Contributions additionnelles en France ». Le taux d'impôt total en France est donc de 34,43 %.

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par la partie définitivement imputée en investissements de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie et en 2009 par la dépréciation des actifs de l'activité « Aciers rapides » non fiscalisée (notes 7 et 24).

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe. Les principaux taux sont représentés par :

(en pourcentage)	Exercice 2009
Suède	26,3 %
Norvège	28 %
États-Unis	35 %
Nouvelle-Calédonie	35 %
Gabon	35 %
Chine	7,5 % - 25 %

En 2007, la Société Le Nickel-SLN a obtenu et utilisé un crédit d'impôt en Nouvelle-Calédonie de 15 millions d'euros dans le cadre du projet d'investissement de la laverie de Tiebaghi (projet d'extension de production de nickel/75 000 tonnes – note 6.3).

Les retenues à la source sur les distributions correspondent principalement aux dividendes versés dans l'exercice et prévus durant le prochain exercice par les filiales étrangères d'ERAMET, notamment de Nouvelle-Calédonie (5 % pour 1 million d'euros) et du Gabon (15 % pour 9 millions d'euros).

En 2009, les déficits fiscaux non reconnus qui ressortent à 13 millions d'euros concernent la branche Manganèse pour 9 millions d'euros (Setrag SA, Erachem Comilog SA et Comilog France) et la branche Alliages pour 4 millions d'euros (activité « Aciers rapides »). Dans la branche Manganèse (Erachem Comilog SA) des impôts différés actif rattachés aux différences temporelles ont été dépréciés pour 4 millions d'euros.

Les déficits fiscaux non reconnus antérieurement et utilisés en 2008 se montaient à 16 millions d'euros (Comilog SA, Erachem Comilog SA, Comilog France) contre 10 millions d'euros en 2007. En 2007, les impôts différés actif rattachés aux différences temporelles également non reconnus antérieurement et utilisés s'étaient élevés à 7 millions d'euros (ERAMET Marietta Inc., Erachem Comilog SA).

Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

Plusieurs contrôles fiscaux en cours se sont terminés en 2009. En Nouvelle-Calédonie l'impact du redressement fiscal de 40 millions d'euros (25 millions d'euros après prise en compte des impôts différés sur différences temporelles) a été comptabilisé, ainsi que la remise en cause partielle du crédit d'impôt de 15 millions d'euros obtenu en 2007 à hauteur de 9 millions d'euros. L'issue des autres contrôles fiscaux est inférieure à 1 million d'euros.

Les impôts sur les résultats relatifs aux autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	<b>(46)</b>	42	(117)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	<b>(7)</b>	4	-
<b>Total</b>	<b>(53)</b>	46	(117)

## Note 27. Résultat par action

	Exercice 2009			Exercice 2008			Exercice 2007		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	<b>(265)</b>	<b>26 090 386</b>	<b>(10,16)</b>	694	25 687 311	27,03	582	25 666 698	22,67
Options de souscription	-	43 440	-	-	67 419	-	-	151 953	-
Options d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>(265)</b>	<b>26 133 826</b>	<b>(10,15)</b>	<b>694</b>	<b>25 754 730</b>	<b>26,96</b>	<b>582</b>	<b>25 818 651</b>	<b>22,54</b>

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions auto-détenues :

	Actions ordinaires		Actions auto-détenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2006</b>	<b>25 880 894</b>	<b>25 880 894</b>	<b>130 257</b>	<b>130 257</b>	<b>25 750 637</b>	<b>25 750 637</b>
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(11 862)	(4 986)	11 862	4 986
Échange titres STCPI	-	-	252 885	111 547	(252 885)	(111 547)
Levées d'options de souscription par les salariés	12 012	6 344	-	-	12 012	6 344
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(30 494)	(16 278)	30 494	16 278
Actions gratuites attribuées aux salariés	12 715	-	-	-	12 715	-
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2007</b>						
- moyenne pondérée	-	<b>25 887 238</b>	-	<b>220 540</b>	-	<b>25 666 698</b>
- à la clôture	<b>25 905 621</b>	<b>25 905 621</b>	<b>340 786</b>	<b>340 786</b>	<b>25 564 835</b>	<b>25 564 835</b>
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	48 689	10 255	(48 689)	(10 255)
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	241 491	101 228	-	-	241 491	101 228
Levées d'options de souscription par les salariés	68 119	31 503	-	-	68 119	31 503
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2008</b>						
- moyenne pondérée	-	<b>26 038 352</b>	-	<b>351 041</b>	-	<b>25 687 311</b>
- à la clôture	<b>26 215 231</b>	<b>26 215 231</b>	<b>389 475</b>	<b>389 475</b>	<b>25 825 756</b>	<b>25 825 756</b>
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(29 028)	(13 969)	29 028	13 969
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	387 488	227 185	-	-	387 488	227 185
Annulation d'actions auto détenues	(252 885)	(106 004)	(252 885)	(106 004)	-	-
Levées d'options de souscription par les salariés	19 979	10 977	-	-	19 979	10 977
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(25 830)	(12 499)	25 830	12 499
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2009</b>						
- moyenne pondérée	-	<b>26 347 389</b>	-	<b>257 003</b>	-	<b>26 090 386</b>
- à la clôture	<b>26 369 813</b>	<b>26 369 813</b>	<b>81 732</b>	<b>81 732</b>	<b>26 288 081</b>	<b>26 288 081</b>

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2009 s'élève respectivement à 43 440 (93 249 au 31 décembre 2008). Ces 43 440 actions potentielles de souscription (67 419 actions au 31 décembre 2008) ont été intégrées dans le résultat net dilué par action, aucune option

étant non exerçable à la clôture de l'exercice 2009 (25 830 à fin 2008). ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.



## Note 28. Échange de titres ERAMET/STCPI

En application du Pacte d'actionnaires de la Société Le Nickel-SLN des 12 et 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par ERAMET de lui céder 4 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions ERAMET, à raison de trois actions ERAMET contre cinq actions Société Le Nickel-SLN. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à cet échange aux conditions

prévues dans le pacte d'actionnaires. La finalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. La participation d'ERAMET dans la Société Le Nickel-SLN est donc consolidée sur la base de 56 % à compter de cette date (60 % auparavant). La cession des 4 % a généré une plus-value de 4 millions d'euros. ERAMET a reçu 252 885 de ses propres actions pour un montant valorisé au cours d'achat de 52 millions d'euros (note 14.1). Les intérêts minoritaires ont été portés de 40 % à 44 % pour un montant de 45 millions d'euros (note 15).

## Note 29. Engagements hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Engagements donnés</b>			
Avals, cautions et garanties	<b>103</b>	64	56
Sûretés réelles :	<b>38</b>	197	2
- Immobilisations corporelles	<b>1</b>	76	2
- Immobilisations financières	-	-	-
- Stocks	<b>19</b>	76	-
- Créances et autres actifs	<b>18</b>	45	-
Commandes d'immobilisations	-	-	5
<b>Engagements reçus</b>			
Avals, cautions et garanties	<b>14</b>	11	18
Sûretés réelles	<b>néant</b>	néant	néant
Lignes de crédit	<b>600</b>	600	600

Les engagements sur les commandes d'immobilisations ne concernent que les projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 6.3). Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs). La diminution des engagements sur les commandes d'immobilisations s'explique par le passage de la phase projet à la phase exploitation de certains projets.

L'augmentation en 2009 des avals, cautions et garanties données correspond à la garantie bancaire donnée à la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel-SLN et destinée à assurer la surveillance environnementale du site de Doniambo, les interventions éventuelles et le réaménagement du site après fermeture. Une partie de ces engagements ont fait l'objet d'une provision pour remise en état des sites (note 17.5).

La diminution importante des sûretés réelles en 2007 est due pour l'essentiel aux remboursements par anticipation de dettes financières dans la branche Manganèse. En 2008, l'augmentation provient de l'intégration de la société norvégienne Eralloys Holding A/S (note 2) dont les emprunts auprès d'établissements de crédit de ses filiales industrielles sont garantis par des hypothèques sur les actifs. Ces emprunts ont été remboursés en 2009 et expliquent la forte diminution des sûretés réelles.

### *Concession du chemin de fer « Transgabonais » – Setrag SA :*

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag SA, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog SA, est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

### *Contrats de location simple :*

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 42 millions d'euros (au 31 décembre 2008 : 46 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

## Note 30. Autres engagements

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14<sup>e</sup> année de production portant

sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en Bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en Bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

## Note 31. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées comprennent les principales opérations courantes réalisées avec les sociétés contrôlées non consolidées (notes 1.11.1 et 9) et les entreprises associées (note 8).

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2009 sont détaillées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	61	159	60
- Entreprises associées	-	-	-
<b>Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	(11)	(7)	(4)
- Entreprises associées	-	(3)	(4)
<b>Coût de l'endettement net</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2009 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Clients et autres débiteurs</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	17	51	16
- Entreprises associées	-	-	-
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	4	4	-
- Entreprises associées	-	-	-
<b>Actifs financiers (dettes financières) nets</b>			
- Filiales contrôlées non consolidées	7	3	(2)
- Entreprises associées	-	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2009, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Avantages à court terme</b>			
- Rémunérations fixes	2 672	2 507	2 331
- Rémunérations variables	1 279	1 035	812
- Jetons de présence	502	415	394
<b>Autres avantages</b>			
- Avantages postérieurs à l'emploi	824	7 750	139
- Indemnités de départ	-	-	2 927
- Rémunérations payées en actions	445	815	1 019
<b>Total</b>	<b>5 722</b>	<b>12 522</b>	<b>7 622</b>

## Note 32. Effectif et charges de personnel

### 32.1. EFFECTIF MOYEN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Nickel	3 106	3 057	2 875
Manganèse	6 604	6 723	6 503
Alliages	4 618	4 797	4 684
Holding et divers	137	125	113
<b>Total</b>	<b>14 465</b>	<b>14 702</b>	<b>14 175</b>

### 32.2. EFFECTIF DE CLÔTURE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Nickel	3 073	3 126	2 946
Manganèse	6 402	7 132	6 719
Alliages	4 571	4 847	4 724
Holding et divers	137	136	118
<b>Total</b>	<b>14 183</b>	<b>15 241</b>	<b>14 507</b>

### 32.3. CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Salaires et traitements	(402)	(408)	(394)
Intéressements et participations	(5)	(25)	(26)
Autres charges de personnel	(164)	(165)	(140)
Avantages du personnel	(6)	6	7
Paieement fondé sur des actions	(3)	(2)	(2)
<b>Total</b>	<b>(580)</b>	<b>(594)</b>	<b>(555)</b>
Charges de personnel intérimaire	(10)	(31)	(31)
<b>Charges de personnel – compte de résultat</b>	<b>(590)</b>	<b>(625)</b>	<b>(586)</b>
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	22 %	14 %	15 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) en milliers d'euros	(40)	(40)	(39)

## Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	<b>2 436</b>	2 350	2 665
- Ernst & Young	<b>1 186</b>	1 117	1 357
- Deloitte & Associés	<b>1 044</b>	944	838
- Autres	<b>206</b>	289	470
Autres prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	<b>151</b>	173	42
- Ernst & Young	<b>71</b>	23	6
- Deloitte & Associés	<b>62</b>	122	5
- Autres	<b>18</b>	28	31
Autres prestations rendues	<b>355</b>	1 293	329
- Ernst & Young	<b>22</b>	185	101
- Deloitte & Associés	<b>164</b>	484	19
- Autres	<b>169</b>	624	209
<b>Total</b>	<b>2 942</b>	<b>3 816</b>	<b>3 036</b>

## Note 34. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés SIMA, Sorame et Ceir, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe SIMA aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de SIMA, consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que SIMA aurait dissimulé aux commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de SIMA depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au Tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de SIMA à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions SIMA et des dividendes reçus de SIMA depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de SIMA (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de SIMA ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux commissaires aux apports désignés par le Président du Tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

## Note 35. Événements postérieurs à la clôture

ERAMET a acquis début janvier 2010 la société française Valdi, spécialisée dans le traitement et le recyclage de métaux non ferreux. Implantée sur deux sites de production en France, Valdi emploie environ 90 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros en 2008.

ERAMET et Bolloré ont annoncé le mardi 16 février 2010 avoir signé un accord en vue de l'exploration de gisement de lithium en Argentine. Cet accord, qui

comporte une option d'achat de gisements au terme des 24 mois d'explorations et études d'une unité de carbonate de lithium, représente une première étape dans la stratégie de développement du groupement Bolloré – ERAMET dans le Lithium.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

## Note 36. Informations sectorielles

### 36.1. PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
<b>Exercice 2009</b>					
Chiffre d'affaires externe	649	1 289	750	1	2 689
Chiffre d'affaires intra-secteur	6	-	-	(6)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>655</b>	<b>1 289</b>	<b>750</b>	<b>(5)</b>	<b>2 689</b>
Marge brute d'autofinancement	(15)	13	(21)	(19)	(42)
EBITDA	13	72	(5)	(21)	59
Résultat opérationnel courant	(62)	(27)	(49)	(25)	(163)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(104)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	(267)
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	11
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(12)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	7
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(4)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	(265)
Charges sans décaissement de trésorerie	(57)	(86)	(90)	14	(219)
- amortissements	(75)	(92)	(47)	(17)	(231)
- provisions	(57)	(3)	2	-	(58)
- pertes de valeur	-	(3)	(48)	-	(51)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	107	110	67	2	286
<b>Total bilan actif (courant et non courant)</b>	<b>2 406</b>	<b>2 765</b>	<b>895</b>	<b>(796)</b>	<b>5 270</b>
<b>Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)</b>	<b>748</b>	<b>972</b>	<b>537</b>	<b>(492)</b>	<b>1 765</b>
<b>Exercice 2008</b>					
Chiffre d'affaires externe	896	2 347	1 102	1	4 346
Chiffre d'affaires intra-secteur	1	1	-	(2)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>897</b>	<b>2 348</b>	<b>1 102</b>	<b>(1)</b>	<b>4 346</b>
Marge brute d'autofinancement	249	814	74	(27)	1 110
EBITDA	239	1 163	122	(19)	1 505
Résultat opérationnel courant	169	1 088	86	(22)	1 321
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(78)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 243
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	34
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(75)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(347)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(161)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	694
Charges sans décaissement de trésorerie	(117)	(84)	(38)	(16)	(255)
- amortissements	(72)	(62)	(41)	(2)	(177)
- provisions	(9)	21	2	6	20
- pertes de valeur	(7)	(41)	-	-	(48)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	189	145	83	2	419
<b>Total bilan actif (courant et non courant)</b>	<b>2 465</b>	<b>2 998</b>	<b>1 109</b>	<b>(603)</b>	<b>5 969</b>
<b>Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)</b>	<b>765</b>	<b>1 058</b>	<b>638</b>	<b>(225)</b>	<b>2 236</b>

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
<b>Exercice 2007</b>					
Chiffre d'affaires externe	1 285	1 473	1 033	1	3 792
Chiffre d'affaires intra-secteur	5	-	-	(5)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 290</b>	<b>1 473</b>	<b>1 033</b>	<b>(4)</b>	<b>3 792</b>
Marge brute d'autofinancement	574	389	84	(18)	1 029
EBITDA	758	515	112	(12)	1 373
Résultat opérationnel courant	693	440	78	(15)	1 196
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(57)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 139
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	19
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(350)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(232)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	582
Charges sans décaissement de trésorerie	(89)	(106)	(41)	21	(215)
- amortissements	(62)	(66)	(39)	(2)	(169)
- provisions	(13)	(13)	4	(2)	(24)
- pertes de valeur	-	2	1	-	3
Investissements industriels (incorporels et corporels)	135	129	54	1	319
<b>Total bilan actif (courant et non courant)</b>	<b>2 600</b>	<b>1 492</b>	<b>1 047</b>	<b>(265)</b>	<b>4 874</b>
<b>Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)</b>	<b>912</b>	<b>597</b>	<b>553</b>	<b>(223)</b>	<b>1 839</b>

## 36.2. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
<b>Chiffre d'affaires (destination des ventes)</b>							
Exercice 2009	1 270	466	840	24	72	17	2 689
Exercice 2008	2 224	812	1 156	44	91	19	4 346
Exercice 2007	1 985	643	922	58	150	34	3 792
<b>Investissements industriels (incorporels et corporels)</b>							
Exercice 2009	83	16	54	65	68	-	286
Exercice 2008	122	47	34	156	60	-	419
Exercice 2007	76	46	28	111	58	-	319
<b>Total bilan actif (courant et non courant)</b>							
Exercice 2009	3 157	352	533	903	325	-	5 270
Exercice 2008	3 725	430	587	1 017	210	-	5 969
Exercice 2007	2 916	346	425	825	362	-	4 874

### 6.1.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exposées dans la note 1.1 « Principes généraux et déclaration de conformité » de l'annexe aux états financiers consolidés.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, sont comptabilisés et évalués selon les méthodes du Groupe décrites dans la note 1.20 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont

consisté à apprécier la documentation des opérations de couverture et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers à la clôture.

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les notes 1.3 et 1.6 de l'annexe aux états financiers consolidés exposent les principes et méthodes comptables appliqués pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Nous nous sommes assurés que les acquisitions de la période ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS. L'allocation définitive du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été préparée par votre Société sur la base de la juste valeur estimée des actifs et passifs supportés comme il est mentionné dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné la documentation obtenue et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Votre Société procède annuellement à un test de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées par votre Société.

### PROVISIONS

Comme indiqué dans les notes 1.19 et 17 de l'annexe aux états financiers consolidés, votre Société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues et la documentation communiquée, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites miniers. Nous avons procédé sur ces bases, à l'appréciation raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

ERNST & Young et Autres  
Aymeric de la Morandière

Deloitte & Associés  
Alain Penanguer

## 6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2009

### 6.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN 2009

#### 1. Bilan

##### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2009 valeurs nettes	31/12/2008 valeurs nettes
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		7 900	7 655	245	843
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations en cours		2 345	1 903	442	1 228
Avances et acomptes					
<b>Sous-total</b>		<b>10 245</b>	<b>9 558</b>	<b>687</b>	<b>2 071</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		1 131	0	1 131	1 131
Constructions		22 556	14 413	8 143	9 145
Installations techniques, matériels et outillage industriels		54 720	42 366	12 354	12 665
Autres		10 383	6 538	3 845	4 295
Immobilisations en cours		428	0	428	242
Avances et acomptes		88	0	88	89
<b>Sous-total</b>		<b>89 307</b>	<b>63 317</b>	<b>25 989</b>	<b>27 567</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations		1 635 874	127 684	1 508 190	1 659 383
Créances rattachées à des participations	2	549 121	0	549 121	281 878
Autres titres immobilisés		8 580	0	8 580	53 768
Autres	2	34 565	13 379	21 186	30 540
<b>Sous-total</b>		<b>2 228 141</b>	<b>141 063</b>	<b>2 087 078</b>	<b>2 025 569</b>
<b>Actif immobilisé</b>	1	<b>2 327 693</b>	<b>213 938</b>	<b>2 113 755</b>	<b>2 055 207</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et autres approvisionnements		26 722	3 883	22 838	21 513
En-cours de production		7 410	0	7 410	6 051
Produits intermédiaires et finis		18 729	0	18 729	20 749
Marchandises		32 109	0	32 109	35 615
<b>Sous-total</b>	7	<b>84 969</b>	<b>3 883</b>	<b>81 086</b>	<b>83 928</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>2 001</b>	<b>0</b>	<b>2 001</b>	<b>2 558</b>
<b>Créances d'exploitation</b>					
Créances clients		88 874	769	88 105	66 088
Autres créances		26 188	10 294	15 895	63 620
<b>Sous-total</b>	2 & 7	<b>115 062</b>	<b>11 063</b>	<b>103 999</b>	<b>129 708</b>
<b>Disponibilités</b>	3	<b>1 674</b>	<b>0</b>	<b>1 674</b>	<b>49</b>
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance		1 543	0	1 543	1 164
Frais émission d'emprunts à étaler		92	0	92	312
<b>Sous-total</b>	4	<b>1 635</b>	<b>0</b>	<b>1 635</b>	<b>1 476</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>205 342</b>	<b>14 947</b>	<b>190 395</b>	<b>217 719</b>
Écarts de conversion actif		0		0	0
<b>Total actif</b>		<b>2 533 035</b>	<b>228 885</b>	<b>2 304 150</b>	<b>2 272 926</b>



**PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital	6	80 428	79 957
Primes d'émission, de fusion et d'apport		341 255	344 832
Réserve légale		7 996	7 901
Réserves réglementées		0	
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		483 564	471 252
Résultat de l'exercice		(29 942)	148 159
<b>Situation nette</b>	<b>5</b>	<b>1 137 140</b>	<b>1 305 940</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	8	74 346	55 506
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 211 486</b>	<b>1 361 446</b>
Provisions pour risques		11 284	22 226
Provisions pour charges	8	5 047	5 337
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>16 331</b>	<b>27 563</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		132	714
Emprunts et dettes financières divers		374	374
Comptes courants passif avec le Groupe		932 451	776 292
<b>Sous-total</b>		<b>932 958</b>	<b>777 380</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commande en cours</b>		<b>1 073</b>	<b>205</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		118 331	90 703
Dettes fiscales et sociales		11 216	13 177
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		973	1 065
Autres dettes		11 762	1 367
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance		20	20
<b>Dettes</b>	<b>10 &amp; 11</b>	<b>1 076 333</b>	<b>883 917</b>
Écarts de conversion passif		0	0
<b>Total Passif</b>		<b>2 304 150</b>	<b>2 272 926</b>

## 2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes biens et marchandises		688 211	972 524
Produits des activités annexes		63 580	60 869
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13</b>	<b>751 791</b>	<b>1 033 393</b>
Production stockée (déstockée)		(661)	(6 021)
Production immobilisée		67	76
Subventions d'exploitation		23	25
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		6 195	11 893
Autres produits		110	1
<b>Total Autres produits</b>		<b>5 734</b>	<b>5 974</b>
<b>Total produits</b>		<b>757 526</b>	<b>1 039 367</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises		498 678	692 118
Variations de stocks		3 506	38 410
Achats de matières premières et autres approvisionnements		145 100	151 132
Variations de stocks		(1 838)	24 073
Achats et charges externes		67 170	66 158
Impôts, taxes et versements assimilés		5 099	4 344
Salaires et traitements		26 770	22 726
Charges sociales		15 478	11 250
Dotations aux amortissements		5 104	5 360
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 925	3 370
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 151	503
Autres charges		3 419	3 729
<b>Total charges</b>		<b>775 561</b>	<b>1 023 173</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(18 036)</b>	<b>16 194</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>16</b>	<b>27 685</b>	<b>131 814</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>9 649</b>	<b>148 008</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>17</b>	<b>(45 444)</b>	<b>(16 320)</b>
Participations des salariés et intéressement		(580)	(3 605)
Impôts sur les résultats	14	6 433	20 076
<b>Résultat net</b>		<b>(29 942)</b>	<b>148 159</b>

### 3. Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	(29 942)	148 159
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	132 785	32 421
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>102 844</b>	<b>180 580</b>
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	65 368	25 161
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>168 212</b>	<b>205 741</b>
<b>Opérations d'investissements</b>		
Acquisition d'immobilisations financières	(57 569)	(436 694)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 954)	(6 628)
Cession d'immobilisations	93 113	764
Remboursement de capital		
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	128	(2 259)
<b>Sous-total</b>	<b>31 718</b>	<b>(444 817)</b>
Autres mouvements		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>31 718</b>	<b>(444 817)</b>
<b>Opérations sur fonds propres</b>		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET SA	(135 741)	(153 570)
Augmentations de capital	48 735	123 345
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	291	(306)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres</b>	<b>(86 715)</b>	<b>(30 531)</b>
Autres mouvements	76	(363)
<b>Diminution (augmentation) de l'endettement net</b>	<b>113 291</b>	<b>(269 970)</b>
<b>Trésorerie (endettement) nette d'ouverture</b>	<b>(495 453)</b>	<b>(225 483)</b>
<b>Trésorerie (endettement) nette de clôture</b>	<b>(382 162)</b>	<b>(495 453)</b>

### 4. Faits significatifs

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

La baisse du chiffre d'affaires Nickel de 24 % s'explique par la combinaison de :

- un effet prix moyen de vente (après couverture) passé de 10,2 dollars US/livre en 2008 à 6,9 dollars US/livre en 2009 ;
- une hausse des tonnages vendus passés de 51,7 milliers de tonnes en 2008 à 54,5 milliers de tonnes en 2009.

#### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en forte diminution passant de 16 millions d'euros en 2008 à (18) millions d'euros en 2009 du fait :

- de la baisse du chiffre d'affaires (commissions de commercialisation et bonification sur les produits de Sandouville) ;
- de l'augmentation des charges de personnel (départs en retraite).

#### RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé d'une part des dividendes reçus des filiales (Nickel : 10 millions d'euros ; Manganèse : 114,6 millions d'euros ; Alliages : 3,1 millions d'euros), d'autre part d'une provision sur titres Erasteel SAS de 115 millions d'euros.

Le résultat net de change 2009 est négatif de 8,7 millions contre une charge nette de 23 millions à fin 2008, essentiellement dû à la revalorisation des prêts libellés en devises.

#### RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé d'une dotation pour hausse des prix de 16,3 millions d'euros et d'une provision totale des actifs liés à un projet de développement en Namibie, suite à la décision de ne pas poursuivre ce projet à hauteur de 22,5 millions d'euros.

#### ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION

Le 14 mai 2009, ERAMET a réalisé la seconde phase de l'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S, portant sa détention à 94,3 %. Cette acquisition a été financée par l'émission de 387 488 actions ERAMET. Le 2 juin 2009, une opération de « squeeze-out » portant sur le solde de 5,7 % des titres a été finalisée, portant la détention à 100 % pour un coût total de 413,3 millions d'euros. Cette participation sera reclassée en 2010 dans la branche Manganèse. Face à la chute très forte de la demande, des arrêts de productions ont été émis en œuvre dans les sociétés du palier Erasteel (en France et en Suède). La chute particulièrement marquée des aciers rapides (aciers d'outillage et de coupes) a entraîné une perte d'exploitation significative et des dépréciations d'actifs. Les titres de participation d'Erasteel ont fait l'objet d'une dépréciation de 115 millions d'euros.

## ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

La diminution de l'endettement net de 113 millions d'euros s'explique principalement par la vente à Mitsubishi de 33,4 % des titres de Strand Minerals (Indonesia) pour 93 millions d'euros.

### 6.2.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

## 5. Principes règles et méthodes comptables

### 5.1. RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 5.2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Le règlement n° 2002-10 du CRC a entraîné les changements de méthodes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

- revue des durées d'amortissement de certaines immobilisations aboutissant à une diminution des amortissements économiques compensées par une augmentation des amortissements dérogatoires ;
- annulation par les capitaux propres de la provision pour gros entretien. Les dépenses de gros entretien sont dorénavant comptabilisées soit en charges, soit en immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de dépenses de remplacement.

Nous n'avons effectué aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2008.

### 5.3. RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans ;
- installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;

- installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

#### 5.3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 5.3.3. Projets de développement en cours

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société Holding. Les coûts supportés sur ces projets sont immobilisés soit en Immobilisations financières soit en Autres actifs dans la phase d'étude. Lors de la réalisation par acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres. Ces titres sont généralement reclassés dans une des trois Branches.

Dans le cas où ces projets n'aboutissent pas, ces frais sont soit comptabilisés en charges, soit provisionnés en résultat exceptionnel.

#### 5.3.4. Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

#### 5.3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

#### 5.3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### 5.3.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements

passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « première qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2009	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	5,00 %	5,40 %	5,25 %	4,40 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,10 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,1 %	2,10 %	3,00 %	2,00 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,5 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %

#### Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés

Un plan d'attribution d'actions gratuites concernant l'ensemble des employés du Groupe a été décidé lors du Conseil du 29 juillet 2009 (cf. note 24). Le montant de la provision correspondant a été évalué en fonction du nombre d'actions devant être attribuées selon la rotation du personnel, de la valeur des actions auto-détenues (32 106 actions) et du cours de l'action au 31 décembre 2009 (41 724 actions). La dotation de l'exercice 2009 s'élève à 1,4 million d'euros. Elle a été calculée au prorata temporis de la période d'acquisition (2 ou 4 ans en fonction du pays). Elle est présentée sur la ligne « Charges de personnel ».

#### 5.3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville) ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

<b>Note 1.</b> Immobilisations	222	<b>Note 15.</b> Intégration fiscale	231
<b>Note 2.</b> État des échéances des créances	223	<b>Note 16.</b> Résultat financier	232
<b>Note 3.</b> Disponibilités	224	<b>Note 17.</b> Résultat exceptionnel	232
<b>Note 4.</b> Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir	224	<b>Note 18.</b> Effectif	232
<b>Note 5.</b> Situation nette	224	<b>Note 19.</b> Engagements hors bilan	233
<b>Note 6.</b> Actions auto-détenues	226	<b>Note 20.</b> Gestion des risques	233
<b>Note 7.</b> Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	226	<b>Note 21.</b> Crédit-bail immobilier	234
<b>Note 8.</b> Provisions	227	<b>Note 22.</b> Consolidation des états financiers de la Société	234
<b>Note 9.</b> Engagements liés au personnel	228	<b>Note 23.</b> Rémunération des organes d'administration et de direction	234
<b>Note 10.</b> Détail des dettes et états des échéances	229	<b>Note 24.</b> Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites	235
<b>Note 11.</b> Détail des dettes et charges à payer	229	<b>Note 25.</b> Droit Individuel à la Formation	235
<b>Note 12.</b> Éléments concernant les entreprises liées	230	<b>Note 26.</b> Autres informations	235
<b>Note 13.</b> Chiffre d'affaires	230	<b>Note 27.</b> Événements postérieurs à la clôture	236
<b>Note 14.</b> Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	230		

## Note 1. Immobilisations

### I.1. VALEURS D'ACQUISITION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs d'acquisition 31/12/2008	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2009
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 526	354	20	7 900
Immobilisations en cours	1 229	1 153	(37)	2 345
<b>Sous-total</b>	<b>8 755</b>	<b>1 507</b>	<b>(17)</b>	<b>10 245</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 131	0	0	1 131
Constructions	22 465	104	(13)	22 556
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 069	1 650	1	54 720
Autres	10 071	414	(102)	10 383
Immobilisations en cours	242	279	(92)	428
<b>Sous-total</b>	<b>86 978</b>	<b>2 447</b>	<b>(207)</b>	<b>89 219</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations <sup>(1)</sup>	1 674 367	148 076	(186 569)	1 635 874
Créances rattachées à des participations	281 878	275 829	(8 586)	549 121
Autres titres immobilisés <sup>(2)</sup>	63 446	3 382	(58 248)	8 580
Autres <sup>(3)</sup>	30 540	13 140	(9 115)	34 565
<b>Sous-total</b>	<b>2 050 231</b>	<b>440 427</b>	<b>(262 518)</b>	<b>2 228 140</b>
<b>Total</b>	<b>2 145 964</b>	<b>444 382</b>	<b>(262 741)</b>	<b>2 327 604</b>

(1) En février 2009, vente pour 93 millions d'euros (118,7 millions USD) de 33,4 % des titres de Strand Minerals (Indonesie). En juillet 2009, deuxième phase de l'intégration Tinfos : augmentation de la participation dans Eralloys à 100 % par échange de titres et acquisition de titres pour un total de 54,2 millions d'euros. Augmentation de capital d'Eras pour 0,7 million d'euros.

(2) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres. La diminution concerne les attributions d'actions gratuites pour 1 million d'euros, un échange de titres Eralloys pour 1 million d'euros et l'annulation de 252 885 titres pour un montant de 51,8 millions d'euros par réduction de capital (décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2009). La valeur du cours de Bourse au 31 décembre 2009 étant supérieure à celle du portefeuille, la provision constatée au 31 décembre 2008 a été entièrement reprise.

(3) Dépôt d'un montant de 11,9 millions d'euros sur un compte bloqué dans le cadre du « squeeze-out » de l'acquisition Eralloys A/S (Tinfos). Le solde disponible au 31 décembre 2009 se monte à 4,2 millions d'euros.

## I.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions au 31/12/2008	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2009
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 684	988		(17)	7 655	245
Immobilisations en cours	0	1 903			1 903	443
<b>Sous-total</b>	<b>6 684</b>	<b>2 891</b>	<b>0</b>	<b>(17)</b>	<b>9 558</b>	<b>687</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	0	0	0	0	0	1 131
Constructions	13 319	1 120	0	(28)	14 412	8 145
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 404	2 146	(92)	(92)	42 367	12 353
Autres	5 777	849	0	(87)	6 539	3 844
Immobilisations en cours	0				0	428
<b>Sous-total</b>	<b>59 500</b>	<b>4 116</b>	<b>(92)</b>	<b>(207)</b>	<b>63 317</b>	<b>25 901</b>
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations <sup>(1)</sup>	14 984	115 000	(2 300)	0	127 684	1 508 190
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	549 121
Autres titres immobilisés	9 678	0	(9 678)	0	0	8 580
Autres <sup>(2)</sup>	0	13 379	0	0	13 379	21 186
<b>Sous-total</b>	<b>24 662</b>	<b>128 379</b>	<b>(11 978)</b>	<b>0</b>	<b>141 063</b>	<b>2 087 078</b>
<b>Total</b>	<b>90 846</b>	<b>135 385</b>	<b>(12 070)</b>	<b>(224)</b>	<b>213 938</b>	<b>2 113 666</b>

(1) Une provision de 115 millions d'euros a été constatée sur les titres Erasteel SAS afin de ramener la valeur nette comptable au 31 décembre 2009 à la valeur d'usage.

(2) Les coûts activés sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie ont fait l'objet d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

## Note 2. État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2009	À 1 an au plus	À plus de 1 an	Rappel 31/12/2008
Créances rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	549 121	549 121	0	281 878
Prêts au personnel	0	0	0	0
Actif de régime de retraite <sup>(2)</sup>	3 926	3 926	0	4 759
Autres immobilisations financières	30 638	30 638	0	25 781
Créances clients et comptes rattachés	88 874	87 998	876	66 862
Autres créances <sup>(3)</sup>	26 188	26 188	0	63 620
Charges constatées d'avance	1 543	1 543	0	1 164
<b>Total</b>	<b>700 292</b>	<b>699 415</b>	<b>876</b>	<b>444 064</b>

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe.

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 9 millions d'euros et des débours sur projets de développement pour 11,4 millions d'euros, provisionnés à hauteur de 10,3 millions d'euros.

## DÉTAIL DES CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ; PRÊTS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Strand Minerals (Indonesia) Ltd	88 424	69 750
ERAMET Norway	27 000	27 381
CFED	21 569	15 985
GCMC	34 895	36 421
ERAMET Holding Manganese	203 337	0
ERAMET Research	3 199	210
SIMA	125 464	132 113
Erasteel SAS	45 131	0
Divers	101	17
<b>Total</b>	<b>549 121</b>	<b>281 878</b>

## Note 3. Disponibilités

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

## Note 4. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	1 543	1 164
Frais émission d'emprunts à étaler	92	312
Écarts de conversion actif	0	0
<b>Total</b>	<b>1 635</b>	<b>1 476</b>

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 1,3 million d'euros.

## Note 5. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
AREVA	25,63 %	25,78 %
SORAME/CEIR	36,44 %	36,64 %
STCPI	4,06 %	4,08 %
Divers	33,87 %	33,50 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un

avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 079 millions d'euros (1 070 millions d'euros au 31 décembre 2008) avant affectation du résultat 2009.



<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>Situation nette au 31 décembre 2007</b>	<b>25 905 621</b>	<b>79 012</b>	<b>902 477</b>	<b>206 516</b>	<b>1 188 005</b>
Distribution de dividendes			(153 570)		(153 570)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			206 516	(206 516)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	68 119	208	3 841		4 049
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature	241 491	737	118 560		119 297
Résultat de l'exercice 2008				148 159	148 159
<b>Situation nette au 31 décembre 2008</b>	<b>26 215 231</b>	<b>79 956</b>	<b>1 077 824</b>	<b>148 159</b>	<b>1 305 940</b>
Distribution de dividendes			(135 751)		(135 751)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			148 159	(148 159)	(0)
Retenue à la source					0
Autres opérations	(252 885)	(771)	(51 070)		(51 841)
Augmentations de capital en espèces	19 979	61	1 110		1 171
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature	387 488	1 182	46 382		47 564
Résultat de l'exercice 2009				(29 942)	(29 942)
<b>Situation nette au 31 décembre 2009</b>	<b>26 369 813</b>	<b>80 428</b>	<b>1 086 653</b>	<b>(29 942)</b>	<b>1 137 140</b>

## Note 6. Actions auto-détenues

ERAMET SA détient 81 732 actions propres (389 475 actions au 31 décembre 2008).

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

	Nombre d'actions	Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>		<b>53 689</b>	-	<b>335 786</b>	<b>389 475</b>
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
- attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
- attributions / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions / réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>		<b>49 626</b>	<b>32 106</b>	-	<b>81 732</b>
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %

Le solde de 49 626 actions (53 689 actions au 31 décembre 2008) correspond aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau.

## Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Matières premières				
Autres approvisionnements <sup>(1)</sup>	3 370	513	0	<b>3 883</b>
Créances clients	774	0	(4)	<b>769</b>
Créances diverses <sup>(2)</sup>	0	10 294	0	<b>10 294</b>
<b>Total</b>	<b>4 144</b>	<b>10 807</b>	<b>(4)</b>	<b>14 947</b>

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) Les coûts activés sur projet en cours ont fait l'objet d'une dotation aux provisions (principalement le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie pour 9,1 millions d'euros) compte tenu de l'abandon du projet.

## Note 8. Provisions

	31/12/2008	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2009
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées s au cours de l'exercice		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Provisions pour hausse des prix	49 661	16 336	0	0	0	65 997
Amortissements dérogatoires <sup>(1)</sup>	5 845	2 504	0	0	0	8 349
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>55 506</b>	<b>18 840</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74 346</b>
Perte de change						
Personnel <sup>(2)</sup>	5 261	313	(1 168)	0	465	4 871
Environnement	76	0	0	0	0	76
Risques sectoriels	0	0	0	0	0	0
Impôts	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques <sup>(3)</sup>	22 226	9 949	(22 232)	0	0	9 943
Autres provisions pour charges <sup>(4)</sup>	0	1 441	0	0	0	1 441
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>27 564</b>	<b>11 703</b>	<b>(23 400)</b>	<b>0</b>	<b>465</b>	<b>16 331</b>
<b>Provisions passif</b>	<b>83 069</b>	<b>30 542</b>	<b>(23 400)</b>	<b>0</b>	<b>465</b>	<b>90 677</b>

(1) En sus de la dotation nette de 0,9 million d'euros au titre des actifs de Sandouville, une nouvelle charge d'amortissement dérogatoire a été comptabilisée pour 1,7 million d'euros, d'une part au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos et d'autre part sur la base de la valeur fiscale de l'ensemble immobilier acquis par levée d'option de crédit-bail.

(2) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2009. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(3) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(4) La provision pour charge a été constituée dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites concernant l'ensemble des employés du Groupe décidé lors du Conseil du 29 juillet 2009 (cf. chapitre 5.3.7.).

## Note 9. Engagements liés au personnel

### 9.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière surplus / (déficit)
Indemnités de départ en retraite			
Indemnités de fin de carrière	1 232	1 981	(749)
Médailles et gratifications		1 374	(1 374)
Régimes de frais médicaux		2 520	(2 520)
<b>Total</b>	<b>1 232</b>	<b>5 875</b>	<b>(4 643)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Gains)/Pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (actif) / passif
Indemnités de départ en retraite			
Indemnités de fin de carrière	654	254	(159)
Médailles et gratifications			1 374
Régimes de frais médicaux	51		2 469
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>254</b>	<b>3 684</b>

### 9.2. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Taux d'actualisation	5 %
Taux d'inflation	2,1 %
Taux d'augmentation salariale	3,1 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,5 %

### 9.3. DÉTAIL DES PLACEMENTS DES FONDS DE PENSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	148	1 010	74	1 232
Pourcentage	12 %	82 %	6 %	100 %

### 9.4. VARIATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2009
<b>À l'ouverture</b>	<b>3 884</b>
Charges comptabilisées	<b>360</b>
- coûts des services rendus	263
- charges d'intérêts nets	312
- rendements des actifs de couverture	(42)
- amortissements des écarts actuariels et des services passés	94
- autres	(267)
Cotisations versées	<b>(560)</b>
Écarts de conversion et autres mouvements	-
<b>À la clôture</b>	<b>3 684</b>

## Note 10. Détail des dettes et états des échéances

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2009	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	132	132		
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1)</sup>	932 825	932 825		
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	118 331	118 362	(31)	
Dettes fiscales et sociales	11 216	11 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	973	973		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes diverses	11 762	11 762		
Produits constatés d'avance	20	20		
<b>Total</b>	<b>1 075 260</b>	<b>1 075 291</b>	<b>(31)</b>	<b>0</b>

(1) Le financement d'ERAMET est assuré en partie par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2009 est de 932 millions d'euros (contre 776 millions d'euros au 31 décembre 2008) du fait de l'acquisition du groupe Tinfos et de l'octroi de nouveaux prêts.

(2) En conformité avec la loi LME, la Société ne présente pas de dette fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture.

### 10.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes courants auprès de Metal Securities	932 451	776 292
Dépôts reçus	329	329
Divers	45	45
<b>Total</b>	<b>932 825</b>	<b>776 666</b>

## Note 11. Détail des dettes et charges à payer

Montant brut (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes financières divers	932 825	776 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 331	90 703
Dettes fiscales et sociales	11 216	13 177
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	973	1 065
Autres dettes diverses	11 762	1 367
Produits constatés d'avance	20	20
Écarts de conversion passif	0	0
<b>Total</b>	<b>1 075 127</b>	<b>882 998</b>

## Note 12. Éléments concernant les entreprises liées

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Bilan</b>		
Participations	1 635 148	1 673 370
Créances financières	549 121	281 878
Créances clients et comptes rattachés	24 980	16 921
Créances diverses	2 789	3 551
Emprunts et dettes financières diverses	(932 780)	(776 621)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 736	(37 982)
Autres dettes	(9 835)	(1 106)
<b>Compte de résultat</b>		
Produits financiers	136 559	210 681
Charges financières	(9 445)	(24 484)

Sont considérées comme liées les entreprises sur lesquelles ERAMET détient une participation qui lui permet d'exercer une influence notable.

## Note 13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises <sup>(1)</sup>	688 211	23 439	664 773
Produits des activités annexes	63 580	19 726	43 854
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>751 791</b>	<b>43 165</b>	<b>708 626</b>

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 13,6 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en dollars US.

## Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2009
<b>Accroissement de la base imposable</b>	
- Provisions réglementées	74 346
- Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	0
- Charges à répartir	0
<b>Allègement de la base imposable</b>	
- Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(135 431)
- Charges à payer	1 226
- Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	0
- Produits financiers latents	0
- Déficit reportables fiscalement	(53 743)
<b>Accroissement net de la base imposable</b>	<b>(113 602)</b>
<b>Accroissement de l'impôt futur</b>	<b>(39 113)</b>
	<b>34 %</b>

## VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	9 649	0	9 649
Résultat exceptionnel	(45 444)	0	(45 444)
Participation et intéressement des salariés	(580)	0	(580)
Effets de l'intégration fiscale	0	6 433	6 433
<b>Total</b>	<b>(36 375)</b>	<b>6 433</b>	<b>(29 942)</b>

### Impôts Société

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts société à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'impôts Société qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 3,9 millions d'euros de charge d'impôt du Groupe intégré fiscalement (dont + 3 millions d'euros de crédit d'impôt recherche Groupe 2009 et + 1,2 million d'euros de régularisation de crédit d'impôt Groupe 2008), + 8,2 millions d'euros de produit d'intégration fiscale 8 et (5,7) millions d'euros de crédits d'impôts soit un produit net 2009 de 6,4 millions d'euros.

ERAMET SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a conduit à un redressement de 0,2 million d'euros d'impôt sur les sociétés.

## Note 15. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Sociétés consolidées</b>			
ERAMET	x	x	x
Metal Currencies	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (S.I.M.A.)	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Aubert & Duval (AD)	x	x	x
Airforge	x	x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagne	x	x	x
<b>Sociétés non consolidées</b>			
ERAMET International	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex-CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x

Les déficits fiscaux Groupe utilisables au 31 décembre 2009 s'élèvent à 78,5 millions d'euros.

## Note 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Participations <sup>(1)</sup>	136 607	210 492
Autres dividendes et intérêts	1 081	1 797
Reprises sur provisions <sup>(2)</sup>	34 211	0
Différences de change <sup>(3)</sup>	21 354	19 901
<b>Produits financiers</b>	<b>193 252</b>	<b>232 190</b>
Dotations aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	(124 849)	(31 905)
Intérêts et charges assimilées <sup>(4)</sup>	(10 183)	(25 340)
Différences de change <sup>(3)</sup>	(30 056)	(43 131)
Charges nettes sur cessions de VMP	(479)	0
<b>Charges financières</b>	<b>(165 567)</b>	<b>(100 376)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>27 685</b>	<b>131 814</b>

(1) Le produit des participations est constitué des dividendes de la branche Nickel (10 millions d'euros), de la branche Manganèse (114,6 millions d'euros) et de la société SIMA (3,1 millions d'euros) ainsi que des produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (8,9 millions d'euros).

(2) Reprise nette de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : + 12,4 millions d'euros et reprise de la provision sur actions propres + 9,7 millions d'euros. Provision sur titres Erasteel SAS à hauteur de (115) millions d'euros et reprise de provision sur titres SIMA + 2,3 millions d'euros.

(3) Différence de change nette de (8,7) millions d'euros dont (6,7) millions d'euros dus à la revalorisation des prêts libellés en devises (NOK et USD essentiellement).

(4) Dont intérêts avec Metal Securities à hauteur de (9,5) millions d'euros.

## Note 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits sur opérations en capital <sup>(1)</sup>	93 113	191
Reprises sur provisions et transfert de charges	453	20 403
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>93 566</b>	<b>20 594</b>
Charges sur opérations de gestion	1	(21 196)
Charges sur opérations en capital <sup>(1)</sup>	(94 144)	(23)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	(44 868)	(15 695)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(139 010)</b>	<b>(36 914)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(45 444)</b>	<b>(16 320)</b>

(1) En février 2009, achat à Weda Bay Minerals Inc. et revente à Mitsubishi des titres Strand Minerals (Indonesie) pour 93 millions d'euros.

(2) Dotations aux provisions réglementées 19,3 millions d'euros (dont provision pour hausse des prix 16,3 millions d'euros) et dotations aux provisions sur des immobilisations et créances diverses concernant des projets de développement en cours (essentiellement projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie pour 22,5 millions d'euros).

## Note 18. Effectif

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	146	138
ETAM	238	241
<b>Effectif inscrit fin de période</b>	<b>384</b>	<b>379</b>
<b>Effectif inscrit moyen</b>	<b>383</b>	<b>369</b>



## Note 19. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties	<b>76</b>	76
Sûretés réelles	<b>Néant</b>	Néant
Ventes à terme en USD	<b>161 593</b>	163 510
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties	<b>Néant</b>	Néant
Sûretés réelles	<b>Néant</b>	Néant
Prêt syndiqué multidevises	<b>600 000</b>	600 000
Achats à terme en USD	<b>0</b>	443
<b>Engagements réciproques</b>		
Couverture de change via Metal Currencies	<b>57 462</b>	321 640

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

## Note 20. Gestion des risques

### 20.1. RISQUE DE CHANGE

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollars US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois.  
Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturées directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.
- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts long terme aux sociétés du Groupe, ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2009, il n'y avait pas de couverture de change en cours.

### 20.2. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferrometallurgique et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2009, 3 114 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de (255) milliers de dollars US (rappel 2008 : 5 808 tonnes pour une juste valeur de 43 978 milliers de dollars US) plus 4 560 tonnes en option à échéance 2011 exerçables par la contrepartie en novembre 2010 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2009. ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

### 20.3. RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposée au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont limités.

### 20.4. RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2009, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché.

### 20.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Aux bornes du Groupe, ERAMET est peu soumise au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, l'endettement net d'ERAMET au 31 décembre 2009 se monte à 382,1 millions d'euros (vs 495,4 millions d'euros au 31 décembre 2008). La totalité de l'endettement est constituée envers Metal Securities, société ad hoc du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

De plus, la Société dispose si nécessaire de trois sources de financement supplémentaires via l'utilisation des éléments suivants :

#### 20.5.1. Lignes de crédit renouvelables

En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. Conformément à la convention, le groupe ERAMET a par deux fois en 2006 et 2007 demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. ERAMET verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable.

Cette ligne de crédit est assortie d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive du Groupe, est entièrement respecté au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008. En cas de non-respect, tout ou partie cette ligne devrait être remboursée.

#### 20.5.2. Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2009, ni la ligne de crédit renouvelable ni les billets de trésorerie ne sont utilisés, comme au 31 décembre 2008.

#### 20.5.3. Pensions livrées

Le 18 décembre 2009, ERAMET a signé un engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 210 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables. Aucun montant n'a été tiré au 31 décembre 2009. L'échéance de ce programme correspond à la date la plus courte entre le 18 mars 2011 et la cessation éventuelle par la Banque centrale européenne (BCE) de sa politique de LTRO « full allotment » à taux fixe.

## Note 21. Crédit-bail immobilier

Néant.

## Note 22. Consolidation des états financiers de la Société

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

## Note 23. Rémunération des organes d'administration et de Direction

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Avantages à court terme</b>		
Rémunérations fixes	2 672	2 508
Rémunérations variables	1 279	1 036
Jetons de présence	383	375
<b>Autres avantages</b>		
Avantages postérieurs à l'emploi	824	7 750
<b>Total</b>	<b>5 157</b>	<b>11 668</b>

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2009 un total de 4,2 millions d'euros.

## Note 24. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

### 24.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	à l'origine	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le		Exercées en 2009	Prescrites en 2009	Restant à exercer à compter du 01/01/2010	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2010	Échéance des plans
					01/01/2009	au 31/12/2009		01/01/2009	31/12/2009					
1	27.05.1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	5	153 000	(145 250)	(3 750)	(4 000)	-	-	-	-	11/12/2009 <sup>(1)</sup>
2	23.05.2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	41	130 000	(70 331)	(16 229)	-	43 440	-	32	15/12/2012 <sup>(2)</sup>	
<b>Total</b>						<b>283 000</b>	<b>(215 581)</b>	<b>(19 979)</b>	<b>(4 000)</b>	<b>43 440</b>				

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

### 24.2. ACTIONS GRATUITES

(I)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le		Attribuées définitivement en 2009	Prescrites En 2009	Restant à exercer à compter du 01/01/2010	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2010	Échéance des plans
				01/01/2009	au 31/12/2009		01/01/2009	31/12/2009					
1	11.05.2005	13/12/2005	gratuites	90	-	14 000	(14 000)	-	-	-	-	-	-
2	11.05.2005	25/04/2007	gratuites	1	1	10 000	-	(10 000)	-	-	-	-	-
3	11.05.2005	23/07/2007	gratuites	61	59	16 000	(170)	(15 830)	-	-	-	-	-
4	13.05.2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 766	73 830	-	-	-	-	73 830	14 766	29/07/2011
<b>Total</b>						<b>113 830</b>	<b>(14 170)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73 830</b>			

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13 décembre 2007, 2 = 25 avril 2009, 3 = 23 juillet 2009 et 4 = 29 juillet 2011.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13 décembre 2009, 2 = 25 avril 2011, 3 = 23 juillet 2011 et 4 = 29 juillet 2013.

## Note 25. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2009, le Droit Individuel à la Formation est de 25 634 heures (23 996 heures au 31 décembre 2008).

## Note 26. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés SIMA, SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe SIMA aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de SIMA, consolidée par mise en équivalence et non en intégration

globale, alors que SIMA aurait dissimulé aux commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de SIMA depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au Tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport

des actions de SIMA à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions SIMA et des dividendes reçus de SIMA depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle

entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de SIMA (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de SIMA ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux commissaires aux apports désignés par le Président du Tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document.

## Note 27. Événements postérieurs à la clôture

ERAMET a acquis début janvier 2010 la société française Valdi, spécialisée dans le traitement et le recyclage de métaux non ferreux. Implantée sur deux sites de production en France, Valdi emploie environ 90 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros en 2008.

ERAMET et Bolloré ont annoncé le mardi 16 février 2010 avoir signé un accord en vue de l'exploration de gisement de lithium en Argentine. Cet

accord, qui comporte une option d'achat de gisements au terme des 24 mois d'explorations et études d'une unité de carbonate de lithium, représente une première étape dans la stratégie de développement du groupement Bolloré – ERAMET dans le Lithium.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

### 6.2.3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### Au 31 décembre 2009

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice/ (Perte) du dernier exercice clos
		Devise	Devise								
<i>(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)</i>											
<b>I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)</b>											
<b>- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)</b>											
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	4 693	100,00	838	838				8 608	658
ERAMET Research	EUR	1 410	3 597	100,00	1 161	1 161	3 199			13 280	1 274
ERAMET International	EUR	160	1 704	100,00	892	892				21 171	176
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	14 102	100,00	229 652	229 652			9 936	0	10 223
Weda Bay Mineral Inc.	USD	81 376	(18 216)	100,00	95 945	95 945	20			0	(1 411)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	94 646	100,00	310 156	310 156	203 337		100 002	0	179 855
Eralloys Holding	NOK	12 800	685 796	100,00	413 321	413 321				0	3 250
SIMA	EUR	148 000	15 462	100,00	329 584	316 900	125 464		3 145	4 557	12 591
Erasteel	EUR	15 245	63 935	100,00	143 169	28 169	45 131			9 601	(28 918)
					<b>1 526 704</b>	<b>1 399 020</b>					
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>											
Comilog	XAF	40 812	355 605	26,76	61 546	61 546			14 151	178 433	4 684
Tinfos	NOK	3 088	153 680	33,35	46 751	46 751			455	66 437	(6 644)
					<b>108 297</b>	<b>108 297</b>					
<b>II - Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)</b>											
Filiales françaises	EUR				147	147					
Filiales étrangères	EUR										
Participations	EUR				1 025	1 025			48		
<b>Total</b>					<b>1 636 173</b>	<b>1 508 489</b>	<b>377 151</b>	<b>0</b>	<b>127 736</b>		

N° Siren		Adresse du siège social
<b>I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)</b>		
<b>- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)</b>		
Eras	N/A	6B, route de Trèves – L-2633 Senningerberg R.C. – Luxembourg B35.721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert-Einstein – 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert-Einstein – BP 120 – 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
Weda Bay Mineral Inc	N/A	14th Floor, 220 Bay Street – Toronto Ontario M5J2W4 – Canada
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS – Strandv 50 – 1366 Lysaker – Norvège
SIMA	562 013 995	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>		
Comilog	N/A	Compagnie Minière de l'Ogooué – Z.I. de Moanda – BP 27-28 – Gabon
Tinfos	N/A	O. H. Holtas Gate 21 – N-3678 Notodden – Norvège

#### 6.2.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Deloitte & Associés  
Alain Penanguer

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres  
Aymeric de la Morandière

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 5.3.2 des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la valeur de l'actif net détenu, et des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre Société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6.2.5. *RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET  
ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**Conventions et engagements autorisés au cours  
de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que  
ceux autorisés jusqu'au 17 février 2010**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**AVEC MESSIEURS PATRICK BUFFET,  
GEORGES DUVAL, BERTRAND MADELIN  
ET PHILIPPE VECTEN**

Adhésion à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du groupe ERAMET

*Nature, objet et modalités*

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a autorisé l'adhésion de Messieurs Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten, mandataires sociaux, à l'assurance complémentaire frais de santé, ainsi qu'au contrat de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe.

Cette assurance complémentaire frais de santé et ce régime de prévoyance complémentaire invalidité décès sont communs à l'ensemble du personnel ERAMET.

**Conventions et engagements approuvés au cours  
d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est  
poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**AVEC LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN**

*a. Nature et objet*

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, votre Société fournit à la Société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention s'est poursuivie sans changement en 2009.

**Modalités**

Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 11 460 000 euros en 2009 contre 11 106 000 euros en 2008.

*b. Nature et objet*

La convention de commercialisation conclue entre votre Société et la Société Le Nickel-SLN en 1985 aux termes de laquelle votre Société assure la commercialisation des produits de la Société Le Nickel-SLN (hors minerais) s'est poursuivie en 2009 sans changement.

**Modalités**

Conformément à cette convention, votre société a acheté à la Société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferronickel sur la base d'un prix d'achat permettant à votre Société de réaliser une marge commerciale de 1,5 %, majorée d'une bonification lorsque le prix du nickel dépasse un seuil défini.

Le montant global des achats facturés par la Société Le Nickel-SLN à votre Société s'est élevé à 537 421 969 euros en 2009 contre 695 736 842 euros en 2008.

Dans le cadre de cette même convention, votre société a facturé à la Société Le Nickel-SLN une redevance forfaitaire de 28 512 000 euros en 2009 contre 27 660 000 euros en 2008, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par votre Société en préalable à la commercialisation des produits finis.

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2010  
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés  
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres  
Aymeric de la Morandière

## 6.2.6. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

		2005	2006	2007	2008	2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>	a) Capital social	78 659 116 €	78 936 727 €	79 012 144 €	79 956 455 €	<b>80 427 930 €</b>
	b) Nombre d'actions émises	25 789 874	25 880 894	25 905 621	26 215 231	<b>26 369 813</b>
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>	a) Chiffre d'affaires hors taxes	845 373	1 082 671	1 369 986	1 033 393	<b>751 791</b>
	b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	193 615	123 189	221 083	152 814	<b>106 182</b>
	c) Impôts sur les bénéfices	(4 128)	3 534	22 027	(20 076)	<b>(6 433)</b>
	d) Participation des salariés	0	0	0	0	<b>0</b>
	e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	246 770	144 198	206 516	148 159	<b>(29 942)</b>
	f) Montant du dividende proposé	54 159	75 055	155 434	137 630	<b>47 466</b>
<b>Résultats par action (en euros)</b>	a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7,67	4,62	7,68	6,59	<b>4,27</b>
	b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9,57	5,57	7,97	5,65	<b>(1,14)</b>
	c) Dividende proposé par action	2,10	2,90	6,00	5,25	<b>1,80</b>
<b>Personnel</b>	a) Nombre moyen de salariés	326	336	347	369	<b>383</b>
	b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	19 414	20 933	27 914	26 331	<b>27 350</b>
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 271	8 983	10 165	11 250	<b>15 478</b>



## 6.3. Comptes consolidés des exercices 2008 et 2007

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés 2008, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.3 et 6 du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 10 avril 2009 ;
- les comptes consolidés 2007, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 9 avril 2008.

Les parties non incluses des Documents de référence 2008 et 2007 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## 6.4. Politique de distribution des dividendes

### 6.4.1. MODALITÉS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

### 6.4.2. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS (ARTICLE 25 DES STATUTS)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

### Tableau d'affectation du résultat 2009

Après imputation du résultat négatif de l'exercice soit 29 941 560,06 euros sur le rapport à nouveau existant au 31 décembre 2008 soit 483 564 141,83 euros, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire l'affectation suivante :

- à titre de dividende 47 465 663,40 euros ;
- le solde au report à nouveau.

### 6.4.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

#### 6.4.3.1. Politique suivie

##### MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2010 à compter du 23 juin 2010).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, la Société a, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire, le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

En 2010, il est proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution en numéraire et en actions.

## MONTANT DU DIVIDENDE

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé est de 1,80 euro par titre.

### 6.4.3.2. Dividendes versés sur les derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'actions rémunérées	<b>26 369 813</b>	26 215 231	25 905 621	25 880 894	25 789 874
Résultat net part du Groupe	<b>(265) M€</b>	694 M€	582 M€	319 M€	377 M€
Dividendes par action	<b>1,80 €</b>	5,25 €	6,00 €	2,90 €	2,10 €
Distribution totale	<b>47 M€</b>	137,6 M€	155 M€	75 M€	54,2 M€

### 6.4.3.3. Perspectives

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents.

## 6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes

### 6.5.1. ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Depuis plusieurs années, le Groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la Société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Ernst & Young	<b>1 279</b>	1 325	1 464
Deloitte & Associés	<b>1 270</b>	1 550	862
Autres	<b>393</b>	941	710
<b>Total</b>	<b>2 942</b>	<b>3 816</b>	<b>3 036</b>

### 6.5.2. HONORAIRES VERSÉS AUX DIFFÉRENTS AUDITEURS

L'inventaire complet des honoraires au titre des années 2008 et 2009 par nature de prestations versées aux différents cabinets, figure à la note 33 aux comptes consolidés.

# 7

## INFORMATION

### SUR LA SOCIÉTÉ

### ET SON CAPITAL

<i>7.1. Marché des titres de la Société</i>	244
7.1.1. Place de cotation	244
7.1.2. Évolution du cours	244
7.1.3. Service du titre	247
<i>7.2. Capital social</i>	247
7.2.1. Capital souscrit	247
7.2.2. Titres non représentatifs du capital	248
7.2.3. Évolution du capital social	248
7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	248
7.2.5. Répartition du capital	249
7.2.6. Plans d'options et actions gratuites	252
7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	253
7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions	254
<i>7.3. Renseignements concernant la Société</i>	255
7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts)	255
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société	255
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	255
7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)	255
7.3.5. Forme juridique et législation applicable	256
7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 20 des statuts)	256
7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)	256
7.3.8. Exercice social (article 24 des statuts)	256
7.3.9. Assemblée Générale	256
7.3.10. Transmission des actions	257
7.3.11. Identification des actionnaires	257
7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	258
<i>7.4. Pactes d'actionnaires</i>	259

## 7.1. Marché des titres de la Société

### 7.1.1. PLACE DE COTATION

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans les indices SBF 80, 120 et 250 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ STOXX 600. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N 100 d'Euronext Paris. Par ailleurs, la valeur a été intégrée dans l'indice CAC Next-20 le 23 juin 2008 et dans l'indice MSCI Standard Index le 6 mai 2008. Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

### 7.1.2. ÉVOLUTION DU COURS

#### 7.1.2.1. Progression de 60 % du titre ERAMET en 2009

En 2009, le titre ERAMET a enregistré une progression de 60 %, terminant l'année à 220,75 euros. Cette hausse est supérieure à celle du CAC 40 (+ 22 %).

Après la progression très soutenue de 50 % en 2006 et celle record de 188 % en 2007 (contre + 1,31 % pour le CAC 40), le titre ERAMET avait perdu 61 % en 2008, retrouvant son niveau de mars 2007.

Sur les quatre dernières années, le titre ERAMET a été multiplié par 2,7.

Après un mouvement de baisse en début d'année, où le cours a touché un plus bas annuel à 108 euros, le titre a entamé un mouvement haussier pour atteindre un plus haut de 272,3 euros le 20 octobre. Il a par la suite progressivement baissé pour terminer à 220,75.

La capitalisation boursière d'ERAMET a atteint 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, positionnant ERAMET à un niveau voisin de la 40<sup>e</sup> société française.

Par ailleurs, le volume moyen des transactions sur l'action ERAMET 47 589 actions/jour, a diminué de 11 % par rapport à 2008 (52 945 actions/jour), tout en restant nettement plus élevé que celui des années précédentes.

#### 7.1.2.2. Augmentation de capital pour l'acquisition de Tinfos

ERAMET a réalisé en 2009 l'acquisition du solde à 100 % des actifs de l'ancien Tinfos qui avaient été regroupés en 2008 dans la nouvelle société

Eralloys : alliages de manganèse, dioxyde de titane et négoce international. Cette opération a donné lieu à l'émission de 387 488 titres ERAMET.

La participation dans les activités de l'ancien Tinfos (centrale de Nottoden et développement de petites centrales) a été réduite à 34 %.

En 2008, le Groupe avait réalisé l'acquisition de 58,93 % du capital et 55,78 % du pourcentage d'intérêt économique de la société norvégienne Tinfos. Cette opération avait été réalisée à 70 % en numéraire et 30 % en actions. En complément du numéraire, les actionnaires cédants de Tinfos avaient reçu 241 491 actions nouvelles ERAMET.

Compte tenu, d'une part, de l'annulation de 252 885 actions ERAMET en 2009 et, d'autre part, des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés, le nombre total d'actions émises au 31 décembre 2009 était de 26 369 813 contre 26 215 231 au 31 décembre 2009.

#### 7.1.2.3. Renouvellement du Pacte des actionnaires

SORAME et CEIR (Famille Duval), d'une part, et AREVA, d'autre part, avaient signé le 17 juin 1999 un Pacte d'actionnaires d'ERAMET. Ce Pacte avait été conclu pour une durée de sept années, renouvelable par période d'une année. Il a été renouvelé avec certains aménagements le 29 mai 2008. La périodicité du renouvellement a notamment été raccourcie à six mois. Il a ainsi été renouvelé à deux reprises mi-2009 et fin 2009. Le Pacte est présenté plus en détail au sous-chapitre 7.4 du présent document.

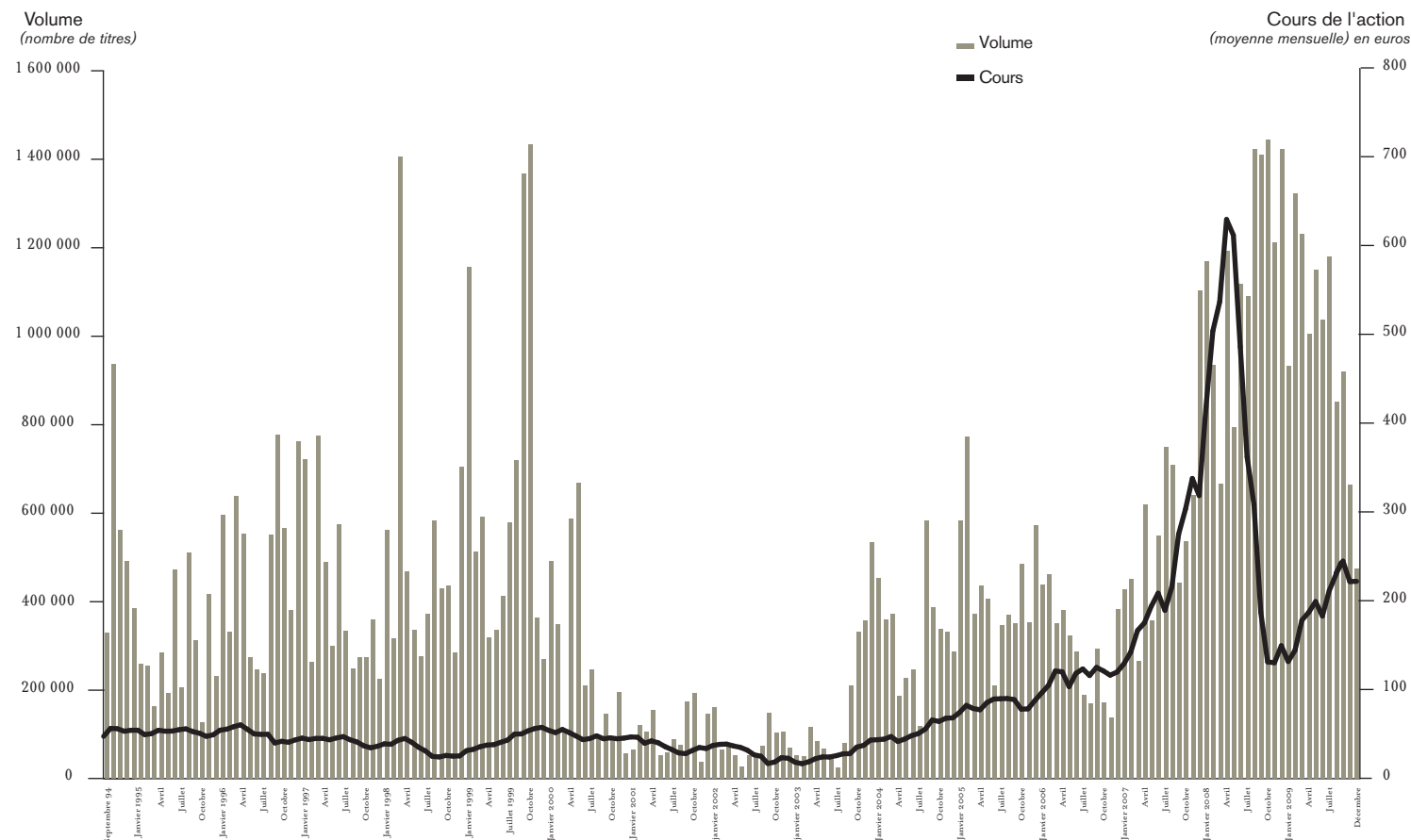
Dans un communiqué du 30 juin 2009, AREVA a indiqué qu'« AREVA envisage également la cession de ses participations dans ERAMET et ST Microelectronics. Ces participations resteront en tout état de cause sous actionariat public, compte tenu de leur caractère stratégique ».

#### 7.1.2.4. Une information financière complète

La Communication Financière est chargée de mettre en œuvre la politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires.

Outre les deux réunions destinées aux analystes et aux journalistes à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, plusieurs autres réunions d'information ont été organisées à Paris, Londres et Stockholm. Le site Internet d'ERAMET ([www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)), destiné à présenter le Groupe et ses activités, permet de retrouver dans la rubrique « Investisseurs » toutes les présentations, les communiqués de presse (possibilité de s'abonner) ainsi que les rapports financiers (documents de référence et rapports annuels) réalisés par le Groupe et les autres informations relevant de la directive transparence.

## ÉVOLUTION DES VOLUMES ET DU COURS DE L'ACTION ERAMET



## DONNÉES BOURSIÈRES

	Cours (en euros)		Clôture au 31/12	Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
	Extrêmes sur la période				
	plus haut	plus bas			
1994 *	57,93	47,26	52,59	771	37 385
1995 *	58,39	41,31	48,78	743	15 673
1996 *	61,89	34,91	41,47	643	23 981
1997 *	53,20	33,08	34,76	542	22 172
1998 *	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999 *	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810
2000 *	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589

\*Recalculé en euros.

	Cours (en euros)			Volume (moy./mois)
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	
<b>2009</b>				
Décembre	216,60	234,15	221,816	474 492
Novembre	207,00	230,50	221,510	664 166
Octobre	210,00	272,30	244,570	919 131
Septembre	213,55	248,80	231,111	850 553
Août	190,00	244,00	211,362	1 179 815
Juillet	153,51	204,00	182,722	1 035 733
Juin	175,00	238,50	199,005	1 148 573
Mai	161,30	204,74	186,854	1 004 671
Avril	153,75	195,00	177,945	1 229 638
Mars	109,02	185,00	144,122	1 321 855
Février	108,00	149,50	131,51	932 017
Janvier	122,00	193,00	149,32	1 422 169
<b>2008</b>				
Décembre	115,00	149,50	130,150	1 211 461
Novembre	96,06	175,00	131,021	1 443 299
Octobre	131,12	278,79	186,849	1 410 394
Septembre	240,72	375,98	308,481	1 423 270
Août	318,03	450,99	361,961	1 090 663
Juillet	400,00	634,99	485,971	1 116 959
Juin	563,72	655,80	611,596	794 622
Mai	561,20	669,98	629,300	1 191 992
Avril	473,30	595,00	536,614	665 791
Mars	402,00	560,00	503,747	934 809
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950
<b>2007</b>				
Décembre	297,00	391,26	337,68	641 029
Novembre	265,00	333,00	302,97	535 937
Octobre	250,43	322,80	274,95	442 298
Septembre	193,03	255,40	215,18	709 482
Août	163,40	219,99	189,11	748 051
Juillet	197,17	233,50	208,45	548 907
Juin	176,02	209,00	193,66	357 674
Mai	163,00	181,90	174,95	619 138
Avril	154,00	177,99	166,48	264 651
Mars	125,50	158,30	141,99	449 879
Février	123,10	132,00	128,83	426 275
Janvier	114,00	127,50	119,60	382 460
<b>2006</b>				
Décembre	111,30	124,70	116,13	138 274
Novembre	114,00	130,20	121,00	171 773
Octobre	115,00	132,00	124,90	293 343
Septembre	106,80	125,20	115,71	170 284

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	(moy./mois)
<b>Août</b>	118,10	129,00	123,16	188 297
<b>Juillet</b>	110,00	126,00	118,22	287 598
<b>Juin</b>	87,00	117,20	103,21	323 317
<b>Mai</b>	100,40	137,30	119,93	379 998
<b>Avril</b>	107,10	147,40	120,90	350 107
<b>Mars</b>	97,15	114,70	104,69	461 964
<b>Février</b>	88,20	103,70	96,24	438 666
<b>Janvier</b>	79,00	91,40	87,53	571 899

Source : Nyse Euronext.

### 7.1.3. SERVICE DU TITRE

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à EXANE BNP PARIBAS.

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
GCT – Services aux émetteurs  
Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère –  
93 761 Pantin Cedex  
Tél. 0826 109 119.

## 7.2. Capital social

### 7.2.1. CAPITAL SOUSCRIT

#### 7.2.1.1. Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, s'élève à 80 427 929,65 euros, représenté par 26 369 813 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

#### 7.2.1.2. Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2009

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros)
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	26 215 231	79 956 454,55
Levée d'options	19 979	60 935,95
Augmentation de capital par apport en nature (Tinfos)	387 488	1 181 838,40
Annulation d'actions	(252 885)	(771 299,25)
Au 31 décembre 2009	26 369 813	80 427 929,65

### 7.2.1.3. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

### 7.2.1.4. Capital souscrit non encore libéré

Néant.

## 7.2.2. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

### 7.2.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

### 7.2.2.2. Autres titres

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

## 7.2.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Année	Opération	Nombre d'actions créées	Montant en euros	Prime d'émission ou d'apport	Montant du capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération
2005	Levées d'options	44 930	137 037	-	78 659 116	25 789 874
2006	Levées d'options	91 020	277 611	-	78 936 727	25 880 894
2007	Levées d'options	12 012	36 636		78 973 363	25 892 906
	+ actions gratuites	12 715	38 781		79 012 144	25 905 621
2008	Rémunération apports Tinfos	241 491	736 547	118 560 006	79 748 691	26 147 112
	+ Levées d'options	68 119	207 762	3 840 836	79 956 454	26 215 231
2009	Rémunération apports Tinfos	387 488	1 181 838	48 416 625	81 138 292	26 602 719
	+ Réduction de capital	(252 885)	771 299	-	80 366 993	26 349 834
	+ Levées d'options	19 979	60 936	1 110 194	80 427 929	26 369 813

## 7.2.4. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionnariat.

Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options ou de l'acquisition des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.



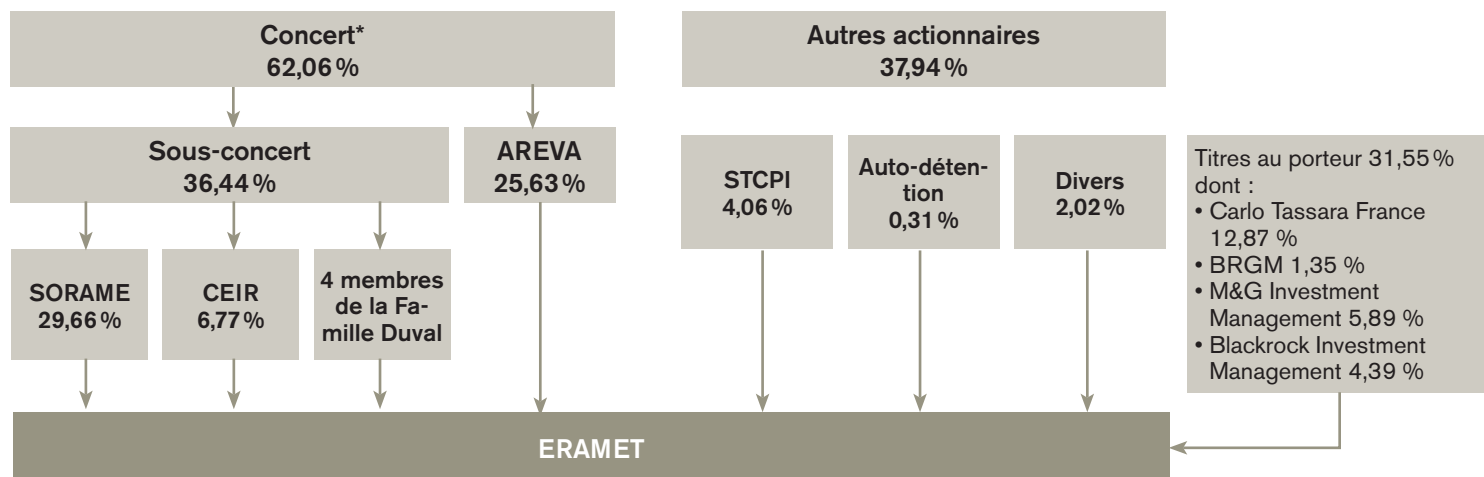
### 7.2.5. RÉPARTITION DU CAPITAL

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres,

des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

#### 7.2.5.1. Organigramme de contrôle

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2009 (en % de titres)



\* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577.

### 7.2.5.2. Au 31 décembre 2009 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
<b>SORAME</b> <sup>(1)</sup>				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 822 011	29,66 %	15 640 930	35,42 %
<b>CEIR</b> <sup>(1)</sup>				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,77 %	3 567 992	8,08 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	2 223	ns %	3 444	ns %
<b>Total sous-concert SORAME/CEIR</b> <sup>(1)</sup>	<b>9 608 230</b>	<b>36,44 %</b>	<b>19 212 366</b>	<b>43,50 %</b>
<b>AREVA</b> <sup>(1)</sup>	<b>6 757 277</b>	<b>25,63 %</b>	<b>13 514 554</b>	<b>30,60 %</b>
<b>Total concert (sous-concert/AREVA)</b> <sup>(1)</sup>	<b>16 365 507</b>	<b>62,06 %</b>	<b>32 726 920</b>	<b>74,11 %</b>
<b>STCPI</b>				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,06 %	2 141 172	4,85 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	22 610	0,09 %	42 220	0,10 %
Auto-détention ERAMET	81 732	0,31 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 142	ns %	15 033	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) <sup>(2)</sup>	3 394 146	12,87 %	3 394 146	7,69 %
BRGM <sup>(3)</sup>	356 044	1,35 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd. <sup>(4)</sup>	1 553 229	5,89 %	1 553 229	3,51 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. <sup>(3)</sup>	1 157 153	4,39 %	1 157 153	2,62 %
Six Sis AG <sup>(3)</sup>	406 082	1,54 %	406 082	0,92 %
Holta Invest AS	126 978	0,48 %	126 978	0,29 %
Autres	1 821 604	6,90 %	2 242 323	5,08 %
<b>Total titres</b>	<b>26 369 813</b>	<b>100,00 %</b>	<b>44 161 300</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Total titres au nominatif</b>	<b>18 049 498</b>	<b>68,45 %</b>	<b>35 840 985</b>	<b>81,16 %</b>
<b>Total titres au porteur</b>	<b>8 320 315</b>	<b>31,55 %</b>	<b>8 320 315</b>	<b>18,84 %</b>

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17/01/07.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd. filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait, à compter du 24 mars 2009, 792 995 actions.

### 7.2.5.3. Au 31 décembre 2008 (incorporant les actionnaires détenant - ou susceptibles de détenir - au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
<b>SORAME</b> <sup>(1)</sup>				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	29,83 %	15 637 838	35,80 %
<b>CEIR</b> <sup>(1)</sup>				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,81 %	3 567 992	8,17 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	1 275	ns %	1 696	ns %
<b>Total sous-concert SORAME/CEIR</b> <sup>(1)</sup>	<b>9 604 190</b>	<b>36,64 %</b>	<b>19 207 526</b>	<b>43,97 %</b>
<b>AREVA</b> <sup>(1)</sup>	<b>6 757 277</b>	<b>25,78 %</b>	<b>13 514 554</b>	<b>30,94 %</b>
<b>Total concert (sous-concert/AREVA)</b> <sup>(1)</sup>	<b>16 361 467</b>	<b>62,41 %</b>	<b>32 722 080</b>	<b>74,90 %</b>
<b>STCPI</b>				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,08 %	2 141 172	4,90 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	19 610	0,07 %	39 220	0,09 %
Auto-détention ERAMET	389 475	1,49 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	2 983	ns %	3 066	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) <sup>(2)</sup>	3 394 146	12,94 %	3 394 146	7,77 %
BRGM <sup>(3)</sup>	356 044	1,36 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd. <sup>(4)</sup>	1 281 703	4,89 %	1 281 703	2,93 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. <sup>(3)</sup>	855 678	3,26 %	855 678	1,96 %
Autres	2 483 539	9,47 %	2 893 701	6,62 %
<b>Total titres</b>	<b>26 215 231</b>	<b>100,00 %</b>	<b>43 686 810</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Total titres au nominatif</b>	<b>18 413 075</b>	<b>70,24 %</b>	<b>35 884 564</b>	<b>82,14 %</b>
<b>Total titres au porteur</b>	<b>7 802 156</b>	<b>29,76 %</b>	<b>7 802 156</b>	<b>17,86 %</b>

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société, n° 207C0134 du 17/01/07.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société, n° 208C1083 du 3/06/08. Le 25 mars 2009, M&G Investment Management Ltd. filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait, à compter du 24 mars 2009, 792 995 actions soit 3,02 % du capital et 1,81 % des droits de vote au 31/12/08.

#### 7.2.5.4. Au 31 décembre 2007 (incorporant les actionnaires détenant - ou susceptibles de détenir - au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
<b>SORAME <sup>(1)</sup></b>				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	30,18 %	15 637 838	36,00 %
<b>CEIR <sup>(1)</sup></b>				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,89 %	3 567 992	8,21 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	423	0,002 %	844	0,002 %
<b>Total sous-concert SORAME/CEIR</b>	<b>9 603 338</b>	<b>37,07 %</b>	<b>19 206 674</b>	<b>44,21 %</b>
<b>AREVA <sup>(1)</sup></b>	6 757 277	26,08 %	13 514 554	31,11 %
<b>Total concert (sous-concert/AREVA)</b>	<b>16 360 615</b>	<b>63,15 %</b>	<b>32 721 228</b>	<b>75,32 %</b>
<b>STCPI</b>				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,13 %	2 141 172	4,93 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	40 470	0,16 %	80 940	0,19 %
Auto-détention ERAMET <sup>(2)</sup>	340 786	1,32 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	612	0,002 %	1 303	0,003 %
Divers actionnaires nominatifs	424 108	1,64 %	829 981	1,91 %
<b>Total titres au Nominatif</b>	<b>18 237 177</b>	<b>70,40 %</b>	<b>35 774 624</b>	<b>82,35 %</b>
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 394 146	13,10 %	3 394 146	7,81 %
M&G Investment Management Ltd. <sup>(3)</sup>	1 413 773	5,46 %	1 413 773	3,25 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. <sup>(3)</sup>	901 832	3,48 %	901 832	2,08 %
BRGM	356 044	1,37 %	356 044	0,82 %
Autres titres au porteur	1 602 649	6,19 %	1 602 649	3,69 %
<b>Total titres au porteur <sup>(3)</sup></b>	<b>7 668 444</b>	<b>29,60 %</b>	<b>7 668 444</b>	<b>17,65 %</b>
<b>Total titres</b>	<b>25 905 621</b>	<b>100,00 %</b>	<b>43 443 068</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Après la prise en compte de 5 000 titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas.

(3) Au vu des dernières déclarations de franchissements de seuils, recoupées avec la dernière enquête TPI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'auto détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre Gouvernance.

#### 7.2.5.5. Évolution prévisible des droits de vote

Au 31 décembre 2009, un total d'environ 176 000 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 35 758 974 auquel devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur, soit 8 320 315 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2009.

#### 7.2.6. PLANS D'OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Le détail des plans d'options de souscription et actions gratuites attribués et restant ouverts au 31 décembre 2009 figure à la note 25 aux comptes sociaux d'ERAMET décrite au chapitre 6 du présent document. Les actions gratuites attribuées (plans des 25/04/2007, 23/07/2007 et 29/07/2009) sont des actions existantes.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options de souscription en cours de validité non encore levées au titre du plan du 15/12/2004, et à raison d'une action pour une option, 43 440 actions seraient créées, portant ainsi (sur la base des chiffres au 31 décembre 2009) le nombre d'actions à 26 413 253, le capital social à 80 560 421,65 euros et les droits de vote à 44 204 740.

## 7.2.7. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXISTANTES

<b>Augmentations de capital autorisées</b>	
<b>A – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC</b>	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (11 <sup>e</sup> résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
<b>B – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (13 <sup>e</sup> résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
<b>C – Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise</b>	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (12 <sup>e</sup> résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
<b>D – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d’apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6<sup>e</sup> alinéa CC</b>	
Par l’AGE pour un montant de 10 % du capital soit 7 995 645 euros	13 mai 2009 (14 <sup>e</sup> résolution)
Durée de la délégation	25 mois à compter du 15 juin 2009 soit jusqu’au 14/07/2011
Utilisation de l’autorisation	Néant
<b>Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D)</b>	
Par l’AGE	13 mai 2009 (15 <sup>e</sup> résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	Néant
<b>Augmentation de capital réservée aux salariés</b>	
<b>E – Par l’AGE</b>	<b>13 mai 2009 (17<sup>e</sup> résolution)</b>
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Montant maximum	500 000 euros
Utilisation de l’autorisation	Néant
<b>Réduction de capital</b>	
<b>F - Par l’AGE</b>	<b>13 mai 2009 (10<sup>e</sup> résolution)</b>
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Montant maximum	10 % du capital
Utilisation de l’autorisation	Néant

Attribution d'actions gratuites	
(art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	13 mai 2009
Nombre total maximum	85 000 actions
Durée de l'autorisation	12 mois
Utilisées en 2009	73 725
Solde disponible	11 275

Des projets de résolution seront soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 20 mai 2010, afin d'autoriser une délégation au Conseil pour l'attribution d'actions gratuites (cf. texte des projets de résolutions au chapitre 8 du présent document).

### 7.2.8. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### 7.2.8.1. Bilan du programme de rachat 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 500 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 1 310 869 000 euros. Cette autorisation expire lors de

l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- la conservation de ces actions ou leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achat d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

#### 7.2.8.2. Détail des opérations d'achat et de vente d'actions propres sur l'exercice (article L. 225-211 du Code de commerce)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>		<b>53 689</b>	-	<b>335 786</b>	<b>389 475</b>
En pourcentage du capital	26 215 231	0,2 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites					
- Attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
- Attribution / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulation d'actions		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>		<b>49 626</b>	<b>32 106</b>	<b>0</b>	<b>81 732</b>
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %

Au cours de l'exercice, 241 360 actions ont été achetées à un cours moyen de 177,84 euros et 245 423 actions ont été vendues à un cours moyen de 179,28 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 81 372 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2009, s'établit à 8 560 137,80 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 220,75 euros par titre, soit 18 042 339 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

### 7.2.8.3. Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société EXANE BNP PARIBAS, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI (précédemment la charte AFEI). La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat et de vente réalisées ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 50 626 actions ERAMET et 12 301 410 euros.

### 7.2.8.4. Descriptif du programme de rachat 2010

#### CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

#### NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2009, le capital de la Société était composé de 26 369 813 actions.

À cette date, la Société détenait 81 732 actions propres, soit 0,31 % du capital social.

#### RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2009, les 81 732 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 49 626 actions ;
- attribution aux salariés : 32 106 actions.

### OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- la conservation de ces actions ou leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achat d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

### PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2009, soit 2 636 981 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 1 318 490 500 euros, pour 2 636 981 actions représentant 10 % du capital de la Société.

### MODALITÉS DES RACHATS

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou *via* des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que, dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

### DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## 7.3. Renseignements concernant la Société

### 7.3.1. RAISON SOCIALE (ARTICLE 2 DES STATUTS)

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

### 7.3.2. NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27.

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

### 7.3.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

### 7.3.4. SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

Tour Maine Montparnasse  
33, avenue du Maine  
75015 Paris  
Téléphone : + 33 (0)1 45 38 42 42  
Télécopie : + 33 (0) 1 45 38 41 28  
Site Internet : [www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)

### 7.3.5. FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

### 7.3.6. CONTRÔLE LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

### 7.3.7. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

### 7.3.8. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 24 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 7.3.9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### 7.3.9.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21 à 23 des statuts)

**Composition** : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.



**Convocations :** l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

**Conditions d'admission :** tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

**Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :** En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-proprétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

### 7.3.9.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

**Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :** En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation statutaire des droits de vote : néant.

Conditions de caducité : néant, hormis la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou du transfert des titres du nominatif au porteur.

### 7.3.10. TRANSMISSION DES ACTIONS

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

### 7.3.11. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

#### 7.3.11.1. Franchissement des seuils / Déclaration d'intention

**Déclarations légales :** en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception -, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

**Déclarations statutaires complémentaires :** depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

#### 7.3.11.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

## 7.3.11.3. Déclarations de franchissement de seuil rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
		Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions.
03/08/1999	199C1045	Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/99.
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited.
21/07/2009	209C1013	Avenant au pacte SORAME – CEIR du 19/07/99.

## 7.3.12. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements détaillés au présent chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

## 7.3.12.1. Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation du capital en période d'offre publique

L'Assemblée Générale du 13 mai 2009, par sa seizième résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le

cadre des dispositions légales, c'est-à-dire dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité de l'article L. 233-33 du Code de commerce, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les résolutions 11 à 14 de la même Assemblée Générale en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières divers et/ou de bons de souscription avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ».

## 7.4. Pactes d'actionnaires

En vertu d'un Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, ayant fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers sous le numéro 199C0577 et d'un avenant du 28 mai 2008, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul) ;
- AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 208C1042 (avenant du 28 mai 2008) et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site internet de l'AMF).

### Décision et information n° 208C1042 du 30 mai 2008

Par courrier du 29 mai 2008, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n°2 au pacte d'actionnaires du 17 juin 1999 », conclue le 29 mai 2008 entre la société en commandite par actions SORAME, la société par actions simplifiée CEIR et certains membres de la famille Duval actionnaires de SORAME d'une part et AREVA d'autre part.

A/ Les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval), certains membres de la famille Duval et AREVA sont unies par un pacte d'actionnaires les instituant de concert vis-à-vis d'ERAMET, qui résulte d'un acte sous seing privé du 17 juin 1999 et de son avenant du 27 juillet 2001 ayant substitué AREVA à COGEMA, elle-même déjà substituée à l'ERAP le 1<sup>er</sup> décembre 1999 conformément aux stipulations dudit pacte.

Ce pacte d'actionnaires, relatif à la gestion et à l'actionnariat d'ERAMET, a été conclu pour une durée d'approximativement sept années, qui a commencé à courir le 21 juillet 1999 pour se terminer le 30 juin 2006, mais se prorogeant par tacite reconduction pour des périodes d'une année à défaut de dénonciation avec un préavis d'un mois avant l'arrivée de son terme faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'une ou l'autre des parties.

Préalablement à la signature de ce pacte, leurs signataires ont demandé au Conseil des marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, pour le sous concert entre SORAME et CEIR d'une part, et pour le concert entre SORAME, CEIR et ERAP d'autre part, et cette dérogation leur a été accordée.

En l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le 31 mai 2006, puis avant le 31 mai 2007, le pacte d'actionnaires d'ERAMET instituant un concert entre les sociétés SORAME, CEIR et AREVA a été tacitement prorogé, une première fois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2007, et une seconde fois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2008.

SORAME, CEIR, certains membres de la famille Duval et AREVA ont signé, le 29 mai 2008, un avenant au pacte de 1999 par lequel elles ont prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 leur pacte de concert en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 29 mai 2008 une nouvelle rédaction à la rédaction antérieure de leur pacte d'actionnaires du 17 juin 1999. (...)

C/ Les principales clauses de l'avenant sont les suivantes :

- Action de concert : les parties sont convenues de proroger la durée de leur pacte de concert vis-à-vis d'ERAMET ;
- Composition du conseil d'administration d'ERAMET :  
Le conseil d'administration comprendra 7 administrateurs proposés par SORAME et CEIR, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, 5 administrateurs proposés par AREVA, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, 2 administrateurs proposés par la STCPI et un administrateur appelé à présider le conseil d'administration d'ERAMET. Cette composition sera maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10% du capital d'ERAMET, des participations détenues à la signature de l'avenant soit par SORAME et CEIR, soit par AREVA, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635 372 actions ERAMET.
- Présidence, comité de sélection : les parties prévoient de se concerter avant toute nomination d'un président directeur général et la nomination des dirigeants de chacune des trois branches d'activité du groupe ERAMET.
- Engagement de concertation : les parties s'engagent à se concerter, avant toute assemblée générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.
- Stabilité du concert : aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas de plus de 2% sa participation dans ERAMET, directement ou indirectement, le sous-concert constitué entre SORAME et CEIR s'oblige à conserver le nombre d'actions et le nombre de droits de vote d'ERAMET requis pour demeurer prédominant dans le concert global entre SORAME, CEIR, et AREVA, sauf en cas de cession d'actions représentant, avec celles vendues éventuellement depuis la signature de l'avenant, au moins 80% de la participation qu'il détient dans ERAMET à la signature de l'avenant du 29 mai au pacte du 17 juin 1999.

- Droit de premier refus (préemption) réciproque :  
Les parties se consentent un droit de premier refus réciproque :
  - en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par Accelerated Book Building (ABB) ou par Fully Marketed Offering (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ;
  - en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ;
  - et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la société bénéficiaire de l'apport.
- Option d'achat consentie à AREVA :  
La famille Duval consent une option d'achat à AREVA portant sur la totalité des actions SORAME détenues directement ou indirectement par les personnes physiques du concert, Messieurs Cyrille, Georges, Edouard et Patrick Duval, dans l'hypothèse où une cession d'actions SORAME ou une opération projetée sur son capital auraient pour effet de réduire au dessous de 50% leur participation globale dans cette société, en capital ou en droits de vote.  
En cas d'exercice de l'option d'achat par AREVA, le prix de cession sera fixé par un expert.

Le droit de premier refus et l'option d'achat ne sont pas applicables aux reclassements intragroupes et aux transmissions à titre gratuit faites à des personnes physiques.

Le pacte se substitue le 29 mai 2008 au pacte du 17 juin 1999 et il est conclu pour une durée déterminée expirant le 31 décembre 2008. Il se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de 6 mois, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre, par une notification faite 15 jours calendaires au moins avant l'expiration de la période semestrielle en cours.

Il cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une d'elles de plus de 80% de sa participation dans ERAMET, ou en cas de changement de prédominance à l'intérieur du concert global entre SORAME, CEIR et AREVA.

#### Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée «Avenant n°1 au pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR», conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

A/ Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de 10 ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant 5 ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5% du capital d'ERAMET au maximum ;

- une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70% des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30%, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
- des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET.
- un engagement de concertation avant toute assemblée générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société. (...)

C/ SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au pacte du 19 juillet 2009 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- Stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80% de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2%, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur sous-concert demeure prédominant dans le concert global,
- Cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70% des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30%,
- Augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation de plus de 2% du capital ou des droits de vote en moins de douze mois,
- Engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET,

Cette convention se substitue au pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80% de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des comités est présentée en détail au Chapitre 4 Gouvernance du présent document.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

# 8

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### TEXTE DES PROJETS

### DE RÉOLUTIONS

<i>8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire</i>	262
<i>8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</i>	264
<i>8.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale</i>	265

## 8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION (COMPTES ANNUELS 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION (COMPTES CONSOLIDÉS 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### TROISIÈME RÉSOLUTION (CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DU RÉSULTAT – FIXATION DU DIVIDENDE)

Conformément à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat négatif de l'exercice écoulé soit 29 941 560,06 euros sur le report à nouveau existant au 31 décembre 2008 <sup>(1)</sup>, soit 483 564 141,83 euros,

- sur le solde du report à nouveau soit : 453 622 581,77 euros ;
- l'Assemblée Générale décide de mettre en distribution un montant de 1,80 euro par action, soit pour 26 369 813 actions composant le capital au 31 décembre 2009, une somme de : 47 465 663,40 euros ; laissant un report à nouveau de : 406 156 918,37 euros.

Le dividende sera détaché le 31 mai 2010 et mis en paiement à partir du 23 juin 2010.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'actions rémunérées	25 880 894	25 905 621	26 215 231	<b>26 369 813</b>
Dividende	2,90 EUR	6,00 EUR	5,25 EUR	<b>1,80 EUR</b>

### CINQUIÈME RÉSOLUTION (OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS)

L'Assemblée Générale, conformément aux articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce et 25 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende lui revenant.

Cette option devra être exercée entre le 31 mai 2010 et le 11 juin 2010 inclus. À défaut d'exercice de l'option dans les délais impartis, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ERAMET aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant du dividende, le prix étant arrondi, en cas échéant, au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra à son choix obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente décision, à l'effet notamment de prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement du dividende en actions pendant un délai ne pouvant excéder trois mois en cas d'augmentation de capital, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation des actions émises en vertu de la présente décision, à la bonne fin et au service financier des actions, imputer les frais de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime afférente, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

(1) Le report à nouveau au 31 décembre 2009 intègre les 1 878 707,40 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2009.

### SIXIÈME RÉSOLUTION (RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Pierre FROGIER, intervenue lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Harold MARTIN, démissionnaire à effet du 3 novembre 2009, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION (AUTORISATION D'OPÉRER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achats d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la sixième résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique, si, d'une part, l'offre d'achat visant les titres de la Société est régie intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre normal de son activité.

Le paiement pourra être effectué de toute manière.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 500 euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2010, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 500 euros par action, à 1 318 665 650 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;

- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

### HUITIÈME RÉSOLUTION (ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS)

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 10 des statuts et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, en France, à l'étranger ou sur le marché international, par offre au public ou placement privé, le cas échéant dans le cadre d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN), aux dates et conditions qu'il jugera convenables et dans le délai de 36 mois à compter du jour de la présente Assemblée, des obligations ou des titres assimilés, notamment des titres subordonnés, à durée déterminée ou indéterminée, ou tous autres titres conférant dans une même émission un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations, de titres assimilés ou d'autres titres ou valeurs mobilières conférant un tel droit de créance sur la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre mentionnés ci-dessus ne pourra excéder 400 millions d'euros, ou la contre-valeur à la date de la décision d'émission de ce montant en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant maximal s'appliquera globalement aux obligations ou titres assimilés ainsi qu'aux autres titres de créance émis immédiatement ou en suite de l'exercice de bons, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des titres à émettre, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe ou variable ou à coupon zéro, et sa date de paiement, ou, en cas de titre à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement ou de remboursement anticipé des titres émis, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux titres à émettre, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- prévoir, le cas échéant, le remboursement des titres émis par remise d'actifs de la Société ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

## 8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### NEUVIÈME RÉSOLUTION (POSSIBILITÉ D'UTILISER LES AUTORISATIONS EN PÉRIODE D'OFFRES PUBLIQUES)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 11 à 14 de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

### DIXIÈME RÉSOLUTION (ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 300 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- a) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- b) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

### ONZIÈME RÉSOLUTION (POUVOIRS)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.



## 8.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

### *RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2010 - DIXIÈME RÉSOLUTION*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi donnée sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Aymeric de la MORANDIERE

Deloitte & Associés  
Alain PENANGUER



# 9

## INFORMATIONS

## COMPLÉMENTAIRES

<i>9.1. Personne responsable du Document de référence</i>	268
9.1.1. Nom et qualité du responsable	268
9.1.2. Attestation du responsable du document de référence	268
<i>9.2. Commissaires aux comptes</i>	269
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires	269
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléant	269
<i>9.3. Information financière</i>	269
9.3.1. Nom du responsable de l'information	269
9.3.2. Modalités de la communication et calendrier	270
9.3.3. Liste des informations financières et communiqués	270
<i>9.4. Liste des rapports – Exercice clos le 31 décembre 2009</i>	271
<i>9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel</i>	272
<i>9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004</i>	273
<i>9.7. Lexique</i>	275
9.7.1. Les procédés	275
9.7.2. Les produits	275
<i>9.8. Adresses des filiales consolidées</i>	276

## 9.1. Personne responsable du Document de référence

---

### 9.1.1. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

### 9.1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion \* présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Les comptes 2009 consolidés présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 215 dudit document qui contient une observation pour évolution des règles et méthodes exposées dans la note 1.1 «Principes généraux et déclaration de conformité» de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nom : Patrick Buffet

Fonction : Président-Directeur général

Signature : Fait à Paris, le 16 avril 2010

\* Figurant aux Chapitres 1 – Présentation du Groupe, 2 – Activités, 3 – Facteurs de risques, 4 – Gouvernement d'entreprise, 5 – Développement durable et 7 – Informations sur la Société et son capital.

## 9.2. Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit :

### 9.2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### 9.2.1.1. Ernst & Young et Autres

Adresse : 41, rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine – 438 476 943 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Aymeric de la Morandière.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

La société Ernst & Young Audit, Tour Ernst & Young, 11, allée de l'Arche – Paris-La Défense Cedex, représentée par Monsieur François Carrega en tant qu'associé responsable du contrôle, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

#### 9.2.1.2. Deloitte & Associés

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex – 572 028 041 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Alain Penanguer.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Nicholas L. E. Rolt était associé responsable du contrôle pour la société Deloitte & Associés jusqu'au renouvellement du 13 mai 2009.

### 9.2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANT

#### 9.2.2.1. Auditex

Adresse : Tour Ernst & Young, 11, allée de l'Arche – Paris-La Défense Cedex – 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Marc Montserrat, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

#### 9.2.2.2. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Adresse : 7/9, Villa Houssay – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – 315 172 445 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

## 9.3. Information financière

### 9.3.1. NOM DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable :	Monsieur Philippe Joly
Qualité :	Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière
Adresse :	ERAMET
	Tour Maine - Montparnasse
	33, avenue du Maine
	75755 Paris Cedex 15
	Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

### 9.3.2. MODALITÉS DE LA COMMUNICATION ET CALENDRIER

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.fr> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.fr>) soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris.

#### 9.3.2.1. Calendrier 2010

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2009 :	jeudi 18 février 2010	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre :	jeudi 29 avril 2010	(avant bourse)
Assemblée Générale :	jeudi 20 mai 2010	
Publication du CA et des résultats du 1 <sup>er</sup> semestre :	jeudi 29 juillet 2010	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre :	jeudi 28 octobre 2010	(avant bourse)

### 9.3.3. LISTE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMMUNIQUÉS

**18 février 2010** : Résultats annuels 2009.

**16 février 2010** : Bolloré – ERAMET – accord sur l'exploitation de gisements de lithium en Argentine.

**20 janvier 2010** : Information sur l'assignation Carlo Tassara France.

**11 décembre 2009** : Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

**10 décembre 2009** : Accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

**19 novembre 2009** : Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN) en Nouvelle-Calédonie.

**28 octobre 2009** : Chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2009.

**30 juillet 2009** : Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**24 juin 2009** : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

**14 mai 2009** : Réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

**13 mai 2009** : Assemblée générale d'ERAMET.

**30 avril 2009** : Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2009

**14 avril 2009** : Aubert & Duval et UKTMP implantent une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

**7 avril 2009** : Pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon).

**12 mars 2009** : Acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) : nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation à 100 % dans Eralloys.

**19 février 2009** : ERAMET – Excellents résultats malgré un fort impact de la crise au 4<sup>e</sup> trimestre – Projet Weda Bay : nouveau partenariat avec Mitsubishi.

**21 janvier 2009** : Conseil d'administration – ERAMET ajuste ses productions à l'évolution de la demande et confirme ses perspectives de résultat opérationnel courant pour l'année 2008.

**20 janvier 2009** : ERAMET – Partenariat avec la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie pour le développement des gisements de nickel de classe mondiale de Prony et Creek Pernod.

**Publications BALO**

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale :	6 avril 2009
Rectificatif à l'avis de réunion à l'Assemblée Générale :	27 avril 2009
Avis d'approbation des comptes sans modification :	20 mai 2009

**9.4. Liste des rapports – Exercice clos le 31 décembre 2009****Rapports internes à la Société**

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2009	4.1.

**Rapports externes à la Société**

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009	6.1.3.
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2009	6.2.4.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2008	6.2.5.
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2008	4.1.
Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	8

## 9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1.
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2009	Chapitre 6.1.3.
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2009	Chapitre 6.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2009	Chapitres 6.2.4.et 6.2.5.
6	Rapport de gestion : - Activité - Commentaires financiers - Recherche et Développement - Organigramme - Données sociales et rémunération des dirigeants - Données environnementales - Tableau des délégations d'augmentation de capital - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique - Rachat d'actions propres	- Chapitres 1, 2 et 4 - Chapitre 1 - Chapitre 2 - Chapitre 2 - Chapitres 4 et 5 - Chapitre 5 - Chapitre 7 - Chapitre 7 - Chapitre 7
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 6.5.
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4



## 9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	9.1.
1.1.	Personnes responsables	9.1.
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1.
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2.
2.1.	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2.
2.2.	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1.	Informations financières sélectionnées	1
3.2.	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	1.3.
5.2.	Investissements	1.2.4.
6	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	2
6.2.	Principaux marchés	2
6.3.	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4.	Dépendance éventuelle	2
6.5.	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1.	Groupe	4.1.
7.2.	Filiales importantes	2.1.
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	2.7.
8.2.	Aspects environnementaux de ces équipements	5.3.
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	1.2.
9.2.	Résultat d'exploitation	1.2.
10	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux	1.2.
10.2.	Flux de trésorerie	1.2.
10.3.	Structure de financement	1.2.
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2.
10.5.	Sources de financement	1.2.
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.8.
12	Information sur les tendances	
12.1.	Tendances	1
12.2.	Influence susceptible éventuelle	1
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Hypothèses	non applicable
13.2.	Rapport	non applicable
13.3.	Comparaison	non applicable
13.4.	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Information sur les membres	4
14.2.	Conflits d'intérêts	4

Chapitre	Informations	Document de référence
15	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats	4
16.2.	Contrats de service	4
16.3.	Comités	4
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1.	Informations sur les salariés	5.14.
17.2.	Participations et options de souscription d'actions	5.14.
17.3	Participation des salariés	5.14.
18	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires	7.2.
18.2.	Droits de vote	7.2.
18.3.	Détention et contrôle	7.2.
18.4.	Accords liés au contrôle	7.4.
19	Opérations avec des apparentés	6.2.
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	6
20.2.	Informations financières pro forma	non applicable
20.3.	États financiers	6
20.4.	Vérification des informations financières historiques	6
20.5.	Date des dernières informations financières	6
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7.	Politique de distribution des dividendes	6.4.
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable
21	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	7
21.2.	Acte constitutif et statuts	7
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2.	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2 / 6

## 9.7. Lexique

### 9.7.1. LES PROCÉDÉS

#### Enrichissement du minerai

Utilisé par la Société Le Nickel-SLN, cette technologie innovante permet, par tri granulométrique et densimétrique, d'accroître la teneur des minerais afin d'exploiter une portion plus large du gisement et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

#### Forgeage

Déformation plastique du métal entre deux outils plats. Le forgeage permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

#### Hydrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

#### Laminage

Réduction de l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle, etc., par passage entre les cylindres en rotation d'un laminoir.

#### Lixiviation acide

Exploitation des minerais oxydés de nickel (latérites) par leur mise en solution acide.

#### Matriçage

Mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés, en un seul coup et à vitesse lente.

#### Métallurgie des alliages

Métallurgie à l'air : réalisée dans un four à arc, la fusion est suivie par un traitement métallurgique afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

- Métallurgie sous vide : utilisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...); ce procédé de fusion est réalisé dans des fours à induction sous vide de type VIM (vacuum induction melting).
- Refusion : indispensable pour certaines pièces critiques destinée aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie, ce procédé permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire et d'abaisser la teneur en gaz pour une augmentation significative des caractéristiques et de la fiabilité mécanique.
- Métallurgie des poudres : fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide, puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

#### Presse

Outil industriel utilisé pour le matriçage (définition plus haut). Sa puissance se mesure en milliers de tonnes.

#### Pyrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

### 9.7.2. LES PRODUITS

#### Aciers rapides

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies, etc.) pour l'usinage des métaux.

#### Alliages

Matériaux métalliques composés de différents métaux aux propriétés particulières répondant à des usages déterminés, comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

#### Electrolytic Manganèse Dioxide (EMD)

Agent actif des piles alcalines.

#### Ferroalliages

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal ajouté au métal liquide lors du processus d'élaboration de l'acier afin d'ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

#### Manganèse

Consommé sous forme d'alliage (ferromanganèse, silicomanganèse), ce métal entre dans la composition de l'acier dans la proportion de 6 à 7 % afin d'en améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé lors de l'élaboration pour la désoxydation/désulfuration. Autres applications : chimie, piles et batteries, circuits électroniques, engrais, durcisseur pour l'aluminium...

#### Nickel

Élément d'alliage essentiel, ce métal confère aux aciers de nombreuses propriétés variant selon les nuances : résistance à la corrosion atmosphérique en combinaison avec le chrome (acier inoxydable), résistance à la haute température, ductilité, résistance mécanique, résistivité électrique, propriétés magnétiques... Le nickel est recyclable à l'infini.

#### Nuances

Qualités d'aciers différentes obtenues en variant les alliages des métaux entrant dans leur composition afin d'obtenir des caractéristiques spécifiques. Chaque nuance est adaptée à des besoins particuliers.

#### Poudres de cobalt et de tungstène

Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

#### Produits longs

Demi-produits d'alliages de hautes caractéristiques destinés à être transformés.

#### Superalliage

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superalliages base nickel), présentant de hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion. Les superalliages sont utilisés pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

## 9.8. Adresses des filiales consolidées

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>Australie</b>						
<b>Weda Bay Minerals Pty Ltd. (Nickel)</b>						
Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australia (617) 3624 8103						
	✓				IG	100,00 %
<b>Belgique</b>						
<b>Erachem Comilog S.A.</b>						
Rue du Bois 7334 Saint-Ghislain Belgique						
		✓			IG	67,25 %
<b>Canada</b>						
<b>Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation</b>						
P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada T8L4A4+1 (780) 998 8700						
		✓			IG	67,25 %
<b>Weda Bay Minerals Inc. (Nickel)</b>						
14th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada (416) 603 0591						
	✓				IG	100,00 %
<b>Chine</b>						
<b>ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd.</b>						
Room 2612, 26 Floor Bank of China Tower N° 200 Yin Cheng Zhong Road, Pudong, Shanghai, Chine 86 21 6100 6161						
		✓			IG	93,45 %
<b>Erasteel Innovative Material Co Ltd.</b>						
Room 2607-2612 Bank of China Tower N° 200 Yin Cheng Zhong Road Pudong 200-120, Shanghai Chine						
			✓		IG	100 %
<b>Guangxi ERAMET Comilog Chemicals</b>						
Room 2612-26F China Bank Tower 200 Yincheng Road Central Pudong Shanghai 200120 Chine 86 21 6100 6161						
		✓			IG	93,45 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.</b> Fenghuang Town, Laibin County, Guangxi Province, 546102 Chine 86- 7724 812 288		✓			IG	65,42 %
<b>Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.</b> Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625		✓			IG	93,45 %
<b>États-Unis</b>						
<b>Bear Metallurgical Corp.</b> 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
<b>Comilog US</b> 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	67,25 %
<b>ERAMET Marietta Inc.</b> P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
<b>Erachem Comilog Inc.</b> MD 21226-1788 610 Pittman Road MD 21226-1788 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	67,25 %
<b>Erasteel Inc.</b> 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
<b>Gulf Chemical and Metallurgical Corp.</b> 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
<b>France</b>						
<b>Airforge</b> 75, bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>Aubert &amp; Duval</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
<b>Comilog Dunkerque</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
<b>Comilog France</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
<b>Comilog Holding</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
<b>Comilog International</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
<b>ERAMET</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
<b>ERAMET Alliages</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
<b>ERAMET Comilog Manganèse</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	83,63 %
<b>ERAMET Holding Nickel</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>ERAMET Holding Manganèse</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %
<b>Erasteel</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
<b>Erasteel Commentry</b> 1, place Martenot BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00			✓		IG	100,00 %
<b>Erasteel Champagne</b> 23, rue Georges Clemenceau BP 104 39300 Champagne France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
<b>Eurotungstene</b> 9, rue André-Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
<b>Interforge</b> Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
<b>Metal Currencies</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
<b>Metal Securities</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
<b>S.I.M.A.</b> Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>UKAD</b>						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IP	50,00 %
<b>Gabon</b>						
<b>Comilog S.A.</b>						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	67,25 %
<b>PMO (Port Minéralier d'Owendo)</b>						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	65,40 %
<b>Setrag</b>						
BP 578 Libreville Gabon 00241708049		✓			IG	56,66 %
<b>Hong Kong</b>						
<b>Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.</b>						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89 Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46		✓			IG	93,45 %
<b>Comilog Asia Ltd.</b>						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89 Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
<b>Comilog Far East Development Ltd.</b>						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89 Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
<b>Indonésie</b>						
<b>Pt Weda Bay Nickel</b>						
Wisma Raharja 8th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur – Jakarta Selatan 12560 Indonésie +62 (21) 788 49 866	✓				IG	59,94 %
<b>Luxembourg</b>						
<b>Eras S.A.</b>						
6, B route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %



	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>Mexique</b>						
<b>Industrias Sulfamex / Erachem Mexico</b>						
Carretera Tampico – Valles km 28 Tamos, Panuco, Vert.						
CP 92018 Mexico						
Mexique						
52-1 210 27 62						
		✓			IG	67,25 %
<b>Norvège</b>						
<b>ERAMET Norway A/S</b>						
P.O. Box 82						
N-3901 Porsgrunn						
Norvège						
47 35 56 18 00						
		✓			IG	100,00 %
<b>Eralloys Holding A/S</b>						
Vollsveien 13H						
P.O. Box 103						
N-1325 Lysaker						
Norvège						
47 67 10 3425						
		✓			IG	100,00 %
<b>Tinfos A/S</b>						
O. H. Holtas gate 21 -						
N-3678 Notodden						
Norvège						
47 53 65 25 00						
		✓			MEE	33,35 %
<b>Tinfos Energi A/S</b>						
Oyesletta 61						
P.O. Box 246						
N-4491 Kvinesdal						
Norvège						
47 38 35 72 00						
		✓			IG	100 %
<b>DNN Industrier A/S</b>						
Gl Oddavei 6						
N-5770 Tyssedal						
Postal C/O Tinfos A/S						
O. H. Holtas gate 21						
N-3678 Notodden						
Norvège						
47 53 65 25 00						
		✓			IG	100 %
<b>Eramet Titan A/S</b>						
Gl Oddavei 6						
N-5770 Tyssedal						
Norvège						
47 53 65 25 00						
		✓			IG	100 %
<b>Eramet Titanium &amp; Iron A/S</b>						
Gl Oddavei 6						
N-5770 Tyssedal						
Norvège						
47 53 65 25 00						
		✓			IG	100 %
<b>Eramet Norway Kvinesdal A/S</b>						
Oyesletta 61						
P.O. Box 246						
N-4491 Kvinesdal						
Norvège						
47 38 35 72 00						
		✓			IG	100 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
<b>Nouvelle-Calédonie</b>						
<b>Cominc</b>						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
<b>Société Le Nickel – SLN</b>						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
<b>Poum SAS</b>						
98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
<b>Pays-Bas</b>						
<b>Miner Holding BV</b>						
Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	67,25 %
<b>Royaume-Uni</b>						
<b>Erasteel Stubs Ltd.</b>						
Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870				✓	IG	100,00 %
<b>Singapour</b>						
<b>Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd. (Nickel)</b>						
1 Temasek Avenue #27-01 Millenia Singapore Singapour 039192 Singapour	✓				IG	66,66 %
<b>Suède</b>						
<b>Erasteel Kloster AB</b>						
Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000				✓	IG	100,00 %
<b>Suisse</b>						
<b>Comilog Lausanne</b>						
Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03				✓	IG	67,25 %
<b>Unimim Holding GmbH</b>						
Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse	✓				IG	100,00 %

Conception, création et réalisation: SEQUOIA FRANKLIN

Crédit photo : Getty Images

Imprimerie: IME – 3, rue de l'Industrie – BP 32017 – 25110 Baume-les-Dames, certifiée ISO 14001.  
Imprimé sans alcool et avec des encres végétales sur des papiers issus de forêts gérées durablement.





**ERAMET**

DES ALLIAGES,  
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse  
33, avenue du Maine  
F-75755 Paris Cedex 15

Tél. : (33) 01 45 38 42 42  
Fax : (33) 01 45 38 41 28  
[www.eramet.com](http://www.eramet.com)